

CANADA

SENATE

TERRORISM AND PUBLIC SAFETY

SÉNAT

TERRORISME ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

1989

MAY 9 - JUNE 28

9 MAI - 28 JUIN

NOS 1-2

J
103
H7
34-2
T472
A1
no.1-2

INDEX

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H7
34-2
T472
A1
no. 1-2

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
1993 2 - 16
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT



Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Special
Committee of the Senate on*

*Délibérations du Comité
spécial du Sénat sur le*

Terrorism and Public Safety

Terrorisme et la sécurité publique

Chairman:
The Honourable WILLIAM M. KELLY

Président:
L'honorable WILLIAM M. KELLY

Tuesday, May 9, 1989
Tuesday, June 6, 1989
Friday, June 9, 1989
Monday, June 12, 1989
Thursday, June 15, 1989

Le mardi 9 mai 1989
Le mardi 6 juin 1989
Le vendredi 9 juin 1989
Le lundi 12 juin 1989
Le jeudi 15 juin 1989

Issue No. 1

Organization meeting and First through Fifth proceedings on:

The review of the recommendations
contained in the Report of the Special
Committee of the Senate on Terrorism and
Public Safety, entitled: "Terrorism",
tabled in the Senate on 10th August, 1987

Fascicule n° 1

Séance d'organisation et Premier au cinquième fascicule concernant:

L'étude des recommandations formulées
dans le rapport du Comité spécial
du Sénat sur le terrorisme et la sécurité
publique, intitulé: «Terrorisme»,
déposé au Sénat le 10 août 1987

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE SPECIAL COMMITTEE OF THE SENATE ON
TERRORISM AND PUBLIC SAFETY

Chairman: The Hon. Senator William M. Kelly

Deputy Chairman: The Hon. Senator Daniel Hays
and

The Honourable Senators:

Bosa, Peter	MacDonald, Finlay
Corbin, Eymard	*MacEachen, Allan J. (or Frith)
Flynn, Jacques	*Murray, Lowell (or Doody)
Gigantès, Philippe D.	
Kenny, Colin	

**Ex Officio Members*

(Quorum 3)

Change in Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Gigantès substituted for that of the Honourable Senator Fairbairn (June 6, 1989.)

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LE
TERRORISME ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: L'honorable sénateur William M. Kelly

Vice-président: L'honorable sénateur Daniel Hays
et

Les honorables sénateurs:

Bosa, Peter	MacDonald, Finlay
Corbin, Eymard	MacEachen, Allan J. (ou Frith)
Flynn, Jacques	*Murray, Lowell (ou Doody)
Gigantès, Philippe D.	
Kenny, Colin	

**Membres d'office*

(Quorum 3)

Modification de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Gigantès substitué à celui de l'honorable sénateur Fairbairn (le 6 juin 1989).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate*, May 9, 1989.

"The Honourable Senator Kelly moved, seconded by the Honourable Senator Kenny:

That a Special Committee of the Senate be appointed to review the recommendations contained in the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety, entitled: "Terrorism", tabled in the Senate on 10th August, 1987;

That, notwithstanding Rule 66(1)(b), the Honourable Senators Bosa, Corbin, Fairbairn, Flynn, Hays, Kelly, Kenny, MacDonald (*Halifax*), MacEachen (or Frith) and Murray (or Doody) act as members of the special committee, and that three members constitute a quorum;

That the committee have power to send for persons, papers and records, to examine witnesses, to report from time to time and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee; and

That the committee present its final report to the Senate no later than 30th June, 1989.

After debate,

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative".

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du 9 mai 1989:

«L'honorable sénateur Kelly propose, appuyé par l'honorable sénateur Kenny:

Qu'un comité spécial du Sénat soit institué pour examiner les recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987;

Que, nonobstant l'article 66(1)(b) du Règlement, le comité spécial soit formé des honorables sénateurs Bosa, Corbin, Fairbairn, Flynn, Hays, Kelly, Kenny, MacDonald (*Halifax*), MacEachen (ou Frith) et Murray (ou Doody) et que trois membres constituent un quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; et

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 1989.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée».

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 9, 1989

(1)

[Text]

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety met this day at 4:50 p.m. in Room 256-S for the purpose of its organization meeting, pursuant to Rule 69 of the Senate.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Corbin, Fairbairn, Flynn, Kelly and Kenny. (5)

Also present: Official Senate reporters.

The Clerk of the Committee presided over the election of the Chairman.

The Honourable Senator Fairbairn moved,—That the Honourable Senator Kelly accept the Chair of the Committee.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Clerk declared the Honourable Senator Kelly duly elected as Chairman of the Committee.

The Chairman then proceeded with the election of a Vice-Chairman.

The Honourable Senator Kenny moved,—That the Honourable Senator Hays be elected Vice-Chairman of the Committee (*in absentia*).

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Fairbairn moved,—That the Chairman, Vice-Chairman and Senator Kenny constitute the Sub-committee on Agenda and Procedure (Steering Committee).

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

Pursuant to Senate Rule 70, the Honourable Senator Flynn moved,—That the Chairman be authorized to hold meetings and to receive and authorize the printing of evidence when a quorum is not present.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Honourable Senator Kenny moved,—That the Committee be empowered to engage the services of advisers and the necessary professional and clerical staff.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

The Chairman presented to the Committee members a draft budget covering the period from May 9, 1989 to June 30, 1989.

The Honourable Senator Kenny moved,—That in order to allow the Committee to undertake its study, the Chairman table the budget covering the period from May 9, 1989 to June 30, 1989 to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 9 MAI 1989

(1)

[Traduction]

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, conformément à l'article 69 du Règlement du Sénat, tient aujourd'hui à 16 h 50 en la salle 256-S, sa séance d'organisation.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Corbin, Fairbairn, Flynn, Kelly et Kenny. (5)

Sont aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Le greffier du Comité préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Fairbairn propose,—Que l'honorable sénateur Kelly occupe le fauteuil en tant que président du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier déclare l'honorable sénateur Kelly dûment élu président du Comité.

Le président préside ensuite à l'élection d'un vice-président.

L'honorable sénateur Kenny propose,—Que l'honorable sénateur Hays soit élu vice-président du Comité (*in absentia*).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fairbairn propose,—Que le président, le vice-président et le sénateur Kenny, composent le Sous-comité du programme et de la procédure (Comité directeur).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'article 70 du Règlement, l'honorable sénateur Flynn propose,—Que le président soit autorisé à présider des séances, à recevoir des témoignages et en autoriser l'impression en l'absence d'un quorum.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kenny propose,—Que le Comité soit habilité à retenir les services de conseillers et aussi à engager le personnel professionnel et de soutien nécessaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le président présente une ébauche de budget aux membres du Comité pour la période du 9 mai 1989 au 30 juin 1989.

L'honorable sénateur Kenny propose,—Que le président, afin de permettre au Comité d'entreprendre son étude, soumette le budget pour la période du 9 mai 1989 au 30 juin 1989, au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Fairbairn moved,—That the Clerk of the Committee be granted signing authority on behalf of the Committee and its Chairman.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 5:05 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JUNE 6, 1989

(2)

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety met this day *in camera* at 8:05 a.m. in Room 520 of the Victoria Building, the Chairman, the Honourable Senator Kelly, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Bosa, Corbin, Fairbairn, Hays, Kelly and Kenny. (6)

Also present: From C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey.

Pursuant to its order of reference dated May 9, 1989, the Committee undertook to consider the recommendations contained in the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety entitled "Terrorism" tabled in the Senate on August 10, 1987.

The Honourable Senator Corbin moved,—That the current meeting and all subsequent meetings of the Committee be held *in camera*, with the exception of the meeting scheduled for 7 p.m. on June 15 involving members of the press.

The question being put on the motion, it was—
Resolved in the affirmative.

At 10:10 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

FRIDAY, JUNE 9, 1989

(3)

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety met this day *in camera* at 9:35 a.m. in Room 356-S, the Chairman, the Honourable Senator Kelly, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Corbin, Gigantès, Kelly and Kenny. (4)

Also present: From C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey.

In attendance: Official Senate reporters.

Witness:

From the Canadian Security Intelligence Service:

Mr. J. S. Warren, Assistant Director, Requirements and Analysis.

Pursuant to its order of reference dated May 9, 1989, the Committee resumed its consideration of the recommendations contained in the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety entitled "Terrorism" tabled in the Senate on August 10, 1987.

The witness made a statement and answered questions.

At 11:15 a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

L'honorable sénateur Fairbairn propose,—Que le pouvoir du Comité et de son président de signer le paiement des comptes soit relégué au greffier du Comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 17 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE MARDI 6 JUIN 1989

(2)

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique se réunit à huis clos aujourd'hui à 8 h 05 en la salle 520—Édifice Victoria, sous la présidence du sénateur Kelly.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Bosa, Corbin, Fairbairn, Hays, Kelly, Kenny. (6)

Également présent: de C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey.

Conformément à son ordre de renvoi du 9 mai 1989 le Comité entreprend l'étude des recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987.

L'honorable sénateur Corbin propose,—Que la présente réunion et toutes les réunions suivantes du Comité sous réserves de la réunion prévue à 19 heures le 15 juin et concernant les médias soient tenues à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 10 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE VENDREDI 9 JUIN 1989

(3)

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique se réunit à huis clos aujourd'hui à 9 h 35 en la salle 356-S, sous la présidence du sénateur Kelly.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Corbin, Gigantès, Kelly, Kenny. (4)

Également présent: de C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoin:

Du Service canadien du renseignement de sécurité:

M. J. S. Warren, directeur adjoint chargé des exigences et de l'analyse.

Conformément à son ordre de renvoi du 9 mai 1989 le Comité reprend son étude des recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

MONDAY, JUNE 12, 1989

(4)
(MORNING SESSION)

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety met this day *in camera* at 8:30 a.m. in Room 256-S, the Chairman, the Honourable Senator Kelly, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Corbin, Kelly and Kenny. (3)

Also present: From C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey.

In attendance: Official Senate reporters.

Witnesses:

From the Counter Terrorism Task Force:

Major General Cheriton, Chairman.

From the Office of the Solicitor General:

Mr. Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch;

Mr. R. W. Christensen, Director General, Police and Law Enforcement.

Pursuant to its order of reference dated May 9, 1989, the Committee resumed its consideration of the recommendations contained in the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety entitled "Terrorism" tabled in the Senate on August 10, 1987.

At 8:30 a.m., Major General Cheriton made a statement and answered questions.

At 10:10 a.m., Messrs. Glen and Christensen made statements and answered questions.

At 11:45 a.m., the Committee adjourned for lunch.

MONDAY, JUNE 12, 1989

(5)
(AFTERNOON SESSION)

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety met this day *in camera* at 1 p.m. in Room 256-S, the Chairman, the Honourable Senator Kelly, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Corbin, Kelly and Kenny. (3)

Also present: From C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey, Research Officer.

In attendance: Official Senate reporters.

Witnesses:

From the Department of Transport:

Mr. John Rodocanachi, Director General, Security and Emergency Planning.

From the Department of External Affairs:

Mr. Martin Collacott, Director General, Security Services Bureau.

LE LUNDI 12 JUIN 1989

(4)
(SÉANCE DE L'AVANT-MIDI)

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique se réunit à huis clos aujourd'hui à 8 h 30 en la salle 256-S, sous la présidence du sénateur Kelly.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Corbin, Kelly, Kenny. (3)

Également présent: de C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du Groupe de travail sur les mesures anti-terroristes:

Major général Cheriton, président.

Du Bureau du Solliciteur général:

M. Ian Glen, sous-Solliciteur général adj., Direction de la police et de la sécurité;

M. R. W. Christensen, directeur général, Police et application de la loi.

Conformément à son ordre de renvoi du 9 mai 1989 le Comité reprend son étude des recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987.

À 8 h 30, M. Cheriton fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 10, messieurs Glen et Christensen font des déclarations et répondent aux questions.

À 11 h 45, le Comité suspend ses travaux pour le déjeuner.

LE LUNDI 12 JUIN 1989

(5)
(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique se réunit à huis clos aujourd'hui à 13 heures en la salle 256-S, sous la présidence du sénateur Kelly.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Corbin, Kelly, Kenny. (3)

Également présent: de C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey, attaché de recherches.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Témoins:

Du ministère des Transports:

M. John Rodocanachi, directeur général—Sécurité et planification d'urgence.

Du ministère des Affaires extérieures:

M. Martin Collacott, directeur général, Direction générale des services de sécurité.

From the Peel Regional Police:

Deputy Chief Robert Collins.

From the Metro Toronto Police:

Superintendent Grant Waddell.

From the OPP:

Chief Superintendent Joe Crozier.

From the RCMP:

Commissioner N. D. Inkster;

Mr. J. L. G. Favreau, Deputy Commissioner, Law Enforcement and Protective Services;

Mr. Henry Jensen, Deputy Commissioner, Operations.

From the Ottawa Police:

Superintendent John A. McCombie.

From the Office of the Solicitor General:

Mr. Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch.

Pursuant to its order of reference dated May 9, 1989, the Committee resumed its consideration of the recommendations contained in the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety entitled "Terrorism" tabled in the Senate on August 10, 1987.

At 1 p.m., Mr. Rodocanachi made a statement and answered questions.

At 1:45 p.m., Mr. Collacott made a statement and answered questions.

At 2:30 p.m., Messrs. Collins, Waddell and Crozier made statements and answered questions.

At 4 p.m., Commissioner Inkster made a statement and, along with the other witnesses, answered questions.

At 5 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, JUNE 15, 1989

(6)

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety met this day *in camera* at 6 p.m. in Room 256-S, the Chairman, the Honourable Senator Kelly, presiding.

Members of the Committee present: The Honourable Senators Corbin, Gigantès, Hays, Kelly, Kenny and MacDonald (Halifax). (6)

Also present: From C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey. From the Library of Parliament: Pierre Dulude, Political and Social Affairs Division. From Wordz: Wendy N. Zatylny.

In attendance: Official Senate reporters.

*Witnesses:**From the Office of the Solicitor General:*

Mr. Anthony Kellett, Chief of Research, National Security Coordination Centre, Police and Security Branch;

De la Police régionale de Peel:

M. Robert Collins, sous-chef.

De la Police métropolitaine de Toronto:

M. Grant Waddell, surintendant.

De l'OPP:

M. Joe Crozier, surintendant en chef.

De la GRC:

M. N. D. Inkster, commissaire;

M. J. L. G. Favreau, sous-commissaire aux Services judiciaires et de protection;

M. Henry Jensen, sous-commissaire aux opérations.

De la Police d'Ottawa:

M. John A. McCombie, surintendant.

Du Bureau du Solliciteur général:

M. Ian Glen, sous-Solliciteur général adj., Direction de la police et de la sécurité.

Conformément à son ordre de renvoi du 9 mai 1989 le Comité reprend son étude des recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987.

À 13 heures, M. Rodocanachi fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 45, M. Collacott fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 30, messieurs Collins, Waddell et Crozier font des déclarations et répondent aux questions.

À 16 heures, le commissaire Inkster fait une déclaration et avec les autres témoins, répond aux questions.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

LE JEUDI 15 JUIN 1989

(6)

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique se réunit à huis clos aujourd'hui à 18 heures en la salle 256-S, sous la présidence du sénateur Kelly.

Membres du Comité présents: Les honorables sénateurs Corbin, Gigantès, Hays, Kelly, Kenny et MacDonald (Halifax). (6)

Également présents: de C.G. Management & Communications Inc.: Don Gracey; de la Bibliothèque du Parlement: M. Pierre Dulude, Division des affaires politiques et sociales; de la compagnie Wordz: Wendy N. Zatylny.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

*Témoins:**Du Bureau du Solliciteur général:*

M. Anthony Kellett, chef de la recherche, Centre national de coordination de la sécurité, Direction de la police et de la sécurité;

Mr. David Davidson, Director General, Communications.

From the Royal Canadian Mounted Police:

Mr. J. Michael Shoemaker, Deputy Commissioner, Corporate Management;

Mr. John R. Bentham, Chief Superintendent and Director, Communications and Media Relations Directorate;

Mr. Sandy Hunter, Special Advisor, Media Relations.

From CBC National News:

Mr. Don Newman, Senior Parliamentary Editor;

Mr. Elly Alboim, Bureau Chief.

From CJOH:

Mr. Richard Gizbert, Reporter.

Pursuant to its order of reference dated May 9, 1989, the Committee resumed its consideration of the recommendations contained in the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety entitled "Terrorism" tabled in the Senate on August 10, 1987.

Mr. Anthony Kellett made a statement and answered questions.

At 7:15 p.m., the Committee moved into open session.

Mr. Shoemaker made a statement and, together with the other witnesses, answered questions.

At 8:30 p.m., Mr. Davidson made a statement and answered questions.

At 8:45 p.m., Messrs. Newman, Alboim and Gizbert made statements and answered questions.

At 10:05 p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du Comité

Line Gravel

Clerk of the Committee

M. David Davidson, directeur général des communications.

De la Gendarmerie royale du Canada:

M. J. Michael Shoemaker, sous-commissaire à la gestion générale;

M. John R. Bentham, surintendant principal et directeur, Direction des communications et des relations avec les médias;

M. Sandy Hunter, conseiller spécial, Relations avec les médias.

De «CBC National News»:

M. Don Newman, «Senior Parliamentary Editor»;

M. Elly Alboim, «Bureau Chief».

De CJOH:

M. Richard Gizbert, reporter.

Conformément à son ordre de renvoi du 9 mai 1989 le Comité reprend l'étude des recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987.

M. Anthony Kellett fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h 15, le Comité met fin au huis clos.

M. Shoemaker fait une déclaration et avec les autres témoins de son ministère, répond aux questions.

À 20 h 30, M. Davidson fait une déclaration et répond aux questions.

À 20 h 45, messieurs Newman, Alboim et Gizbert font des déclarations et répondent aux questions.

À 22 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, May 30, 1989

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety has the honour to present its

FIRST REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, May 9, 1989, to review the recommendations contained in the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety, entitled: "Terrorism", tabled in the Senate on 10th August, 1987, respectfully requests that it be empowered to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of such study.

Pursuant to Section 2:07 of the *Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président

WILLIAM M. KELLY

Chairman

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 30 mai 1989

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité, autorisé par le Sénat le mardi 9 mai 1989 à examiner les recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987, demande respectueusement que le Comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son enquête.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

Ottawa, Tuesday, May 9, 1989

[Text]

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety met this day at 5 p.m. to organize the activities of the committee.

Mrs. Line Gravel, Clerk of the Committee: In accordance with rule 69, the first item on the agenda is the election of a chairman of the committee. I am ready to hear nominations.

Senator Fairbairn: I move that Senator Kelly be elected chairman.

Senator Kenny: I move that further nominations cease.

The Clerk of the Committee: Are there any further nominations?

It is moved by Senator Fairbairn that Senator Kelly be elected chairman of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Clerk of the Committee: Carried. I invite Senator Kelly to take the Chair.

Senator William M. Kelly (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Thank you. Honourable senators, you have the agenda in front of you. May we go through it fairly quickly? First, there is the election of deputy chairman of the committee.

Senator Kenny: I nominate Senator Dan Hays as deputy chairman of the committee.

Senator Flynn: Sure.

The Chairman: Is it agreed?

Senator Kenny: That's fine. I assume that he accepted on the last occasion.

Senator Corbin: In absentia?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The third item on the agenda concerns the steering committee. That will consist of the chairman and the deputy chairman.

Senator Flynn: What about Senator Corbin?

Senator Corbin: No. I am new on the committee and it needs someone with experience.

Senator Fairbairn: Senator Kenny?

Senator Corbin: How about Senator Kenny?

The Chairman: Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mardi 9 mai 1989

[Traduction]

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique se réunit aujourd'hui à 17 heures pour planifier ses travaux.

Mme Line Gravel, greffier du Comité: Aux termes de l'article 69 du Règlement, le premier point à l'ordre du jour est l'élection du président du Comité. J'attends les mises en candidature.

Le sénateur Fairbairn: Je propose que le sénateur Kelly soit élu président du Comité.

Le sénateur Kenny: Je propose qu'il n'y ait pas d'autre mise en candidature.

Le greffier du Comité: Y a-t-il d'autres candidatures?

Le sénateur Fairbairn propose que le sénateur Kelly soit élu président du Comité.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le greffier du Comité: La motion est adoptée. J'invite le sénateur Kelly à présider la séance.

Le sénateur William M. Kelly (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs et sénatrices, je vous remercie de votre confiance. Vous avez devant vous l'ordre du jour de la séance. Si vous le voulez bien, nous allons l'épuiser sans trop tarder. Le prochain point est l'élection du vice-président du Comité.

Le sénateur Kenny: Je propose que le sénateur Dan Hays soit élu vice-président du Comité.

Le sénateur Flynn: Excellente idée.

Le président: Êtes-vous d'accord, sénateurs?

Le sénateur Kenny: D'accord. Je présume qu'il a accepté la dernière fois.

Le sénateur Corbin: Élu *in absentia*?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le point suivant concerne le comité de direction. Il sera formé du président et du vice-président.

Le sénateur Flynn: Que diriez-vous du sénateur Corbin?

Le sénateur Corbin: Je refuse. Je suis nouveau au sein du Comité et il faut quelqu'un qui ait de l'expérience.

Le sénateur Fairbairn: Que pensez-vous du sénateur Kenny?

Le sénateur Corbin: Oui, qu'en dites-vous?

Le président: Êtes-vous d'accord, sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

[Text]

Next is a motion to print.

I always argue with this one. Do we always need a motion to print?

The Clerk of the Committee: Yes.

The Chairman: Okay. May I have a motion to print?

Senator Corbin: Do we need that many copies, though? Do we need 1,000 copies?

The Chairman: I do not see why we do; is that the normal amount?

Senator Corbin: It does not cost much more to print that, I suppose.

The Chairman: All right. That is part of the motion. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

The next item on the agenda is a motion to hear evidence and to print without a quorum. That is motion number 5.

Senator Flynn: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Next is a motion to engage professional and special services.

Senator Corbin: Who do you have in mind?

The Chairman: I would like to use the same person who we used before, if we could, namely, Don Gracey. We will be coming to that in the budget.

Senator Kenny: I support that motion.

The Chairman: This is a general motion to engage professional services. We will deal with that motion for the moment. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

You have a copy of the budget in front of you. You can see that this is as close as we can come to arriving at this figure of \$25,000.

Senator Corbin, to give you some background, Mr. Gracey guided us through the first study. You may know him. He spent seven years in the Privy Council Office working with Mike Pitfield. I think you worked with Mr. Gracey too, did you not, Senator Kenny? He is a knowledgeable fellow, an extremely good writer and good researcher. He has been able to move us fairly quickly to the people who have the answers we are seeking, and that is what is important to us. If that is satisfactory, do you have any other questions to ask on the budget? You will note that we put something in for travelling expenses, but I am not at all convinced that we will have need

[Traduction]

Le point suivant concerne l'autorisation de faire imprimer nos délibérations.

J'ai toujours trouvé pareille motion superflue. Devons-nous vraiment proposer l'impression des délibérations?

Le greffier du Comité: Oui.

Le président: Très bien. Quelqu'un veut-il proposer l'autorisation d'imprimer nos délibérations?

Le sénateur Corbin: Avons-nous besoin d'autant d'exemplaires? Nous en faut-il vraiment 1 000?

Le président: Je ne vois pas pourquoi. Est-ce le nombre habituel?

Le sénateur Corbin: Je suppose que cela ne coûte pas beaucoup plus cher d'en imprimer autant.

Le président: Très bien. Cela fait partie de la motion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le point suivant est la motion proposant d'autoriser le Comité à entendre des témoins et à faire imprimer ses délibérations en l'absence du quorum. C'est la motion n° 5.

Le sénateur Flynn: Je la propose, monsieur le président.

Le président: Êtes-vous d'accord, sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le point suivant concerne l'autorisation de retenir les services de professionnels ou de spécialistes.

Le sénateur Corbin: À qui pensez-vous?

Le président: Je voudrais que nous fassions appel, si possible, à la même personne qu'avant, à savoir M. Don Gracey. Nous en reparlerons lorsque nous étudierons le budget du Comité.

Le sénateur Kenny: J'appuie la motion.

Le président: La motion vise de façon générale le recrutement du personnel professionnel. Pour l'instant, tenons-nous en à cela. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Vous avez tous un exemplaire du budget. Comme vous le voyez, nous ne pouvons pas nous rapprocher davantage du chiffre de 25 000 \$.

Sénateur Corbin, pour votre gouverne, M. Gracey nous a beaucoup aidés lors de notre première étude. Vous le connaissez peut-être. Il a travaillé pendant sept ans au Bureau du Conseil privé avec Michael Pitfield. Je crois que le sénateur Kenny a également travaillé avec M. Gracey, n'est-ce pas? Il est bien informé et a la plume facile. Il excelle dans les recherches. Il a réussi à trouver pour nous les personnes qui pouvaient répondre à nos questions. Si ces renseignements vous suffisent, avez-vous d'autres questions au sujet du budget? Vous remarquerez que nous avons prévu un poste pour les frais de déplacement, mais je ne suis pas du tout convaincu que nous

[Text]

of that. However, there has to be an allowance for it in the event that we do.

Senator Kenny: What do we pay for the witnesses' travel?

The Chairman: As I recall, very little. We offered, but I do not believe that we followed the normal pattern where, if the person does not ask, we do not offer. We did offer to reimburse travel expenses, but for 99 per cent of the time people came on their own.

Are there any further questions on the budget? If not, can I have a motion to adopt the budget? This is the budget that I would like to take before the Internal Economy Subcommittee.

Senator Flynn: I so move.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Senator Kenny: Concerning the budget, Senator Corbin, do you recall whether Senator Lefebvre agreed to hear this tomorrow at some point?

Senator Corbin: Yes. He is prepared. If you got in touch with him, he would arrange for a time when the Senate rises, or in the morning, whenever he is available. He is undergoing physiotherapy at some time in the morning, but if you got in touch with him now he could set a date.

The Chairman: Fine. We have adopted the budget, so that will go forward as soon as we can possibly get it.

Senator Corbin: Yes, directly to the subcommittee.

The Chairman: The idea is to get it done so that it is out of the way, but we will not be crippled because the process will not put us in the position of having to spend money for a little while in any event. However, let us try to get it done.

We now need a motion to certify accounts.

Senator Fairbairn: I will move that, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

That completes our motions.

May I take two more minutes of your time before we leave? I would like to propose a game plan. Those of you who worked on the committee before will be familiar with this kind of game plan.

First, I would like to ask each of you to do what some of you have probably already done—or perhaps your memories are great—namely, reread the committee report. Senator Corbin, it would be helpful if you did that just to refresh what seemed to be important to us at the time. I hope we can use this committee the way that we have described it, not simply to deal with the specific things that we saw on April 7, but to look at other recommendations that we made, which we took seriously, and to seek answers from officials. Do you not agree?

[Traduction]

en aurons besoin. Quoi qu'il en soit, nous devons prévoir un montant à ce titre.

Le sénateur Kenny: Que versons-nous aux témoins au titre de leurs frais de déplacement?

Le président: Très peu, si ma mémoire est bonne. Nous leur avons offert de les rembourser, mais je crois que ce n'est pas la façon normale de procéder. Habituellement, si les témoins ne demandent pas de remboursement, nous n'en parlons pas. Or, nous leur avons offert de les rembourser, mais ils ont presque toujours comparu à leurs frais.

Y a-t-il d'autres questions au sujet du budget? Sinon, il faudrait en proposer l'adoption. C'est le budget que je voudrais soumettre au Sous-comité de la régie intérieure.

Le sénateur Flynn: Je le propose.

Le président: Êtes-vous d'accord, sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Le sénateur Kenny: À propos du budget, vous souvenez-vous, sénateur Corbin, si le sénateur Lefebvre voulait que nous en parlions demain?

Le sénateur Corbin: Il est prêt. Vous n'avez qu'à l'appeler. Il vous fixera un rendez-vous après l'ajournement du Sénat ou demain matin, à un moment où il pourra se libérer. Je sais qu'il subit un traitement de physiothérapie le matin, mais si vous l'apelez, il vous dira quand il pourra vous rencontrer.

Le président: Très bien. Nous avons adopté le budget. Je vais le soumettre au Sous-comité à la première occasion.

Le sénateur Corbin: Oui, directement au Sous-comité.

Le président: L'idée est de le faire approuver le plus tôt possible, de manière à ce que nous n'ayons plus à y revenir. Mais si c'est impossible, cela ne nous nuira pas, parce que notre calendrier ne nous forcera pas à faire les frais avant un certain temps. Mais ne perdons quand même pas de temps.

Je voudrais maintenant que quelqu'un présente une motion d'attestation des comptes.

Le sénateur Fairbairn: Je la présente, monsieur le président.

Le président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: La motion est adoptée.

Nous avons toutes les motions nécessaires.

Avant d'ajourner, pourrais-je avoir votre attention quelques instants? Je voudrais vous proposer un plan d'action. Les anciens membres de notre comité savent de quoi je parle.

D'abord, je demanderais à chacun d'entre vous de faire ce que certains ont probablement déjà fait—sauf, peut-être, ceux qui ont une excellente mémoire—c'est-à-dire relire le rapport du comité. Sénateur Corbin, il serait bon que vous le lisiez, simplement pour savoir exactement ce qui nous semblait important à ce moment-là. J'espère que nous pourrions faire de ce comité ce que nous avons l'intention d'en faire, c'est-à-dire ne pas nous contenter d'enquêter sur ce qui s'est passé le 7 avril, mais aussi revoir d'autres recommandations que nous

[Text]

That would be the first step, namely, to refresh our minds on that report.

Secondly, as soon as I can pin down Mr. John Gracey, I will ask him to review the report in detail and give us his best judgment on areas to be covered and where the best sources are for dredging up information from our files through the last study. Some deputies have changed. For example, there is a new deputy solicitor general and a new commissioner of the RCMP. There have been some changes.

If you recall, on the last occasion, I worked with Mr. Gracey in advance of the first sessions, and we interviewed informally a number of officials, police agencies, and so on; and from that we put together an agenda of the people we felt most competent to respond to the questions that we had. We then set up the hearings. If we could move in that direction, I would like to schedule three, a maximum of four, full day sessions of hearings or the equivalent.

Senator Fairbairn has pointed out that Fridays are not available for her and that Mondays are not bad. She pointed out that evenings should be considered. I agree that we have to understand everyone else's commitments. However, where possible, I should like to try to schedule a full day of hearings. It worked well last time. The continuity is so much more up front for everyone because we can schedule the witnesses in the order of the way in which they would function in the event of a terrorist incident or something of that sort.

If that general game plan suits you, I should like to proceed with it right away, keeping in mind, Senator Corbin—and I know of one thing that might occur to you, since you and I have not worked together—that you might have the thought that all I am trying to do is get a list of answers that I am looking for and then try to sell the committee on those answers. That is not the idea at all. I am trying to see if we can keep it sharply focused so that, at the point when the witnesses come before us, we are all on the same track.

Senator Corbin: When you discussed the approach with Mr. Gracey, was time a factor in the non-implementation of some of your recommendations? I know that in some cases, because of the top-heavy bureaucratic approach to recommendations, it takes months before everything falls into place and fits perfectly. I would like to know if, in the case of the bus incident, time was a factor in the force not following one of your recommendations. In a relative sense, this current series of hearings follows pretty close on the tabling of your report.

Senator Kelly: Two years?

Senator Corbin: Do you not think it takes a lot of time to put these things in place?

Senator Kelly: I do not think it should.

[Traduction]

avons faites et qui nous semblaient importantes, et nous efforcer d'obtenir des réponses des autorités compétentes. Êtes-vous d'accord? Ce serait la première étape: nous remettre notre rapport en mémoire.

Deuxièmement, dès que je pourrai rejoindre M. Gracey, je vais lui demander de revoir attentivement le rapport, de nous dire sur quels points nous devrions nous attarder, à son avis, et de nous indiquer, d'après les dossiers que nous avons constitués lors de notre dernière étude, les meilleures source de renseignements à consulter. Certains adjoints ont été remplacés; par exemple, le solliciteur général et le commissaire de la GRC en ont tous les deux un nouveau. Bien des choses ont changé.

Vous vous souviendrez qu'au cours de notre dernière étude, j'ai travaillé avec M. Gracey avant nos premières séances: nous avons alors interrogé officieusement un certain nombre de hauts fonctionnaires, de corp de police, etc., et à partir de ces données, nous avons dressé une liste des personnes que nous jugions les plus aptes à répondre aux questions que le comité se posait. Ensuite, nous avons organisé les audiences. Si c'était possible, je voudrais bien que le comité prévoie au plus quatre journées entières de séance.

Le sénateur Fairbairn a souligné qu'elle ne dispose pas de ses vendredis et qu'elle préférerait siéger le lundi. Elle a dit aussi que nous devrions songer à siéger le soir. Je conviens qu'il faut tenir compte des engagements de tout le monde. Cependant, chaque fois que ce sera possible, je voudrais que nous siégeons une journée entière. Tout s'est bien passé la dernière fois. Nous pouvons compter sur une bien meilleure continuité maintenant, car nous avons prévu de convoquer les témoins dans l'ordre où ils interviendraient lors d'un attentat terroriste ou d'une situation d'urgence.

Si ce plan d'action vous convient, je voudrais que nous commencions à l'appliquer dès maintenant, conscient, sénateur Corbin, que vous vous dites peut-être que j'essaie simplement d'obtenir les réponses que je veux entendre pour ensuite en convaincre le comité. Comme nous n'avons jamais travaillé ensemble, il se pourrait que vous pensiez cela. Sachez que ce n'est pas du tout mon intention. J'essaie de faire en sorte que le comité ait une idée très claire de ce qu'il veut faire, de sorte que lorsque nous entendrons les témoins, nous soyons tous sur la même longueur d'ondes.

Le sénateur Corbin: Vous avez discuté de cette formule avec M. Gracey; le temps a-t-il été un facteur déterminant dans la non-application de certaines recommandations? Je sais que parfois, à cause de la lenteur de l'administration dans le traitement des recommandations, il faut des mois pour que tout soit bien organisé et baigne dans l'huile. Je voudrais savoir si, dans le cas de l'incident de l'autobus, le facteur temps a fait que les forces policières n'ont pas donné suite à certaines de vos recommandations. En un sens, nos séances actuelles suivent de relativement près le dépôt de votre rapport.

Le sénateur Kelly: Deux ans?

Le sénateur Corbin: Ne croyez-vous pas qu'il faudra beaucoup de temps pour prendre les mesures recommandées?

Le sénateur Kelly: À mon avis, il faudrait qu'elles soient prises rapidement.

[Text]

Senator Corbin: There are committees, subcommittees and consultations going on left and right between the federal and provincial forces.

Senator Kelly: When it comes to matters of public safety, I think there has to be a different sense of urgency from that which you normally expect in more average circumstances. Some of the recommendations, admittedly, could cause some counter argument, but some of the recommendations were very obvious.

Senator Corbin: They had tacitly agreed to them.

Senator Kenny: They agreed to consider them.

Senator Kelly: The witnesses were actively involved with us during our work all the way through the hearings. We brought police forces together to talk about what went wrong. We heard from the Ottawa city police who told us that they argued on the steps of the Bahamian High Commission as to who was in charge. We had them with us reviewing the situation and watching a video, and we asked them if they thought that was really the way things ought to be done.

Senator Corbin: Mr. Chairman, I will listen for a while before I ask any more questions.

Senator Kelly: Honourable senators, I think that concludes the main matters we wanted to consider this evening.

Senator Kenny: Mr. Chairman, when do you expect to have some feeling of what days we will be blocking out in terms of the schedule? Can we expect you to come back to us in a week or so asking about dates?

Senator Kelly: I would think it would be more like two weeks. I think next week we should be far enough along that I should have had an opportunity to meet with Mr. Gracey and to ask him if he has had an opportunity to complete his review. I know that he will not take long to do that. Then I will try to assemble the list of people we should be talking to. In terms of actual dates, I think it will be closer to the end of the month before we will be able to determine dates. We will then pin them down as close together as we possibly can to leave the rest of the time for writing and argument.

Senator Corbin: We have one long weekend coming up.

Senator Kelly: When the committee broke up, Senator Fairbairn told me that she would never again sit on a committee with myself and Senator Kenny. She told me that she had never heard such yelling and hollering in her whole life. I am pleased to see that she has changed her mind.

Senator Fairbairn: I assume you have mellowed with time, Mr. Chairman. It was disgraceful behaviour.

The committee adjourned.

Ottawa, Thursday, June 15, 1989

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety, met this day at 7:10 p.m. to consider the report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Pub-

[Traduction]

Le sénateur Corbin: Il y a des comités, des sous-comités et des tas de consultations entre les forces de l'ordre fédérales et provinciales.

Le sénateur Kelly: Lorsque la sécurité publique est menacée, le sentiment d'urgence est différent de celui qui prévaut dans des circonstances moins exceptionnelles. Certaines recommandations étaient peut-être discutables, j'en conviens; mais il y en a d'autres dont le bien-fondé sautait aux yeux.

Le sénateur Corbin: Elles avaient été tacitement adoptées.

Le sénateur Kenny: On a accepté de les étudier.

Le sénateur Kelly: Les témoins ont travaillé très fort avec nous jusqu'à la fin des séances. Nous avons réuni des représentants des corps policiers pour discuter avec eux de ce qui avait cloché. Des agents de la police municipale d'Ottawa se sont disputés sur les marches du siège de la Haute commission des Bahamas pour savoir qui dirigeait les opérations. Ils sont venus revoir les événements et visionner une bande vidéo avec nous, et nous leur avons demandé s'ils croyaient vraiment que les choses auraient dû se passer de cette façon-là.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, je voudrais en entendre plus avant de poser d'autres questions.

Le sénateur Kelly: Sénateur, je crois que nous avons traité des principales questions que nous voulions aborder ce soir.

Le sénateur Kenny: Monsieur le président, quand croyez-vous que vous aurez une assez bonne idée des dates que nous devons réserver entièrement à nos séances? Croyez-vous pouvoir nous proposer des dates dans une semaine environ?

Le sénateur Kelly: Je dirais plutôt dans deux semaines. La semaine prochaine, je devrais avoir rencontré M. Gracey et savoir s'il a eu le temps d'examiner le rapport. Je sais que cela ne lui prendra pas beaucoup de temps. Ensuite, je vais dresser la liste des personnes que nous devrions entendre. Pour ce qui est des dates, je dirais que nous n'en aurons une bonne idée que vers la fin du mois. Nous essaierons de grouper le plus possible des dates des témoignages de manière à avoir le plus de temps possible pour discuter de tout cela et rédiger notre rapport.

Le sénateur Corbin: Nous allons bientôt avoir un long week-end.

Le sénateur Kelly: À la dissolution du comité, la sénatrice Fairbairn m'a dit qu'elle ne siégerait jamais plus à un comité dont le sénateur Kenny et moi-même serions aussi membres. Elle m'a dit qu'elle n'avait jamais entendu des gens hurler autant de toute sa vie. Je suis heureux de constater qu'elle a changé d'avis.

Le sénateur Fairbairn: J'imagine que vous vous êtes adouci avec le temps, monsieur le président. Votre comportement était disgracieux.

Le comité s'ajourne.

Ottawa, le jeudi 15 juin 1989

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique se réunit à 19h10 aujourd'hui pour étudier le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité

[Text]

lic Safety entitled "Terrorism", tabled in the Senate on August 10, 1987.

Senator William M. Kelly (Chairman) in the Chair.

The Chairman: Honourable senators, before I introduce the first panel of witnesses, I am going to ask Mr. Gracey to spend about 20 minutes setting up a background against which I would like the rest of the discussions to take place.

Senator Kenny: Should we not indicate the witnesses who are up first?

The Chairman: We have Mr. Shoemaker, Chief Superintendent Bentham, Mr. Hunter, and Mr. David Davidson in that order. Honourable senators, the mentioning of their names was simply to guide them to move to the table. We will not introduce them at this point. We will introduce them when Mr. Gracey finishes. Please proceed, Mr. Gracey.

Mr. Don P. Gracey, CG Management and Communications Inc.: Thank you, Mr. Chairman. As the chairman indicated, I want to spend a few minutes going over the committee's findings in the report that was tabled on July 8, 1987, with respect to the media as a starting point for tonight's testimony and questions.

The previous committee found that the media coverage of terrorist incidents certainly had its benefits, and those benefits related to providing police with camera angles, perspectives, and so on, which were useful in their operational requirements. If a terrorist wants to communicate his terror and cannot communicate it because of media forbearance, he might, so the argument goes, ratchet up the level of his terror; therefore, media communicating the terrorist incident may act as a safety valve. It may communicate that the police and the government are in control and so on.

However, the committee looked at a couple of incidents that occurred prior to 1987, particularly the incident that occurred at the Turkish Embassy on March 12, 1985. From testimony provided by the police, there were a number of things that the media did at that time, which, according to the police, caused or could have caused them operational problems. What we have done tonight is to look at what the police identified as problems with respect to the Turkish Embassy incident in 1985, and we are also going to look at the media coverage of the April 7 incident here on Parliament Hill to see if any progress has been made.

We will begin, in a generic sense, with the issues that the police identified with respect to the Turkish Embassy incident. First, live coverage by the broadcast media caused problems because, inadvertently or otherwise, the media may have disclosed information to the terrorists inside the embassy that may have been of use to them. Televisions and radios were on inside the embassy at the time. The media also communicated the demands of the terrorists at that time, which is what the terrorists wanted to achieve; so the media was, in effect, a partner with the terrorists in achieving part of their objectives.

During the Turkish Embassy incident, the media violated the police cordons that had been set up, not only physically,

[Traduction]

publique intitulé «Le terrorisme», qui a été déposé au Sénat le 10 août 1987.

Le sénateur William M. Kelly (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, avant de vous présenter le premier groupe de témoins, je vais demander à M. Gracey de broser pendant une vingtaine de minutes un tableau des événements qui devrait servir de toile de fond à nos discussions.

Le sénateur Kenny: Est-ce qu'il ne faudrait pas avant tout citer le nom des témoins?

Le président: Nous entendrons, dans l'ordre, M. Shoemaker, le surintendant principal, M. Bentham, M. Hunter, et M. David Davidson. Je mentionne nos témoins d'aujourd'hui uniquement pour qu'ils se dirigent vers la table. Je les présenterai plus tard, lorsque M. Gracey aura terminé. Monsieur Gracey, je vous laisse la parole.

M. Don P. Gracey, CG Management and Communications Inc.: Merci, monsieur le président. Comme vous l'avez indiqué, je vais prendre quelques minutes pour présenter, en toile de fond aux témoignages et questions de ce soir, les conclusions concernant les médias, se trouvant dans le rapport déposé le 8 juillet 1987.

Le comité précédent a conclu que les reportages des médias sur les événements terroristes présentent des avantages, en ce sens qu'ils fournissent à la police des détails photographiques et des perspectives qui lui sont utiles sur le plan opérationnel. Selon le raisonnement du rapport, un terroriste que l'indifférence des médias empêche de propager la terreur, risque de redoubler de violence; par conséquent, le compte rendu des événements par les médias peut servir de soupape de sécurité en donnant l'impression que la police et le Gouvernement gardent le contrôle de la situation.

Cependant, le comité a examiné deux situations qui ont eu lieu avant 1987, en particulier les événements qui se sont produits à l'ambassade de Turquie le 12 mars 1985. D'après le témoignage de la police, certaines interventions des médias ont causé ou auraient pu causer à l'époque des problèmes opérationnels. Ce soir, nous allons nous pencher sur les problèmes soulignés par la police relativement à l'incident qui a eu lieu à l'ambassade de Turquie en 1985 et nous allons examiner également la couverture par les médias des événements du 7 avril dernier sur la colline du Parlement afin de vérifier si des progrès ont été accomplis.

Nous commencerons tout d'abord par les problèmes identifiés par la police lors de l'incident de l'ambassade de Turquie. Premièrement, les reportages des médias ont peut-être causé des problèmes, étant donné qu'ils ont divulgué, accidentellement ou autre, des informations utiles aux terroristes qui se trouvaient à l'intérieur de l'ambassade. En effet, il y avait des postes de radio et de télévision dans l'ambassade. Par ailleurs, les médias ont aidé les terroristes à atteindre leurs objectifs en communiquant leurs demandes; les médias ont donc collaboré d'une certaine manière avec les terroristes en leur permettant d'atteindre leurs objectifs.

Lors de l'incident de l'ambassade de Turquie, les médias ont transgressé les cordons de police, pas seulement physiquement,

[Text]

but in the use of telephoto lenses that had pried into the embassy. They also disclosed the movement of police officers, snipers and SWAT teams around the location. Those of you who were involved in the 1986-87 hearings will remember the testimony of the Ottawa Police Force that the television pictures of the positioning of the snipers would have allowed the terrorists to pick them off like flies.

Also, the media coverage of the Turkish Embassy incident disclosed the position of hostages, in particular, the ambassador, who, as you will recall, had jumped out of a window, had broken his leg, and was being protected by an RCMP officer who was fairly close to the window. But the media had disclosed what his position was at that time, which could have endangered his life.

Moving now to the April 7 issue, in your folders you will see an excellent analysis of coverage that has been done by Wendy and Pierre. You will see that the same generic violations, to one degree or another, occurred during the April 7 incident. Rather than going through all of those tapes—and not picking on any one in particular—we would like to run a 5- to 10-minute excerpt from the CJOH coverage that was on the 6 o'clock news on April 7. Bear in mind that this was shown at the time that the terrorist incident was still ongoing, which illustrates some of the generic problems that were identified with respect to the Turkish Embassy incident in 1985. This film begins five minutes into the newscast.

Film shown.

The Chairman: Thank you, Mr. Gracey.

Honourable senators, we are pleased to have with us this evening Mr. Michael Shoemaker, whom senators met when he was wearing a different hat. He is now the Deputy Commissioner of Corporate Management of the Royal Canadian Mounted Police. Mr. Shoemaker has been with the RCMP since early 1988. I congratulate him; I was not aware of his move. It is an excellent one.

Before that, Mr. Shoemaker spent a number of years with the Public Service Commission of Canada, the Department of the Solicitor General, the Privy Council of Canada, the Department of Finance and the Department of External Affairs. He is a lawyer by profession, having received his degree from the University of Toronto.

Mr. Shoemaker is accompanied tonight by Chief Superintendent Bentham, seated to his left, and, seated to his right, Mr. Sandy Hunter, the force's special adviser on the media. Also present this evening is Mr. David Davidson, whom senators know, the Director General of Communications for the Department of the Solicitor General.

Together, they have asked to offer an update on media-police relations and, in particular, the performance of the media in the coverage of terrorist threats. We have asked the witnesses to explain the role of the Solicitor General in police and media communications during a terrorist incident, using the April 7 incident as an example. They will also discuss the process that is being followed to discuss media relations in gen-

[Traduction]

mais en utilisant des téléobjectifs qui leur permettaient de voir ce qui se passait à l'intérieur de l'ambassade. Ils ont également fait connaître les emplacements des policiers, des tireurs d'élite et des équipes tactiques d'action spéciale autour de la scène des événements. Ceux d'entre vous qui ont participé aux séances de 1986-1987, se souviennent que les forces de police d'Ottawa avaient affirmé que les terroristes auraient pu abattre les tireurs d'élite comme des mouches, étant donné que la télévision avait montré leur position.

D'autre part, les médias avaient également indiqué l'endroit où se trouvaient les otages de l'ambassade de Turquie, en particulier l'ambassadeur qui, vous vous en souvenez, s'était cassé la jambe en sautant par la fenêtre et était protégé par un membre de la GRC qui se trouvait à proximité. La vie de ce policier était menacée, étant donné que les médias avaient dévoilé sa position.

Passons maintenant aux événements du 7 avril dernier. Vous trouverez dans vos dossiers une excellente analyse effectuée par Wendy et Pierre. Vous vous apercevrez que les événements du 7 avril ont plus ou moins donné lieu aux mêmes infractions génériques. Au lieu de visionner toutes les bandes magnétiques des événements, nous allons vous présenter un extrait de 5 à 10 minutes du reportage de CJOH diffusé pendant le journal télévisé de 18 heures, le 7 avril. Souvenez-vous que ce reportage a été montré sur les ondes alors que la prise d'otages n'avait pas encore connu son dénouement, ce qui illustre certains des problèmes génériques identifiés lors de l'incident de l'ambassade de Turquie, en 1985. Ce reportage télévisé a été présenté cinq minutes après le début du journal.

Présentation du film.

Le président: Merci, monsieur Gracey.

Honorables sénateurs, nous avons le plaisir d'accueillir ce soir M. Michael Shoemaker, que vous avez eu l'occasion de rencontrer alors qu'il occupait un autre poste. Il est désormais sous-commissaire à la gestion intégrée de la Gendarmerie royale du Canada. M. Shoemaker fait partie de la GRC depuis le début de l'année 1988. Je le félicite de cette nouvelle et excellente affectation que je viens juste d'apprendre.

Auparavant, M. Shoemaker a œuvré pendant de nombreuses années à la Commission de la Fonction publique du Canada, au ministère du Solliciteur général, au Conseil privé du Canada, au ministère des Finances et au ministère des Affaires extérieures. Il est avocat de profession, diplômé de l'Université de Toronto.

M. Shoemaker est accompagné ce soir par le surintendant principal Bentham, assis à sa gauche, et de monsieur Sandy Hunter, le conseiller spécial de la GRC sur les médias, assis à sa droite. Nous accueillons ce soir également une personne que les sénateurs connaissent, M. David Davidson, directeur général des communications au ministère du Solliciteur général.

Ils ont demandé de présenter une mise à jour des relations entre les médias et la police et à parler plus particulièrement de l'intervention des médias lors de la couverture des menaces terroristes. Nous avons demandé aux témoins d'expliquer le rôle du Solliciteur général en matière de communication avec la police et les médias en cas d'événements terroristes, en se référant à ceux du 7 avril dernier. Ils évoqueront également le

[Text]

eral terms and during a terrorist incident; the progress that is being made towards media guidelines, what the future holds, and a review of media coverage during the April 7 incident from the police perspective.

Please proceed, gentlemen.

Mr. J. Michael Shoemaker, Q.C., Deputy Commissioner, Corporate Management, Royal Canadian Mounted Police: We are in your hands, Mr. Chairman. Perhaps we can start and Mr. Davidson can fill in the omissions we leave in the testimony.

Honourable senators, it is a pleasure to be back before this committee. The Chairman was quite right in his recollection that during the earlier deliberations of this committee I attended as Senior Assistant Deputy Solicitor General. I have lived personally through the Altikat and Gungor shootings, the Turkish Embassy takeover and now the bus hijacking affair on the hill.

Seated to my immediate left is Chief Superintendent Bentham, the Director of Communications and Media Relations. During the incident, he was directly responsible for the police-media relations that took place. It was his officers who actually conducted the relationship with the press in an NCC office very close to the event itself.

Sandy Hunter is here at the Commissioner's wish. Mr. Hunter is an excellent and experienced member of press relations and media affairs for Petro-Canada. He is with the RCMP on an Executive Interchange Program. This is an example of the best that the Executive Interchange Program has to offer, because he has been of invaluable help and assistance to the RCMP.

The Commissioner was looking forward to being here with senators this evening but was called away on other responsibilities. I am not sorry because I am happy to be here myself to hear this discussion and give you a brief overview of the RCMP's perspective on this event and some of the basic recommendations that this committee made previously. I will relate your recommendations to the April 7 incident to make it as live and interesting to you as possible.

In category one I would like to refer to four recommendations that this committee made previously and tell you how they worked out in the April 7th incident.

The first recommendation referred to previously was with respect to securing the perimeter. The underlining thesis of securing the perimeter in an event of this kind is to protect those who are the victims of the incident, to protect against any interference with the negotiation process and, not unimportant, to protect any bystanders that come close to the incident because, if it is a bad situation, they could be innocent victims of the situation.

The underlying principle, as we understand it, of the Senate's previous recommendation, to attempt to neutralize

[Traduction]

processus qui s'applique aux relations avec les médias de manière générale et en cas d'événements terroristes, en particulier; aborderont l'état d'avancement des lignes directrices destinées aux médias, les perspectives d'avenir et donneront le point de vue de la police sur les reportages concernant les événements du 7 avril.

Messieurs, la parole est à vous.

M. J. Michael Shoemaker, c.r., sous-commissaire, gestion intégrée, Gendarmerie royale du Canada: Nous sommes tout à vous, monsieur le président. Nous pouvons peut-être commencer notre exposé; M. Davidson se chargera de combler les oublis.

Honorables sénateurs, c'est un plaisir d'être de retour devant le Comité. Le président a tout à fait raison de mentionner que j'ai déjà comparu devant le Comité à titre de premier sous-solliciteur général adjoint. J'ai vécu personnellement les attentats Altikat et Gungor, la prise d'otages à l'ambassade de Turquie, ainsi que le détournement d'autocar sur la colline du Parlement.

Le surintendant principal, M. Bentham, qui est directeur des communications et des relations avec les médias, est assis immédiatement à ma gauche. Pendant les événements, il était directement responsable des relations entre la police et les médias. Ce sont ses agents qui ont assuré les relations avec la presse, dans un bureau de la CCN qui se trouvait dans le voisinage immédiat de la scène des événements.

Quant à M. Sandy Hunter, il est ici à la demande du commissaire. M. Hunter est un membre excellent et expérimenté du bureau des relations avec la presse et les médias de Petro-Canada. Il est actuellement à la GRC grâce au programme d'échange de cadres de direction. M. Hunter est un exemple de l'excellent service que peut offrir le programme d'échange de cadres, étant donné qu'il s'est avéré une aide très précieuse pour la GRC.

Le commissaire se faisait un plaisir de venir rencontrer les sénateurs ce soir, mais il a dû se consacrer à d'autres responsabilités. Cela n'est pas pour me déplaire car je suis content d'être parmi vous aujourd'hui pour participer au débat et vous donner un bref aperçu de la perspective de la GRC sur cet événement et relativement aux recommandations principales faites par le Comité. J'analyserai vos recommandations à la lumière des événements du 7 avril afin de les rendre plus vivantes et plus intéressantes.

Dans la première catégorie, j'aimerais m'attarder à quatre recommandations faites antérieurement par le comité, afin d'examiner comment elles se sont appliquées lors de l'incident du 7 avril.

La première recommandation se rapportait au périmètre de sécurité. En cas d'événements de ce type, le périmètre de sécurité sert à protéger les victimes, à éviter toute interférence avec le processus de négociation et, détail qui n'est pas sans importance, à protéger les passants qui s'approchent des lieux de l'incident et qui pourraient, en cas d'aggravation de la situation, devenir des victimes innocentes.

Nous avons envisagé, lors des événements du 7 avril, d'appliquer le principe de base de la recommandation antérieure du

[Text]

media coverage of an event, was considered on the April 7th incident day. On the basis of professional police experience, neutralization of the circumstance proved to be difficult, if not impossible. The attempt to neutralize the press or any aspect of media coverage with telescopic lens would have proved impossible for the RCMP, with the assistance of the Ottawa City Police, because the media had the most opportune avenue possible to view the event in high-rise buildings in the vicinity, providing a vantage point which could not possibly have been duplicated if it was a Cecil B. De Mille production. From that vantage point it proved impractical for police commanders to actually contemplate carrying it out.

Generally speaking, and I believe this bears on our experience since the Turkish Embassy takeover, if we felt that the security of individuals who were the victims of this situation or the security and proceedings for the negotiations were in jeopardy because of something the press were doing, if we had approached the members of the press and pointed out our difficulty, we have the strong impression that they would have, without question, respected that situation and complied with our request. We did not, however, in the April 7th incident make any such request.

The second recommendation that the honourable senators brought to the attention of Parliament and the police was with respect to briefing rooms. You quite justifiably, in our judgment, recommended that the police should establish a media briefing area just outside the perimeter. We were fortunate in that we were able to do just that. We established a media briefing centre very close to the incident on April 7th in NCC quarters, and provided reporters with timely briefings. We have the satisfaction of assuming that we could not have done it better in the circumstances in providing the kind of briefing arrangement made accessible to the press. We found that it was important to do so in order to foreclose any necessity of the press to move closer to the scene or try, unilaterally or independently, to get information. By providing them with basic tombstone information, admittedly at our discretion, it proved to be invaluable for the RCMP, the other police forces and the press.

Your third recommendation was directed not only to the RCMP, but all police forces in Canada. It dealt with the area of police-media relations and said that the forces in Canada must get to the point where senior police officers with media relations training should be designated as media relations officers during the incident. On the basis of your recommendation and our understanding and appreciation of the value of it, we have, since the Turkish Embassy incident, trained media relations officers in the RCMP, not only in the NCC but throughout Canada. On the screen you saw one of them in action. There were two in action on the day in question. They reported directly to Chief Superintendent Bentham, who, close to the crisis centre of the RCMP, was able to judge, with those officers, exactly what information should be provided and when. The information that is made available is very much dependent and directly related to the conduct of the negotiations.

[Traduction]

Sénat, qui est, selon nous, de neutraliser la couverture d'un événement par les médias. L'expérience de la police prouve qu'une telle neutralisation serait difficile, voire impossible. Il aurait été impossible, pour la GRC, avec l'aide de la police d'Ottawa de neutraliser la presse ou de contrôler la couverture par les journalistes équipés de téléobjectifs, étant donné que les immeubles du voisinage donnaient aux médias l'occasion rêvée de filmer les événements. Même Cecil B. De Mille n'aurait pu faire mieux! Étant donné ces circonstances, les chefs de police ne pouvaient même pas envisager d'appliquer la recommandation du Sénat.

De manière générale et d'après notre expérience depuis les événements de l'ambassade de Turquie, nous avons l'impression que les journalistes respecteraient nos consignes si nous jugions que la sécurité des otages ou le bon déroulement des négociations seraient mis en cause en raison des activités de la presse. Cependant, nous n'avons rien demandé de tel lors des événements du 7 avril.

La seconde recommandation que les honorables sénateurs ont présentée au Parlement et à la police concernait les salles d'informations. Vous avez recommandé, à juste titre, que la police organise un local d'information des médias, juste à l'extérieur du périmètre de sécurité. Nous avons eu la chance de pouvoir le faire. Nous avons installé un centre d'information des médias à proximité de la scène des événements du 7 avril dans les bureaux de la CCN et nous avons tenu les reporters au courant de la situation. Nous sommes convaincus que nous n'aurions pu, dans les circonstances, offrir un meilleur service d'information à la presse. Il nous est apparu important de procéder de la sorte afin d'éliminer toute velléité de la presse de s'approcher de la scène des événements ou d'essayer, unilatéralement ou individuellement, d'obtenir des informations. La diffusion d'informations essentielles à la presse, à notre convenance, s'est avérée très utile pour la GRC, les autres forces policières et la presse.

Votre troisième recommandation ne s'adressait pas seulement à la GRC, mais à tous les corps policiers du Canada. Elle se rapporte aux relations entre la police et les médias et stipule que les corps policiers canadiens demandent aux officiers supérieurs de police ayant une formation appropriée, de jouer le rôle d'agent de relations avec les médias pendant de tels événements. Suite à votre recommandation qui nous avait parue fort justifiée, nous avons, depuis l'incident de l'ambassade de Turquie, donné à certains membres de la GRC une formation en relations avec les médias, non seulement dans la région de la capitale nationale, mais dans tout le Canada. Vous avez vu l'un d'entre eux en action dans le film que je vous ai présenté. Ce jour là, il y en avait deux en activités. Ils relevaient directement du surintendant principal Bentham qui, en étroite collaboration avec le Centre d'urgence de la GRC, était en mesure de déterminer, avec ces deux agents, quels étaient les renseignements qui devaient être divulgués et à quel moment. Les informations qui peuvent être divulguées sont directement liées aux négociations.

[Text]

Sometimes we will find that the most simple and personal information about what is going on may be absolutely fundamental to the negotiations but could not be viewed that way by somebody who is covering the incident from another perspective. Chief Superintendent Bentham was able to make that judgment, on the basis of instant information from the on-site commander, convey it to the media relations officer, who then conveyed it to the members of the press.

I think I can speak objectively about the quality of work of those media relations officers. From all correspondence we have received and from every discussion we have had, they performed admirably and deserve recognition.

The only question I would have with regard to the recommendation is the aspect of senior police officers. These were not senior officers in terms of rank. They were corporals. They were well trained; they were experienced. We have understood the term "senior" to mean senior in terms of experience, understanding and training. In that context, it worked to our significant advantage. We will, of course, continue with the training of such media officers.

Finally, you recommended that there be post-incident briefings. I can say again with some satisfaction that that recommendation was carried out with constructive results. Senior members—two deputy commissioners of the RCMP—made themselves available immediately after the incident to assist the members of the press in understanding all the recommendations of the event. At the same time, the RCMP and other police forces, immediately after the rescue operation was complete, allowed the press to come within 25 feet of the bus in order to photograph the scene and satisfy either their readership or the other media elements.

More important than a recitation of the facts surrounding the April 7th incident is to tell you that the Commissioner of the RCMP, very mindful of his personal contacts with you and mindful of the other senators' recommendations in this report, on May 25 convened a luncheon meeting in Ottawa, inviting senior media personnel to be in attendance, especially those media representatives who were involved in the April 7th incident. That was for the specific purpose of gaining from those media representatives advice on their own experiences in order to improve our situation if an incident such as this ever took place again. At the same time, he wanted to explore with media representatives what they, in their judgment, thought were guidelines, barriers, and regulations that might be imposed with respect to the conduct of the media during such an event. I want to use the word "regulations" in a general sense, not in a legal context.

The Commissioner and the other members of the force wanted to explore with the members of the press whether we could improve our performance of the system. We wanted to see to what extent they would understand what our predicament might be.

[Traduction]

Toutefois, les informations les plus simples et les plus personnelles concernant la situation peuvent s'avérer absolument fondamentales pour les négociations, sans être considérées comme telles pour un journaliste ayant une autre perspective sur les événements. Le surintendant principal Bentham pouvait tirer ses propres conclusions à partir des renseignements que lui fournissait régulièrement le commandant qui se trouvait sur les lieux, transmettre ces informations à l'agent de relation avec les médias qui les présentait lui-même aux membres de la presse.

Je pense que je peux parler objectivement de la qualité du travail réalisé par ces agents de relation avec les médias. Toute la correspondance et tous les commentaires que nous avons reçus reconnaissent qu'il faut souligner leur excellent travail.

Cependant, je ne crois pas, contrairement à ce que demande la recommandation, que ces agents de relation avec les médias aient le grade d'officier. Les agents que nous avons choisis ne sont pas des officiers, mais des caporaux. Ils ont reçu une bonne formation et ont de l'expérience. Nous avons donné au qualificatif «supérieur» le sens de «doté d'une bonne expérience et d'une formation». L'expérience nous a donné raison. Nous allons, bien entendu, poursuivre la formation de tels agents de relation avec les médias.

Enfin, vous avez recommandé des séances d'information après les événements. Là encore, j'ai le plaisir de vous signaler que l'application de cette recommandation a donné des résultats constructifs. Deux fonctionnaires supérieurs, des sous-commissaires de la GRC, se sont mis à la disposition de la presse immédiatement après les événements, afin de les aider à comprendre toutes les recommandations qui en découlaient. Parallèlement, la GRC et les autres forces de police ont autorisé la presse, immédiatement après le dénouement, à s'approcher à moins de 25 pieds de l'autocar afin de photographier la scène à l'intention de leurs lecteurs et des autres éléments des médias.

Mais surtout, le commissaire de la GRC, par souci de ses relations personnelles avec vous et des recommandations présentées par les autres sénateurs dans ce rapport, ne s'est pas contenté de faire un compte rendu des événements du 7 avril. Il a organisé, le 25 mai, à Ottawa, un déjeuner auquel furent invités les cadres supérieurs des médias, en particulier ceux qui avaient participé à la couverture de l'événement du 7 avril. L'objectif de cette rencontre était d'obtenir les commentaires de ces représentants des médias afin d'améliorer notre stratégie si de telles situations se reproduisaient à nouveau. Il voulait également explorer, en compagnie des représentants des médias, les lignes directrices, les interdits et les règlements que l'on pourrait imposer aux activités des médias dans de telles circonstances. Je prends le terme «règlements» dans son sens général et non pas dans son sens juridique.

Le commissaire et les autres membres de la police voulaient voir, en compagnie des journalistes, s'ils pouvaient améliorer l'application du système. Nous voulions savoir dans quelle mesure les membres de la presse comprendraient les difficultés auxquelles nous faisons face.

[Text]

The judgment of the Commissioner—and Chief Superintendent Bentham was there and can speak more directly about it—was that, if a situation arises where the RCMP, or any police force in Canada, firmly and strongly believes on judgment that the actions of the press are imperilling to any extent either the conduct of the negotiations, the victims involved or anyone who might be involved, including the police officers themselves, we have the judgment and satisfaction that they would respect our request and cease and desist. We will continue with that initiative.

I am happy to tell you that the Commissioner has instructed us to start planning immediately for a larger symposium with the press on media relations throughout the force for a conference to take place, hopefully within the next five or six months, in which we will discuss with the media this aspect of police work and media relations. However, that will not be the only aspect of the conference by any means, because we have relations with the media on a number of levels for a number of reasons. But it will be paramount. We will be happy to report to this committee on our findings, conclusions and observations, whatever they might be, as a result of that. We would be grateful to have an opportunity to do that.

I shall stop there, because you will want to ask questions and there are other witnesses to hear.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Gigantès: Mr. Shoemaker, you say you feel confident that if you asked the press to avoid certain revelations, certain forms of reporting because these might imperil either the victims or the police officers or bystanders, the press would go along with that.

I have a two-part question. First, were you aware of broadcasts that were being made? Was the force aware of the broadcasts that were being made by Mr. Gizbert.

Mr. Shoemaker: Yes.

Senator Gigantès: Could one infer that you did not think that those broadcasts were imperilling anyone, since you did not ask CJOH to stop them?

Mr. Shoemaker: That is an excellent question. Chief Superintendent Bentham and I discussed that before coming here today. We did not know that Richard Gizbert was in that car broadcasting at the time until we actually heard it. If we had known—and I have to deal with this hypothetically in the context of the negotiations at the time—there might have been a prospect. We did not know about it; therefore, we could not react. However, it is possible, even though Richard Gizbert believed that he was providing only inconsequential information, that he might have been providing a point of fact which we were using as a poker chip in negotiating with the hostage taker.

Chief Superintendent Bentham will give you a better illustration of it. My understanding is that in those negotiations you are always bargaining with the individual. You bargain with anything that you have at your disposal. For example, he may wish to have his name broadcast. If a reporter is broad-

[Traduction]

Le commissaire était convaincu, le surintendant principal était d'ailleurs présent et pourrait en parler plus directement, que si la GRC ou n'importe quel corps policier canadien estimait que les activités de la presse mettaient en danger les négociations, les victimes ou toute personne susceptible d'être touchée, y compris les agents de la police eux-mêmes, la presse respecterait nos instructions et cesserait ses activités. Nous poursuivrons dans cette ligne.

J'ai le plaisir de vous annoncer que le commissaire nous a demandé de commencer immédiatement à préparer un grand colloque avec la presse sur les relations avec les médias à l'échelle de l'ensemble de la force policière. Au cours de ce colloque qui aura lieu, nous l'espérons, dans les cinq ou six mois, nous examinerons, avec les médias, cet aspect des activités de la police et des relations avec les médias. Toutefois, ce ne sera pas le seul aspect du colloque, étant donné que nous avons des relations avec les médias à des paliers différents et pour diverses raisons. Ce sera néanmoins un aspect essentiel. Nous serions ravis de présenter au Comité le compte rendu de nos conclusions et observations. Nous serions heureux d'avoir l'occasion de le faire.

Je vais m'arrêter ici afin que vous ayez le temps d'entendre les autres témoins et de poser des questions.

Le président: Merci beaucoup.

Le sénateur Gigantès: Monsieur Shoemaker, vous dites avoir la certitude que la presse obtempérerait si vous lui demandiez d'éviter certaines révélations ou certaines formes de reportages susceptibles de mettre en danger la sécurité des victimes, de la police ou des passants.

J'ai une question double pour vous. Premièrement, avez-vous eu connaissance des reportages qui ont été faits? Est-ce que la police a eu connaissance des émissions présentées par monsieur Gizbert?

M. Shoemaker: Oui.

Le sénateur Gigantès: Peut-on déduire que selon vous, ces reportages ne nuisaient à personne, étant donné que vous n'avez pas demandé à CJOH de les arrêter?

M. Shoemaker: Voilà une excellente question. Le surintendant Bentham et moi-même en avons parlé avant de venir aujourd'hui. Avant d'avoir entendu nous-mêmes son émission, nous ne savions pas que Richard Gizbert effectuait son reportage dans cette voiture. Si nous l'avions su, nous aurions pu faire quelque chose. Mais tout cela ne sont que des suppositions qu'il faut replacer dans le contexte des négociations. Nous n'avons pas réagi parce que ce détail nous était inconnu. Toutefois, il est possible que Richard Gizbert ait révélé des détails anodins à ses yeux qui étaient peut-être des éléments clefs dans nos négociations avec le preneur d'otages.

Le surintendant principal vous en parlera mieux que moi. Il me semble que, dans de telles négociations, on discute toujours avec l'auteur de la prise d'otages. Tout peut être monnayé. Par exemple, il peut vouloir que son nom soit diffusé. Or, si un journaliste diffuse son nom d'une manière autre que celle sou-

[Text]

casting his name—and he may want it broadcast in a certain way—then we have lost an opportunity to use that as a bargaining element.

I can only deal with the situation hypothetically. Mr. Gizbert was providing that kind of information. Quite frankly, we do not know whether we would have to go back and relate the time of his broadcasting with the actual negotiation process, but it is a possibility.

Senator Gigantès: He came on air while the incident was still going on—I know, because I was listening on the radio. Wasn't there anyone in the force who was monitoring such broadcasts?

Mr. Shoemaker: Yes, we were monitoring the broadcast. Maybe Superintendent Bentham—

Senator Gigantès: So you know what he was saying?

Mr. Shoemaker: Yes.

Senator Gigantès: And you did not pick up the phone and call CJOH to tell him to stop? From your statement, I should infer that you did not think what he was saying was dangerous. Otherwise, I assume that you would have called CJOH.

Mr. Shoemaker: Yes. You should hear from Chief Superintendent Bentham, because he was in the emergency centre.

Chief Superintendent John R. Bentham, Royal Canadian Mounted Police: If I may address the question—and I do not know that the answers will be satisfactory—I do not know at what stage in this incident the journalist was discovered in that vehicle. It may very well have been that he was making broadcasts that we were not aware of up to certain points in the incident.

When we met on May 25, we had a candid and useful discussion with the principal players in the media who gave us to believe—and I think in a genuine way—that, had we taken certain steps to relate to them our concern, either in the case of CJOH or CBC, they would have considered our concerns seriously and very likely would have altered whatever it was they were doing that represented a concern or a threat so far as we were concerned. We felt that that was probably the most useful exchange of information that came out of that meeting. We see that as being a great start for the next incident that occurs—because there likely will be one.

Senator Gigantès: You are not answering my question, sir.

Chief Superintendent Bentham: Sorry.

Senator Gigantès: My question was: If you were aware—and you have told me that you were—of what he was broadcasting, and if you were concerned that a broadcast might endanger the operation, the people involved, are we to infer from the fact that you did not, while he was broadcasting, pick up the phone to call CJOH with a request—not an order—and an explanation that this might foul up the operation, that you did not consider Mr. Gizbert's broadcast to be endangering either the hostages or the police and the bystanders?

[Traduction]

haitée par le preneur d'otages, on perd un élément de négociation.

Ce ne sont que des hypothèses, mais M. Gizbert diffusait ce genre d'informations. Il est possible qu'il faille faire un lien entre le moment où il a commencé à diffuser ces informations et le début du processus de négociations, mais, en toute franchise, nous n'en savons rien.

Le sénateur Gigantès: Il diffusait son émission alors que la prise d'otages était encore en cours. Je le sais parce que je l'ai moi-même écoutée à la radio. Est-ce que la police n'avait personne pour surveiller ces émissions de radio?

M. Shoemaker: Si, on écoutait les émissions de radio. Peut-être le surintendant Bentham . . .

Le sénateur Gigantès: Par conséquent, vous étiez au courant de ce qu'il disait?

M. Shoemaker: Oui.

Le sénateur Gigantès: Et vous n'avez pas téléphoné à CJOH pour leur dire d'arrêter? D'après votre réponse, je dois en déduire que vous ne saviez pas que ce qu'ils disaient était dangereux. Sinon, je crois que vous auriez appelé la situation CJOH.

M. Shoemaker: Oui. Je vais laisser la parole au surintendant principal, M. Bentham, car il se trouvait alors au centre des opérations d'urgence.

M. John R. Bentham, surintendant principal, Gendarmerie royale du Canada: Je veux bien essayer de répondre à cette question, mais je ne sais pas si je peux donner une réponse satisfaisante. Je ne sais pas à quel moment ce journaliste a été découvert dans sa voiture. Il est très possible qu'il ait fait des reportages dont nous n'ayons eu connaissance que plus tard au cours des événements.

Lorsque nous nous sommes rencontrés, le 25 mai, nous avons eu des entretiens francs et utiles avec les principaux intervenants des médias qui nous ont assuré, tant du côté de CJOH que CBC, qu'ils auraient pris nos inquiétudes au sérieux si nous les avions manifestées et qu'ils auraient très vraisemblablement modifié leur façon de faire si l'exercice de leurs fonctions avait, à notre avis, posé une menace. Ce fut là, il nous semble, l'échange d'informations probablement le plus utile de cette réunion. Nous considérons que c'est un grand pas en avant en prévision du prochain incident, car il s'en produira certainement un.

Le sénateur Gigantès: Vous ne répondez pas à ma question.

M. Bentham: Veuillez m'en excuser.

Le sénateur Gigantès: Ma question était la suivante. Si vous avez eu connaissance de son reportage—et vous m'avez confirmé que vous l'étiez—et si vous avez craint que ce reportage soit préjudiciable à l'opération ou aux personnes concernées, pouvons-nous en déduire que vous estimiez que les renseignements diffusés par M. Gizbert ne mettaient pas en danger les otages, ni la police, ni les passants, puisque vous n'avez pas téléphoné à CJOH pendant l'émission pour leur demander—non pas leur ordonner—d'interrompre le reportage pour éviter de nuire aux négociations?

[Text]

Chief Superintendent Bentham: Again, I do not know who would have made the judgment in terms of what danger those broadcasts represented, if they were heard, and at what stage they were heard. We were trying to record or monitor all of the media reports. I can only say that, given the benefit of hindsight, were it to occur again, and we heard it at a critical time, we probably would call CJOH to say, "Would you please cease and desist?"

Senator Gigantès: But Mr. Shoemaker said that it was heard.

Chief Superintendent Bentham: It was at a certain stage. I do not know that it was heard or recorded right from the outset, though.

Mr. Shoemaker: Here is the specific answer, though, to be helpful. In the Emergency Crisis Centre, we would be watching Mr. Gizbert on screen. The negotiator is down on the site. We do not have contact with the person working in communications—also, he is in constant contact with the negotiator. In other words, he does not have voice-over, knowing what the negotiator is doing instantly, but you can fairly conclude that, if we had thought that Gizbert was imperilling someone, we would have got him out of there when we saw him.

Senator Gigantès: Thank you.

Senator Kenny: Mr. Shoemaker, is there anyone on the panel who has operational experience or command experience in hostage-taking incidents?

Mr. Shoemaker: Perhaps Chief Superintendent Bentham does. Certainly Sandy Hunter and I do not.

Chief Superintendent Bentham: No.

Mr. Shoemaker: David Davidson does not either.

Mr. Davidson: I worked on the 1970 one as a journalist.

Mr. Shoemaker: But not in operations.

Senator Kenny: I had a concern that I raised at the *in camera* session and I would like to raise it again this evening. When I was raising questions with the superintendent at the *in camera* session earlier in the week, he told me that he would be here this evening. Therefore my line of questioning was cut off by the chairman because we thought the commissioner would be returning this evening and we would have an opportunity to put some questions to him.

Perhaps Chief Superintendent Bentham can answer my question. If you are not in a position to answer, sir, perhaps another witness from the RCMP would be able to do so at a later time. I wonder if the RCMP could review for us which elements of the reporting of the incident might have interfered with or had potential for interfering with the successful conclusion of the incident. Here I am referring to Commissioner Inkster's testimony before this committee where he said:

There was potential for danger when they began reporting the actions of our members. For example, one member was shown appearing to crawl under a bus. That could be

[Traduction]

M. Bentham: Je ne sais pas qui aurait pu décider, sur le coup, que ces reportages étaient dangereux au moment où ils étaient diffusés et j'ignore à quel moment on les a entendus. La police essayait d'enregistrer ou de surveiller tous les compte rendus des médias. Rétrospectivement, la seule chose que je peux dire, c'est que, si cela se reproduisait et que le reportage soit diffusé à un moment critique, nous appellerions vraisemblablement CJOH pour leur demander d'interrompre leur émission.

Le sénateur Gigantès: Mais monsieur Shoemaker m'a dit que vous aviez entendu ces reportages.

M. Bentham: A un moment donné, oui. Je ne sais pas si ces reportages ont été écoutés ou enregistrés dès le début.

M. Shoemaker: Je vais vous donner des détails précis qui pourront peut-être vous aider. Le centre des opérations d'urgence surveillait M. Gizbert à l'écran. Le négociateur se trouvait sur les lieux de la prise d'otages. Nous n'avions aucun contact avec le journaliste qui, de son côté, était en contact permanent avec le négociateur. Autrement dit, il n'avait pas besoin des commentaires et il savait exactement et immédiatement ce que faisait le négociateur. Mais, on peut conclure de bonne foi que si M. Gizbert avait constitué une menace pour quelqu'un, on lui aurait demandé de s'en aller dès qu'il a été découvert.

Le sénateur Gigantès: Je vous remercie.

Le sénateur Kenny: Monsieur Shoemaker, certains membres de votre groupe ont-ils une expérience opérationnelle ou une expérience dans la gestion des prises d'otage?

M. Shoemaker: Le surintendant principal Bentham, peut-être, mais certainement pas Sandy Hunter ni moi-même.

M. Bentham: Moi non plus.

M. Shoemaker: David Davidson non plus.

M. Davidson: J'ai participé à ce genre d'intervention en 1970, à titre de journaliste.

M. Shoemaker: Mais pas aux opérations elles-mêmes.

Le sénateur Kenny: Lors de la réunion à huis clos, j'avais évoqué une question que j'aimerais soulever encore ce soir. Lorsque j'ai posé des questions au surintendant lors de la séance à huis clos au début de la semaine, il m'a assuré qu'il serait ici ce soir. En conséquence, le président m'a demandé de garder ma question pour ce soir puisque le commissaire devait être présent à la séance d'aujourd'hui.

Le surintendant principal pourra peut-être répondre à ma question et s'il ne peut le faire, un autre témoin de la GRC pourra peut-être le faire par la suite. Je me demande si la GRC pourrait nous signaler quels sont les éléments du reportage qui auraient nui ou pu nuire aux résultats des négociations. Voici un extrait du témoignage présenté au comité par le commissaire Inkster:

Les reportages qui ont donné des indications sur les activités de notre personnel présentaient un certain risque. Par exemple, on a montré un intervenant qui semblait ramper

[Text]

something we would do in a situation like that because we would have been looking for explosives or some way to access the bus quickly by our special emergency task force team, should that have been a necessity. So that had potential for harm.

I would like to know, since you are responsible for the relations with the press, can you tell us of other instances where, in the judgment of the operational people at the scene, the reports had potential for harm?

Chief Superintendent Bentham: Mr. Chairman, in the television coverage that you refer to, again the estimate is usually made by the commander and is reported to headquarters. However, again in reflection, while there was concern, I am not aware, as the facts will bear out, that any of the coverage did in any way create any impairment in terms of the investigation or of the resolution of the incident.

Senator Kenny: So the commissioner was in error when he said that?

Chief Superintendent Bentham: No he was not. What he was doing was voicing an opinion as to what was a potential problem.

Senator Kenny: Yes?

Chief Superintendent Bentham: I suppose that, in every one of those instances that we saw as a potential problem, had it turned out otherwise we would be in a much different position today.

Senator Kenny: Gentlemen, I have been reminded that I am reading from an *in camera* transcript. However, if the commissioner had been here this evening, I am sure he would have repeated his remarks, Mr. Chairman. However, it is too late now, I am sorry.

Mr. Shoemaker: I think he would have done so, senator. Also, I do not think it would be too difficult for the force to prepare for you and for this committee a list of the description of events which potentially could have had an imperilling effect on the negotiations. I think we could prepare that for you.

Senator Kenny: It seems to me that such a list is something that this committee would be interested in having. No one is interested in censoring the press; I do not think the press are interested in harming anyone. However, the system does not seem to be communicating where the problems are occurring. For example, looking now at the CBC Radio coverage of the incident, at 15:05 hours the reporter says that there may be two or more people moving around and lying behind the wheels of those vans. Then at 15:30, the reporter says:

... one police van has moved up to behind the bus from the very first time that I saw it ... vehicles placed around the area behind it and there is one directly behind the bus ...

He goes on to say:

They are away from the SWAT team and those SWAT teams have virtually not moved since the incident began.

[Traduction]

sous un autobus. C'est en effet le genre de choses que nous pourrions faire afin de vérifier la présence d'explosifs ou de rechercher une trappe qui permettrait à notre équipe d'intervention d'urgence d'entrer rapidement à l'intérieur du véhicule en cas de besoin. Par conséquent, ce reportage risquait d'avoir un effet négatif.

Pouvez-vous nous dire, puisque vous êtes responsable des relations avec la presse, s'il y a eu d'autres cas où, d'après les intervenants sur les lieux de la prise d'otage, les reportages ont pu avoir des effets négatifs?

M. Bentham: Monsieur le président, pour ce qui est de l'émission de télévision en question, c'est généralement le commandant qui donne son opinion au quartier général. Toutefois, malgré les inquiétudes que nous avons pu avoir, je ne pense pas, rétrospectivement, comme les faits le prouveront, que le reportage a nui d'une quelconque façon à l'enquête ou à la résolution de l'incident.

Le sénateur Kenny: Alors, le commissaire a fait erreur quand il a fait cette déclaration?

M. Bentham: Absolument pas. Il se contentait d'expliquer ce qui pouvait poser problème.

Le sénateur Kenny: Ah bon?

M. Bentham: Je suppose que vous auriez eu un point de vue tout à fait différent aujourd'hui si l'un ou l'autre de ces détails susceptibles de poser problème avait évolué d'une autre manière.

Le sénateur Kenny: Messieurs, on vient de me rappeler que j'ai cité la transcription d'une séance à huis clos. Pourtant, je suis certain, monsieur le président, que le commissaire aurait confirmé ces remarques s'il avait été ici ce soir. Mais il est trop tard à présent, j'en suis désolé.

M. Shoemaker: Je pense en effet, monsieur le sénateur, qu'il aurait confirmé ces remarques. Par ailleurs, je ne crois pas qu'il serait trop difficile pour la police de préparer, à votre intention et pour le comité, une liste des événements qui auraient pu nuire aux négociations.

Le sénateur Kenny: Il me semble que le Comité aimerait recevoir une telle liste. Personne ne veut censurer la presse et je ne pense pas que les journalistes cherchent à faire du mal à qui que ce soit. Cependant, le système ne semble pas localiser les problèmes. Par exemple, si l'on prend le reportage de la radio de CBC, il indique à 15 h 05, qu'il y a au moins deux personnes qui se déplacent dans le voisinage et qui se cachent derrière les roues des camionnettes. Puis, à 15 h 30, le journaliste déclare ceci:

... une camionnette de police est derrière l'autocar depuis le début ... Il y a des véhicules dans toute la zone arrière et un qui se trouve directement derrière l'autocar ...

Et ensuite:

Ils sont loin de l'équipe tactique d'action spéciale qui n'a pratiquement pas bougé depuis le début des événements.

[Text]

There is a description here of snipers in place. Are you telling us that none of these comments has the potential of causing problems? I gather that the man on the bus had a radio. Have you confirmed that?

Chief Superintendent Bentham: I believe he did, that is correct, senator.

Senator Kenny: But he did not have a television set, I presume?

Chief Superintendent Bentham: No, I do not think so, and I do not think anyone is arguing with the idea that any one of those comments could have created a potential problem.

Senator Kenny: I suppose what I was hoping for was to have the police come before this committee and describe for us what the problems, potentially, could have been and then to ask the media, who are also here, how they feel about that. I think that is a reasonable question to put to the media. Does it make sense to broadcast such things if they have potential for causing harm?

Therefore I will ask the question again: Can you give us other examples where there were problems? For example, there is a comment by Dick Gordon of the CBC, describing what the hostage taker was wearing. Is that potentially a problem or is that all right?

Chief Superintendent Bentham: Mr. Chairman, at some point in negotiations, that kind of comment very well could be a problem. May I just cite an example which was alluded to by the Deputy Commissioner in his opening remarks. Very early on in this incident the media, very naturally, asked for the hostage taker's name and address. That, by itself, is pretty innocuous information. However, it just so happened that, at the time those questions were being asked, our negotiator was carrying on discussions with the hostage taker who was pressing for publicity about himself and where he came from, and he was being denied that in the bargaining for him to give up something in return for our acquiescence to that demand. Therefore when we told the media at that stage: "I am sorry, we cannot give you the name and address", it was for operational reasons.

Again, as you say, there might be an instance where someone takes a picture of someone involved and describes his dress. Then after the incident is all over and we find out that that did, in some way, contribute to the unsuccessful resolution, then yes, we would all know that it represented a threat. All we are talking about now is what we think is a potential threat, and have those discussions on an ongoing basis with the media.

Senator Kenny: I must admit, gentlemen, I am a little taken aback, because the thrust of your testimony, Mr. Shoemaker, is that everything is hunky-dory. We had a chat with the press; they liked the way we liaised with them; we decided that they weren't really much of a problem and we think we are off to a good start for the next hostage-taking incident.

Mr. Shoemaker: I think that is fair, senator. The reality is that you want to draw a causal relation—quite understandably—between events taking place and the potential of those

[Traduction]

Voilà donc qui indique la présence des tireurs d'élite. D'après vous, aucun de ces commentaires n'était susceptible de poser des problèmes? Je suppose que le preneur d'otages avait un appareil de radio avec lui. Avez-vous confirmé ce détail?

M. Bentham: C'est exact, sénateur, je crois qu'il avait un appareil de radio.

Le sénateur Kenny: Par contre, il ne devait pas avoir de télévision.

M. Bentham: Non, je ne pense pas, et je ne crois pas que l'on puisse nier que tous ces commentaires risquaient de causer un problème.

Le sénateur Kenny: J'espérais que les témoins de la police auraient pu nous présenter les détails qui, à leurs yeux, risquaient de poser problème, après quoi nous aurions demandé l'opinion des membres de la presse qui sont également présents. Je pense qu'il s'agit là d'une question raisonnable pour les médias. Est-il raisonnable de diffuser des informations qui risquent de provoquer des événements désastreux?

En conséquence, je pose à nouveau la question: Pouvez-vous nous donner d'autres exemples de problèmes? Par exemple, quand Dick Gordon de CBC décrit ce que porte le preneur d'otage, est-ce que cela présente un risque?

M. Bentham: A certains moments des négociations, ce type de commentaires risquerait de poser problème, monsieur le président. Permettez-moi de citer un exemple auquel le sous-commissaire a fait allusion dans ses remarques préliminaires. Très tôt au début des événements, les journalistes, tout naturellement, ont demandé le nom et l'adresse du preneur d'otages. En soi, ce sont là des informations anodines. Or, il s'avère qu'au moment où les journalistes posaient cette question, notre négociateur discutait avec le preneur d'otages qui insistait pour qu'on parle de lui et de son pays d'origine. Cette requête a été refusée, afin qu'il donne quelque chose en échange. C'est donc pour des raisons opérationnelles que nous avons, à ce moment-là, refusé de donner aux journalistes le nom et l'adresse du preneur d'otages.

Encore une fois, comme vous l'avez dit, il peut arriver qu'un journaliste prenne une photo d'un intervenant et décrive de quelle façon il est habillé. Après coup, il peut s'avérer que cet incident ait eu un effet négatif sur les négociations et qu'il ait donc constitué une menace. La seule chose dont il est question en ce moment, ce sont les menaces possibles et nous en discutons de manière continue avec les médias.

Le sénateur Kenny: Je dois avouer, messieurs, que j'ai été un peu surpris, car, selon monsieur Shoemaker, «tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil». Nous avons rencontré les journalistes qui aiment la façon dont nous communiquons avec eux. Nous avons décidé que leur attitude n'a pas vraiment posé problème et nous pensons que nous sommes prêts à affronter une nouvelle prise d'otages.

M. Shoemaker: C'est vrai, monsieur le sénateur. La réalité, c'est que vous voulez connaître, et cela se comprend, les relations de causes à effets entre les événements qui ont eu lieu et

[Text]

events taking place for police action and the media reporting. The causal relationship is possible damage or injury to the victims of the event.

At the time of an incident, there are lots of things going on on the part of the police—and you have recited most of them—which we would rather not have broadcast. We would rather not have revealed the location of the SWAT teams, the snipers on the roof, the rear vehicles that are protecting against any movement of the bus, et cetera. However, our conclusion is that, causally, none of those events or situations that were broadcast was potentially harmful to the actual successful negotiation, or ongoing negotiation, with the hostage taker.

Senator Kenny: I only have difficulty with your answer in one respect. You said “potentially”. If you said that no harm happened, I would agree with you. However, when you say “potentially”, it seems to contradict what the chief superintendent is saying. Just a moment ago, he said that there was potential. Now you are saying that, potentially, there was no danger. Which is it, gentlemen?

Mr. Shoemaker: Senator, here is the reality: The Commissioner says, quite understandably, that if you see on a screen an RCMP ERT team member crawling through the interior of the bus, you have to conclude that he is doing that surreptitiously because he is carrying out some action that you would rather not have in the knowledge of the actual hostage-taker. However, I cannot tell you—and I do not know whether anyone in the RCMP emergency centre can either, because I think they would have reacted—whether the broadcasting of that movement at the time it was happening was, in any sense, imperilling the negotiating process or the victims or anyone else. I have to conclude, since this was instantaneous, that NEOC, the National Emergency Operations Centre of the RCMP, if it was fully staffed and thought it was a problem, would have done something about it.

Senator Kenny: Perhaps we could address that point briefly. I must not refer to this testimony, so I will ask you the same question I asked the Commissioner and we will see how the answers compare. Could you describe to us the centre that was recording and monitoring the media? The impression I am getting is that there are three or four English language television stations, two or three French language television stations and maybe a dozen local radio stations, so you would have to have had about 15 people in that centre monitoring the coverage as it was going on. Did you have that many people in your centre?

Mr. Shoemaker: I personally was not there, so perhaps Chief Superintendent Bentham should answer your question.

Chief Superintendent Bentham: No.

Senator Kenny: So you did not know what the coverage was like?

[Traduction]

le risque qu'ils présentaient pour l'intervention de la police et les activités des journalistes. Tous ces incidents risquaient d'être préjudiciables pour les victimes de cet événement.

Lors d'un incident, la police se livre à de nombreuses activités, que vous avez presque toutes mentionnées, dont nous aimerions autant qu'elles ne soient pas diffusées à la radio ou à la télévision. Nous aimerions autant ne pas dévoiler la position des équipes d'urgence, des tireurs d'élite embusqués sur les toits, ni des véhicules placés à l'arrière pour protéger contre tout mouvement de l'autocar, etc. Toutefois, notre conclusion est qu'aucun de ces détails révélés par les journalistes n'ont présenté de risques pour la poursuite et l'aboutissement heureux des négociations avec la preneur d'otages.

Le sénateur Kenny: Votre réponse me pose problème, puisque vous affirmez que les incidents mentionnés ne présentaient pas de risques. J'aurais été d'accord avec vous si vous aviez dit que rien de grave ne s'était passé. Cependant, quand vous niez les risques, vous semblez contredire le surintendant principal qui vient de reconnaître justement qu'on ne pouvait les nier. De votre côté, vous affirmez que le danger n'était pas réel. Qui faut-il croire?

M. Shoemaker: Monsieur le sénateur, laissez-moi vous expliquer: Le commissaire vient d'affirmer, tout à fait logiquement, que si l'on peut voir à l'écran un membre du groupe tactique d'intervention de la GRC s'immiscer à l'intérieur de l'autocar, vous devez en conclure qu'il le fait secrètement parce qu'il tente une action sur laquelle vous préférez ne pas attirer l'attention du preneur d'otages. Cependant, je ne peux pas vous dire si la description de cette tentative par les journalistes au moment où elle se produisait, a nui d'une certaine manière au processus de négociations, aux victimes, ou à quiconque. Je ne crois pas non plus que les membres du Centre national des opérations d'urgence de la GRC, le CNOU, l'aient pensé, car je crois qu'ils auraient réagi. Je dois conclure, étant donné que tout cela se passait dans le feu de l'action, que le Centre national des opérations d'urgence de la GRC aurait réagi si son effectif avait été complet et s'il avait jugé qu'il y avait un problème.

Le sénateur Kenny: J'aimerais qu'on s'attarde un peu sur ce point. Étant donné que je ne dois pas utiliser le témoignage donné à huis clos, je vais vous poser la même question qu'au commissaire; ainsi nous verrons si les réponses concordent. Pouvez-vous me décrire le Centre qui s'occupait d'enregistrer et de surveiller les médias? D'après mon calcul, il y a trois ou quatre stations de télévision de langue anglaise, deux ou trois stations de télévision de langue française et peut-être une douzaine de stations de radio locales, ce qui fait que le Centre doit disposer d'une quinzaine de personnes pour surveiller les reportages de radio et de télévision. L'effectif du Centre était-il aussi nombreux?

M. Shoemaker: N'étant pas sur place moi-même, peut-être que le surintendant principal Bentham pourrait répondre à votre question.

M. Bentham: La réponse est non.

Le sénateur Kenny: Par conséquent, vous ne saviez pas exactement en quoi consistait les reportages?

[Text]

Chief Superintendent Bentham: As I indicated earlier, there was some coverage of which we have no record.

Senator Kenny: Most coverage?

Chief Superintendent Bentham: I do not know whether I would say most coverage. I suppose it depends on our comparative numbers, but you may be right.

Senator Kenny: Somebody was good enough to send along yesterday the summary of the coverage you did have, and it appears to be almost entirely press clippings. We asked for and received the analysis that has been done to date. Perhaps there is some that we did not get.

Chief Superintendent Bentham: Certainly, we sent along the major television coverage in a tape to the clerk.

Senator Kenny: Let us take as an example the radio coverage given by Mr. Gordon, which started at 3.05 in the afternoon. He was broadcasting live continuously. I have listed incidents at 3.30, 4 o'clock, 4.45, 5.10 in which he mentioned these different incidents as the events unfolded. Did you have somebody monitoring CBC radio?

Chief Superintendent Bentham: Not continuously, sir.

Senator Kenny: Did anyone hear him say any of these things and was anybody disturbed by it?

Chief Superintendent Bentham: There may have been, but not to my personal knowledge.

Senator Kenny: It seems to me, Mr. Shoemaker, that you were describing to us earlier a situation where you had a control room that was monitoring what was going on and were in position, if anything unpleasant happened, to call up the press and, as the press has indicated to you since then, they would consider cooperating with you. It does not appear to me, listening to what the Chief Superintendent has said, that you had that capacity.

Mr. Shoemaker: I think you are right in that judgment. If you are asking whether every television and radio outfit that was broadcasting was monitored instantaneously and at the same time, the answer is no. NEOC has a full bank of television screens and radio sets, and there was a very comparable appreciation of what was being broadcast at any given point in time. You should know that what we provided you with is what was taped. Of course, there was a lot of broadcasting that we did not tape.

Senator Kenny: The CBC is not exactly chopped liver. It tends to have pretty good news coverage of events, and nobody was following them.

Chief Superintendent Bentham: I do not know that that is the case. You may be absolutely right; I just do not know.

Senator Kenny: Fair enough. In the system you have described, if there were some problems, such as the reporting of the policeman going underneath the bus, somebody should have called the CBC. You might not have been able to get the reporter if he was up on a roof, but you could have gotten the producer or somebody back at the station and say, "Please do

[Traduction]

M. Bentham: Comme je vous l'ai déjà dit, certains reportages n'ont pas été enregistrés.

Le sénateur Kenny: La plupart des reportages?

M. Bentham: Je ne sais pas si je devrais dire la plupart des reportages, car tout est relatif, mais vous avez peut-être raison.

Le sénateur Kenny: Quelqu'un a eu l'amabilité de nous faire parvenir hier le résumé des reportages que vous avez contrôlés. Il semble que ce dossier soit pratiquement entièrement composé de coupures de journaux. Nous avons demandé et reçu une analyse de ce qui s'est fait jusqu'à présent. Peut-être n'avons-nous pas tout reçu.

M. Bentham: Mais certainement, nous avons fait parvenir au greffier un enregistrement des principaux reportages télévisés.

Le sénateur Kenny: Prenons comme exemple le reportage radiophonique de monsieur Gordon, qui a commencé à 15 h 05. Ce journaliste était constamment en direct. J'ai noté qu'il a fait mention des événements qui ont eu lieu à 15 h 30, 16 h, 16 h 45 et 17 h 10 au moment même où ils se produisaient. Est-ce qu'il y avait quelqu'un pour surveiller la radio CBC?

M. Bentham: Pas continuellement.

Le sénateur Kenny: Est-ce que quelqu'un a entendu ces reportages et quelqu'un les a-t-il jugés dangereux?

M. Bentham: C'est possible, mais je n'en ai pas eu connaissance.

Le sénateur Kenny: Il me semble, monsieur Shoemaker, que vous nous avez assurés tout à l'heure que vous disposiez d'une salle de contrôle qui surveillait tout ce qui se passait et que vous étiez en mesure, en cas de problèmes, de convoquer les journalistes qui ne refuseraient pas de collaborer avec vous, comme ils l'ont indiqué plus tard. Si j'en crois le surintendant principal, cela ne me semble pas exact.

M. Shoemaker: Je pense que vous avez raison. Il est faux de dire que nous étions en mesure de surveiller instantanément et en même temps les reportages de tous les postes de radio et de télévision. Le CNOU dispose d'une batterie complète d'écrans de télévision et de postes de radio qui lui a permis de surveiller ce qui se disait à tout moment. Permettez-moi de vous signaler que le document que nous vous avons remis regroupe les émissions qui ont été enregistrées et que, bien entendu, beaucoup de reportages n'ont pas été enregistrés.

Le sénateur Kenny: Le poste CBC n'est pas un menu fretin. Il fait généralement de bons reportages. Or, il n'y avait personne pour le surveiller.

M. Bentham: Je ne sais pas si c'était véritablement le cas. Vous avez peut-être raison, je l'ignore.

Le sénateur Kenny: Très bien. Le système que vous nous décrivez devait vous permettre de réagir en cas de problèmes. Par exemple, lorsque le journaliste a révélé la présence d'un policier en dessous de l'autocar, vous auriez dû appeler la CBC. Si le journaliste se trouvait sur les toits, vous ne pouviez peut-être pas communiquer avec lui, mais vous pouviez certai-

[Text]

not talk about the guy under the bus." You did not do that, and it appears that you did not have the capacity to do it.

Mr. Shoemaker: I cannot make that judgment, but I can find the answer for you. You are drawing a fair conclusion. The reality is that with the television coverage being in this case so intimate, we were pretty sure that anything that was covered by radio would have been covered by television at the same time. The cameras were on the scene.

Senator Gigantès: The terrorist had a radio, not a television set.

Senator Kenny: I will not belabour the point much longer, except to say that I was taken aback when Mr. Shoemaker arrived here and said, in essence, that things were okay, that, if there was a problem, he had been assured by the press that all they had to do was to tell them that that sort of reporting was a bit of a problem, and it would be dealt with. Frankly, I do not know how you would have dealt with it. You would not have gotten hold of Mr. Gizbert in the car because you did not know he was there. You would not have gotten hold of people on the rooftops because you could not reach them, and you did not have overall monitoring of what was being broadcasted. Even where you were monitoring, you chose not to call the stations involved to say, "This looks problematical; not that what you said is going to cause a problem, but what you said might cause a problem."

Mr. Shoemaker: I think it is fair for me, on behalf of the force, to draw the general conclusion about the media and their respect and recognition of police requirements. I think that is a fair comment, based upon general discussions with senior members of the press, including a couple of representatives who are here today. What you are asking, legitimately, is: "During the event was your coverage of the media so comprehensive that you were able to make that judgment in real time for all circumstances?" In effect, you are asking: "Is there evidence, Shoemaker, to prove your conclusion?" I can understand and appreciate your point, but I do not think it detracts from the general observation. However, it would be a lot more helpful today if I could say, "We covered all radio and television outlets on a time sequence; we knew everything that was going on and we still did not need to make the request. I cannot give you that assurance."

Senator Kenny: Would it be fair to say that in the time that has passed since then you have not undertaken such an analysis?

Mr. Shoemaker: I think that is fair.

Senator MacDonald (Halifax): Mr. Shoemaker, I have spent all my adult life in the media, particularly in radio and television but in newspaper reporting as well. While I totally believe that police-media relations can be improved and should be improved, so far as they concern an incident in progress I

[Traduction]

nement contacter le producteur ou quelqu'un à la station et leur demander de ne pas mentionner la présence du policier sous l'autocar. Vous ne l'avez pas fait et il semble que vous n'avez pas été en mesure de le faire.

M. Shoemaker: Je ne peux pas me prononcer à ce sujet, mais je pourrai vous fournir une réponse. Votre conclusion me paraît logique. En réalité, les caméras de télévision étaient si proches que nous étions certains que tous les détails diffusés seraient également couverts par la télévision. Les caméras étaient sur les lieux même de la prise d'otages.

Le sénateur Gigantès: Le terroriste avait la radio, mais pas la télévision.

Le sénateur Kenny: Je ne vais pas m'éterniser sur ce point, mais je dois avouer que j'ai été surpris lorsque monsieur Shoemaker nous a déclaré que tout allait bien et que les journalistes l'avaient assuré, qu'en cas de problème, il aurait suffi que la police les avertisse pour que tout rentre dans l'ordre. Franchement, je me demande comment vous auriez pu intervenir. Vous ne pouviez pas mettre la main sur monsieur Gizbert, dans sa voiture, puisque vous ne saviez pas où il se trouvait. Les journalistes étaient montés sur les toits et hors de portée et vous ne pouviez pas surveiller entièrement les reportages que diffusait la radio et la télévision. Et malgré la surveillance que vous avez effectuée, vous avez décidé de ne pas intervenir auprès des stations pour leur dire: «Votre reportage pose problème; nous ne savons pas s'il sera préjudiciable ou non, mais il y a un risque».

M. Shoemaker: Il me semble que je peux, au nom de la police, tirer cette conclusion générale relativement aux médias et à l'attention qu'ils ont porté aux exigences de la police. Et pense que cette conclusion est tout à fait justifiée, compte tenu des discussions générales que j'ai eues avec des cadres supérieurs de la presse, y compris deux représentants que j'ai rencontrés aujourd'hui, ici même. Je comprends bien votre point de vue, vous voulez savoir si, pendant toute la durée des événements, notre surveillance des médias a été si parfaite que nous étions à tout moment en mesure de juger le risque inhérent à chaque reportage. En fait, vous me demandez si j'ai des preuves pour étayer ma conclusion. Je comprends bien votre point de vue, mais je ne crois pas que l'observation générale soit moins juste. Je reconnais toutefois qu'il serait idéal que je puisse vous affirmer que nous avons surveillé toutes les stations de radio et de télévision pendant toute la durée des événements, que nous savions ce qui se passait et que nous n'avons pas ressenti le besoin de demander aux journalistes de passer certains faits sous silence. Je ne peux pas vous donner cette certitude.

Le sénateur Kenny: Est-il vrai, que depuis ces événements, vous n'avez entrepris aucune analyse de ce type?

M. Shoemaker: C'est exact.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Monsieur Shoemaker, j'ai œuvré pendant toute ma vie d'adulte dans les médias, en particulier à la radio et à la télévision, mais également dans la presse écrite. Je reconnais que les relations entre la police et les médias peuvent et devraient être améliorées, en l'occurrence

[Text]

have absolutely no faith whatsoever in guidelines. I suggest that you continue to work at improving them, but that you not hold your breath. The nature of the media is such that the guidelines just will not work. You will find professionals, of course, who will operate in certain responsible fashions, but there is not a charter or anything you can put on the wall.

You said when you began that if and when the police become convinced the media might be imperilling the successful outcome of an incident, you would take steps at that time to do something. It has been my experience as a member of the media that we would expect to be barricaded, immediately, without waiting for anything—immediately denied access to the whole thing, cut off; shot if we walked across the barrier. I sense a “syrupy” feeling that seems to be destroying what I regard as the good, old-fashioned adversarial attitude as regards police and media. This man Gizbert, and good luck to him, managed to get through. He was not spotted. The question I want to put to you, Mr. Shoemaker, as a lawyer is: It never happened to me, thank God, but under what section of the Criminal Code would you bring an action against a reporter in the event he or she caused a serious problem? Where would you find that?

Mr. Shoemaker: You could probably turn to the mischief section of the Criminal Code and bring a criminal action in that regard. You would probably be able to make it work for you if you were able to prove the causal connection between the events as they unfolded, the irreparable harm and damage and the actual reporting that took place. I think that, in a hypothetical situation, you could do that. There is nothing in the Criminal Code that has been introduced to look after an event specifically of this kind. It is only dealt with in a very general sense.

Senator MacDonald (Halifax): I do not think I have spoken to one responsible journalist in any area, whether it be newspaper, television or whatever, that does not expect that the denial of their access is anything but a proper attitude for police to take. I have not heard anyone make some crazy case for their freedom or extra privileges in that regard.

Mr. Shoemaker: I am impressed with that comment, senator. I think, in fact, in the guidelines governing the RCMP activity in a counter terrorism situation, establishing a perimeter with the help of the local police is absolutely indispensable. No event—and thank God we have had very few of them—is ever like the previous one. As we found out in this incident it was almost as if the press had a balcony. There was no way, in these circumstances, as Don Newman will tell you, that they could possibly have ignored it unless one blackened all the windows to preclude reporting.

Senator MacDonald (Halifax): Hopefully, you were in the hands of professional journalists. You were at their mercy.

[Traduction]

lors du déroulement de certains événements, mais je ne crois absolument pas à l'efficacité des lignes directrices. Je vous encourage à poursuivre vos travaux afin de les améliorer, mais vous n'êtes pas encore au bout de vos peines. Les médias sont tels que les lignes directrices ne seront pas respectées. Bien entendu, il y a des journalistes qui font preuve d'une grande responsabilité, mais vous ne pouvez invoquer une sorte de charte que les journalistes seraient tenus de respecter.

Vous nous avez dit, au début, que vous pourriez prendre les mesures nécessaires pour interrompre toute activité des médias qui risquerait, de l'avis de la police, de mettre en danger le dénouement positif d'une situation. D'après mon expérience en tant que membre des médias, je peux vous dire que les journalistes s'attendaient à être barricadés immédiatement, repoussés, isolés de tout et risquant de se faire tirer dessus s'ils franchissaient les barrières. La bonne entente que vous décrivez sent la guimauve et contraste avec le bon vieux sentiment de méfiance qui oppose la police et les médias. Le reporter Gizbert a réussi, tant mieux pour lui, à déjouer toutes les précautions. La police ne l'a pas repéré. La question que je vais vous poser, monsieur Shoemaker, s'adresse à l'avocat que vous êtes. Cela ne m'est jamais arrivé, Dieu merci, mais en vertu de quel article du Code criminel pourriez-vous intenter des poursuites contre un reporter qui serait à l'origine d'un problème grave? Où trouver cela?

M. Shoemaker: On pourrait probablement utiliser l'article du Code criminel sur les méfaits afin d'engager des poursuites judiciaires. On pourrait obtenir gain de cause en prouvant qu'il existe une relation de causes à effets entre les événements, les dommages et préjudices irréparables et le reportage tel qu'il a eu lieu. J'imagine qu'on pourrait procéder de la sorte dans une situation hypothétique. Le Code criminel ne s'applique que de manière très générale à de telles activités et ne comporte aucune disposition précise à ce sujet.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Je pense que je n'ai jamais rencontré aucun journaliste responsable, de la presse écrite, télévisée ou d'ailleurs, qui n'estime qu'il soit de son devoir de respecter les interdictions imposées par la police. Je ne connais aucun journaliste qui serait parti en guerre pour disposer d'une liberté totale ou de privilèges supplémentaires à cet égard.

M. Shoemaker: Votre commentaire m'impressionne, monsieur le sénateur. De fait, je pense que les lignes directrices relatives aux activités de la GRC en cas de situation antiterroriste qui prévoit l'établissement d'un périmètre de sécurité avec l'aide de la police locale, sont absolument indispensables. Toutes les situations sont différentes. Dieu merci, cela se produit rarement au Canada. Lors de l'incident que nous relatons, la presse disposait pratiquement d'une tribune. Les circonstances étaient telles qu'il n'y avait rien à faire et Don Newman vous dira lui-même que le seul moyen d'éloigner les journalistes aurait été de boucher toutes les fenêtres.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Heureusement que vous aviez affaire à des journalistes responsables, car vous étiez véritablement à leur merci.

[Text]

Mr. Shoemaker: You may remember what happened in the Turkish embassy takeover. I certainly remember when members of the press, very dramatically, were sliding down walls to get a better perspective on the ambassador jumping from a window. People were carrying out certain activities completely unrestrained. You had to have a pretty significant perimeter to prevent members of the press from doing that especially with their imagination and ingenuity. While you can have a governing instruction, the facts always work, to some extent, against that working totally.

Senator Hays: If I understood correctly, you indicated that the RCMP have not modified their procedures with respect to media monitoring as a result of the April incident. Something that might be done would be to have a media capability to assess what off-air signals are available in the area of the incident. There may be moving around. There could be some plan of action to immediately turn on that off-air information coming in and then have a means of monitoring it. I gather from your evidence here that you have not done anything like that, but do you intend to do that?

Mr. Shoemaker: I certainly would intend that we do so, senator, and we must. That is one of the values of preparing for this committee's deliberations. We recognized fully that we knew what the causal connection had to be and that you have to relate the press coverage to the time sequence of the negotiations and the events as they are transpiring. We will have to do that and we will do it.

Senator Gigantès: I heard Senator MacDonald who, I think, gave you the point of view of someone who knows all about managing media. I think you should consider that if a reporter is seeing something, he is duty bound to report it to the home office and it is the home office then with which you are going to have to come into contact. If the reporter sees something happening, he has to send it to home base and then it is the editor or producer who has to take the decision as to whether to put it on the air or not. The reporter is under extreme pressures. He does not know whether others are broadcasting it or not. He is doing his duty.

Forgive me for citing a personal example. When Castro was about to invade Havana, I was a reporter. The U.S. government put an embargo on flights to Cuba. I went down to Miami, hired a parachute instructor to fly me in his plane allegedly to show me the corals. He flew me over Castro's forces and I jumped by parachute. The American government did not want me to do that but I felt the American government was wrong. It did not endanger anyone's life but my own. No confidential information was involved.

Governments sometimes act in that way and the reporter always has to operate on the premise that what he is being denied may be denied to him not because of an important reason of national security or the security of persons, but for the convenience of a minister. The reporter must always disregard

[Traduction]

M. Shoemaker: Souvenez-vous de ce qui s'est passé à l'ambassade de Turquie. Je me rappelle bien avoir vu des membres de la presse franchir des murs de manière spectaculaire pour avoir une meilleure vue de l'ambassadeur qui s'échappait par la fenêtre. Certains journalistes n'avaient absolument aucune retenue. Compte tenu de l'imagination et de l'ingéniosité des membres de la presse, il aurait fallu imposer un périmètre de sécurité relativement grand. On a beau disposer de lignes directrices, elles sont dans une certaine mesure, toujours difficiles à appliquer dans les faits.

Le sénateur Hays: Si je comprends bien, la GRC n'a pas modifié ses méthodes de surveillance des médias suite à cet incident du mois d'avril. On pourrait peut-être mettre sur pied une équipe qui aurait pour mission d'identifier les ondes dans le secteur de l'incident. Cette équipe serait mobile et serait en mesure de repérer les transmissions d'informations par ondes et de les surveiller. D'après votre témoignage, il semble que vous n'ayez rien fait de tel. Avez-vous l'intention de recourir à de telles méthodes?

M. Shoemaker: Bien entendu, monsieur le sénateur, j'espère que nous allons le faire, car je suis convaincu que cela est nécessaire. C'est un des avantages que nous vaut notre comparution devant le Comité. Nous reconnaissons entièrement que nous étions au courant de l'incidence que devait avoir les activités des journalistes et que les reportages suivaient de près le déroulement des négociations et l'évolution des événements. Nous serons obligés d'en arriver là.

Le sénateur Gigantès: Le sénateur MacDonald vous a donné le point de vue de quelqu'un qui sait très bien comment gérer les médias. Je crois que vous devez tenir compte du fait qu'un reporter a le devoir de signaler ce qu'il voit à son bureau central. Quant à vous, c'est auprès de ce bureau central que vous devez intervenir. Si un reporter est témoin d'un événement quelconque, il doit en rendre compte au bureau central où le rédacteur en chef ou le producteur décide ou non de le diffuser. Le reporter fait face à des pressions extrêmes. Il ne sait pas si son reportage est diffusé ou non. Il se contente de faire son devoir.

Permettez-moi de citer un exemple personnel. J'étais reporter lorsque Castro était sur le point d'envahir La Havane. Le gouvernement américain avait mis l'embargo sur tous les vols à destination de Cuba. Je me suis rendu à Miami, j'ai demandé à un instructeur de parachutisme de m'emmener en avion, soi-disant pour voir les coraux. Il m'a emmené au-dessus des troupes de Castro et j'ai sauté en parachute. Ce que j'ai fait là était contraire aux instructions du gouvernement américain, mais j'estimais, quant à moi, que les américains avaient tort. Mon expédition ne présentait aucun danger pour personne d'autre que moi-même. Il n'y avait pas d'information confidentielle en jeu.

Les gouvernements agissent parfois de cette manière et le reporter doit toujours s'attendre à rencontrer des obstacles sur son chemin, non pas pour des raisons de sécurité nationale ou de sécurité des individus, mais pour la commodité d'un ministre. Un bon reporter doit toujours faire fi des instructions qui servent à protéger la commodité d'un ministre.

[Text]

the convenience of a minister, otherwise he is not a good reporter.

Senator MacDonald (Halifax): I should have emphasized that: The story is the story. We all know about the Doug Small case. If, as we are now led to believe, he did not steal it and he did not cause anyone else to steal it and he did not conspire with a third party in a breach of trust, we must ask ourselves: What happens back at head office with regard to televising the story? The big story was the leak. He could have gone solely on that, that is: The budget has been leaked. However, he opened it up and read the highlights. That will have nothing to do with the outcome of the trial.

The question is, from the point of view of media management or responsibility: Did he have a story? Did he have to go as far as to read it? It has nothing to do with the outcome of the investigation. It is an interesting question as to his judgment and that is where the pros come into it.

Senator Gigantès: May I answer that? If it was the minister's duty, the minute he heard there had been a leak, to broadcast the budget so that everyone would know and no one could take advantage, it was Mr. Small's duty to do the same thing.

The Chairman: Honourable senators, can we please avoid the discussion of this leak.

Senator Gigantès: I did not open it, sir. Mr. Small is a reporter. I was a reporter and, in fact, I am still one.

Senator Kenny: Mr. Shoemaker or Chief Superintendent Bentham, could you tell us what your plans are at this stage in terms of sensitizing the media, if you will, to potentially problem areas? You have talked about future meetings with the media. How do you plan to go about it and what do you plan to do?

Mr. Shoemaker: As I indicated in my opening statement, we have had a very academic and abstract meeting. It was with the managers of the press so we knew we were going to the people who would actually make the policy decisions governing reporters rather than reporters themselves.

What we intend to do now in this particular area is compile a complete inventory because we now want to operate on evidence or illustrations rather than academic material. We will make a catalogue of the events as they went on and, to the best of our ability, relate that to the negotiating process that was taking place at the time. Therefore, we will be able to illustrate to the press the relationship between the potential for harm and the actual negotiations. We can then ask questions such as: If we had to use SERT because of the situation and you could see them repelling from heights or from helicopters, would you conclude, under those circumstances, that it would be perfectly legitimate for us to make a solid claim for you to

[Traduction]

Le sénateur MacDonald (Halifax): J'aimerais souligner que les faits sont là, on ne peut que les constater. Nous connaissons tous l'affaire Doug Small. Si ce dernier n'a pas volé le document du budget, comme on le laisse entendre maintenant, s'il n'a incité personne à le dérober et s'il n'a pas conspiré avec un tiers pour perpétrer un abus de confiance, nous devons nous poser la question suivante: Qui a pris la décision, au bureau central, de diffuser le reportage? Le fait à rapporter était l'existence d'une fuite. On pouvait se contenter d'annoncer que le budget avait fait l'objet d'une fuite. Or, il a ouvert le document et en a lu les points saillants. Cela n'aura rien à voir avec le résultat du procès.

Du point de vue de la gestion ou de la responsabilité des médias, on doit se poser la question suivante: Est-ce que le reporter avait des faits à signaler? Est-ce qu'il devait lire le document? Cela n'a rien à voir avec le résultat de l'enquête. C'est une question intéressante qui met en cause le discernement d'un reporter et ses qualités professionnelles.

Le sénateur Gigantès: Permettez-moi de répondre à ce commentaire. C'était le devoir du ministre, dès le moment où il a eu connaissance d'une fuite, de diffuser le budget de sorte que tous les citoyens soient mis au courant et que personne ne soit avantagée. C'était également le devoir de monsieur Small d'en faire autant.

Le président: Honorables sénateurs, évitons s'il vous plaît de parler de cette fuite.

Le sénateur Gigantès: Ce n'est pas moi qui ai abordé le sujet. Monsieur Small est reporter, j'ai été moi-même reporter et d'ailleurs je le suis encore.

Le sénateur Kenny: Monsieur Shoemaker ou Monsieur le Surintendant principal Bentham, pouvez-vous nous dire quels sont en ce moment les projets que vous avez en vue de sensibiliser les médias aux divers éléments susceptibles de constituer des risques? Vous avez parlé d'organiser des rencontres avec les médias. Quels sont vos plans et comment allez-vous organiser ces réunions?

M. Shoemaker: Comme je l'ai indiqué dans mes remarques préliminaires, notre rencontre a été très théorique et abstraite. Nous n'avons pas rencontré les reporters eux-mêmes, mais les cadres de la presse, ceux qui prennent les décisions concernant les reporters.

Nous avons l'intention de constituer un inventaire complet, car nous voulons nous appuyer sur des témoignages ou des exemples plutôt que sur un document théorique. Nous allons faire un catalogue des événements tels qu'ils se sont déroulés et, dans la mesure du possible, les rapprocher du processus de négociation qui se déroulait pendant ce temps-là. De cette manière, nous pourrions montrer à la presse l'incidence potentiellement néfaste que pouvaient avoir certains reportages sur les négociations. Ensuite, nous pourrions poser aux membres de la presse la question suivante: Si la situation avait exigé que nous fassions appel au Groupe spécial des interventions d'urgence et que ce dernier était intervenu par hélicoptère, auriez-vous conclu, dans de telles circonstances, que nous pou-

[Text]

cease and desist? In that way, we hope to make it a live illustration rather than an academic discussion.

Senator Kenny: When the committee was considering this two years ago, I believe we were unanimous that we wanted good coverage of incidents going on. We thought about having pools placed inside the command centre. We talked about a variety of different things. The problem that seemed to arise regularly was the difficulty with broadcasts that were going live, and that did not have any opportunity for editing, second thought or reflection. Do you have any thoughts about that? Do you have any views that you will be pursuing with the media regarding live coverage? I do not think anybody here is concerned about what the *Gazette* says the next day. It is the live coverage that is of concern.

Mr. Shoemaker: Senator, you have really hit the impossible problem, in my judgment, because once something has gone out live, the problem that it occasioned is finished. It has gone by. All of a sudden, you hear some profanity from the negotiating team because something has been revealed. It has happened. So it is *ex post facto* to get the press turned on at that point in time. I presume that is why Senator MacDonald was saying, "I thought your best way was to throw a cordon around the whole place and prevent that from happening." However, in my judgment, the real peril comes when there is a live broadcast, information is disclosed, and it is demonstrated that it had a harmful effect. You still cannot do anything about it. So you have to work progressively with the press. That is why I am trying to stress respect and recognition for the police responsibility, to try to get the press to a point where they constrain themselves in live broadcasting circumstances. However, I do not know whether we really have much chance in that area.

Senator Kenny: It seems to me that you can proceed the way you are going and give a series of hypothetical situations to the media so that they will be educated. However, you are dealing with a continually changing body of people who are changing locations. I can guarantee that your players are never going to be the same. There will always be one person who did not get the message.

Have you given any consideration to asking for a local black-out? The media seem to do that for ball games. It strikes me that there would have been no harm done if people in Toronto had a live broadcast of what was going on. The only possible harm would come if those live broadcasts were reaching that portable radio on the bus. I am sorry, I know Senator MacDonald wants to get in, but perhaps you could answer first before he does.

Mr. Shoemaker: We have certainly not pursued a black-out provision.

Senator MacDonald (Halifax): Everybody would drive to Kingston or Cornwall.

Senator Kenny: The hijacker would not. I am certain my suggestion is fraught with peril, but I would like to hear your

[Traduction]

vions tout à fait vous demander de cesser vos activités? Nous espérons, de cette manière, présenter une illustration vivante des événements plutôt que de procéder à une discussion théorique.

Le sénateur Kenny: Lorsque le comité a étudié cette question, voici deux ans, je pense que nous souhaitions, à l'unanimité, une bonne couverture des événements. Nous avons imaginé de placer des équipes au sein même du centre de commandement. Nous avons pensé à différentes choses. Le point qui semblait constamment poser problème concernait les reportages en direct, reportages qui sont impossibles à réviser ou à pondérer. Est-ce que vous avez éliminé cette question? Quels sont les points de vue que vous exposerez aux médias relativement aux reportages en direct? Il n'est pas question ici des articles qui seront publiés le lendemain dans la *Gazette*, mais plutôt des reportages en direct.

M. Shoemaker: Monsieur le sénateur, vous évoquez un problème qui, à mon avis, est insoluble car, dans le cas d'un reportage en direct, quand le mal est fait, il est trop tard pour intervenir. Les négociateurs ne peuvent qu'exprimer leur mécontentement lorsque certains détails importants ont été révélés. Il est trop tard alors pour demander à la presse de revenir en arrière. Je présume que c'est la raison pour laquelle le sénateur MacDonald a précisé que le meilleur moyen d'éviter cela serait d'interdire l'accès à toute la scène des événements. A mon sens, toutefois, c'est en cas de reportage en direct qu'il y a un danger réel. Des informations dangereuses peuvent en effet être divulguées sans qu'il soit possible de rien faire pour y remédier. Il faut donc collaborer pas à pas avec la presse. C'est pourquoi je demande à la presse de respecter et de reconnaître la responsabilité de la police afin qu'elle fasse preuve de la plus grande prudence lors des reportages en direct. Cependant, je ne sais pas si nous serons vraiment entendus.

Le sénateur Kenny: Il me semble que vous pouvez continuer de cette manière et analyser avec les médias un certain nombre de cas hypothétiques. Malheureusement, les effectifs changent continuellement et les reporters sont toujours par monts et par vaux. Je peux vous garantir que vous ne rencontrerez jamais les mêmes personnes. Il y aura toujours quelqu'un qui n'aura pas l'information complète.

Avez-vous envisagé d'instaurer un couvre-feu et de modifier la programmation comme cela se fait pour les matches et les manifestations sportives. Il me semble qu'il n'y aurait eu aucun mal à ce que les reportages en direct soient diffusés à Toronto, pourvu qu'ils n'aient pu être captés par le preneur d'otages sur son appareil de radio portable, dans l'autocar. J'espère que le sénateur MacDonald voudra bien patienter, car j'aimerais vous demander de répondre tout d'abord à ma question.

M. Shoemaker: Nous avons bien entendu envisagé cette solution.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Tout le monde se rendrait à Kingston ou à Cornwall.

Le sénateur Kenny: Oui, mais pas le preneur d'otages. Je suis sûr que ma suggestion comporte pas mal de risques, mais

[Text]

comments about it. I will ask the next panel about it in a moment.

Mr. Shoemaker: Speaking personally, I think it is fraught with peril. It is a difficult proposition.

Senator Kenny: Okay. You are covered by the next panel, then. Thank you, Mr. Chairman.

Senator Corbin: I have one question, Mr. Chairman. Parliamentarians have rights and privileges. The press have rights and privileges. Parliament Hill is the one spot in the nation where those rights and privileges really mesh in a very tight net. This may or may not be a hypothetical situation, but let us suppose a member of Parliament is in his office in the West Block, which was the building closest to the event. I do not believe you people have any authority to remove a Parliamentarian from his office. Let us say the Parliamentarian has one journalist reporting everything going on, from an even better vantage point than Mr. Gizbert had. Let us further suppose the reporting in question—live, or course—is creating some very annoying problems for you and that you have requested the journalist in question to stop or leave, but the journalist has the protection of the Parliamentarian who invokes some general Parliamentary rights. We know that events tend to repeat themselves. At one time, Parliament Hill did not have too many protestors or Marxists, but they are now a fact of life. Nothing precludes other acts of terrorism from occurring on Parliament Hill. You will not only have to deal with the press but you may well have to deal, at one point, with a Parliamentarian cooperating with the press in a situation which you find annoying, to say the least. What would you do in the situation I described? What could you do?

Mr. Shoemaker: Senator, we have had very recent experience, although not in an analogous situation, with the privileges and immunities of members in the precincts of Parliament, and our avenue for resolving all such issues is with the Speaker of the House.

Senator Corbin: And then what?

Mr. Shoemaker: We speak to the Speaker. We completely confide in him about our problem or the legislative or judicial action that we wish to take, and he takes action one way or another on the presumption that the Speaker has that kind of authority over the members of Parliament.

Senator Corbin: I guess we shall have to speak with the Speaker.

Senator Kenny: Does that include senators?

Senator Corbin: I include all Parliamentarians.

Mr. Shoemaker: Yes. We would speak to the Speaker of the Senate or the Speaker of the House.

Senator Gigantès: Excuse me, but the Speaker of the Senate does not have the same authority over senators as the Speaker of the House has over members of Parliament. In fact, the

[Traduction]

j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Je la poserais également au prochain groupe de témoins.

M. Shoemaker: Je pense personnellement qu'il s'agit d'une solution risquée. C'est une proposition difficile.

Le sénateur Kenny: Très bien. Nous verrons ce que dira le prochain groupe de témoins. Merci, monsieur le président.

Le sénateur Corbin: Monsieur le président, j'ai une question à poser. Les parlementaires ont des droits et des privilèges. Il en est de même pour la presse. La colline du Parlement est un endroit où ces droits et privilèges sont étroitement liés. La situation que je vais décrire pourrait ne pas être imaginaire, mais supposons qu'un député se trouve dans son bureau de l'édifice de l'Ouest, celui qui se trouvait dans le voisinage immédiat des événements. Je ne crois pas que vous ayez le pouvoir de demander à un parlementaire de quitter son bureau. Disons qu'il y a dans le bureau de ce député un journaliste qui fait le compte rendu des événements depuis ce point d'observation qui est même meilleur que celui de M. Gizbert. Supposons encore que le reportage en question, en direct, bien entendu, vous cause des problèmes très gênants et que vous demandez au journaliste d'interrompre son reportage ou de quitter les lieux. Or, le journaliste est sous la protection du député qui invoque certains droits parlementaires. Nous savons que les événements ont tendance à se répéter. Autrefois, les manifestants ou les marxistes n'étaient pas très nombreux sur la colline du Parlement. Maintenant, ils font partie du décor. Il est fort possible que la colline du Parlement soit le théâtre d'autres actes de terrorisme. Advenant un tel cas, il vous faudra non seulement transiger avec la presse, mais également avec un député collaborant avec un journaliste dans une situation qui vous semblera pour le moins embarrassante. Que pouvez-vous faire et que ferez-vous dans une telle situation?

M. Shoemaker: Monsieur le sénateur, nous avons récemment été confrontés aux privilèges et immunités des personnes qui œuvrent dans l'enceinte du Parlement, bien que la situation ait été un peu différente. La solution, dans de tels cas, c'est de communiquer avec le président de la Chambre.

Le sénateur Corbin: Mais encore.

M. Shoemaker: Nous communiquons avec le président, nous lui exposons notre problème et présentons les mesures législatives ou judiciaires que nous souhaitons prendre. Ensuite, il prend les mesures qu'il juge nécessaires en fonction de son autorité sur les membres du Parlement.

Le sénateur Corbin: Je crois que nous devons nous entretenir avec le président de la Chambre.

Le sénateur Kenny: Est-ce que cela s'applique aussi aux sénateurs?

Le sénateur Corbin: L'ensemble des parlementaires.

M. Shoemaker: C'est exact. Nous communiquerons, soit avec le président du Sénat, soit avec le président de la Chambre des communes.

Le sénateur Gigantès: Excusez-moi, mais le président du Sénat n'a pas, sur les sénateurs, le même pouvoir que le président de la Chambre sur les députés. De fait, le président du

[Text]

Speaker of the Senate has no authority. Senators run themselves.

Senator Kenny: Exactly.

Mr. Shoemaker: I understand that, senator, and I think that was illustrated by the hunger strike in the Senate chamber.

The Chairman: I think we have made the point. I do not want to see us dwell on this particular issue, if that is satisfactory, Senator Corbin.

Senator Corbin: I am talking about the situation where the rights and privileges and immunities are bound together in an MP's office, and where that reporter's presence is creating a grave annoyance to the forces of law and order. I want to know what the next step is in the chain of command. The witness says it is the Speaker.

The Chairman: I think that is as far as he can go.

Senator Corbin: At what point does the Speaker tell the MP to tell the journalist to get out, or tell the MP that they must both get out? It could easily happen.

The Chairman: I think we may have the wrong witnesses here on that question.

Senator Corbin: Well, it was interesting to find out what they would do.

The Chairman: Are there any further questions? I just have a few comments to make, which are not questions. I must say that I am not 100 per cent certain of what we have been hearing today. It is almost too clinical. If I were a member of the SWAT team of the RCMP, I would not like to hear a response that goes something like, "Well, if live coverage has these fellows located, my goodness, that could endanger their lives. Mind you, I suppose the deed is done and it is after the fact, so we will just wait until the next time," because the next time the response might be, "Gosh, that live coverage killed one of the chaps." Surely to God, there must be somebody in the RCMP who would say, "Hey, these are my men. Do not expose them to live coverage. You people from the press and the media think about it." Is there no one who will say that or will there be just this gentle comment that we should talk about that one of these days?

I have another subject that bothers me. This evening we heard that we did know Mr. Gizbert was speaking during the incident and that we did not know. One thing that puzzles me is: Looking at the video I saw that the car in which he was hiding was clearly marked "CJOH." It was a press car. If the RCMP were asking the media to back off a bit, surely to goodness they would have looked into a press car.

I am not saying that they should look behind every hedge and bush, but surely to goodness they should have made sure that that car was empty. It was sitting there as large as life.

I do not know if we are afraid of offending the media or whether we are trying to offend them, although I do not think we are trying to do that—maybe I am from time to time.

I see a real concern on the part of the police not to upset the media. I fully realize that we should not give the media any

[Traduction]

Sénat n'a aucun pouvoir. Les sénateurs se gouvernent eux-mêmes.

Le sénateur Kenny: C'est exact.

M. Shoemaker: Je le sais, messieurs les sénateurs, et la grève de la faim qui a eu lieu au Sénat l'a d'ailleurs démontré.

Le président: Je pense que nous avons fait le tour de la question et j'aimerais que l'on passe à autre chose, si le sénateur Corbin est satisfait de la réponse.

Le sénateur Corbin: Il s'agit d'une situation où les droits, privilèges et immunités d'un député sont en jeu, puisqu'elle se déroule dans son bureau où la présence d'un reporter dérange énormément les forces de l'ordre. J'aimerais savoir quel est le palier de commandement suivant. D'après le témoin, il s'agit du président.

Le président: Il me semble qu'il ne peut pas aller plus haut.

Le sénateur Corbin: A partir de quand le président de la Chambre peut-il demander au député de faire sortir le journaliste ou leur demander à tous deux de quitter les lieux? Cela pourrait facilement se produire.

Le président: Je pense que nous n'avons pas les bons témoins pour répondre à cette question.

Le sénateur Corbin: Ce serait pourtant intéressant de savoir.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser? Plutôt que de poser des questions, j'aimerais faire quelques commentaires. Je dois dire que je ne suis pas entièrement convaincu par ce que j'entends aujourd'hui. Les témoignages sont presque trop cliniques. En effet, si j'étais membre d'une équipe d'intervention d'urgence de la GRC, je n'aimerais pas entendre les commentaires comme celui-ci: «Les membres de l'équipe d'intervention d'urgence courent un risque si les reportages en direct révèlent leur position. Mais, ce qui est fait est fait. Cela ira mieux la prochaine fois». En effet, la prochaine fois un policier sera peut-être mort parce que sa position aura été révélée en ondes. Est-ce que personne à la GRC ne peut prendre le taureau par les cornes et exiger que la presse et les médias ne fassent pas de reportages en direct sur les membres des équipes d'intervention d'urgence? Doit-on se contenter de vœux pieux et espérer qu'on abordera cette question un jour ou l'autre?

Il y a un autre détail qui me dérange. On nous a dit ce soir tour à tour que la police savait et ne savait pas que monsieur Gizbert faisait un reportage des événements en direct. Ce qui m'intrigue, c'est que, dans le film vidéo, on voit que le véhicule dans lequel il se cachait portait le logo «CJOH». C'était une voiture de la presse. Puisque la GRC demandait aux journalistes de se tenir un peu à l'écart, elle aurait dû inspecter cette voiture de la presse.

Je ne dis pas qu'il faudrait faire une véritable battue, mais je pense que la police aurait pu vérifier si cette voiture était vide. Il était impossible de ne pas la remarquer.

Je ne sais pas si nous avons peur de froisser les médias. Je ne pense pas que nous cherchons à les offusquer, mais peut-être que cela m'arrive de temps en temps.

Je me rends compte que la police se garde bien de froisser les médias. Je comprends tout à fait que nous ne devons pas

[Text]

sense that, in a democracy like ours, we are going to try to control the press. That is silly.' Nobody is going to do that. But I do think we have to keep inviting the media to think through what might have happened.

There was some rejection of the question of potential danger. Do we have to wait until something does happen? That is why I am left a little uneasy as to whether we are coming to grips with this, or whether we are simply wanting to get through the process and get on with our lives.

That is not a question. I do not invite a response at all. That is just how I feel.

Mr. Shoemaker: I think that is a fair and interesting observation, Mr. Chairman. I do not want to leave the impression in my final remark that this is academic with the RCMP. It is anything but, and the Commissioner would not be so actively involved in a post-mortem sense if he was not concerned.

Judgmentally, it is one thing to say, "These are my men and you will not do anything that could possibly put them at risk", and make it work. What we are trying to do is sensitize, persuade, illustrate to the point where senior managers of the press in this country are in total agreement with the respect and recognition the police must have if they are to carry out these responsibilities successfully. We think we are making very significant headway in that direction.

We have not yet made any impression on the press when we tell them: "If you don't move back 25 feet we are going to kneecap you." So, I hope it is a combination of the two.

The Chairman: I understand the initiatives you are taking. I think they are excellent. I did not want to miss the fact that you may have given the impression this evening that I know is not the correct impression.

Mr. Shoemaker: Your frustration is mirror-imaged by most members of the police. We are just trying to make it work.

The Chairman: On behalf of the members of the committee, I thank the witnesses for appearing this evening. They have made a very interesting presentation.

With your permission, honourable senators, we will move on to the next stage of our deliberations.

Before I introduce the next members of the media panel, I am reminded that I did not follow through on one part of the previous testimony, that is Mr. Davidson, who has a five- to seven-minute statement that is pertinent to what we are discussing.

Please proceed, Mr. Davidson.

Mr. David Davidson, Director General, Communications, Department of the Solicitor General: Mr. Chairman and committee members, this is a welcome opportunity to review public communications in national security and to update my remarks of a little more than two years ago to the first Senate Special Committee on Terrorism and the Public Safety.

[Traduction]

donner aux journalistes l'impression que nous voulons, dans une démocratie comme la nôtre, contrôler la presse. C'est absolument ridicule! Personne ne veut faire une chose pareille. Cependant, nous devons continuer d'inciter les médias à réfléchir à ce qui aurait pu se produire.

La question des risques possibles a été rejetée. Devons-nous attendre qu'un malheur arrive? Je me demande si l'on va véritablement au fond des choses ou si nous nous contentons de faire une analyse rapide et de passer à autre chose.

Ce n'est pas une question, c'est tout simplement mon impression. Je n'attends pas de réponse.

M. Shoemaker: Votre observation, Monsieur le président, me paraît juste et intéressante. Je ne veux pas donner l'impression, dans mes dernières remarques, qu'il s'agit, de la part de la GRC, d'une démarche purement théorique. En fait, c'est tout sauf cela et le commissaire ne s'intéresserait pas de manière si active à des événements passés, s'il ne se sentait pas vraiment concerné.

À mon avis, la volonté des responsables de la GRC de protéger leurs policiers n'est pas facile à mettre en pratique. Nous essayons de sensibiliser, de persuader les cadres de la presse canadienne et d'illustrer nos exigences, afin qu'ils accordent à la police le respect et la reconnaissance qui lui permettront d'exercer ses responsabilités. Nous estimons que nous effectuons des progrès notables dans cette direction.

Jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à intimider les journalistes. Aussi, j'espère que la solution réside dans un compromis.

Le président: Je comprends les initiatives que vous prenez et je les trouve excellentes. Je voulais simplement souligner le fait que vous avez pu donner ce soir une impression qui, j'en suis certain, n'est pas la bonne.

M. Shoemaker: Votre frustration fait écho à celle de certains membres de la police. Nous faisons tout notre possible pour aboutir à de bons résultats.

Le président: Au nom des membres du comité, je remercie les témoins que nous avons entendus ce soir. Leur exposé a été des plus intéressants.

Avec votre autorisation, honorables sénateurs, nous passerons maintenant à l'étape suivante des délibérations.

Avant de présenter les nouveaux témoins du secteur des médias, on me rappelle que je n'ai pas donné la parole à un membre du groupe précédent, monsieur Davidson, qui souhaite présenter un exposé de cinq à sept minutes se rapportant au sujet examiné.

Monsieur Davidson, la parole est à vous.

M. Davidson, directeur général des communications, ministère du Solliciteur général: Monsieur le président, Messieurs les membres du comité, je suis ravi d'avoir la possibilité de parler de l'incidence des communications publiques sur la sécurité internationale et de compléter les remarques que j'avais faites, voici un peu plus de deux ans, au premier Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique.

[Text]

Comme ce comité le sait, le rapport du premier comité présidé par le sénateur Kelly a suscité de nombreux travaux reliés à l'antiterrorisme canadien, particulièrement en ce qui concerne la gestion des incidents. Les communications publiques, y compris les relations entre le gouvernement, la police et les médias, demeurent une préoccupation majeure, comme en fait foi la présente session du comité.

Les communications publiques relatives à la sécurité intérieure canadienne prennent racine dans la politique du gouvernement en matière de communications. Celle-ci demande aux ministères d'être prêts à communiquer en situation de crises, y compris lors d'incidents terroristes. De telles communications reflètent d'ailleurs le rôle de chef de file que joue le Solliciteur général dans le domaine de l'antiterrorisme.

The interdepartmental Security Advisory Committee Public Communications Committee, comprising representatives from more than 10 departments and agencies, plays a key role in counter-terrorism. These include members, for example, from Transport, External Affairs, Emergency Preparedness Canada, the Department of National Defence, PCO, RCMP, and the Canadian Security Intelligence Service. The committee, whose chairman is the Director General, Communications, Solicitor General Canada, meets when there is a full agenda but is also available for consultation as a full or smaller group during an incident.

In considering public communications, it helps to bear in mind the distinction between strategic and tactical or operational communications. Strategic communications looks at overall management, including advice to the government on statements, themes, and broad public information. Operational communications, including media relations, centres on an incident's immediate management at the scene and is exclusively a police responsibility.

The April bus hostage-taking has prompted several questions about the media's role in such incidents, especially regarding live radio and television reports. It would not be useful to describe the incident in full right now, but I would like to comment on public communications as events unfolded.

The RCMP handled media relations in operations required by the incident, but other public communications work was under way a few blocks away at Solicitor General Canada. Solicitor General Pierre Blais and his advisers were on top of the incident, with public communications being a major consideration. The "situation room" of the new National Security Coordination Centre—the centre was established April 1 as a further move in government counter-terrorism—was humming in its first test in a major incident.

This committee has asked what I was doing during the Hill incident. My job was to offer strategic communications advice to the Solicitor General and Deputy Solicitor General Joe

[Traduction]

As this Committee is aware, the report of the first Committee, chaired by Senator Kelly, sparked a great deal of activity in the area of Canadian anti-terrorism, especially with respect to incident management. Public communication, including relations among governments, police and the media, remains an on-going concern, as this Committee sitting demonstrates.

Public communication with respect to Canada's internal security are rooted in the government's communications policy, which requires departments to be ready to communicate in crisis situations, including terrorist incidents. Communications at such times reflect the leading role of the Solicitor General in anti-terrorism.

Le comité des communications publiques du Comité consultatif interministériel de la sécurité, qui regroupe des représentants de plus de dix ministères et organismes, joue un rôle clef dans la lutte contre le terrorisme. Il comprend par exemple des représentants du ministère des Transports, du ministère des Affaires extérieures, de Protection civile Canada, du ministère de la Défense nationale, du BCP, de la GRC et du Service canadien du renseignement de sécurité. Le Comité, placé sous la présidence du directeur général des communications, du ministère du Solliciteur général du Canada, se réunit lorsque l'ordre du jour est complet, mais peut également être consulté, en cas de crise, en séance plénière ou en comité restreint.

Quand il s'agit de communications publiques, il est bon de faire la distinction entre les communications stratégiques et les communications tactiques ou opérationnelles. Les communications stratégiques se rapportent à la gestion générale, y compris aux conseils fournis au Gouvernement relativement aux déclarations, thèmes et informations publiques générales. Les communications opérationnelles, y compris les relations avec les médias, se rapportent à la gestion immédiate d'une situation, sur les lieux mêmes et relèvent exclusivement de la responsabilité de la police.

La prise d'otages du mois d'avril a soulevé plusieurs questions relativement aux rôles que peuvent jouer les médias dans de telles situations, en particulier les reportages présentés en direct à la radio et à la télévision. Toute description complète des événements serait superflue actuellement, mais j'aimerais présenter quelques commentaires sur les communications publiques qui ont eu lieu pendant tout le temps qu'ont duré les événements.

La GRC s'est chargée d'informer les médias sur les opérations menées relativement à l'incident, mais le solliciteur général du Canada offrait, lui aussi, à quelques coins de rues de là, un service de communications publiques. Le solliciteur général Pierre Blais et ses conseillers suivaient de près la situation, se chargeant tout particulièrement des communications publiques. Le poste d'information du Centre de coordination de la sécurité nationale, créé le 1^{er} avril afin d'intensifier la lutte contre le terrorisme, était confronté pour la première fois à un incident grave.

Des membres du comité ont demandé quelles étaient mes fonctions pendant la prise d'otages sur la colline du Parlement. Ma mission était de fournir des conseils sur les communi-

[Text]

Stanford, and other colleagues, and to participate in discussions as the event unfolded. My work, while moving between the minister's office and the situation room, also included preparing suggested replies to possible questions from reporters and others, the drafting of possible statements by the Solicitor General, and an analysis of the incident from a communications perspective. After the incident, I drew up strategic communications advice for its further handling.

During the incident, there were only a few calls from reporters to the situation room, where two of my staff were manning a communications desk and providing other help. This small number of calls reflects the excellent RCMP arrangements near the Hill, where the main action was, to handle media queries.

Lors de l'incident de l'autobus, le professionnalisme de la GRC lui a valu des éloges, y compris en ce qui a trait aux relations avec la presse. Les briefings étaient fréquents, l'information venait à point, les porte-parole de la GRC étaient crédibles et fournissaient la sorte d'information et de commentaires qui font taire les rumeurs et produisent une couverture de presse sérieuse. La conférence de presse qui a suivi l'incident, ainsi que les interviews des hauts gradés de la GRC, ont couronné ce que plusieurs ont appelé des relations police-médias de première classe.

Une analyse semblable de la couverture de presse indiquerait que les médias en général ont été, eux aussi, professionnels dans leur façon de rapporter l'événement. La question de la couverture de l'événement en direct, à la télévision et à la radio, demeure toutefois soulevée. Cette couverture pourrait aider un preneur d'otages à suivre les mouvements de la police ou d'autres éléments d'un incident. La GRC a déjà rencontré les médias afin de tirer certaines leçons de l'affaire et le Commissaire Norman Inkster a dit que de telles réunions se répèteront.

A major move in responding to Senate concerns was the establishment of a Counter-Terrorism Task Force early in 1988. The task force, which wound up its work on March 31 of this year, produced a draft national counter-terrorism plan that responds to many of the Kelly committee recommendations.

Public communications was a major task force preoccupation. An entire chapter of the national counter-terrorism plan is devoted to public communications. The plan reflects and refines work at Solicitor General Canada and in the inter-departmental Security Advisory Committee's Public Communications Committee, of which I have already spoken. The ministry and the public communications committee were drawn into developments, and at every stage of the task force's work consulted with the force's director and staff participating fully in our committee meetings.

[Traduction]

tions stratégiques au solliciteur général et au sous-solliciteur général Joe Stanford, ainsi qu'à d'autres collègues et de participer aux discussions, à mesure qu'évoluait la situation. J'avais également pour mission, en plus de faire l'intermédiaire entre le bureau du ministre et le poste d'information, de préparer des réponses à d'éventuelles questions émanant des reporters et du public, d'élaborer des ébauches de déclarations pour le solliciteur général, ainsi qu'une analyse des événements axée sur les communications. Après coup, j'ai fourni des conseils sur les communications stratégiques.

Pendant les événements eux-mêmes, les reporters n'ont pas été nombreux à appeler le poste d'information où deux membres de mon personnel assuraient les services de communication ainsi que d'autres services. Le petit nombre d'appels que nous avons reçus permet de déduire que le service d'information installé par la GRC à proximité de la colline du Parlement, près du théâtre même des événements, suffisait à répondre aux demandes des médias.

The RCMP won high praise for its professionalism throughout the bus hijacking incident, and that professionalism included its relations with the media. Briefings were frequent, information was updated promptly, the RCMP spokesmen were credible and provided the kind of information and comments that put a stop to rumours and made serious press coverage possible. The press conference that followed the incident, and the interviews with senior members of the RCMP, gave the crowning touch to what a number of observers called first-class police-media relations.

A similar analysis of the press coverage would seem to indicate that the media in general were also professional in their reporting of the event. The question of live radio and television coverage, however, remains moot. This kind of coverage could enable a hostage-taker to follow police movements or other elements of an incident. The RCMP has already met with media representatives to see what lessons can be drawn from this incident, and Commissioner Norman Inkster has said that such meetings will be repeated.

Le groupe de travail sur les mesures antiterroristes, créé au début de l'année 1988, est une conséquence importante des recommandations faites par le Sénat. Ce groupe de travail qui a mis fin à ses activités le 31 mars de l'année courante a produit une ébauche de plan national de lutte contre le terrorisme qui répond à bon nombre de recommandations du Comité Kelly.

Les communications publiques constituaient une préoccupation majeure du groupe de travail. Le plan national de lutte contre le terrorisme consacre un chapitre entier aux communications publiques. Le plan reprend et complète les travaux déjà entrepris au sein du ministère du Solliciteur général du Canada et du comité des communications publiques du comité consultatif interministériel de la sécurité, dont j'ai déjà parlé. Le Ministère et le comité des communications publiques ont participé à l'élaboration de certains éléments et ont été consultés aux diverses étapes des activités du groupe de travail, étant donné que le directeur et le personnel ont participé pleinement aux séances de notre comité.

[Text]

Le Centre national de coordination de la sécurité décrit dans le plan insiste beaucoup sur les communications publiques. Ceci inclut les relations avec la presse et l'élaboration de conseils stratégiques pour le Solliciteur général en tant que ministre responsable de l'antiterrorisme, de même que pour les sous-chefs ayant à intervenir lors d'un incident.

Les recommandations du comité du Sénat ont ravivé l'intérêt pour les directives aux médias dont on avait beaucoup parlé en 1986 quand le gouvernement avait suggéré des discussions avec des leaders de la presse sur la question des directives. Des rencontres non-formelles avaient eu lieu et ont eu lieu depuis mais les avis restent sérieusement partagés sur les directives et leurs chances d'être efficaces.

Néanmoins, la simple allusion à des directives gouvernementales a suscité un nouvel intérêt de la part des médias sur la manière qu'a la presse de couvrir le terrorisme et les autres genres de crises. Le Conseil de presse de l'Ontario, par exemple, a fini par rejeter la suggestion de rédiger des directives pour les journaux qui en font partie.

Solicitor General Canada drafted guides in 1986 for possible discussion, which are reflected in later work with media leaders in cooperation with Emergency Preparedness Canada. The spirit of the guides is also reflected in continuing talks with media leaders in designing the National Emergency Agency for Public Information (NEAPI). The agency is required under emergency legislation passed in the last Parliament repealing the War Measures Act.

The move by the Canadian Press and Broadcast News to guides of their own was a major influence in Solicitor General Canada's approach to guidelines. The two agencies cover virtually all of Canada's daily newspapers, radio and television stations and set a significant example in Canadian journalism because of their reputation for integrity, balance and objectivity in news reporting.

The Radio-Television News Directors Association sets out guides in its code of ethics. Other news organizations have also adopted guides. These guides have provided the underpinning for continuing discussions with the media, in which Solicitor General Canada participates, on guidelines in covering emergencies from natural disasters to terrorist and like incidents.

The first Senate Special Committee on Terrorism and Public Safety said it would like to see local police-media discussions that would merge into national guidelines. While truly national guidelines do not appear imminent, the media are taking their responsibilities seriously in the coverage of terrorism. They are also becoming increasingly aware of their pervasive role in terrorism, especially in the safe resolution of incidents.

While some concerns may remain regarding how the media cover terrorism, real progress has been made as the police, government officials and the media continue talking to one another in order to get a better understanding of one another's problems. I am optimistic about further progress as talks con-

[Traduction]

The National Security Coordination Centre described in the Plan lays considerable stress on public communications. This includes relations with the press and the formulation of strategic guidelines for the Solicitor General, as the Minister responsible for anti-terrorism, and for the deputy heads who have to take action when an incident occurs.

The Senate Committee recommendations have revived interest in guidelines for the media, which were widely discussed in 1986 when the government suggested meeting with managers of the press over the issue of guidelines. Informal meetings had been held, and have been held since then, but opinions remain sharply divided about guidelines and the likelihood of their being effective.

Nonetheless, the simple fact of alluding to government guidelines has generated new interest among the media about the way the press covers terrorism and other types of crisis. The Ontario Press Council, for example, finally rejected the suggestion of drafting guidelines for the newspapers associated with it.

Les guides préparés en 1986 par le solliciteur général du Canada en vue d'éventuelles discussions, ont servi par la suite aux travaux produits par les cadres des médias, en collaboration avec Protection civile Canada. L'esprit de ces guides inspire également les pourparlers qui ont lieu en ce moment avec les cadres des médias en vue de créer l'agence nationale pour l'information publique en situation d'urgence, en conformité de la nouvelle Loi sur les mesures d'urgence adoptée lors de la dernière législature, en remplacement de la Loi sur les mesures de guerre.

La décision de Canada Press et de Broadcast News d'adopter leurs propres guides a eu une incidence importante sur l'approche retenue par le solliciteur général du Canada au sujet des lignes directrices. Ces deux agences de presse desservent pratiquement tous les quotidiens et stations de radio et de télévision du Canada et servent de modèles à la presse canadienne, en raison de leur réputation d'intégrité, d'équilibre et d'objectivité dans le compte rendu des nouvelles.

La Radio-Television News Directors Association mentionne les guides dans son code de déontologie. Les autres agences de presse les ont également adoptés. Ces guides sont la pierre angulaire des discussions permanentes avec les médias, auxquelles participe le solliciteur général du Canada, sur les lignes directrices applicables aux situations d'urgence, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou d'actes terroristes ou autres.

Le comité spécial précédent du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique recommandait, à l'échelon local, des discussions entre la police et les médias, qui déboucheraient sur des lignes directrices nationales. Cela ne semble pas encore pour demain, mais les médias prennent leurs responsabilités à cœur dans la couverture des actes terroristes. Ils prennent également de plus en plus conscience du caractère universel du terrorisme, en particulier lorsqu'on cherche à dénouer une crise.

La couverture des actes de terrorisme par les médias continue à soulever certaines questions, mais il faut quand même constater que des progrès réels ont été accomplis puisque la police, les fonctionnaires et les médias continuent à communiquer afin de mieux comprendre leurs problèmes respectifs. J'ai

[Text]

tinue and as we all grow more sensitive about terrorism and how prepared we are to deal with it. Thank you very much.

The Chairman: Does anyone wish to make any comments?

I would only say that I am pleased to know that the Solicitor General is playing some role in this situation. I have to comment, however, that in 1987, when our report came out and that suggestion was made, the Solicitor General of the day took the position that he felt it would be totally inappropriate for him to play any role because it might be taken as trying to control the press.

Your recollection of history, Mr. Davidson, and mine may deal with different time frames.

Le sénateur Corbin: Monsieur Davidson, j'ai une question de clarification à vous poser.

Ala page 4 de votre déclaration . . .

M. Davidson: Sénateur Corbin, j'ai quelques difficultés à lire. Est-ce que vous pouvez m'indiquer les paroles et dans quel paragraphe?

Le sénateur Corbin: Oui, c'est l'avant-dernier paragraphe qui commence par:

Les recommandations du comité du Sénat . . .

M. Davidson: Oui, sénateur.

Le sénateur Corbin: Vous faites allusion aux recommandations du comité qui ont ravivé l'intérêt pour les directives aux médias.

M. Davidson: Oui, sénateur.

Le sénateur Corbin: Vous dites à la phrase suivante:

Des rencontres non-formelles avaient eu lieu et ont eu lieu depuis, . . .

M. Davidson: Oui, sénateur.

Le sénateur Corbin: Avec qui?

M. Davidson: Par exemple avec La Presse canadienne. J'ai parlé avec monsieur Gordon Grant, le chef du bureau ici à Ottawa, pour discuter de la ligne de conduite à suivre lors d'un tel incident.

Par exemple je lui ai demandé: qu'en pensez-vous, Gordon? J'en ai discuté avec mes autres collègues parce que je suis un ancien journaliste.

Le sénateur Corbin: Moi aussi, d'ailleurs.

Alors, il n'a pas été possible de vous entendre?

M. Davidson: Pourquoi cela, sénateur?

Le sénateur Corbin: C'est ce que vous dites:

. . . mais les avis restent sérieusement partagés sur les directives . . .

M. Davidson: Oui, exactement, c'est très difficile. Il y a des divergences d'opinion. Lorsque l'on demande: aimez-vous la ligne de conduite à suivre? D'un côté l'on répond "oui" et de l'autre l'on répond "non". C'est impossible d'avoir un consensus.

[Traduction]

espoir que nous accomplirons d'autres progrès puisque les discussions se poursuivent et que nous continuons à étudier le phénomène du terrorisme afin de mieux nous en protéger. Merci beaucoup.

Le président: Est-ce que quelqu'un a des commentaires à formuler?

J'ajouterai tout simplement que je suis ravi d'apprendre que le solliciteur général joue un rôle dans ces activités. J'aimerais préciser toutefois que, lorsque nous avons fait cette suggestion, dans notre rapport de 1987, le solliciteur général de l'époque avait déclaré qu'il lui semblait tout à fait inapproprié de jouer un tel rôle, étant donné que cela pourrait être interprété comme une tentative de contrôler la presse.

Vos souvenirs, monsieur Davidson, ne se rapportent peut-être pas à la même période que la mienne.

Senator Corbin: Mr. Davidson, I'd like a clarification.

On page 4 of your statement—

Mr. Davidson: Senator Corbin, I have some difficulty reading. Could you indicate the words and tell me in which paragraph?

Senator Corbin: Certainly. It's the second-last paragraph, which begins:

"The Senate Committee recommendations . . ."

Mr. Davidson: Thank you.

Senator Corbin: You alluded to Committee recommendations that have revived interest in guidelines for the media.

Mr. Davidson: That's right, Senator.

Senator Corbin: You say in the next sentence,

"Informal meetings had been held, and have been held since then . . ."

Mr. Davidson: Yes.

Senator Corbin: With whom?

Mr. Davidson: With Canadian Press, for example. I spoke with Mr. Gordon Grant, CP's Bureau Chief here in Ottawa, and discussed guidelines for covering similar incidents.

I asked him what he thought about it, and I discussed it with my other colleagues too, because I'm a former journalist.

Senator Corbin: So am I, as a matter of fact.

So you weren't able to reach an agreement?

Mr. Davidson: Why do you say that, Senator?

Senator Corbin: That's what you say:

" . . . but opinions remain sharply divided about guidelines . . ."

Mr. Davidson: Yes, indeed, it's a serious difficulty. Views do differ. When you say, "Do you like the idea of guidelines?", one group says "Yes" and the other says "No". It's impossible to get a consensus.

[Text]

Le sénateur Corbin: Alors vous allez tout simplement abandonner dans l'avenir toute initiative dans ce sens parce que vous concluez d'avance que cela ne donne rien.

M. Davidson: Pas nécessairement. Sénateur Corbin, j'ai eu des réunions avec les gens de Protection civile Canada et d'autres organismes. Le ministère du Solliciteur général du Canada participe à ces discussions qui, d'ailleurs, se poursuivent toujours.

Le sénateur Corbin: Je vous remercie.

M. Davidson: De rien, sénateur.

The Chairman: Honourable senators, I am pleased to introduce Mr. Don Newman, Senior Parliamentary Editor of the CBC National News. Mr. Newman has been with the CBC since 1976 and has covered both Ottawa and Washington. Before that time, he was with the CTV and the *Globe and Mail*.

I notice that Mr. Alboim has left.

Mr. Don Newman, Senior Parliamentary Editor, CBC National News: He has had to step out, Senator, to deal with an ongoing journalistic crisis of the evening. He will be back.

The Chairman: I see. Mr. Alboim is the Bureau Chief for CBC, Ottawa, and has been in that position since 1977. He has been with the CBC for 20 years.

The two have been joined by Mr. Richard Gizbert, a parliamentary reporter from CJOH. We welcome you, gentlemen. We hope that you will give us a review of the coverage of the April 7 terrorist incident. Perhaps, Mr. Newman, we could start with you.

Mr. Newman: On that Friday, Mr. Chairman and honourable senators, I was on Parliament Hill interviewing the Minister of Justice. The camera crew with which I was working was beeped to change its location because there appeared to be a hostage taking going on on Parliament Hill. One of the camera crews left immediately and I left with the other crew and ended up in the office of the press secretary of the Leader of the Government in the Senate, looking out his window. To my amazement, we saw a Greyhound bus with the sign "New York" on it. The door opened and an elderly gentleman walked out, carrying a suitcase. As he made his way toward the Senate, he scared all of us watching out of the window because we did not know what he had in his suitcase. But nobody apprehended him as he approached.

The bus then veered off by the Centre Block, coming to a stop on the grass in front of the West Block.

I changed my location and, in a bipartisan way, ended up in an office adjacent to that of the Leader of the Opposition in the House of Commons. The people there were kind enough to let me stay and actually turned on their TVs so that we could see what the pictures were like. I called Mr. Alboim, my bureau chief, told him where I was, and shortly thereafter we were on the air broadcasting.

[Traduction]

Senator Corbin: So in the future you're simply not going to proceed any further in this direction because you've concluded in advance that it would be futile.

Mr. Davidson: Not necessarily, Senator. I've had meetings with the people at Emergency Preparedness Canada and other organizations. The Department of the Solicitor General is participating in these discussions, which are still going on.

Senator Corbin: Thank you.

Mr. Davidson: My pleasure, Senator.

Le président: Honorables sénateurs, j'ai le plaisir de vous présenter M. Don Newman, rédacteur en chef de la section parlementaire au réseau national de nouvelles de CBC—Radio-Canada. M. Newman travaille à CBC depuis 1976 et a été en poste à Ottawa et Washington. Auparavant, il a travaillé à CTV et au *Globe and Mail*.

Je remarque que M. Alboim nous a quitté.

M. Don Newman, rédacteur en chef de la section parlementaire du réseau national de nouvelles de CBC—Radio-Canada: Il a dû nous quitter, monsieur le sénateur, afin de vaquer aux activités journalistiques habituelles du soir. Il sera de retour bientôt.

Le président: Je vois. M. Alboim est, depuis 1977, le chef du bureau de CBC à Ottawa. Il travaille à CBC depuis 20 ans.

Ils sont accompagnés de M. Richard Gizbert, un reporter parlementaire de CJOH. Messieurs, soyez les bienvenus. J'espère que vous allez nous parler du reportage que vous avez fait de l'acte de terrorisme du 7 avril. Monsieur Newman, nous pourrions peut-être commencer par vous.

M. Newman: Ce vendredi-là, monsieur le président et honorables sénateurs, je me trouvais sur la colline du Parlement pour une interview du ministre de la Justice. Les caméramen avec qui je travaillais ont été avertis de changer d'endroit, étant donné qu'une prise d'otages était en train de se produire sur la colline du Parlement. Une des équipes de caméramen partit immédiatement. Quant à moi, j'ai accompagné l'autre et nous avons fini par nous retrouver dans le bureau du secrétaire de presse du leader du gouvernement au Sénat. Regardant par la fenêtre, nous avons été surpris de découvrir un autocar Greyhound portant le signe «New York». La porte s'est ouverte et un vieillard portant une valise en est sorti. Tous les gens qui regardaient la scène depuis la fenêtre ont vraiment eu peur, car nous ne savions pas ce que contenait la valise de cet homme qui se dirigeait vers le Sénat. Pourtant, personne ne l'a empêché de s'approcher.

L'autocar a tourné près de l'édifice du Centre et s'est immobilisé sur la pelouse, en face de l'édifice de l'Ouest.

J'ai changé d'endroit et, de manière très démocratique, je suis arrivé dans un bureau voisin de celui du chef de l'Opposition à la Chambre des communes. Le personnel de ce bureau m'a aimablement autorisé à rester et a même mis en marche le récepteur de télévision pour que nous puissions voir les images. J'ai appelé M. Alboim, mon chef de bureau, pour lui dire où je me trouvais et, peu de temps après, nous étions en ondes.

[Text]

If I may say so, at first we broadcast quite cautiously what was going on, repeating how the bus was moving around the hill but being quite cautious in terms of the other information we were giving out.

We stayed there for approximately an hour until the House of Commons security staff came along and asked that we leave. We said that we would stay at our own risk, but were eventually told that the Sergeant at Arms had ordered us out.

By that time we had organized coverage at another location, the L'Esplanade Building, and we broadcast from there until the resolution of the hostage taking.

If I may, I will make one point, and I have discussed this with representatives of the RCMP. The infamous crawling under the bus incident became one of the events of this hostage taking, although, quite frankly, at the time it did not seem to be one of the great events. When I saw that going on, I did not broadcast it immediately. At any rate, the RCMP officer did not actually crawl under the bus. He got out of the van behind the bus, looked under it and got back into the van. After he was back safely in the van, we reported that that had happened.

I do not know what other people did, but we reported it after the fact. There was nobody under the bus when it was reported. As I said, however, it did not seem at that time to be one of the great events of the piece.

If I may offer a personal opinion, I do not think anybody in the Parliamentary press gallery—nor anyone I have met in journalism over the years—wants to see hostages or RCMP officers killed. Everyone uses his own best judgment when covering these kinds of stories. I am not sure whether anyone has suggested this, but, even though the media is competitive, the media believes, as I do, that the public has a right to be informed. At the same time, I suggest that paramount is the safety of police officers or anybody else who happens to be caught in an unfortunate situation.

The Chairman: Thank you, Mr. Newman.

Senator Corbin: Perhaps I could ask one question for clarification, Mr. Chairman. At one point I gather you were still in the Senate precincts, Mr. Newman. Did you not say that you were in an office next to that of the Leader of the Opposition?

Mr. Newman: No, I was not in the Senate precincts; I was in the House of Commons by then. I did not broadcast from the Senate—the bus moved too quickly, senator. I will admit that I was quite prepared to, but the bus moved.

Senator Corbin: That clears up the confusion in my mind, thank you.

Senator MacDonald (Halifax): Mr. Chairman, I should like to put this same question to all of the witnesses. As Mr. Shoemaker pointed out, this whole thing smacked of Cecil B. De

[Traduction]

Permettez-moi de préciser qu'au début nous avons été très prudents dans notre compte rendu des événements, nous avons décrit les déplacements de l'autocar sur la colline du Parlement, mais nous avons fait preuve d'une grande prudence dans la diffusion des autres informations.

Nous sommes restés à cet endroit là environ une heure, jusqu'à ce que le personnel de sécurité de la Chambre des communes nous demande de quitter les lieux. Nous avons demandé à rester à nos propres risques, mais on nous a finalement dit que le sergent d'armes nous ordonnait de partir.

À ce moment, nous avons déjà installé un autre centre de reportage dans l'immeuble l'Esplanade où nous avons réalisé tous nos reportages jusqu'au dénouement de la prise d'otages.

Permettez-moi d'apporter une précision concernant le fameux épisode au cours duquel un policier s'est glissé sous l'autocar. Cet épisode, dont j'ai d'ailleurs parlé avec les représentants de la GRC, est devenu un des moments importants de la prise d'otages alors que, sur le moment, il parut assez anodin. Je n'ai pas décrit immédiatement en ondes ce qui se passait. De toute façon, l'agent de la GRC ne s'est pas véritablement glissé sous l'autocar. Il est sorti de la camionnette qui se trouvait en arrière, a jeté un coup d'œil sous l'autocar, et est retourné dans la camionnette. Nous avons attendu qu'il soit en sécurité à l'intérieur de la camionnette pour raconter ce qui s'était passé.

Je ne sais pas ce qu'ont fait les autres journalistes, mais quant à nous, nous avons relaté cet épisode après coup. Quand nous en avons parlé, il n'y avait personne en-dessous de l'autocar. Mais, comme je l'ai déjà dit, cela ne nous a pas paru être un des grands moments de la prise d'otages.

À mon avis, je crois qu'aucun membre de la galerie de la presse ni aucun des journalistes que j'ai rencontrés au cours de ma carrière, ne souhaite un accident qui serait fatal à des otages ou à des membres de la GRC. Tous les journalistes réfléchissent à ce qu'ils disent lorsqu'ils font de tels reportages. Je ne sais pas si cela a été mentionné, mais j'aimerais préciser que, même si les médias se font concurrence, les journalistes estiment que le public a le droit d'être informé. Parallèlement, il me semble qu'il est actuellement essentiel de protéger la sécurité des agents de police ou de toute personne qui se trouve mêlée à une situation regrettable.

Le président: Je vous remercie, monsieur Newman.

Le sénateur Corbin: J'aimerais avoir une précision, monsieur le président. À un moment donné, monsieur Newman, vous vous trouviez encore dans l'enceinte du Sénat. Étiez-vous dans un bureau voisin de celui du chef de l'Opposition?

M. Newman: Non, je ne me trouvais plus dans l'enceinte du Sénat, mais à la Chambre des communes. Je n'ai pas fait de reportage depuis le Sénat, car l'autocar s'est déplacé trop rapidement, monsieur le sénateur. J'avoue que j'étais prêt à le faire, mais l'autocar est parti.

Le sénateur Corbin: Je vous remercie pour cet éclaircissement.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Monsieur le président, j'aimerais poser cette question à tous les témoins. Comme l'a fait remarquer M. Shoemaker, c'était une véritable opération à

[Text]

Mille—there was no way in which to cordon off the area. Suppose, however, there was. Suppose that the entire area were closed and you were denied any physical access. Would you have thought that to be an unreasonable or inappropriate demand from the authorities?

Mr. Newman: I would have to know the precise situation at the time, senator, but obviously we feel that as a general rule, we should be able to get as close as possible to the action without jeopardizing it. The only untoward thing that happened to me during the entire operation was when I moved from the Centre Block down to the L'Esplanade building. I was wearing my House of Commons pass and I tried to cross an RCMP line to go down the steps in front of the West Block. A young constable stopped me and told me that he would arrest me if I were to proceed. Having gone down those steps, I could not have seen the bus and nobody in the bus could have seen me. It seemed to me untoward, but, in any event, I ran around the other way.

Most people understand things that make sense to them, although in the heat of the moment, where obviously there is a lot of tension, perhaps your judgment is not as good.

With regard to broadcasting information, this incident was unusual and was nothing like the Turkish embassy situation. The hostage-taker was sitting in the centre of the lawn, and he could see everything. He knew that the RCMP were behind him because that is where the negotiators were. To the front of him he could see the RCMP car with the doors open and the guns pointing over it. He could look out the side windows and see who was there. It was not at all like a situation where he would be in a building downtown, as is the Bahamian High Commission or the Turkish embassy.

In point of fact, to show television pictures of what he was seeing did not seem to be a major problem as it was going on.

The Chairman: Mr. Alboim, we did introduce you in your absence. Do you have any comments to add to Mr. Newman's comments?

Mr. Elly Alboim, Bureau Chief, CBC National News: I hope my comments will not be redundant given what Don Newman has said. First, let me apologize for not being here earlier. We are in the midst of doing a story that may endanger some people. We are trying to sort out whether to proceed with it at 10 o'clock. I may be a little distracted because there is a similar sort of parallel to this.

I would like to make a couple of points on what I heard earlier. I listened to the overall summation from your research staff. I do not feel particularly defensive, but I do reject categorically that there has been no lessons learned and no change in procedures.

I cannot speak for all of the media. You may make your judgments on how individual organizations handled it, but I

[Traduction]

la Cecil B. de Mille. Il n'y avait aucun moyen de ceinturer la zone des événements. Supposons cependant qu'il ait été possible de dresser un périmètre de sécurité. Supposons que toute la zone ait été fermée et que personne n'aurait pu y pénétrer. Auriez-vous estimé qu'il s'agissait là d'une exigence déraisonnable ou inappropriée de la part des autorités?

M. Newman: Monsieur le sénateur, je ne peux vous répondre sans avoir plus de précisions sur une telle situation, mais il est clair, que de manière générale, nous voulons nous rendre le plus près possible du théâtre des événements, sans toutefois que notre présence porte à conséquence. Le seul épisode malencontreux qui m'est arrivé pendant toute cette affaire s'est produit lorsque je quittais l'édifice du Centre pour me rendre à l'immeuble l'Esplanade. Comme je tentais de traverser le cordon de la GRC en arborant mon laissez-passer de la Chambre des communes pour descendre les escaliers situés en face de l'édifice de l'Ouest, un jeune agent de police s'est interposé et m'a averti qu'il procéderait à mon arrestation si j'insistais pour passer. Du bas des marches, il m'était impossible de voir le bus et aucun des passagers du bus ne pouvait me voir. Cela me semblait fâcheux, mais j'ai tout de même contourné le bâtiment par l'autre côté en courant.

On comprend en général ce qui semble raisonnable, bien que dans l'énerverment du moment, lorsque la situation est de toute évidence tendue, on n'a peut-être pas un jugement aussi bon.

Pour ce qui est de l'information télévisée, cet incident était inhabituel et ne ressemblait en rien à celui de l'ambassade de Turquie. L'auteur de la prise d'otages était assis au centre de la pelouse et pouvait voir tout ce qui se passait. Il savait que la GRC était derrière lui parce que c'était là que se trouvaient les négociateurs. En face de lui, il pouvait voir la voiture de la GRC, toutes portes ouvertes, et les armes qui en dépassaient. Il pouvait voir par les fenêtres latérales quelles personnes se trouvaient là. Ce n'était pas du tout comme s'il se trouvait dans un édifice du centre-ville, comme le Haut-Commissariat des Bahamas ou l'ambassade de Turquie.

En réalité, montrer à la télévision des images qu'il voyait lui-même ne semblait pas constituer un problème au moment où cela se passait.

Le président: M. Alboim, nous vous avons présenté alors que vous n'étiez pas là. Avez-vous quelque chose à ajouter aux remarques de M. Newman?

M. Elly Alboim, chef de bureau, Nouvelles nationales de CBC: J'espère que je ne vais pas répéter quelque chose que Don Newman a déjà dit. Je dois tout d'abord m'excuser de ne pas être arrivé plus tôt. Nous nous occupons d'une affaire qui pourrait causer du tort à certaines personnes. Nous sommes en train de nous demander si nous devons en parler à 10 heures. Je serai peut-être un peu confus car l'histoire présente certaines ressemblances avec l'incident dont nous parlons.

J'aimerais faire deux remarques sur ce qui a été dit plus tôt. J'ai entendu la totalité du résumé fait par votre personnel de recherche. Je ne pense pas particulièrement devoir me défendre, mais je refuse catégoriquement d'affirmer que l'on n'a pas tiré les leçons de l'expérience et que rien n'a été changé.

Je ne peux pas parler au nom de tous les médias. Vous pouvez vous faire une opinion sur la façon dont chaque organisa-

[Text]

must say categorically that the CBC substantially altered its procedures and coverage patterns for this hijacking episode. We are satisfied that we hewed very strictly to guidelines that we had developed, and have heeded some of the admonitions that have been made.

We were quite cognizant of the need for control of the event. I am not sure how Mr. Newman outlined it, but Don and I were in constant telephonic communications throughout the entire process. I was in constant open-line contact, as well, with the managing editor of CBC television news throughout the procedure. He, in turn, was in communication with the Director of News and Information. There was very little said on the air that day that was not discussed before it was said. Mr. Newman and I had substantial discussions about the limit of what we could report. We knew the name of the bus driver; we knew the name of the hostage taker; we knew the number of hostages on the bus; we knew the disposition of the SWAT teams and the forces. Although I have not reviewed all four and a half hours of broadcast, I cannot remember substantial transgressions in our report.

Mr. Newman and I discussed a number of times what we thought was appropriate to broadcast, and chose, probably more often than not, not to broadcast details of the operation as it was proceeding. I stand to be corrected. I myself have not examined the tape. I simply handed it over to the committee. However, in the whole, I think you will find there were very few transgressions.

I was quite disappointed, I must say, with the lack of follow up in the intervening time between the Turkish embassy incident, the Bahamian High Commission incident and this incident. We participated in initial conversations with only the Ottawa Police after those two earlier incidents. There were discussions of perimeter access, pool passes, police passes and contact procedures. That was never followed up by either the Ottawa Police or the RCMP, though the CBC proposed and engaged in those discussions at high levels within the corporation.

The CBC developed a series of guidelines dealing with terrorist incidents. They are available to the committee and have been broadly published.

In the subsequent meeting with Commissioner Inkster that Mr. Shoemaker described, we proposed a procedure of contact with live broadcasters during these kinds of incidents in order that we could be told when we were endangering procedures. We hope that there will be a follow up.

I do not believe there is sufficient differentiation between people who are going live and the rest of the media. The half hour briefings on the street corner at the NCC property that were described by the RCMP were useful for reconstruction and useful during the process, but they certainly were not timely enough to help us in understanding some of the procedures.

We discussed with the Commissioner the procedure where everyone on the bus was lead out in handcuffs. Perhaps we should have known that, as a standard operating procedure,

[Traduction]

tion a traité l'affaire, mais je dois affirmer que CBC a nettement modifié sa façon d'agir s'agissant des reportages sur les prises d'otages. Nous nous en sommes tenus très strictement aux directives mises au point et nous avons prêté attention à certaines des mises en garde qui avaient été faites.

Nous savions qu'il était nécessaire de dominer la situation. Je ne sais comment M. Newman vous l'a indiqué, mais lui et moi étions en contact téléphonique constant tout au long de l'affaire. J'étais aussi en communication permanente avec le réalisateur en chef des nouvelles télévisées de CBC. Lui-même était en communication avec le directeur des nouvelles et de l'information. Pratiquement tout ce qui a été dit à l'antenne ce jour-là avait été discuté auparavant. M. Newman et moi-même avons eu d'importantes discussions pour savoir ce que nous pouvions divulguer. Nous connaissions le nom du chauffeur de bus; nous connaissions le nom de l'auteur de la prise d'otages; nous connaissions le nombre d'otages se trouvant dans le bus; nous savions où étaient placées les équipes d'intervention d'urgence et de la police. Bien que je n'aie pas revu les quatre heures et demie de diffusion, je ne me souviens pas de transgressions importantes au cours de ce reportage.

M. Newman et moi-même avons discuté à plusieurs reprises de ce que nous pouvions diffuser et avons choisi plus souvent sans doute de ne pas donner certains détails de l'opération au fur et à mesure de son déroulement. On pourra me corriger. Je n'ai pas écouté l'enregistrement. Je l'ai simplement remis au Comité. Mais je crois que dans l'ensemble vous constaterez qu'il y a eu très peu de transgressions.

Je dois dire que j'ai été très déçu du peu de suivi qu'il y a eu entre l'incident de l'ambassade de Turquie, celui du Haut-Commissariat des Bahamas et le présent incident. Nous n'avons participé aux discussions préliminaires qu'avec la police d'Ottawa après ces deux premiers incidents. Il y a été question de périmètre d'accès, de laissez-passer et de méthodes de contact. Ni la police d'Ottawa, ni la Gendarmerie royale n'y ont donné suite alors que CBC avait proposé ces discussions et les avait entamées au sein de la Société à des niveaux hiérarchiques élevés.

CBC a mis au point une série de directives pour les actes terroristes. Elles sont à la disposition du Comité et ont été largement diffusées.

Lorsque nous avons ensuite rencontré le commissaire Inkster, comme l'a indiqué M. Shoemaker, nous avons proposé une méthode de contact au cours des diffusions en direct pour ce genre d'incident afin qu'on puisse nous dire quand nous compromettons les opérations. Nous espérons que les choses n'en resteront pas là.

Je ne pense pas que l'on fasse suffisamment la différence entre ceux qui font des reportages en direct et les autres journalistes. Les mises au point de la GRC qui avaient lieu toutes les demi-heures au coin de la rue, sur le terrain de la CCN, ont été utiles pour la reconstitution et au cours de l'opération, mais elles n'étaient certainement pas faites à temps pour nous aider à comprendre certaines actions.

Nous avons discuté avec le commissaire du fait que tous les passagers sont sortis du bus menottes aux poignets. Nous aurions peut-être dû savoir qu'il est normal de faire sortir les

[Text]

everyone is lead out in handcuffs. We did not. It does not seem to me beyond the wit of man to inform the people who are live by saying, "This thing is over. You are about to see the following procedure. Do not misinterpret it." Subsequently, we have offered to the RCMP a direct and dedicated phone line to a person like myself who is organizing and managing the process in order that we can take information, because our policy does preclude us from endangering either hostages' lives or police procedures.

The people involved in this process have not been sufficiently pro-active over time with the media organizations. There is an assumption of institutional memory in this place which all of you at the table have and the RCMP have, but the Press Gallery, which turns over at the rate of 65 per cent every two to three years, does not have the kind of institutional memory that is presumed. There is a need for a more formalized institutional relationship so in a crisis situation we have sufficient communication with the RCMP or the police department in charge.

Senator MacDonald said he has no faith in guidelines. I understand, and I agree that there are cowboys among all of us who will always transgress guidelines. However, I must say that the CBC does have rigid guidelines which we do adhere to. Dismissal is the result of not adhering to them. I do not know how more serious you can be about it, but I believe we hew to those guidelines.

With regard to the question of denial of access, two years ago in front of this committee we made the case, and continue to make it, that the issue of access is a reasonable question, but so is the issue of accountability. It is very important for media to have access to incident sites to be able to perform its function of accountability. As Senators Kenny and Kelly will remember, we proposed that there be some sort of pool access on a continual basis so that media, if it is precluded from the site, would have some sort of record with which to hold police forces accountable after the event. There is a public duty to enforce and ensure that.

If securing the perimeter is the be-all and end-all, then surely the police force is given a blank cheque for operations that perhaps committees looking at the incident in a post-hoc basis several months or years later cannot adequately examine without journalistic record.

Senator Kenny, on the question of potential harm, it seems to me that a number of things you quoted, particularly from CBC Radio, on the face of them do not represent potential harm, and I would have to be convinced. If your argument is that any description of any site and event offers potential harm, then the only conclusion is to deny access utterly and completely.

I would suggest to you that a bus parked in the middle of the lawn of the Canadian Parliament Buildings, an event as awesome as its implications, means that the Canadian people have a right to know what that procedure is. We will try to be as responsible as we can. However, in effect, holding the Canadian Parliament Buildings hostage is not an event that

[Traduction]

gens les menottes aux poignets. Nous ne le savions pas. Il ne me semble pas que ce soit trop demander que de dire aux personnes qui suivent un incident en direct: «C'est terminé. Vous allez voir telle chose. Ne l'interprétez pas mal.» Par la suite, nous avons offert à la Gendarmerie royale une ligne téléphonique directe et spécialisée avec quelqu'un comme moi-même qui organise et dirige l'opération afin d'obtenir les renseignements car notre politique nous interdit de mettre en danger la vie des otages ou de compromettre les opérations de police.

Les personnes ayant participé à l'opération n'ont en général pas collaboré suffisamment avec les médias. On présume qu'il y a une mémoire institutionnelle ici pour vous tous qui êtes assis autour de la table, il y en a une pour la Gendarmerie royale, mais la Tribune de la presse n'en a pas comme elle le devrait alors que le roulement y est de 65 p. 100 tous les deux ou trois ans. Des liens plus officiels entre les organisations sont nécessaires pour une communication suffisante avec la Gendarmerie royale ou le service de police chargé de l'affaire en situation de crise.

Le sénateur MacDonald a dit qu'il n'avait aucune foi dans les directives. Je sais qu'il y a parmi nous des réfractaires, je suis d'accord avec cela, qui transgresseront toujours les directives. Mais je dois dire que CBC a des directives strictes que nous respectons. C'est le renvoi qui nous attend si nous y contrevenons. Je ne pense pas que l'on puisse être plus sévère à ce sujet, et je crois que nous nous conformons à ces directives.

Pour ce qui est du refus de l'accès, nous en avons déjà parlé devant ce Comité il y a deux ans, et nous continuons à dire que la question de l'accès est une question raisonnable mais que celle qui consiste à rendre compte l'est aussi. Il est très important que les journalistes puissent avoir accès au lieu d'un incident afin de s'acquitter de leur responsabilité de rendre compte. Comme les sénateurs Kenny et Kelly s'en souviendront sûrement, nous avons proposé qu'il y ait une sorte d'accès groupé en permanence afin que les médias, s'ils n'ont pas le droit d'aller sur les lieux, disposent de certaines données dont ils tiendront la police responsable après l'incident. Il me semble que la mise en place et la garantie d'un tel système soit un devoir public.

Si on juge primordial de garantir le périmètre, alors on fait un chèque en blanc à la police pour des opérations que les comités ne pourront peut-être pas étudier comme il se doit sans les dossiers des journalistes lorsqu'ils se référeront à l'incident à posteriori, plusieurs mois ou plusieurs années plus tard.

Quant à la question du danger éventuel, il me semble que plusieurs des choses que vous citez, monsieur Kenny, et plus particulièrement de CBC Radio, ne constituent pas un danger éventuel et il faudrait me convaincre du contraire. Si vous estimez que toute description d'un lieu ou d'un événement constitue un danger éventuel, la seule solution serait de refuser totalement et complètement l'accès.

Il me semble que lorsqu'un bus stationné au milieu d'une pelouse devant les édifices du Parlement canadien, chose en soi tout aussi terrifiante que ses implications, le peuple canadien a le droit de savoir ce qui se passe. Nous essayons d'être aussi responsables que possible. Cependant, lorsque les édifices du Parlement canadien sont tenus en otage on ne peut laisser à la

[Text]

can be let completely alone to the police to operate in without the public having some concept of procedures. I do not believe that 60 per cent of what you quoted would have substantially or potentially harmed the police operation. I would need convincing. Who am I? I am not elected. Certainly, the accountability procedures are difficult. To draw the line as fiercely as you seem to be implying in the quotes that you have selected means that there would be no coverage other than to say, "There is an incident. We will tell you 10 or 12 hours or 2 days later what happened." That extends it to a level where it should not be extended.

The Chairman: I am tempted to ask if there are any immediate questions of Mr. Alboim before we proceed to Mr. Gizbert.

Senator Kenny: I certainly have questions, but I thought it would be useful to hear the whole panel first. But if we are to start questioning, I will start it off.

The Chairman: All right, then, we will proceed with Mr. Gizbert's testimony.

Mr. Gizbert, Parliamentary Report, CJOH Television: I will be brief. First, I will tell you the circumstances that led to the kind of coverage that CJOH provided. I was leaving Parliament Hill at around 2.30 that Friday afternoon on my way to another story in a camera car. I was accompanied by a cameraman. We were proceeding by the West Block, heading down towards O'Connor Street when we spotted the incident involving the police cars and the bus. The bus was still on the Senate side of the lawn.

The camera person and I left the car together and proceeded down towards the East Block on the south side of the building. I started to take pictures and to interview witnesses to learn what was transpiring. At that time I headed back to the camera car, which was still parked by the West Block. I relayed information over a two-way radio to our newsroom, informing them what was going on and telling them that we had a tape of witnesses' conversations and the incident. At that point I decided to send the tape to the CTV bureau at 165 Sparks Street for transmission to CJOH and beyond.

I then sent the cameraman back to the East Block to take more pictures. I stayed in the car to relay information as I received it. It was then that the bus started up, moved closer to the West Block and swung in front of the car with the police in pursuit. I was still in the vehicle.

The police immediately came to the area and started to clear people out. Partly out of self-preservation, I rolled the window up—it has tinted windows—flipped the car seat back and covered the incident from there. I am sure you are familiar with the rest.

The only thing I would like to add in general terms—and I am not sure whether it has been mentioned this evening—to what Mr. Alboim and Mr. Newman have said is that, sitting here a couple of months after the event, when we know that we are talking about a terrorist incident, the thing to remember for a reporter, or anyone on a scene who is confronted with a

[Traduction]

seule police le soin d'intervenir sans que le public sache ce qui se passe. Je ne crois pas que 60 p. 100 des choses que vous citez aient pu compromettre de façon importante ou éventuelle l'intervention de la police. Il faudrait m'en convaincre. Qui suis-je? Je ne suis pas élu. Rendre compte est certes difficile. Si on traçait une séparation aussi nette que vous semblez le suggérer dans les citations que vous avez choisies, cela force-rait les journalistes à se limiter à dire: «Un incident est en train de se produire. Nous vous dirons dans 10-12 heures ou 2 jours ce qui s'est passé.» Je crois que c'est pousser les choses un peu trop loin.

Le président: Je suis tenté de demander s'il y a des questions que l'on aimerait poser tout de suite à M. Alboim avant de passer à M. Gizbert.

Le sénateur Kenny: J'ai bien sûr des questions, mais je croyais utile d'entendre d'abord tous les invités. Mais si nous devons passer aux questions, je veux bien commencer.

Le président: Très bien, nous allons donc passer au témoignage de M. Gizbert.

M. Gizbert: Je serai bref. Je dois tout d'abord vous dire les circonstances qui ont amené CJOH à faire le reportage que vous avez pu voir. Vers 14 h 30 ce vendredi après-midi, je quittais la colline du Parlement pour m'occuper d'un autre incident dans une auto-caméra. J'étais accompagné d'un cameraman. Nous longions l'édifice de l'Ouest en direction de la rue O'Connor lorsque nous avons repéré les voitures de police et le bus en question. Le bus se trouvait encore sur la pelouse proche du Sénat.

Avec le cameraman, j'ai quitté la voiture pour me diriger vers la façade sud de l'édifice de l'Est. J'ai commencé à prendre des images et à interroger des témoins afin d'apprendre ce qui avait filtré jusque-là. Je suis ensuite retourné vers l'auto-caméra qui était toujours stationnée près de l'édifice de l'Ouest. J'ai transmis des renseignements à notre studio sur un émetteur-récepteur en indiquant ce qui se passait et en précisant que j'avais un enregistrement des conversations des témoins sur l'incident. J'ai alors décidé d'envoyer la bande magnétique au bureau de CTV, 165 rue Sparks, pour qu'elle soit transmise à CJOH et à d'autres stations.

J'ai ensuite renvoyé le cameraman vers l'édifice de l'Est pour qu'il prenne d'autres images. Je suis resté dans la voiture pour transmettre l'information à mesure que je la recevais. C'est alors que le bus a démarré, s'est rapproché de l'édifice de l'Ouest et a viré devant la voiture avec la police à ses trousses. J'étais toujours dans le véhicule.

La police est immédiatement venue dans le secteur et a commencé à faire évacuer. En partie par prudence, j'ai remonté la vitre—qui était teintée—baissé le dossier et fais mon reportage sur l'incident de là. Je suis sûr que vous connaissez la suite.

La seule dernière remarque d'ordre général que j'aimerais faire—et je ne sais pas si cela a déjà été dit ce soir—à la suite de ce que MM. Alboim et Newman ont dit, c'est que lorsqu'on est comme ce soir en train de parler de l'événement quelques mois plus tard, lorsqu'on sait que l'on parle d'un acte terroriste, ce dont un reporter doit se souvenir, ou quiconque se

[Text]

bus and pulled guns, is that you do not know instantly, nor can you confirm the fact that what you are dealing with is terrorism of a political nature. It could be a domestic dispute, a gang war or organized crime. All we know is that there is a bus and there are guns. Coverage begins from there. We try to get information and govern ourselves accordingly, but that information in the early stages is not often forthcoming. One thing for the committee to remember is: When confronted with a situation like that, without the confirmation you are not even sure if you are dealing with a terrorism incident. It is only when you learn about it subsequently, in some cases your broadcast, that you know what you are dealing with. That is all I have to say.

The Chairman: Thank you, Mr. Gizbert, you have been helpful.

Senator Kenny: Perhaps I will start with Mr. Gizbert. I have a certain admiration for the way you covered the incident. You exercised a lot of initiative in what you did. If I have any reservations, it is what happened to your report when it got back to CJOH. Can you describe to us how the news editor dealt with the information that you were passing back? Did you have a set of policy guidelines that either you were observing or the editor was observing before your information was broadcast? Did they know what you would say before you said it?

Mr. Gizbert: Certainly they did. I suppose to understand the situation you would have to know what kind of coverage we were providing.

The CBC was able to come up with a live picture early in the proceedings. Because we are a local station and our links with the network are less formal than it would be in the CBC scenario, we did not have a live picture early on. I relayed information back over the two-way radio to the station. That is not a broadcast; it is on our two-way system. I told them where I was, what was seeing and what I was hearing.

We were in a position, when I had rolled the windows down, to overhear RCMP communications. I was also listening on the AM radio to coverage provided by CBC radio and others—to learn what the RCMP was providing in the way of information through its briefings. So there are two kinds of information coming to me: One over the radio, which everyone else has; and what we are hearing.

My news director suggested that we go live from my location at 4 o'clock. This was a programming decision. I said, "I can provide you with that information, but I do not necessarily want to give away our position." We suspected that the RCMP knew where we were. Later we found out that they did know from about 3:30 on, because they were monitoring two-way radios in the area.

Senator Kenny: Will you repeat that, please?

Mr. Gizbert: The RCMP, according to my sources in the RCMP, knew where we were from about 3:30 on. They were

[Traduction]

trouve face à un bus et à des armes braquées, c'est que l'on ne peut pas savoir immédiatement ni confirmer qu'il s'agit d'un acte terroriste de nature politique. Ce pourrait être une querelle de ménage, une guerre des gangs ou la mafia. Tout ce que l'on sait c'est qu'un bus se trouve là et qu'il y a des armes à proximité. On commence le reportage à partir de là. On essaye d'obtenir des renseignements et de se comporter en conséquence, mais il n'est pas toujours facile d'en obtenir au début. Mais il faut bien se rappeler d'une chose: dans une situation de ce genre, s'il n'y a eu aucune confirmation, vous n'êtes même pas sûr d'avoir affaire à un acte terroriste. Ce n'est qu'en en apprenant davantage par la suite, dans certains cas en suivant la retransmission de votre reportage, que l'on sait de quoi il retourne. C'est tout ce que j'avais à dire.

Le président: Merci, M. Gizbert, ce que vous dites est très utile.

Le sénateur Kenny: Je commencerais peut-être par M. Gizbert. J'admire la façon dont vous avez couvert l'incident. Vous avez fait preuve de beaucoup d'initiative. Si j'ai quelques réserves à formuler, c'est au sujet de ce qui est arrivé à votre compte rendu lorsque vous êtes revenu à CJOH. Pouvez-vous nous dire comment le rédacteur des nouvelles a traité l'information que vous lui rameniez? Deviez-vous, vous ou le rédacteur, suivre un ensemble de directives politiques avant de retransmettre vos informations? Savaient-ils à l'avance ce que vous alliez dire?

M. Gizbert: Ils le savaient naturellement. J'imagine que pour comprendre la situation, il faut savoir quel genre de reportage nous faisons.

CBC a pu donner une image en direct assez rapidement. Parce que nous sommes une station locale et que nos liens avec le réseau sont moins officiels que pour CBC, nous n'avions pas d'images en direct dès le début. Je transmettais l'information par l'émetteur-récepteur à la station. Il ne s'agit pas d'une diffusion; c'est simplement un système d'émission-réception. Je leur ai dit où je me trouvais, ce que je voyais et ce que j'entendais.

Il nous était possible, lorsque les fenêtres étaient baissées, d'entendre les communications de la Gendarmerie royale. J'écoutais également sur la radio AM le reportage de CBC Radio et d'autres stations afin de savoir ce que la Gendarmerie royale laissait passer comme information dans ses communiqués. Nous disposions donc de deux types d'information: celles de la radio que tout le monde pouvait entendre et ce que nous entendions.

Le directeur de l'information a proposé que l'on passe en direct à 16 heures de là où nous trouvions. C'était une décision de programmation. J'ai dit: «Je peux vous donner des informations, mais je ne tiens pas nécessairement à révéler où je me trouve.» Nous soupçonnions la Gendarmerie royale de savoir où nous étions. Nous avons par la suite découvert qu'elle le savait depuis environ 15 h 30 parce qu'elle contrôlait les émetteurs-récepteurs de la région.

Le sénateur Kenny: Pouvez-vous répéter cela s'il-vous-plaît?

M. Gizbert: D'après mes sources à la Gendarmerie royale, cette dernière savait où nous étions depuis 15 h 30. Elle con-

[Text]

aware of our position, but they did not let all their people know. The regular security people on Parliament Hill did not know. However, I believe that the SWAT teams knew.

I suggested to the news director that we do not go live at 4 o'clock, but that we go live at 6:00, because otherwise we might be removed before 4 o'clock and not be able to provide the kind of information and coverage that we would like to provide. So the decision was made to broadcast live not at 4 o'clock, but 6 o'clock. I talked to the news director and the executive producer of news and proposed that we report these facts at 6 o'clock and other facts at 6:55. I ran it by them, told them what I proposed to say, what I was hearing, what I thought we should report and what we should not, and we proceeded from there.

I do not believe that at CJOH we have as strict guidelines as the ones Mr. Alboim was describing to you about the CBC. However, we do have experienced news people. While they are not reading necessarily from guidelines, they are using judgment gained through their experience over the years. We proceeded on that basis.

Senator Kenny: Could you describe to the committee what considerations you gave to your 6:05 report when you described that the snipers had Mr. Yacoub in their sights or when you described Mr. Yacoub changing his clothes so that he looked different? It was probably fair to assume that there was no television on the bus, but were you a radio reporter the scenario would change. Perhaps that is too hypothetical for you. Perhaps that is an unfair question, but go ahead if you have a comment on it.

Mr. Gizbert: That was the most difficult call of all the ones we had to make. We did discuss it though. We thought about what he had in the way of electronic information coming to him. We felt that the chances of a television being on the bus were very slim. Therefore, we did not feel that we were jeopardizing anyone who was not already in a position of danger, nor did we feel that we were further jeopardizing anyone. Some people that I talked to at the RCMP criticized us for broadcasting sniper locations in the vehicle that was to our left and about 15 yards away, but I did not think that that was germane because, obviously, the man on the bus had a gun and knew that there are trucks with doors open and people lying around. We did not feel that we were saying anything in the latter case that the hostage taker did not already know.

In the first case, there was a possibility that we were saying something he did not know. However, we did not feel that he was in a position to get that information. Whether we could prove that or whether we could know for certain, 100 per cent, it was impossible to tell, but that is the judgment call that we made at the time.

Senator Kenny: Thank you very much, Mr. Gizbert. Mr. Alboim, the policy that you have given us called "The CBC

[Traduction]

naissait notre position, mais ne l'a pas dit à tous ses agents. Ceux qui étaient chargés de la sécurité ordinaire sur la colline du Parlement ne le savaient pas. Mais je crois que les équipes d'intervention d'urgence étaient au courant.

Je propose au directeur de l'information de ne pas passer en direct à 16 heures, mais plutôt à 18 heures, sans quoi on pourrait nous faire partir avant 16 heures et ne pas pouvoir donner les renseignements et le reportage que nous aurions aimé fournir. Il a donc été décidé de ne pas passer en direct à 16 heures, mais à 18 heures. J'ai proposé au directeur et au producteur exécutif de l'information de transmettre ces faits à 18 heures et d'en transmettre d'autres à 18 h 55. Je leur ai soumis la chose en leur disant ce que je me proposais de dire, ce que j'entendais, ce que je pensais pouvoir révéler ou ne pas révéler et c'est à partir de là que nous avons agi.

Je ne pense pas qu'à CJOH nous ayons des directives aussi strictes que celles dont parlait M. Alboim à propos de CBC. Mais nous avons aux informations des personnes expérimentées qui, si elles ne se fient pas nécessairement à des directives, font appel au jugement acquis au cours de leur expérience. C'est à partir de là que nous avons agi.

Le sénateur Kenny: Pouvez-vous dire au Comité ce que vous avez envisagé lorsque, au cours de votre reportage de 18 h 05, vous avez indiqué que les tireurs d'élite pouvaient voir M. Yacoub ou que M. Yacoub était en train de changer de vêtements pour paraître différent? Il était probablement juste de supposer qu'il n'y avait pas de télévision dans le bus, mais si vous aviez été un reporter-radio, il en serait allé autrement. Mais peut-être est-ce une question un peu trop hypothétique pour vous. Peut-être est-ce même une question injuste. Faites-nous part de vos remarques si vous en avez.

M. Gizbert: C'est l'une des questions les plus difficiles qu'il nous a été donné de régler. Nous avons cependant discuté. Nous avons essayé de voir quelle information lui parvenait par voie électronique. Nous avons estimé qu'il y avait fort peu de chances qu'une télévision soit à bord du bus. Nous n'avons donc pas pensé mettre en danger quelqu'un qui n'était pas déjà dans une position dangereuse et nous n'avons pas non plus pensé mettre en danger quiconque. Certaines des personnes à qui j'ai parlé à la Gendarmerie royale nous ont critiqués pour avoir transmis l'emplacement des tireurs d'élite dans le véhicule situé à notre gauche à environ 15 mètres, mais je ne pense pas que cela était en rapport car de toute évidence l'homme qui se trouvait dans le bus était armé et savait qu'il y avait des camions dont les portes étaient ouvertes et qu'ils contenaient des personnes à plat ventre. Dans ce cas, nous n'avons pas eu l'impression de révéler quelque chose que l'auteur de la prise d'otages ne connaissait déjà.

Dans le premier cas, il était possible qu'il ne sache pas ce que nous disions. Toutefois, il ne nous a pas semblé qu'il soit en mesure de capter cette information. Il nous était impossible de dire que nous pouvions le prouver ou que nous le savions avec une absolue certitude, mais c'est la décision que nous avons dû prendre à ce moment-là en faisant appel à notre bon sens.

Le sénateur Kenny: Merci beaucoup, monsieur Gizbert. M. Alboim, la politique précisée par les directives de CBC pour les

[Text]

National News Guidelines”, does that policy apply to all of the CBC? I have had an opportunity to review the coverage as Mr. Newman was describing it on television and I think, by and large, you are right; there is relatively little that I would take issue with in the television coverage. However, that analysis does not provide the picture to go with the description. In this case, again, there was no problem with the picture since it was unlikely that there would be a television set on the bus, as there was in the Turkish Embassy during that incident.

Also, you made the comment that you would have to be convinced regarding some of the example that I gave regarding CBC Radio. My question to you now is: Whose judgment is relevant at the time as to what is a potential risk? Are you equipped to decide what a potential risk is in a situation such as that?

Mr. Alboim: No, but I am not naive. We do not have to substantially understand police procedures in order to be able to understand everything that might put people at potential risk. If what you are suggesting is that any descriptive material is potentially dangerous, I reject that as an *a priori* statement. It seems to me that, in all of the work that journalists do, for good or for ill they make a series of judgments. I ask for help with those judgments, and I ask for continuous help from the authorities who are engaged in the operation. It seems to me that nothing that we at CBC Television did endangered that situation. Perhaps some of the things that CBC Radio did may or may not have created risk, I do not know. I think that when operations are underway, it is the responsibility of the authorities to explain. We accept confidences all the time in various political arenas, and on an embargo basis we accept off-the-record information. As everyone around this table has concluded, no one has any interest in endangering any of this procedure.

There was nothing to stop Chief Superintendent Bentham calling me and saying: “You are about to see someone crawling under a bus. Please do not report that because it is an operational requirement.” I would certainly ask why. He would probably say, “Because it involves the security of the operation” or “We are looking for ways to gain access.” I would reply that that was perfectly legitimate.

I think it was Senator Gigantès who made the point that we cannot give government and police authorities a blank cheque. I do not think the Canadian people would expect us to do that. If we can figure out some ongoing, pro-active system whereby we can seek guidance, then I think the problem would be virtually eliminated. I am simply saying that I would have to be persuaded that the colour of a man's shirt is somehow germane to a security operation. I may be very wrong. However, I know that interviewing him live or giving him a platform for his demands probably does affect the security operation. However, we did not do that, despite knowing what his demands were.

[Traduction]

nouvelles nationales s'appliquent-elles à l'ensemble de CBC? J'ai eu la possibilité de revoir le reportage tandis que M. Newman le commentait à la télévision et je pense que vous avez en gros raison; il y a relativement peu de choses que l'on puisse contester dans un reportage télévisé. Toutefois, cette analyse ne donne pas une image qui concorde avec la description. Là encore, l'image ne posait en l'occurrence aucun problème puisqu'il était improbable qu'il y ait un poste de télévision dans le bus, contrairement à ce qui s'est produit durant l'incident de l'ambassade de Turquie.

Vous avez aussi dit qu'il faudrait que l'on vous convainque pour certains des exemples que j'ai donnés au sujet de CBC Radio. La question que je vais vous poser maintenant est la suivante: qui peut décider dans un tel moment ce qui représente un risque éventuel? Êtes-vous à même de décider ce qui représente un risque éventuel dans une situation de ce genre?

M. Alboim: Non, je ne suis pas naïf. Il n'est pas nécessaire de bien comprendre les opérations de police pour savoir ce qui représente un risque éventuel pour certaines personnes. Si vous estimez que toute description est virtuellement dangereuse, ça me semble difficile à accepter parce qu'il s'agit d'un jugement *a priori*. Pour moi, dans tout travail de journalisme, qu'il s'agisse du meilleur ou du pire, il y a une série de jugements. Je demande qu'on m'aide à porter ces jugements et je demande en permanence aux responsables qui participent à l'opération de m'assister. Je pense que rien de ce qui a été fait par CBC Television n'a compromis la situation. Il est possible que certaines des choses qui ont été dites à CBC Radio aient pu constituer un risque; je ne saurais dire. Il me semble que lorsque des opérations sont en cours, les autorités ont la responsabilité d'expliquer ce qui se passe. On accepte tout le temps les confidences dans les diverses tribunes politiques, et on accepte les renseignements confidentiels sur lesquels on met l'embargo. Comme tout le monde a pu le comprendre ici, personne n'a intérêt à compromettre quelque intervention que ce soit.

Rien n'empêchait le surintendant en chef Bentham de m'appeler pour me dire: «Vous allez voir quelqu'un ramper sous le bus. Ne le signalez pas parce qu'il s'agit d'une phase nécessaire de l'opération.» Je lui aurais certainement demandé pourquoi. Il aurait probablement répondu: «Pour assurer la sécurité de l'opération» ou «Parce que nous cherchons un moyen pour pénétrer.» J'aurais répondu que cette demande était tout à fait justifiée.

Je crois que c'est le sénateur Gigantès qui a fait remarquer qu'on ne pouvait pas donner un chèque en blanc au gouvernement et aux responsables de la police. Je ne pense pas que les Canadiens s'attendent à ce que l'on agisse de la sorte. Si nous pouvons mettre au point un système permanent préventif nous permettant d'obtenir des directives, je pense que le problème serait pratiquement éliminé. Ce que j'essaie simplement de dire, c'est qu'il faudrait qu'on me persuade du fait que la couleur de la chemise d'un personnage a un rapport avec une opération de sécurité. J'ai peut-être tout à fait tort. Mais il me semble que le fait de l'interroger en direct ou de lui offrir une tribune où il peut présenter ses exigences touche l'opération de sécurité. Or, nous ne l'avons pas fait, même si nous connaissons ses exigences.

[Text]

Mr. Chairman, we have had the best advice, both internally and through this procedure on an ongoing basis for three years, of what in a general category endangers operations. We have taken care not to endanger those procedures under that general description.

However, to say that there is potential danger from broadcasting the fact that there are SWAT teams in place is erroneous, since my eight year old son knows there are SWAT teams in place during a terrorist operation. In the last terrorist incident, we showed pictures of the SWAT teams on rooftops. During this incident we did not, but we had them. Would we have reported a darkened van with camera lenses capable of penetrating the polarized windows of the bus? I do not think that we at the CBC would have done that.

Some things defy common sense and others do not, and some things are ambiguous. However, I certainly do not expect a situation where Don Newman, who is in the middle of a live situation, would call the police and say: "Can I say the following?" I would think it would be up to the police to say: "There are several operations underway."

The point that Mr. Shoemaker raised is an interesting one. If men were rappelling from a helicopter and they were within camera range, what would we have done? In my opinion, if we had had the wit, we would not have shown it. I think we are sensitive enough to know that.

Mr. Chairman, I will tell you at what level our thinking was. We had packages prepared on the demonstrations and marches over Beirut that had taken place on the Hill a week earlier, and we made a decision not to refer to them or to play them because we did not want to impute motive to the hostage taker. Therefore we did not refer to the incidents that had happened on that very spot less than a week earlier when the Montreal and Toronto Lebanese community demonstrated on the Hill, because we did not want to make that linkage. Nor did we refer very extensively in our live coverage to the linkage with Lebanon because, again, part of our policy is not to provide platforms, but to provide some sort of journalistic analysis and entity. That I believe we did in this incident.

Mr. Chairman, with respect to the implied question about the CBC Radio in the guidelines, I can tell you that the guidelines apply to all services of the CBC. Obviously those guidelines were applied differently in each case by responsible editors. Therefore you would have to ask CBC Radio about its coverage.

Again, Senator Kenny, with very few exceptions, what you have read to me would not appear to me, on the surface, to be material that would substantially endanger an operation. However, I can be persuaded. I think we should have had the opportunity to discuss it during that period. At the time that

[Traduction]

Monsieur le président, voilà trois ans que l'on ne cesse de nous expliquer, tant dans notre organisme que par ce moyen, ce qui constitue de façon générale un danger pour les opérations. Nous avons pris garde à ne pas compromettre ces interventions en fonction de cette description générale.

Or, lorsqu'on dit que le fait de diffuser à l'antenne que des équipes d'intervention sont en place constitue éventuellement un danger est faux puisque mon fils de huit ans sait très bien qu'il y a des équipes d'intervention pour toute opération terroriste. Lors du dernier incident, nous avons montré des images des équipes d'intervention sur les toits. Pour cet incident particulier, nous ne l'avons pas fait, alors que nous avions ces images. Aurions-nous fait un reportage à partir d'un camion ne laissant rien voir de l'extérieur et ayant à bord des objectifs capables de permettre de voir à travers les vitres fumées du bus? Je ne pense pas que nous aurions pu faire une telle chose à CBC.

Certaines choses constituent un défi au bon sens et d'autres sont ambiguës. J'ai tout de même du mal à imaginer Don Newman appeler la police en plein reportage en direct pour leur demander: «Est-ce que je peux dire telle chose?» Il me semble que c'est la police qui devrait dire: «Plusieurs opérations sont en cours.»

La question soulevée par M. Shoemaker est intéressante. Si on avait descendu des hommes au bout d'une corde à partir d'un hélicoptère et qu'ils soient dans l'angle de la caméra, qu'aurions-nous fait? Il me semble, en toute logique, que nous ne l'aurions pas montré. Je pense que nous avons suffisamment de bon sens pour savoir cela.

Monsieur le président, je vais vous dire où en était notre raisonnement. Nous avions des séquences toutes prêtes des démonstrations et des marches qui avaient eu lieu une semaine plus tôt sur la Colline au sujet de Beyrouth et nous avons décidé de ne pas les mentionner et de ne pas les retransmettre parce que nous ne voulions pas attribuer des motifs à l'auteur de la prise d'otages. Nous n'avons donc pas mentionné les incidents qui s'étaient passés au même endroit une semaine plus tôt lorsque les communautés libanaises de Montréal et de Toronto manifestaient sur la Colline, parce que nous ne voulions pas faire le lien entre les deux séries d'événements. Nous n'avons pas beaucoup parlé non plus dans notre reportage en direct du lien avec le Liban car, une fois encore, notre politique consiste en partie à ne pas fournir de tribune, mais à donner une analyse journalistique. C'est je pense ce que nous avons fait pour cet incident.

Monsieur le président, pour ce qui est de la question des directives concernant CBC Radio, je puis vous affirmer qu'elles s'appliquent à tous les services de CBC. Le fait est qu'elles ont été appliquées différemment dans chaque cas par les réalisateurs responsables. Il vous faudra donc poser la question à CBC Radio sur son reportage.

Je dois dire encore une fois, monsieur Kenny, à quelques rares exceptions près, que ce que vous m'avez lu ne me semble pas à première vue devoir constituer un danger éventuel pour une opération. Je suis prêt à écouter les preuves du contraire cependant. Il me semble que nous aurions dû avoir la possibilité d'en discuter au cours de cette période. Pendant une trans-

[Text]

the broadcast is going on, it is not difficult to figure out who is broadcasting live, and to deal with it.

Senator Kenny: I thank you, Mr. Alboim, and your comments have been very helpful. I do not think I am qualified to make a judgment call either about what might endanger a hostage operation. You may not have heard my comments at the beginning of the hearings this evening, but in essence I policemen who had been in charge of the event and who had operational control. My comments were really leading from the comments of the Commissioner to us earlier, and I rather inappropriately read into the public record what had appeared on an *in camera* record previously. However, the Commissioner has said that some of them had potential. He did not say that the CBC Television coverage did.

Mr. Alboim: No, I understand that. However, I was quite struck by the comments of both Mr. Shoemaker and Chief Superintendent Bentham. The tenor of their testimony was that they did not believe that there were incidents that substantially harmed this operation.

Senator Kenny: Yes, that intrigued me because I felt I was getting a whitewash during their testimony. I was really surprised to hear that.

Mr. Alboim: I had just the opposite impression. My impression is that the RCMP is trying to react with admirable sensitivity to a very difficult question of balance. I think on balance that they have concluded that, generally, things worked relatively well. I agree. Equally, they did not work out well two years ago in the Turkish Embassy situation, and I think I was quite candid in saying at that time that I felt we transgressed the line very badly. Also, I think, collectively media organizations and police have learned a great deal. Therefore I am struck, not by the whitewash, but by what I think is a remarkable degree of sensitivity on the balancing of the needs of the media and the needs of the police forces, and therefore I must say that I do not agree with your conclusion, senator.

Senator Kenny: I accept your comments. This is probably not the right forum to debate this, but I listened to the comments on the CBC Radio program throughout the incident and my conclusion was that they were not particularly helpful. I am sure the answer will come when the Commissioner returns and gives us specific examples, which we will probably have to ask for.

Mr. Alboim: I am sorry to interrupt you, senator, but I am struck that you say the broadcast was not particularly helpful. It seems to me that the test would be "not particularly damaging" as opposed to "not particularly helpful".

Senator Kenny: Yes, that is correct. I do not pretend to be an expert on what is harmful and what is not, but in any event the questions started ringing up in my mind.

[Traduction]

mission, il n'est pas difficile de savoir qui fait le reportage et d'agir en conséquence.

Le sénateur Kenny: Je vous remercie, monsieur Alboim; vos remarques ont été très utiles. Je ne pense pas non plus être en mesure de porter un jugement sur ce qui pourrait mettre en danger une opération dans le cas d'une prise d'otages. Peut-être n'avez-vous pas entendu ce que j'ai dit au début, lors du témoignage de ce soir, mais je regrettais le fait que nous n'ayons pas parmi nous ce soir les agents de police qui dirigeaient les opérations. Mes remarques découlaient en réalité des déclarations que nous avait faites plus tôt le commissaire et j'ai malencontreusement lu ce qui s'était passé préalablement à huis clos. De toute manière, le commissaire avait dit que certaines de ces révélations présentaient quelques risques. Je n'ai pas dit que le reportage de CBC Television en était un exemple.

M. Alboim: Je le sais parfaitement. Mais j'ai été frappé par les remarques de M. Shoemaker et du surintendant en chef Bentham. Selon leur témoignage, ils ont estimé qu'aucun incident n'avait compromis l'opération de façon importante.

Le sénateur Kenny: Oui, cela m'a intrigué car j'avais l'impression de recevoir une claque pendant leur témoignage. J'ai vraiment été surpris d'entendre cela.

M. Alboim: J'ai eu l'impression inverse. J'ai estimé que la Gendarmerie royale essayait de réagir avec une très grande sensibilité face à une question très difficile d'équilibre. Je crois qu'ils ont conclu que dans l'ensemble les choses se sont relativement bien passées. Je suis d'accord avec eux. Or, il y a deux ans, leur rapport n'était pas aussi élogieux au sujet de l'incident de l'ambassade de Turquie et je crois avoir été assez franc à l'époque en disant qu'il me semblait que nous avions nettement dépassé la mesure. Je crois aussi que les médias et la police ont tous beaucoup appris. Je suis donc frappé, non pas par la claque, mais par ce qui me semble être une sensibilité remarquable pour arriver à un équilibre entre les besoins des médias et ceux de la police; je dois donc dire que je ne suis pas d'accord avec votre conclusion, monsieur.

Le sénateur Kenny: J'accepte vos remarques. Ce n'est sans doute pas le bon endroit pour parler de cela, mais j'ai suivi l'émission de CBC Radio pendant tout l'incident et j'en ai conclu que ces journalistes n'avaient pas été très utiles. Je suis sûr que nous aurons la réponse lorsque le commissaire reviendra nous donner des exemples précis que nous devons sans doute lui demander.

M. Alboim: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur, mais je suis surpris de vous entendre dire que la transmission n'a pas été particulièrement utile. Il me semble qu'il vaudrait mieux dire «pas particulièrement dommageable» que «pas particulièrement utile».

Le sénateur Kenny: Oui, vous avez raison. Je ne prétends pas être un expert lorsqu'il s'agit de savoir ce qui est dangereux et ce qui ne l'est pas, mais ce sont des questions qui me sont spontanément venues à l'esprit.

[Text]

Can you advise us why CBC Radio was not prepared to appear before the committee, or is that something that has nothing to do with you people?

Mr. Newman: I did not know that they had been invited.

Senator Kenny: I gather that they were speaking to us through their lawyers when saying that we were causing them difficulty.

Mr. Alboim: It shows that as an organization we are as varied as are people. There is no difficulty for CBC Television. We have done this sort of thing in the past and we would gladly do it again.

Senator Kenny: I believe Mr. Newman wants to make a comment.

Mr. Newman: It has to do with the transcript of the remarks that you were reading that were made by CBC Radio, which can be applied to television as well. When you are on the air live, you sometimes go on at a pre-arranged time and you sometimes go on because something has happened. Basically the rule of thumb that we use—and it is not written down—is that some things are self-evident to the people involved. For instance, with regard to the man who changed his sweater, whether it is being broadcast on television or radio, he already knows that he has changed his sweater or that he is walking up and down in the bus. The same goes for the example I gave at the beginning; when someone was looking under the bus, I did not report it. I think that people exercise this kind of editorial control on themselves. It seems to me from what you were reading that the individual already knew what was going on. He knew what his name was, he knew when he changed his sweater and he could see the RCMP with guns trained on him. That these events were reported was not telling him anything that he did not know. I am not saying that everything you read necessarily falls into that category. I am saying that when you are doing a live broadcast that is what you are thinking about, what is self-evident to the people on the bus and what is not.

Senator Kenny: I would rather have a policeman say this than me, but sometimes it is hard to tell what is useful and what is not. At least, that is the testimony we have received from the policemen to date. I presume that what you did not know is whether the hostage taker knew he could be seen having changed his clothes. You would never know that.

Mr. Newman: If he changed them for a reason, he would have known that he had changed them and he would have known the reason why.

Mr. Gizbert: I do not want to belabour the sweater incident, but earlier someone mentioned that the decision was made to broadcast whether they were having difficulty seeing him or whether he should change his sweater. We did not, nor would we, broadcast that the RCMP said that he was easy to pick up because he is in a white sweater. What we broadcast was that it was easier to follow him before he changed into the dark sweater. It is a small point, but one comes after the event and one comes before it.

[Traduction]

Pouvez-vous nous dire pourquoi CBC Radio n'a pas voulu se présenter devant le Comité ou est-ce que cela n'a rien à voir avec vous?

M. Newman: Je ne savais pas qu'ils avaient été invités.

Le sénateur Kenny: Je pense qu'ils se sont adressés à nous par l'entremise de leurs avocats en disant que nous leur cautions des difficultés.

M. Alboim: Cela montre bien qu'en tant qu'organisation, nous présentons autant de différences que les individus. Il n'y a aucun problème pour CBC Television. Nous avons déjà fait cela autrefois et nous le referons à nouveau avec plaisir.

Le sénateur Kenny: Je crois que M. Newman voudrait faire une remarque.

M. Newman: Cela concerne la transcription des remarques faites par CBC Radio que vous avez lues et qui pourraient s'appliquer aussi à la télévision. Lorsqu'on travaille en direct, il arrive que l'on passe à un moment prévu à l'avance mais il arrive aussi que l'on passe parce que quelque chose vient de se produire. Nous agissons en gros de façon empirique—il n'y a pas de règles écrites—et certaines choses sont évidentes pour les intéressés. Par exemple, pour ce qui est de l'homme qui a changé de chandail, que cela soit transmis à la télévision ou à la radio, il sait déjà qu'il a changé de chandail ou qu'il fait les cents pas dans le bus. Il en va de même pour l'exemple que j'ai donné au début; lorsque quelqu'un inspectait le dessous du bus, je ne l'ai pas signalé. Chacun est son propre juge pour les limites de l'information. D'après ce que vous avez lu, il me semble que l'intéressé savait déjà ce qui se passait. Il connaissait son nom, il savait qu'il avait changé de chandail et il pouvait très bien voir la Gendarmerie royale braquer ses armes sur lui. Signaler tout cela, ce n'était pas lui apprendre quelque chose qu'il ne savait pas. Je ne veux pas dire par là que tout ce que vous avez lu tombe nécessairement dans cette catégorie. Je veux simplement dire que c'est à cela que l'on pense lorsqu'on fait une transmission en direct: qu'est-ce qui est évident pour les passagers du bus et qu'est-ce qui ne l'est pas.

Le sénateur Kenny: Je préférerais que ce soit un agent de police plutôt que moi qui affirme une telle chose, mais il est parfois difficile de savoir ce qui est utile et ce qui ne l'est pas. C'est du moins ce qui ressort des témoignages reçus jusqu'ici de la part des agents de police. J'imagine que vous ne saviez pas si l'auteur de l'incident était conscient du fait qu'on pouvait le voir en train de changer de vêtements. Il vous était impossible de le savoir.

M. Newman: S'il a changé de vêtements pour une raison précise, il savait qu'il l'avait fait et il savait pourquoi il l'avait fait.

M. Gizbert: Je ne voudrais pas faire traîner en longueur l'incident du chandail, mais quelqu'un a dit plus tôt que la décision avait été prise de le signaler, que l'on ait des difficultés à le voir ou qu'il doive changer de chandail. Nous n'avons pas dit que la Gendarmerie royale, et nous ne le ferions pas davantage maintenant, estimait qu'il était plus facile à repérer à cause du chandail blanc. Ce que nous avons signalé c'est qu'il était plus facile de le suivre avant qu'il ne mette un chandail

[Text]

Senator Gigantès: Mr. Gizbert, you said you were communicating with your office on a two-way radio. Was that a cellular telephone?

Mr. Gizbert: It was a two-way radio.

Senator Gigantès: And you said that you have reason to believe that the RCMP monitored your broadcast?

Mr. Gizbert: That is what I was told by people from the RCMP and the Solicitor General's office.

Senator Gigantès: It seems to indicate one of two things; either people in the RCMP do not talk to one another about such things or that they did not think anything you were saying was in any way damaging.

Mr. Gizbert: From what I understand, and this is second-hand information from both departments, is that the RCMP, obviously, was listening to what we were saying and had we been saying something that in their judgment was threatening the operation, they would have exercised their option to pull us out. The decision that the RCMP made, again, from what I understand, is that they felt that what we were broadcasting was not jeopardizing the operation and, also, that the movement in front of the bus that would have been required to remove me from the situation could have panicked the hostage taker. In other words, they felt that the downside of moving me out was greater than the upside.

Senator Gigantès: They had another option, which was to call your editor and say, "Please don't broadcast this."

Mr. Gizbert: No such call was made.

Senator Gigantès: Mr. Alboim, you talked about the same subject and you said, if I can paraphrase you, it is the duty of the RCMP, the local police or whoever is in charge of such an operation to call you and say, "Please don't broadcast this." Of course, it is your duty to ask them why, and if they give a reasonable and convincing explanation you will comply. We heard testimony from the RCMP that they were not monitoring everything, that they did not know everything that was going on. We heard testimony to the effect that had they decided that what was being said was dangerous they would have called but that they did not know everything that was being broadcast. In some ways that seems to put a heavy burden of responsibility on you because, if the RCMP is not capable of monitoring everything that is going on, you must assume that perhaps they are not monitoring the CBC, in which case you have a heavier moral responsibility, so to speak, than otherwise.

Mr. Alboim: With respect, may I take you back to your preamble. If the RCMP calls the CBC and says, "Do not broadcast, you are endangering this operation", I have a duty to question them. I do not have the right to decide. I would call my managers and say, "This request has come in." It is no secret that 99 times out of 100, whether or not we get a satis-

[Traduction]

sombre. C'est un point peu important, mais l'une des remarques vient après l'événement et l'autre avant.

Le sénateur Gigantès: Monsieur Gizbert, vous avez dit que vous étiez en communication avec votre bureau grâce à un émetteur-récepteur. S'agissait-il d'un téléphone cellulaire?

M. Gizbert: C'était un émetteur-récepteur.

Le sénateur Gigantès: Et vous dites que vous avez des raisons de croire que la Gendarmerie royale contrôlait votre transmission?

M. Gizbert: C'est ce que l'on m'a dit à la Gendarmerie royale et au bureau du Solliciteur général.

Le sénateur Gigantès: De deux choses l'une: soit les agents de la Gendarmerie royale ne parlent pas entre eux de telles choses, soit ils estimaient que ce que vous disiez ne portait pas à conséquence.

M. Gizbert: D'après ce que je sais, et ce sont des renseignements de seconde main qui émanent des deux services, la Gendarmerie royale écoutait de toute évidence ce que nous disions et si nous avions proféré quoi que ce soit qui leur paraisse menacer l'opération, ils auraient usé de leur possibilité de nous retirer l'antenne. D'après ce que je crois, la Gendarmerie royale a décidé que ce que nous signalions ne compromettrait pas l'opération et également que le mouvement qui aurait eu lieu devant le bus pour nous faire sortir de là aurait pu pousser l'auteur de la prise d'otages à la panique. En d'autres termes, on a jugé qu'il y avait plus de risques à me faire sortir.

Le sénateur Gigantès: Ils avaient une autre possibilité, celle d'appeler votre réalisateur pour lui dire: «Nous vous demandons de ne pas diffuser cela.»

M. Gizbert: Il n'y a pas eu d'appel de ce genre.

Le sénateur Gigantès: Monsieur Alboim, vous avez parlé du même sujet et vous avez dit, si vous me permettez de faire une paraphrase, que le devoir de la Gendarmerie royale, de la police locale ou de toute autorité responsable dans une telle opération était de vous appeler pour vous dire: «Nous vous demandons de ne pas diffuser cela.» Votre devoir consiste bien sûr à leur demander pourquoi et s'ils vous donnent une explication raisonnable et convaincante, vous respecterez leur demande. D'après certains témoignages de la Gendarmerie royale, les agents ne suivaient pas tout, ils ne savaient pas tout ce qui se passait. Nous avons entendu que s'ils avaient décidé que ce qui était dit était dangereux, ils auraient appelé, mais ils ne savaient pas tout ce qui était diffusé. D'une certaine manière, cela vous donne une bien grande responsabilité; si la Gendarmerie royale ne peut pas contrôler tout ce qui se passe, vous pouvez sans doute en déduire qu'elle ne contrôle pas CBC et vous avez dans ce cas une responsabilité morale plus lourde, pour ainsi dire.

M. Alboim: Si vous me permettez, j'aimerais revenir sur vos remarques préliminaires. Si la Gendarmerie royale appelle CBC pour lui dire: «Ne diffusez pas cela, vous compromettez l'opération», j'ai le devoir de leur poser des questions. Je n'ai pas le droit de décider. J'appellerais mes supérieurs pour leur dire: «On nous a transmis cette demande.» Tout le monde sait

[Text]

factory answer, we would shut down. That is not true of most other media, but CBC policy is such that when requested to do a certain thing by a competent authority because it will endanger, we have no choice but to do so. Presumably senior managers in the corporation, if unsatisfied with the answer, would make the decision. It would not be made in the heat of the operational circumstance.

Senator MacDonald (Halifax): But this is not the case with other outlets?

Mr. Alboim: I do not know if that is true.

Senator MacDonald (Halifax): You just said as much.

Mr. Alboim: My sense is that it is true.

Senator MacDonald (Halifax): It is an important point.

Mr. Alboim: I am not talking about the line of command. My sense is the line of command would reject this, but it is not a structure. I am not saying that other outfits would not accept the request. I agree that ultimately other outfits would accept the request. We just have a heavier policy line to follow in this context.

Senator Gigantès: You have not covered my point.

Mr. Alboim: On the substantive point, I think you are focusing on the wrong issue. It is not whether the RCMP is capable of monitoring 15 radio bands and seven television bands. I agree that they should be able to, but that is not the issue. There are discrete actions that take place in the circumstance. How many discrete actions took place during the course of the six hours of this hostage-taking? Perhaps ten or a dozen—negotiators have gone into the bus, a walkie-talkie was passed through a window, someone crawled under the bus and so on. There is nothing to preclude, before the onset of these discrete activities, most of which are determined by a police timetable, the police from simply saying, "In the next few minutes you will see this person do the following thing, please do not report it." I am not talking about locking the barn door after the cows have left. Obviously, in an uncontrolled environment we all have difficulties, but compare the hours of sitting around to the minutes of activity in this event. Perhaps the police could answer this point better, but there were a very finite number of initiated discrete actions, to which the police could have simply said, had they chose to, "Please do not deal with these." The police could have said, "We are placing snipers in the following places, please do not use these pictures." We are not talking about a gigantic jigsaw puzzle that is beyond the wit of all of us to sort out. We are talking about, though it is unpredictable, a fairly systemic kind of operation. Again, going back to the repelling exercise, that is something separate, except, again, I do not see why police would not say, "There will be three men coming out of a helicopter but please do not photograph them." That would seem perfectly reasonable.

[Traduction]

que 99 fois sur 100, que l'on ait eu ou non une réponse satisfaisante, on va arrêter la transmission. Il n'en va pas de même pour la plupart des autres stations, mais la politique de CBC est telle que lorsque les autorités compétentes nous demandent de faire une chose précise en raison des risques, nous n'avons pas le choix, nous devons obtempérer. Il est possible que ce soient les cadres supérieurs de la Société qui, s'ils ne sont pas satisfaits de la réponse, prennent cette décision. Elle ne saurait être prise dans l'énerverment du moment.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Mais vous dites que tel n'est pas le cas pour les autres stations?

M. Alboim: Je ne sais pas si cela est vrai.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Vous venez de le dire.

M. Alboim: Il me semble que c'est vrai.

Le sénateur MacDonald (Halifax): C'est une question importante.

M. Alboim: Je ne parlais pas de la hiérarchie qui, il me semble, rejeterait une telle chose, mais il ne s'agit pas d'une structure. Je ne veux pas dire par là que d'autres stations n'accepteraient pas une telle demande. Nous avons simplement une politique plus stricte à suivre à cet égard.

Le sénateur Gigantès: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Alboim: Pour ce qui est du fond, il me semble que vous vous attachez à ce qui n'importe pas ici. Il ne s'agit pas de savoir si la Gendarmerie royale peut contrôler 15 fréquences radio et 7 fréquences télévision. J'admets aussi que cela devrait être possible, mais là n'est pas la question. Il y a les actions distinctes que l'on effectue en l'occurrence. Combien y en a-t-il eu au cours de cette prise d'otages de six heures? Peut-être dix ou douze: les négociateurs sont montés à bord du bus, un walkie-talkie a été passé par une fenêtre, quelqu'un a rampé sous le bus, etc. Rien n'empêche la police de dire: «Dans les minutes qui suivent, vous allez voir telle personne faire telle chose; nous vous demandons de ne pas le signaler», avant que ces actions qui sont décidées en fonction du programme de la police n'aient lieu. Je ne veux pas parler de fermer les portes de l'étable une fois que les vaches sont sorties. Il est évident que lorsqu'on est à la merci des événements, on a des difficultés; mais il faut comparer le temps que l'on a passé à attendre par rapport aux moments d'activité au cours de cet incident. La police pourrait sans doute répondre à cette question mieux que moi, mais il y a eu un nombre très précis d'actions distinctes qui ont été lancées et pour lesquelles la police aurait pu dire, si elle l'avait voulu: «Ne vous en occupez pas.» La police aurait pu dire: «Nous mettons des tireurs d'élite à tel et tel endroit, ne passez pas ces images.» Nous ne parlons pas d'un puzzle géant qui dépasse l'entendement de tout le monde. Nous parlons d'une opération assez systématique bien qu'imprévisible. Je reprends mon exemple des hommes que l'on descend d'un hélicoptère au bout d'une corde; il s'agit d'une chose différente, mais que je ne vois pas pourquoi la police ne pourrait pas dire: «Trois hommes vont sortir de l'hélicoptère, nous vous demandons de ne pas les photographier.» Cela semble tout à fait raisonnable.

[Text]

Senator MacDonald (Halifax): When I first heard about this committee being revisited, I mentioned to the Chairman that I did not want to be a member, but he asked me to attend the media part and, as I thought, sure enough we are getting into an examination of this distasteful situation of putting people in a situation where they have to defend something which I do not think they need defend.

I want to come back to the basics, as a person who believes in publishing and reporting and who does not have to make any apology for it. The committee is called "Terrorism and Public Safety." You mentioned the matter of accountability. Right after that nasty paragraph there is reference made to the fact that immediately after the incident the media would have an opportunity to praise the methods by which the police handled the incident. You can report on the subject for, say, ten days and call them whatever names you may want to. There will be lots of opportunities to hold them accountable for their actions.

I want to go back to ask you the same question I asked Don. Do you accept the fact that if this incident had taken place somewhere where the street could be cordoned off you would, obviously, have demanded some explanation? Supposing that you were not given an explanation and were told that in due time you would be given the information, would you accept the right of the police to do that?

Mr. Alboim: Yes. You accept the right of the police to do whatever it is they have to do. That is not what you are asking. In an abstract, yes, I accept that right. Then we have to break the matter down into two parts again. I know you wrote those words after that infamous paragraph but you cannot separate that from the issue of access. It is not sufficient for Mr. Shoemaker or another inspector to come out six hours later and tell us what the police did. We would not have been witnesses to that reality. Do 400 of us have to be witness to the reality? Do we have to use telescopic lenses or get in the way of the operation? Obviously not. Does someone separate from the police have to be there to witness it in some format? I believe so.

I think the words you have written are insufficient because they do not guarantee access and "eyewitnesship"—if that is a noun, and I don't think it is—or for us, by some method *post hoc* to hold them accountable. That is one issue.

Whether that is achieved by a pool or by an agreement not to broadcast until after the event, I leave to you, but I think you will find a varying amount of distaste for that approach among various media organizations.

Do they have the right to seal off the entire operation? Yes, they have the right, but do we respect the right? We do. Are you asking if we would not attempt to circumvent that situation if there were no other way to provide accountability? My gut sense is that a number of organizations would attempt to do that.

Senator MacDonald (Halifax): You are helping me make my point.

Mr. Alboim: I am not sure I am.

[Traduction]

Le sénateur MacDonald (Halifax): Lorsque j'ai entendu dire que l'on convoquait à nouveau ce comité, j'ai indiqué au président que je ne voulais pas en être membre, mais il m'a demandé d'assister à l'audition des médias et j'ai alors pensé que nous allions devoir nous trouver dans la situation désagréable de forcer quelqu'un à défendre quelque chose qu'il n'est pas besoin de défendre à mon sens.

Je veux revenir à l'essentiel puisque je crois à l'édition et au journalisme et que je n'ai pas à m'en excuser. Ce Comité est appelé «Terrorisme et sécurité publique». Vous avez parlé du fait de rendre compte. Juste après le paragraphe gênant on indique qu'immédiatement après l'incident les journalistes auraient la possibilité d'évaluer les méthodes utilisées par la police pour l'incident. Vous pouvez dire ce que vous voulez sur le sujet pendant dix jours par exemple et les appeler de tous les noms que vous voulez. Vous aurez de nombreuses possibilités de leur faire assumer la responsabilité de leurs actions.

J'aimerais vous poser la même question qu'à Don. Pensez-vous que si l'incident avait eu lieu dans une rue que l'on pouvait fermer, vous auriez de toute évidence demandé des explications? En admettant qu'on ne vous donne pas cette explication et que l'on vous dise que ces renseignements vous parviendraient en temps et lieu, estimeriez-vous que la police a le droit d'agir de la sorte?

M. Alboim: Oui. On accorde à la police le droit de faire tout ce qu'elle doit faire. Ce n'est pas ce qu'on demande. En théorie, oui on accorde ce droit. Mais il faut ensuite voir deux aspects à la question. Je sais que vous avez écrit ces remarques après le paragraphe détestable mais on ne peut pas séparer cela de la question de l'accès. Il n'est pas acceptable que M. Shoemaker ou un autre inspecteur vienne nous dire six heures plus tard ce que la police a fait. Nous n'aurions pas pu être témoins de cette réalité. Faut-il que 400 d'entre nous soient témoins de cette réalité? Devons-nous utiliser des téléobjectifs et entraver l'opération? Bien sûr que non. Est-ce que quelqu'un d'autre que la police doit se trouver là pour assister d'une certaine manière aux événements? Il me semble que oui.

Ce que vous avez écrit me paraît insuffisant parce que cela ne garantit ni l'accès, ni les témoins oculaires, ni la possibilité de les tenir pour responsables *a posteriori* d'une manière ou d'une autre. C'est une question.

Que cela se fasse en groupe ou en vertu d'un accord pour ne pas diffuser tant que l'incident n'est pas clos, à vous d'en juger, mais il me semble que vous allez rencontrer une opposition variable des divers médias à l'égard d'une telle politique.

A-t-on le droit d'isoler complètement l'opération? Oui. Respecte-t-on ce droit? Oui. Cherchez-vous à savoir si nous n'essayerions pas de contourner l'emplacement s'il n'y avait pas d'autres moyens pour rendre compte? J'ai la conviction intime que plusieurs médias le tenteraient.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Vous abondez dans mon sens.

M. Alboim: Je n'en suis pas sûr.

[Text]

Senator MacDonald (Halifax): We are talking reality.

Mr. Alboim: We are talking reality. The way you circumvent that situation is by providing reasonable and controlled access. If you are not going to provide that then you will be in a jackpot situation.

Further, I am not sure that I would argue that we do not have a duty to try to accomplish that in one way or another. I would like to think about that. You are saying that there would be no witness to that reality. I know this is an odious comparison but let me make it: When they sealed off Tienanmen Square and they burned 4,000 bodies and not a single person bore witness to that, the Chinese people were convinced within a matter of seven days that it never happened. That is not a Canadian example, but there has to be, particularly in a democracy, some way that someone other than the authorities charged with law enforcement and with an exclusive use of power and with military strength, particularly in our democracy, can monitor the situation. I would suggest that two reporters with a camera may be sufficient, but I believe that has to be done.

Senator MacDonald (Halifax): It was suggested, after this business with barriers, that communication of some kind would be set up. Of course, there would be some guidelines. Telephone contact or other direct contact with hostages and/or terrorist hostage takers would only be undertaken if, in the judgment of the director of the information program, such activity would not interfere with the authorities' communications or further prejudice the safety of hostages. In the absence of the director, the judgment is to be made by the media vice president or, in his absence, executive vice president.

The first thing the police had to do was cut those lines. Do you agree with that?

Mr. Alboim: I am not sure why it is up to me to decide what is appropriate police procedure. Do I agree with that as a person or do I agree with that as a representative of the CBC?

Senator MacDonald (Halifax): Do you think it is a nasty thing for the police to cut telephone lines?

Mr. Alboim: No, I do not think it is a nasty thing but let me tell you why that protocol was drawn up. It was drawn up as a direct result of the Turkish embassy incident. The reason it was drawn up is because the police were not on the spot. The CBC received a phone call from the hostage takers saying that they were holding hostages. The CBC felt it had a responsibility to verify that information so it called. It got involved in a conversation with the hostage taker. In review, it was felt that the conversation went on too long, that it was broadcast inappropriately, and that more care should have been taken. However, the CBC says that we have a journalistic right to verify information.

Are you saying that once the police are on site we will be called in, or will we be precluded from doing that? We have to check with media vice presidents and we are told that that will

[Traduction]

Le sénateur MacDonald (Halifax): Nous parlons de choses réelles.

M. Alboim: Nous parlons de choses réelles. Pour contourner l'emplacement, il faut avoir un accès raisonnable et limité. Dans le cas contraire, vous n'avez qu'à vous en remettre à la chance.

Je dirais en outre que je ne suis pas sûr que notre devoir n'exige pas que l'on accomplisse cela d'une façon ou d'une autre. Il me faudrait y réfléchir. Vous dites que personne ne pourrait constater cette réalité. Je sais que ma comparaison est affreuse, mais je vais tout de même la faire: lorsqu'ils ont condamné la place Tienanmen et qu'ils ont brûlé 4 000 corps sans que personne puisse constater la chose, on a pu convaincre le peuple chinois en sept jours que cela ne s'était jamais produit. Ce n'est pas un exemple pris au Canada, mais il faut qu'il y ait, surtout dans une démocratie, quelqu'un d'autre que les autorités chargées de l'application de la loi qui peuvent user de façon exclusive du pouvoir et disposer de la force militaire, qui puisse vérifier la situation, surtout dans une démocratie. Il me semble que deux reporters avec une caméra suffiraient, mais il faut que cela se fasse.

Le sénateur MacDonald (Halifax): On a proposé, après l'affaire des barrières, d'établir des communications d'une manière ou d'une autre. Il devrait bien sûr y avoir des directives. On entrerait en contact téléphonique ou autre avec les otages et/ou les auteurs de la prise d'otages seulement si, de l'avis du directeur de l'information, cela ne gênait pas les communications des autorités ou si cela ne compromettrait pas davantage la sécurité des otages. En l'absence du directeur, c'est le vice-président de la Société ou en son absence, le vice-président exécutif, qui décide.

La première chose que la police avait à faire, c'était de couper ces lignes. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Alboim: Je ne vois pas vraiment pourquoi il me reviendrait de décider si telle ou telle chose constitue une méthode policière acceptable. Suis-je d'accord à titre personnel ou en tant que représentant de CBC?

Le sénateur MacDonald (Halifax): Pensez-vous qu'il soit mal de la part de la police de couper des lignes de téléphone?

M. Alboim: Non, je ne le pense pas mais j'aimerais vous dire pourquoi nous avons rédigé ce protocole. Il est la conséquence directe de l'incident de l'ambassade de Turquie. Il a été rédigé parce que la police ne se trouvait pas sur les lieux. CBC a reçu un appel téléphonique de l'un des auteurs de la prise d'otages l'informant de la chose. CBC a estimé qu'il était de sa responsabilité de vérifier ces renseignements et a donc appelé. C'est ainsi que la Société s'est trouvée mêlée à une conversation avec l'auteur de la prise d'otages. Après coup, il semble que la conversation ait duré trop longtemps, que la diffusion ait été inopportune et que l'on aurait dû être plus prudent. Or, CBC dit que nous avons le droit en tant que journalistes de vérifier les informations.

Voulez-vous dire qu'une fois sur place, la police nous demandera de venir ou qu'elle nous empêchera de le faire? Nous devons vérifier auprès des vice-présidents de la Société et

[Text]

not be permitted. The discretion is there to allow us to verify events.

Do I believe that the police should cut off the telephone lines? I have no answer to that. Do I want to call a hostage taker? Not particularly. Do I want to ask him what his demands are and how he feels? He may say that he feels terrific and that his demands are that prisoners in Lebanon be freed. It is, on the face of it, an absurdity. All I need to know is why he is doing it. I need to verify that he is doing it. I do not necessarily have to put him on the air. If the police cut the phone lines, then that would preclude me from doing that.

Senator MacDonald (Halifax): I just want to quote you that which you just referred to as "infamous." On page 114 of our report we state:

The primary responsibility for this lies with police officers.

We are talking about the resolution of an incident. It goes on:

The Committee has concluded that to resolve a terrorist incident, law enforcement officers are not only permitted, but indeed have the obligation, to take and enforce whatever steps they deem necessary within the law to secure the situation as quickly as possible. The most practical and effective way to minimize media intrusion or inadvertence is for police to take immediate action to restrict the media's physical access to the scene.

That is a paragraph which you referred to as "infamous."

Mr. Alboim: I think you did first. I was just repeating your words.

The Chairman: Before I turn to Senator Gigantès, I do not want us to be led into believing that Mr. Alboim and Senator MacDonald are totally agreed because Senator MacDonald carefully avoided any discussion on the pool approach which you mentioned last time around and this time. Our advice from our expert on the committee last time—and I just want to be sure that he has not changed his mind—was that pools would not work. That was clearly Senator MacDonald's view when he spoke two years ago and I just want to be sure that he still feels that way.

Senator MacDonald (Halifax): Yes. I want to make the point and I should simply say: Go get the story if you can. And I would say to the police: Stop them if you think they are going to interfere.

Mr. Alboim: Surely that is chaos.

Senator MacDonald (Halifax): I was talking about a good, old fashioned adversarial relationship.

Senator Gigantès: There is a NATO course on how NATO forces can carry out a coup in a member country. The first thing they do is take over the broadcasting stations, the newspapers and the telephone switchboards. I am not suggesting

[Traduction]

on nous dit que cela ne saurait être. Nous avons donc le choix de constater ce qui se passe.

Est-ce que je pense que la police devrait pouvoir couper les lignes téléphoniques? Je ne puis répondre. Est-ce que je veux appeler l'auteur de la prise d'otages? Pas particulièrement. Est-ce que je veux lui demander quelles sont ses exigences et quels sont ses sentiments? Il peut répondre qu'il se sent très bien et que ses exigences sont que les prisonniers du Liban soient libérés. Ça me paraît une absurdité évidente. Tout ce que j'ai besoin de savoir, c'est de savoir pourquoi il le fait. Je n'ai pas besoin de vérifier qu'il le fait effectivement. Il n'est pas nécessaire que je lui donne l'antenne. Si la police coupe les lignes téléphoniques, cela m'empêcherait de toute façon de le faire.

Le sénateur MacDonald (Halifax): J'aimerais vous lire ce que vous venez de taxer de «détestable». À la page 114 de notre rapport, il est dit:

C'est aux agents de police que revient la responsabilité première.

Nous parlons de la conclusion d'un incident. On peut encore lire:

Le Comité a conclu que pour venir à bout d'un incident terroriste, les agents responsables de l'application de la loi n'ont pas seulement l'autorisation, mais l'obligation, de prendre ou d'appliquer toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires et légales pour régler le problème le plus rapidement possible. La manière la plus pratique et la plus efficace pour réduire l'intrusion ou l'étourderie des représentants des médias consiste pour la police à prendre des mesures immédiates pour leur interdire l'accès des lieux.

C'est le paragraphe que vous avez jugé «détestable».

M. Alboim: Je crois que vous avez été le premier à le faire. Je ne faisais que répéter vos propres termes.

Le président: Avant de passer au sénateur Gigantès, je ne voudrais pas que l'on soit tenté de croire que M. Alboim et le sénateur MacDonald sont tout à fait d'accord car le sénateur MacDonald a soigneusement évité toute discussion sur la question des groupes de représentants que vous avez cités la dernière fois et cette fois-ci. L'expert du Comité avait indiqué la dernière fois—et j'aimerais m'assurer qu'il n'a pas changé d'avis—que les groupes ne fonctionneraient pas. C'était tout à fait l'avis du sénateur MacDonald lorsqu'il a pris la parole, il y a deux ans, et je veux simplement m'assurer que c'est toujours son sentiment.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Oui. Je tiens à l'affirmer et je dirais simplement: Tâchez d'obtenir l'histoire. Et je dirais à la police: Empêchez-les d'agir si vous pensez qu'ils vont gêner.

M. Alboim: C'est une situation assez chaotique.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Je parlais d'un bon vieux rapport contradictoire.

Le sénateur Gigantès: Il y a une méthode qui permet aux forces de l'OTAN de faire un coup d'État dans un pays membre. La première chose à faire consiste à se saisir des stations de diffusion, des journaux et des standards téléphoniques. Je

[Text]

that the RCMP is about to launch a coup or has even ever contemplated launching a coup.

Senator Kenny: Don't go too far.

Senator Gigantès: Like any other human organizations, it is capable of making mistakes. I remember Senator Pitfield telling me how many of those mistakes came to his attention when he was Clerk of the Privy Council. One of the safeguards against the possibility of such mistakes, and against the human tendency to "cover your ass" is to make sure that the press get access by pools, if there is no other way. If there are no pools available, I think we then practically encourage or beg reporters to break the guidelines, and they will then be able to make the very moral argument that, by watching what is going on, they can, in retrospect, provide some form of accountability. I agree with Mr. Alboim on that.

Senator Kenny: I wish to correct the record to some extent. I hope the witnesses do not think they are here because we thought they had provided lousy or irresponsible coverage. That is not why you were invited here. You were invited to give us your views on what happened and how things should be changed in the future. One of my concerns, in fact, is that we do not have a broad enough press panel. I was concerned about the absence of CBC Radio and the absence of a policy witness from CJOH. I also hoped we could get some other radio witnesses here. The committee is endeavouring to do what they can. I must say there was some sympathy among committee members the last time we met for the concept of a pool. In the end, we did not opt for it. I should like to hear the views of the other two panel members on that concept, on how it would work and if it would work. If I recall correctly, the feeling that we received from some of the witnesses last time was, "Have your pool but everybody is going to jump the fence anyway." The competitive pressures between different organizations tends to minimize or reduce the utility of a pool.

Mr. Gizbert: I think certain things are unavoidable and people will try to jump the fence no matter how far it is from the incident. Whether a location is reasonable or unreasonable will be determined by the fence jumper. I have no philosophical problem, as some people do, with pools, particularly the Canadian pools that I have seen in operation. I think the pool idea should be advanced, not just by us but by the RCMP, because a pool will protect the RCMP from charges that could not be substantiated if no pool existed. The pool would work to the RCMP's advantage because when the cameras are rolling everyone can witness the incident. I have watched an RCMP incident from the inside. I was very impressed with the way they operated. While there may be some people in that organization who fear that coverage is going to cause problems for them, particularly with the *post hoc* kind of investigation that has to follow, I believe that the pool would actually work to the

[Traduction]

ne veux pas dire par là que la Gendarmerie royale est en train de faire un coup d'État ni même qu'elle ait jamais envisagé de le faire.

Le sénateur Kenny: N'allez pas trop loin.

Le sénateur Gigantès: Comme toute organisation humaine, elle peut faire des erreurs. Il me revient à l'esprit le nombre d'erreurs qu'avait remarquées le sénateur Pitfield lorsqu'il était greffier du Conseil Privé et dont il m'avait fait part. Pour éviter de telles erreurs et pour se «préserver», comme tout être humain a tendance à le faire, on peut notamment faire en sorte que la presse puisse accéder en groupes, s'il n'y a pas d'autres moyens. S'il n'y a pas de groupes disponibles, nous encourageons ou nous demandons pratiquement aux reporters de contrevenir aux directives et ils pourront alors présenter l'argument tout à fait moral qui consiste à dire qu'en regardant ce qui se passe, ils peuvent, rétrospectivement, rendre compte des opérations. Je suis d'accord à ce sujet avec M. Alboim.

Le sénateur Kenny: J'aimerais corriger certaines choses. J'espère que les témoins ne pensent pas qu'on les a fait venir ici parce qu'on estimait qu'ils avaient fait des reportages minables ou inconsidérés. Ce n'est pas pour cela que l'on vous a invités à venir. On vous a invités pour connaître votre opinion sur ce qui s'est passé et sur les modifications à apporter éventuellement à l'avenir. Je regrette en fait que nous n'ayons pas un nombre suffisant de journalistes pour témoigner. Je regrette l'absence de CBC Radio et d'un témoin de CJOH ayant eu un rapport avec les décisions de politique. J'avais aussi espéré que d'autres témoins de la radio seraient venus. Le Comité fait de son mieux et je dois dire que nous étions assez d'accord, nous les membres du Comité, la dernière fois que nous nous sommes rencontrés avec l'idée de groupe. Mais pour finir nous n'avons pas choisi cette solution. J'aimerais avoir l'avis des deux autres témoins à ce sujet. J'aimerais qu'ils nous disent comment cela pourrait fonctionner et si cela peut fonctionner. Si j'ai bonne mémoire, nous avons le sentiment que certains des témoins qui étaient venus la dernière fois estimaient que l'on pouvait bien constituer des groupes, mais que tout le monde allait de toute façon franchir la barrière. La pression de la concurrence entre les diverses organisations tend à minimiser ou à réduire l'utilité d'un tel groupe.

M. Gizbert: Je crois que certaines choses sont inévitables et que tout et chacun va essayer de franchir la barrière, à quelque distance que ce soit du lieu de l'incident. Si l'endroit est raisonnable ou non, c'est celui qui franchira la barrière qui en jugera. Sur le plan philosophique, les groupes ne me posent pas de problème, contrairement à d'autres personnes, et plus particulièrement les groupes canadiens que j'ai vu fonctionner. Je crois qu'il faudrait favoriser cette idée des groupes, non pas uniquement pour nous mais aussi pour la Gendarmerie royale, car un groupe protégera la Gendarmerie royale d'accusations qui ne pourraient pas être prouvées si le groupe n'existait pas. Le groupe agirait donc à l'avantage de la Gendarmerie royale car tout le monde peut voir l'incident lorsque les caméras sont en marche. J'ai pu assister à un incident de la Gendarmerie royale de l'intérieur. J'ai été très impressionné par la façon dont les choses se déroulent. Si certains membres craignent qu'un reportage leur cause des problèmes, surtout pour les enquêtes a

[Text]

RCMP's advantage. It would be easier for them to control things. Ultimately, I think it would support their work.

Senator Kenny: Before we go to Mr. Newman, would you like to elaborate on that a little more? Where would the pool be? To whom would you have access? Where do you want to sit in the course of an exercise like this? Where would you be prepared to sit if you cannot sit where you want to sit?

Mr. Gizbert: I think that, if anyone wanted to restrict Don to the position that he had, that would be a reasonable position for anyone in that situation to expect. As far as the hypothetical situation of something happening down O'Connor Street, it is impossible to say, although it is nice to hear politicians asking reporters hypothetical questions for a change.

If I were in Don's position overlooking the incident, with pictures of everything, and if the pool was to be established there and operated from that point, I would have no argument with it. I would not expect to be able to be in the position I was in, where I could overhear RCMP communications. That, I think, would be unreasonable.

Senator Kenny: So you are not asking to be in a command post or beside the operational commander?

Mr. Gizbert: You do not have to be in the command post if you occasionally know what the command post is thinking, or if they are calling you and letting you know. That is the point Mr. Alboim made. All it takes is a phone call. You do not necessarily have to be there. You just have to know what you should broadcast and what you should not. In the absence of that information, then you are in trouble.

Senator Kenny: And in return for that, you would accept restrictions on live coverage.

Senator Gigantès: On live broadcast.

Senator Kenny: I meant live broadcast.

Mr. Gizbert: I would not say one follows the other.

Senator Kenny: That is the whole point of the pool.

Mr. Gizbert: The pool restricts the number of people there; it does not restrict somebody from being there.

Senator Kenny: So what you are saying is that you want a pool in there and they can broadcast live as they see fit?

Mr. Newman: That is a very difficult question. The conclusions you want us to draw cannot really be drawn because it depends on the situation. As the RCMP themselves say, there would be no point trying to arrange a pool for an incident that everybody can see by going two floors up in any building surrounding Parliament Hill. I think the point that Mr. Alboim was trying to make, and with which most people in the Parlia-

[Traduction]

posteriori qui doivent avoir lieu, je crois que le groupe serait à l'avantage de la Gendarmerie royale. Il leur serait plus facile de dominer la situation. Et je crois qu'en définitive cela les aiderait dans leur travail.

Le sénateur Kenny: Avant de passer à M. Newman, pourriez-vous en dire plus à ce sujet? Où se trouverait le groupe? À qui auriez-vous accès? Où faudrait-il que vous vous trouviez lors d'une telle opération? Où seriez-vous prêts à rester si vous ne pouviez pas aller là où vous souhaitez être?

M. Gizbert: Je pense que si quelqu'un voulait contraindre Don à rester là où il se trouvait, ce serait une attitude raisonnable à attendre de toute personne se trouvant dans une telle situation. Pour ce qui est de la situation hypothétique d'un incident se déroulant dans la rue O'Connor, c'est difficile à dire; mais c'est agréable d'entendre des hommes politiques poser à des reporters des questions hypothétiques; c'est un heureux changement.

Si je m'étais trouvé dans la position de Don, c'est-à-dire si je dominais la situation, que j'ai des images de tout, et si l'on devait instaurer un groupe à cet endroit-là pour lui permettre d'agir à partir de là, je n'y verrais aucun inconvénient. Je ne m'attendrais pas à pouvoir rester là où je me trouvais pour entendre les communications de la Gendarmerie royale. Je crois que ce serait peu raisonnable.

Le sénateur Kenny: Vous ne demandez donc pas à être à un poste de commandement ou à côté du commandant des opérations?

M. Gizbert: Il n'est pas nécessaire d'être au poste de commandement si on sait de temps en temps ce que pense le poste de commandement ou s'il appelle pour le dire. C'est ce qu'à laissé entendre M. Alboim. Il suffit d'un coup de téléphone. Il n'est pas nécessaire d'être sur place. Il suffit qu'on vous dise ce que vous pouvez diffuser et ce que vous ne pouvez pas diffuser. Faute de tels renseignements, vous allez au-devant de problèmes.

Le sénateur Kenny: En échange de cela, accepteriez-vous qu'on mette certaines limites aux reportages en direct?

Le sénateur Gigantès: Aux diffusions en direct.

Le sénateur Kenny: Je voulais dire aux diffusions en direct.

M. Gizbert: Il ne me semble pas que les deux choses soient liées.

Le sénateur Kenny: Tout cela revient à la question du groupe.

M. Gizbert: S'il y a un groupe, le nombre de personnes autorisées à rester sur place est limité mais on n'interdit pas à quelqu'un de se trouver là.

Le sénateur Kenny: Vous souhaitez donc qu'un groupe soit sur place et qu'il puisse transmettre en direct ce qu'il juge bon?

M. Newman: C'est une question très difficile. Il nous est difficile de tirer les conclusions que vous voulez nous faire tirer car cela dépend de la situation. Comme le dit la Gendarmerie royale elle-même, il serait inutile de constituer un groupe pour un incident que tout le monde peut voir en se rendant au deuxième étage de n'importe quel édifice qui entoure la colline du Parlement. Je crois que ce que M. Alboim essayait de dire,

[Text]

mentary Press Gallery and probably journalists everywhere would agree, is that the resolution of any hostage taking event, particularly if force was going to be used, has to be witnessed by independent observers. That is what the media are: independent observers. It cannot be done in secret with somebody then coming out to say, "This is what we did. We were wonderful when we did it. It is too bad this happened but it was inevitable." It has to be observed.

You cannot say that something on Parliament Hill can be pooled; it cannot be. There may be other circumstances where it perhaps could be pooled, but you would have to deal with them incident by incident.

Senator Kenny: I find the principle easy to adhere to and I agree with the earlier comment that it would protect the police as well as give comfort to the public. The question really is how you do it, and what proposals, guidelines or suggestions you put forward. The reason we are all sitting here now is that we know situations like this will happen again sometime, and we are trying to get the people who have some experience with them to pass on some information to those people yet to come. So let us say that some of the members of the committee accept the principle that a pool might be attractive. How do you make it work? What are the things that you would look for or ask the police to put in place the next time?

Mr. Newman: Just let me finish my thought.

Senator Kenny: I am sorry.

Mr. Newman: I would insist, if I could, for any event that could be completely blacked out by the police, that there be a pool for the media. For an event like the recent one where it was obvious to anybody, I would say that a pool was a waste of time; obviously, the RCMP knew that as well.

How is a pool put in place? There are procedures in the Parliamentary Press Gallery. When we want to see the premiers sitting around the table discussing the Meech Lake Accord, there is a formula that we call a "standing pool." We know who is going to be in it or at least the types and number of people who are going to be in it. It is just a mechanical exercise.

Senator Kenny: Those are set pieces. You know they are coming.

Mr. Alboim: No.

Mr. Newman: But if a hostage taking had been going on for an hour and there was no possible way for the media to observe the venue at all, then I think we would start demanding a pool or that at least certain people be taken beyond the lines. They then would have the responsibility to come back and report what they have seen to the other media people. There may be guidelines imposed by the RCMP as to when that could be reported or there may not. Quite frankly, if it is happening on the lawn on Parliament Hill, we are in a better position than the RCMP to decide. However, when it is happening where

[Traduction]

comme d'ailleurs la plupart des personnes qui se trouvent à la tribune de la presse du Parlement et probablement n'importe quel journaliste, c'est que la conclusion d'une prise d'otages, surtout si il y a intervention des forces armées, doit être vue par des observateurs indépendants. C'est ce que sont les journalistes: des observateurs indépendants. Il n'est pas possible de faire les choses en secret pour dire ensuite: «Voilà ce que nous avons fait. Nous avons agi de façon extraordinaire. C'est regrettable que cela se soit passé, mais c'était inévitable.» Il faut que quelqu'un puisse observer les choses.

Un groupe n'est pas possible pour un incident qui se déroule sur la colline du Parlement. Cette solution est peut-être envisageable dans d'autres cas, mais ce serait à discuter pour chaque cas particulier.

Le sénateur Kenny: Je trouve que ce principe est acceptable et je suis d'accord avec la remarque qui a été faite plus tôt selon laquelle cette méthode constituerait une protection pour la police et un réconfort pour le public. Reste à savoir comment réaliser la chose, quelles propositions, directives ou suggestions faire? Si nous sommes tous réunis ici aujourd'hui, c'est parce que nous savons que des situations semblables se reproduiront tôt ou tard et nous essayons d'obtenir de ceux qui ont de l'expérience en la matière qu'ils informent ceux qui viendront. Admettons que certains membres du Comité acceptent le principe du groupe. Mais comment va-t-il fonctionner? Qu'est-ce qu'il faudra essayer d'avoir ou demander à la police de mettre en place pour la prochaine fois?

M. Newman: Laissez-moi finir avec mon idée.

Le sénateur Kenny: Je suis désolé.

M. Newman: Si j'en avais la possibilité, j'insisterais, pour tout événement auquel la police travaillerait en isolation totale, pour qu'il y ait un groupe de représentants des médias. Pour un incident comme celui qui s'est produit récemment, où les choses étaient claires pour tout le monde, je dirais qu'un groupe était une perte de temps; il est clair que la Gendarmerie royale le savait aussi.

Comment mettre un groupe en place? Certaines procédures sont en vigueur à la tribune de la presse du Parlement. Lorsque nous voulons assister aux réunions des premiers ministres dans le cadre de l'Accord du lac Meech, nous avons une formule que nous appelons un «groupe permanent». Nous savons qui en fera partie, de quels genres de personnes il s'agit et nous connaissons leur nombre. C'est un simple exercice mécanique.

Le sénateur Kenny: Ce sont des scénarios prévus. Vous savez qu'ils seront là.

M. Alboim: Non.

M. Newman: Mais si une prise d'otages avait lieu depuis une heure et qu'il était impossible aux représentants des médias d'observer la scène, j' imagine que nous exigerions qu'un groupe ou du moins qu'un certain nombre de personnes puissent franchir les lignes; elles auraient alors la responsabilité de venir rendre compte de ce qu'elles ont vu aux autres représentants des médias. La Gendarmerie royale pourrait imposer des directives quant au moment du compte rendu éventuellement. Franchement, si cela se passe sur la pelouse de la colline du Parlement, nous sommes mieux placés que la Gendarmerie

[Text]

nobody can see it, the RCMP probably have more control over who will be in the pool and how the material will be handled.

Mr. Alboim: I was a proponent of pools two years ago. I still agree with them, but the point Don is making is a crucial one. If you are looking at a pool as a way to manage or down-size a situation, or if you are using a pool to give us accountability afterwards in order to cut off live access during a situation, then I think you are proceeding in the wrong way. I think that there has to be an ongoing presence and not simply presence to reconstruct. I would hate to see this become the veil behind which everyone hides.

There are operational circumstances where it may be intolerable. In that case, as Mr. Newman has said, I think a pool is a *sine qua non*.

I do not believe that cameras on rooftops hundreds of feet away endanger people. What endangers people is what they show and what people say. What we are trying to do is develop sensitivity on that balance, as I emphasized before: What is the balance of the public interest versus the right of the police to conduct an operation? I do not think it is a right to shut down public access from a police operation.

You should not be concerned about where we are; you should be concerned about what we are showing and what we are saying. If you can demonstrate that we are willfully endangering people, then you will have to take your responsibilities. I do not believe that we have ever demonstrated willful mischief. I take your point about adversarial relationships. I am as uncomfortable about this discussion as I can be, but there is a reality, Senator MacDonald, and I think the reality is that the power is all in the hands of the police. Very little is in our hands, yet we have to figure out a way to accommodate them so we can do our job.

Every time Senator Kenny got into this area he seemed to lead me towards shutting down live access for reconstructed access, and I am not sure that I would accept that.

Senator Kenny: I was not leading you towards anything.

Mr. Alboim: I said that I felt that.

Senator Kenny: You left the room. My question to the panel was: Describe how a pool could work? There was some sympathy for that idea.

Mr. Alboim: Pools are very simple in this new age of technology.

Senator MacDonald (Halifax): We are not talking about a pool in the sense of covering Grey Cup games with each crew coming in and doing live coverage of the game. I assumed that when you used the word "pool", implicit is the fact that a communications centre has been set up, that every half hour a chief inspector or superintendent makes a statement and is

[Traduction]

royale pour décider. Mais lorsque cela se passe là où personne ne peut rien voir, la Gendarmerie royale a sans doute davantage de choses à dire sur la constitution du groupe et sur l'information qui sera passée.

M. Alboim: J'avais proposé les groupes il y a deux ans. Je leur suis toujours favorable, mais ce que dit Don est essentiel. Si vous considérez le groupe comme un moyen de gérer ou de réduire les médias, ou si vous utilisez le groupe pour rendre compte des choses ultérieurement afin de supprimer l'accès en direct pendant l'incident, je crois que vous faites fausse route. Je crois qu'il doit y avoir une présence permanente et pas simplement une présence pour pouvoir reconstituer les choses. Je ne voudrais pas que cela serve d'alibi à tout le monde pour se protéger.

Il se peut que dans certaines situations, les opérations rendent la chose intolérable. Dans ce cas, comme l'a dit M. Newman, un groupe semble être une condition *sine qua non*.

Je ne pense pas que des caméras situées sur les toits à des centaines de pieds du lieu de l'incident mettent les gens en danger. Le danger vient de ce que l'on montre et de ce que l'on dit. Nous essayons de sensibiliser à cet équilibre, comme je l'ai déjà dit: où est l'équilibre entre l'intérêt du public et le droit de la police de mener une opération? Je ne pense pas que ce soit le droit d'interdire au public l'accès lors d'une intervention de la police.

Ce n'est pas le lieu où nous nous trouvons qui devrait vous préoccuper, mais plutôt ce que nous montrons et ce que nous disons. Si vous pouvez prouver que nous mettons volontairement la vie de personnes en danger, il vous faudra prendre vos responsabilités. Je ne pense pas que nous ayons jamais fait preuve de méchanceté volontaire. J'ai bien noté votre idée des rapports contradictoires. Cette discussion me met très mal à l'aise, mais il y a la réalité, monsieur MacDonald, et je crois que la réalité c'est que le pouvoir est entièrement dans les mains de la police. Nous avons très peu à notre disposition, et il nous faut pourtant trouver le moyen de nous accommoder de la situation pour faire notre travail.

Chaque fois que le sénateur Kenny aborde la question, il semble vouloir me pousser à interdire l'accès en direct au profit de l'accès pour la reconstitution, et je ne suis pas sûr de pouvoir accepter cela.

Le sénateur Kenny: Je n'essayais pas de vous faire pencher dans un sens ou dans un autre.

M. Alboim: J'ai dit que j'avais l'impression.

Le sénateur Kenny: Vous avez quitté la pièce. Ma question à l'ensemble des témoins était: Pouvez-vous nous décrire comment un groupe pourrait fonctionner? Cette idée avait remporté une certaine adhésion.

M. Alboim: Dans notre époque moderne de technologie avancée, il est facile de se grouper.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Nous ne parlons pas de groupe pour assurer le reportage de la coupe Grey où chaque équipe vient pour transmettre en direct les matches. J'avais cru qu'en ayant recours au terme de «groupe», cela sous-entendait l'établissement d'un centre de communication et que toutes les demi-heures un inspecteur en chef ou un surintendant vien-

[Text]

questioned, and that only a certain number of press representatives can get into the place.

Senator Gigantès: As a journalist, I would turn that down. No way.'

Senator MacDonald (Halifax): Then how do they get information from a communications centre with an experienced police officer giving the latest information?

Senator Gigantès: I do not believe what I do not see and hear myself. I do not want someone to tell me; I want to see.

Senator MacDonald (Halifax): I am not talking about that. This is a democratic place. Do whatever the hell you want. I am saying: How does the senior officer communicate with 500 reporters if he does not do it on a pool basis?

Mr. Alboim: I see.

Senator MacDonald (Halifax): I am not talking "either/or"; I am asking how else we could do it.

Mr. Alboim: First of all, I think I made the point earlier that you must differentiate between reporters. Corporal Belanger came out every half hour to brief everybody. He came out every half hour and briefed 500 reporters—well, it was not 500; we sent representatives. But I am saying that you have to differentiate between that and getting access so that organizations are on live. There is a finite number. It will never exceed 20. There has to be a way that you can call those organizations, and that means more than once every half hour.

I do not think it is beyond the whim of all of us to set something up. We could set up a conference call. We do that all the time. With conference telephone technology you could maintain an open line for 20 media organizations and one media officer.

Yes, that implies privileged access, but there are also media organizations that have the potential of creating damage. The *Montreal Gazette*, as was pointed out, cannot handle it the day after. CJOH and CBC can. We have different responsibilities. Maybe we need differentiated access to information in real time.

Mr. Newman: The point I was trying to make was that if there was a location where there was absolutely no access, it is my belief that there has to be a media pool of reporters and camera crews—maybe ten in all—who are actually witnessing the resolution of the event, who would not be there without the invitation of the RCMP and who would have to be there to see how the event ends, even if they do not broadcast live. In fact, they would not be able to, but they have to be there.

Mr. Alboim: We have experience with this. During the Bahamian hostage-taking incident there was an office building right across the street with a direct view of the window. I do not know what force it was at that point, whether it was the RCMP or the Ottawa police force, but whoever had opera-

[Traduction]

drat faire une déclaration et répondre aux questions et qu'un certain nombre de journalistes seulement pourraient venir.

Le sénateur Gigantès: En tant que journaliste, je refuserais cela. Ça ne fait aucun doute!

Le sénateur MacDonald (Halifax): Alors comment obtenir l'information dans un centre de communication lorsque c'est un agent de police expérimenté qui donne les dernières nouvelles?

Le sénateur Gigantès: Je ne crois pas ce que je ne vois ni n'entends moi-même. Je ne veux pas qu'on me raconte; je veux voir.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Ce n'est pas de cela que je parle. Nous sommes en démocratie. Faites ce que vous voulez. Ce que je veux dire c'est: comment un agent en chef peut-il communiquer avec 500 reporters s'il ne le fait pas par l'entremise d'un groupe?

M. Alboim: Je vois.

Le sénateur MacDonald (Halifax): Je ne demande pas s'il faut ou non le faire; je demande comment on pourrait le faire autrement.

M. Alboim: Tout d'abord, je pense que je l'ai fait comprendre plus tôt, il faut faire la différence entre les reporters. Le caporal Bélanger venait toutes les demi-heures informer tout le monde. Il venait toutes les demi-heures informer 500 reporters—ce n'était peut-être pas 500; nous avions envoyé des délégués. Je veux dire qu'il faut faire la différence entre ce genre de chose et le fait d'avoir accès afin de permettre aux stations de transmettre en direct. Elles sont en nombre limité. Elles ne sont pas plus de 20. Il devrait y avoir moyen d'appeler toutes ces stations, et plus souvent que toutes les demi-heures.

Je crois que nous pourrions tous nous forcer pour mettre au point quelque chose. Nous pourrions convoquer une conférence téléphonique. Nous faisons cela en permanence. Grâce à la technologie, il est possible d'avoir une tribune téléphonique pour 20 stations et un agent.

Oui, cela implique un accès privilégié, mais il y a aussi des médias qui risquent de créer des dommages. La *Gazette de Montréal*, comme cela a été dit, ne peut pas traiter la chose le jour suivant. CJOH et CBC le peuvent. Nous avons des responsabilités différentes. Peut-être faut-il prévoir différents accès à l'information en temps réel.

M. Newman: J'essayais de faire comprendre que si on n'avait absolument aucun accès à l'endroit, il faudrait qu'il y ait un groupe de reporters et de cameramen—peut-être dix au total—qui puissent effectivement assister à la conclusion de l'incident, qui ne seraient pas là sans avoir été invités par la Gendarmerie royale mais qui devraient être là pour voir la fin de l'incident même s'il n'y a pas de diffusion en direct. En fait, ils n'en auraient sans doute pas la possibilité, mais il faut qu'ils soient là.

M. Alboim: Nous avons de l'expérience en la matière. Pendant l'incident de la prise d'otages du Haut-Commissariat des Bahamas, il y avait un immeuble administratif de l'autre côté de la rue duquel on avait une vue directe. Je ne sais plus quelle force de police était sur place, je ne sais plus s'il s'agissait de la

[Text]

tional control for that 15 minutes allowed us up to that office window. We could not put 25 cameras in that window, so CBC went in on behalf of Radio Canada, CBC and CBOT. CTV went in on behalf of all of the private CTV affiliates. We put four cameras in that window and we had access. It would not have been a whole lot to say that there could only be two cameras or that there could only be one with a feedback to all of the other organizations.

It does not matter to us whether it is our camera, his camera or someone else's camera. What we are using is our wit and journalistic skills to properly explain the event. The camera is sometimes neutral, unless access is interfered with. But in that case we did, operationally, institute minipools. Instead of having 20 cameras, we had four cameras. It worked admirably, and we were 60 feet from the event.

The Chairman: Honourable senators, I have the sense that we have covered this as much as we can expect to, keeping in mind that one of our major objectives is to see what has happened since 1987 and what attention has been paid to some of the comments that we made and that we felt were the wisest thoughts available.

I think we have received answers to many of our concerns tonight. I want to thank the witnesses.

I must say, personally, Mr. Gizbert, that I have been very impressed with the way you described what you did. I am just getting that off my chest because I was terribly critical and looked forward to seeing a young man with horns, a cape, a sort of a cowboy, but I was dead wrong.

Mr. Gizbert: I only look like that at deadline time. The committee adjourned.

[Traduction]

Gendarmerie royale ou de la Police d'Ottawa, mais quoi qu'il en soit, ceux qui dirigeaient l'opération pendant ces 15 minutes nous ont permis d'aller à cette fenêtre de bureau. Il n'était pas possible de mettre 25 caméras dans cette fenêtre, c'est donc CBC qui est allé au nom de Radio-Canada, CBC et CBOT. CTV y est allé au nom de toutes les succursales privées de CTV. Nous avons mis quatre caméras dans cette fenêtre et nous avons donc obtenu l'accès. Il n'aurait pas été très difficile de dire qu'il ne pouvait y avoir que deux caméras, ou une seule, et qu'il fallait rendre compte de la situation à toutes les autres sociétés.

Peu nous importe que ce soit notre caméra, sa caméra ou la caméra de quelqu'un d'autre. Ce dont nous avons besoin c'est de notre intelligence et de nos aptitudes journalistiques pour expliquer correctement l'événement. La caméra est parfois neutre, sauf si on nous interdit l'accès. Mais nous avons en l'occurrence instauré de petits groupes. Au lieu d'avoir 20 caméras, nous n'en avons que quatre. Cela a très bien marché et nous étions à 60 pieds du lieu de l'incident.

Le président: Messieurs les sénateurs, il me semble que nous avons dit autant qu'il était possible sur le sujet, si l'on tient compte du fait que l'un des nos principaux objectifs était de voir ce qui s'est passé depuis 1987 et de voir quelle importance on a accordée à nos remarques qui nous semblaient être les pensées les plus justes sur la question.

Je crois que nous avons eu ce soir plusieurs réponses aux questions que nous nous posions. Je tiens à remercier les témoins.

Monsieur Gizbert, je dirais, personnellement, que j'ai été très impressionné par la façon dont vous avez décrit vos actes. Je suis en train de m'enlever ce poids de la poitrine, car j'étais très sceptique; j'avais hâte de rencontrer un jeune homme portant des cornes et une cape, une sorte de diable, mais j'avais totalement tort.

M. Gizbert: Je n'ai l'air de cela que lorsqu'un délai expire. Le comité suspend ses travaux.



From the Department of External Affairs:

Mr. Martin Collacott, Director General, Security Services Bureau.

From the Peel Regional Police:

Deputy Chief Robert Collins.

From the Metro Toronto Police:

Superintendent Grant Waddell.

From the OPP:

Chief Superintendent Joe Crozier.

From the RCMP:

Commissioner N. D. Inkster;

Mr. J. L. G. Favreau, Deputy Commissioner, Law Enforcement and Protective Services;

Mr. Henry Jensen, Deputy Commissioner, Operations.

From the Ottawa Police:

Superintendent John A. McCombie.

From the Office of the Solicitor General:

Mr. Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch.

Monday, June 15, 1989

From the Office of the Solicitor General:

Mr. Anthony Kellett, Chief of Research, National Security Coordination Centre, Police and Security Branch;

Mr. David Davidson, Director General, Communications.

From the Royal Canadian Mounted Police:

Mr. J. Michael Shoemaker, Deputy Commissioner, Corporate Management;

Mr. John R. Bentham, Chief Superintendent and Director, Communications and Media Relations Directorate;

Mr. Sandy Hunter, Special Advisor, Media Relations.

From CBC National News:

Mr. Don Newman, Senior Parliamentary Editor;

Mr. Elly Alboim, Bureau Chief.

From CJOH:

Mr. Richard Gizbert, Reporter.

Du ministère des Affaires extérieures:

M. Martin Collacott, directeur général, Direction générale des services de sécurité.

De la Police régionale de Peel:

M. Robert Collins, sous-chef.

De la Police métropolitaine de Toronto:

M. Grant Waddell, surintendant.

De l'OPP:

M. Joe Crozier, surintendant en chef.

De la GRC:

M. N. D. Inkster, commissaire;

M. J. L. G. Favreau, sous-commissaire aux Services judiciaires et de protection;

M. Henry Jensen, sous-commissaire aux opérations.

De la Police d'Ottawa:

M. John A. McCombie, surintendant.

Du Bureau du Solliciteur général:

M. Ian Glen, sous-Solliciteur général adj., Direction de la police et de la sécurité.

Le lundi 15 juin 1989

Du Bureau du Solliciteur général:

M. Anthony Kellett, chef de la recherche, Centre national de coordination de la sécurité, Direction de la police et de la sécurité;

M. David Davidson, directeur général des communications.

De la Gendarmerie royale du Canada:

M. J. Michael Shoemaker, sous-commissaire à la gestion générale;

M. John R. Bentham, surintendant principal et directeur, Direction des communications et des relations avec les médias;

M. Sandy Hunter, conseiller spécial, Relations avec les médias.

De «CBC National News»:

M. Don Newman, «Senior Parliamentary Editor»;

M. Elly Alboim, «Bureau Chief».

De CJOH:

M. Richard Gizbert, reporter.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES—TÉMOINS

Friday, June 9, 1989

From the Canadian Security Intelligence Service:

Mr. J. S. Warren, Assistant Director, Requirements and Analysis.

Monday, June 12, 1989
(AFTERNOON SESSION)

From the Counter Terrorism Task Force:

Major General Cheriton, Chairman.

From the Office of the Solicitor General:

Mr. Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch;

Mr. R. W. Christensen, Director General, Police and Law Enforcement.

Monday, June 12, 1989
(AFTERNOON SESSION)

From the Department of Transport:

Mr. John Rodocanachi, Director General—Security and Emergency Planning.

Le vendredi 9 juin 1989

Du Service canadien du renseignement de sécurité:

M. J. S. Warren, directeur adjoint chargé des exigences et de l'analyse.

Le lundi 12 juin 1989
(SESSION DE L'AVANT-MIDI)

Du Groupe de travail sur les mesures anti-terroristes:

Major général Cheriton, président.

Du Bureau du Solliciteur général:

M. Ian Glen, sous-Solliciteur général adj., Direction de la police et de la sécurité;

M. R. W. Christensen, directeur général, Police et application de la loi.

Le lundi 12 juin 1989
(SESSION DE L'APRÈS-MIDI)

Du ministère des Transports:

M. John Rodocanachi, directeur général—Sécurité et planification d'urgence.

(Continued on previous page)

(Suite à la page précédente)



Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Special
Committee of the Senate on*

*Délibérations du Comité
spécial du Sénat sur le*

Terrorism and Public Safety

Terrorisme et la sécurité publique

Chairman:
The Honourable WILLIAM M. KELLY

Président:
L'honorable WILLIAM M. KELLY

Wednesday, June 28, 1989

Le mercredi 28 juin 1989

Issue No. 2
Second and final proceedings

Fascicule n° 2
Deuxième et dernier fascicule

REPORT OF THE COMMITTEE
entitled

RAPPORT DU COMITÉ
intitulé

TERRORISM

TERRORISME

Chairman
The Honourable William M. Kelly

Deputy Chairman
The Honourable Daniel Hayes

THE SPECIAL COMMITTEE OF THE SENATE ON
TERRORISM AND PUBLIC SAFETY

Chairman: The Honourable Senator William M. Kelly
Deputy Chairman: The Honourable Senator Daniel Hays

and

The Honourable Senators:

Bosa, Peter	Macdonald, Finlay
Corbin, Eymard	*MacEachen, Allan J. (or Frith)
Flynn, Jacques	*Murray, Lowell (or Doody)
Gigantès, Philippe D.	
Kenny, Colin	

**Ex Officio Members*

(Quorum 3)

Change in Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Gigantès substituted for that of the Honourable Senator Fairbairn (June 6, 1989).

The name of the Honourable Senator Gigantès was deleted (June 21, 1989).

LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LE
TERRORISME ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: L'honorable sénateur William M. Kelly
Vice-président: L'honorable sénateur Daniel Hays

et

Les honorables sénateurs:

Bosa, Peter	Macdonald, Finlay
Corbin, Eymard	*MacEachen, Allan J. (ou Frith)
Flynn, Jacques	*Murray, Lowell (ou Doody)
Gigantès, Philippe D.	
Kenny, Colin	

**Membres d'office*

(Quorum 3)

Modification de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Gigantès substitué à celui de l'honorable sénateur Fairbairn (le 6 juin 1989).

Le nom de l'honorable sénateur Gigantès a été retiré. (le 21 juin 1989).

Published under authority of the Senate by the
Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par
l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT OF THE COMMITTEE

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety has the honour to present its

SECOND AND FINAL REPORT

In obedience to the Order of Reference of Tuesday, May 9, 1989, your Committee has proceeded to study the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety, entitled: "Terrorism", tabled in the Senate on 10th August, 1987, and now presents its final report.

TERRORISM

The Report of the Second Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety

Chairman
The Honourable William M. Kelly

Deputy Chairman
The Honourable Daniel P. Hays

JUNE 1989

REPORT OF THE COMMITTEE

Order of Reference

The Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety has the honour to present its

Extract from the Minutes of SECOND AND FINAL REPORT May 9, 1989

In obedience to the Order of Reference of Tuesday, May 9, 1989, your Committee has proceeded to study the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety, entitled: "Terrorism", tabled in the Senate on 10th August, 1987, and now presents its final report.

That, notwithstanding Rule 66(3) (8), the Honourable Senators Ross, Corbin, Fairbairn, Flynn, Hays, Kelly, Kenny, MacDonald (Duffin), MacEachen (or Frith) and Murray (or Doody) act as members of the special committee, and that three members constitute a quorum;

That the committee have power to send for persons, papers and records, to examine witnesses, to report from time to time and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee; and

That the committee present its final report to the Senate no later than 30th June, 1989

After debate,

The question being put on the motion, it was --

Resolved in the affirmative.

Gordon Barnhart

Clark of the Senate

Extract from *the Minutes of Proceedings of the Senate*, Tuesday, May 9, 1989:

"The Honourable Senator Kelly moved, seconded by the Honourable Senator Kenny:

That a special committee of the Senate be appointed to review the recommendations contained in the Report of the Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety, entitled: "Terrorism", tabled in the Senate on 10th August, 1987;

That, notwithstanding Rule 66(1) (b), the Honourable Senators Bosa, Corbin, Fairbairn, Flynn, Hays, Kelly, Kenny, MacDonald (*Halifax*), MacEachen (or Frith) and Murray (or Doody) act as members of the special committee, and that three members constitute a quorum;

That the committee have power to send for persons, papers and records, to examine witnesses, to report from time to time and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee; and

That the committee present its final report to the Senate no later than 30th June, 1989.

After debate,

The question being put on the motion, it was --

Resolved in the affirmative".

	19
	20
	21
	21
	24
	24
	26
	26

Gordon Barnhart

Clerk of the Senate

TABLE OF CONTENTS

FOREWORD	1
PREAMBLE	3
The First Senate Special Committee	3
Government Response to the First Committee's Report	4
Note - Counter-Terrorism Task Force	6
PART I: The Nature and Extent of the Terrorist Threat to Canada	7
Summary	7
Background	7
Tactical Adjustments	9
New Trends	9
PART II: The Federal Government's Counter and Anti-terrorism Establishment	11
Summary	11
Background	11
The Cheriton Task Force Recommendations	11
Committee Observations and Recommendations	12
The "Lead Minister" Concept	12
CSIS	15
CSIS and the RCMP	15
SERT	16
Intelligence - Gathering and Threat Analysis	16
Transport and Air Security	16
PART III: Intergovernmental Arrangements and Co-operation	19
Summary	19
Background	19
The Cheriton Task Force	20
Committee Observations and Recommendations	21
Subsection 61(2) Agreements	21
Inter-Police Force Agreements	21
Joint Training and Exercises	24
Co-ordination Between CSIS and Crown Prosecutors	25
CSIS and Local Police Forces	26

PART IV: The Role of the Media	27
Summary	27
Background	27
Committee Observations and Recommendations	29
The Public Affairs Function	30
Media Guidelines	31
Police-Media Relations	32
Conclusion	33
APPENDIX A: Historical Perspective on the Extent and Nature of the Terrorist Threat to Canada and Canadians	35
APPENDIX B: List of Witnesses	43

Foreword

In the aftermath of the bus hi-jacking that ended on Parliament Hill on April 7, 1989, several Senators associated with the first Senate Special Committee on Terrorism and Public Safety began to wonder if the federal government was better prepared to respond to a terrorist crisis than it had been when the Committee reported in July 1987. In particular, we wondered at the extent to which the government had reviewed, and responded to the Committee's Report. Accordingly, a new Committee was established by the Senate consisting of many of the members of the first Committee.

As with the first Committee, we held most of our sessions *in camera* for security purposes and to encourage government and law enforcement officials to be as open and candid as possible. Only the section of hearings relating to the role of the media was held in public.

I am sincerely grateful to all members of the Committee who, once again, sat through hearings that often were lengthy and dealt with complicated issues.

The Committee wishes to express its appreciation to the Clerk of the Committee, Line Gravel and to Don Gracey, Marc Kealey, Pina Shore, Grace Tam and Nancy Coldham from C. G. Management and Communications Inc. of Toronto for their assistance in doing background research and analysis, organizing hearings, preparation and editing the Report.

Finally, the Committee is grateful to the government officials, law enforcement officers and other witnesses who appeared before the Committee, in some cases more than once, sometimes giving up free time to do so.

W. M. Kelly

Chairman

Brussels, June 1989.

Preamble

The First Senate Special Committee

The first Senate Special Committee on Terrorism and Public Safety was established in October, 1986. After research, analysis and hearings that extended until May, 1987, the Committee released its Report in July of that year.

In essence, that Report concluded that the Canadian government was not as prepared as it could or should be to respond to terrorist threats and incidents occurring in Canada or involving Canadian or Canadian interests abroad. Deficiencies identified related to the organization and co-ordination of federal departments and agencies having a role in counter-terrorism and crisis management; co-ordination and co-operation between levels of government, particularly between the RCMP on one hand and provincial and municipal police forces on the other; and the federal government's immigration policies and procedures. The Committee also reviewed and commented on the role of the media -- primarily the broadcast media -- in covering terrorist threats and incidents and concluded that better police-media relations and media guidelines were required to reduce the risk of media coverage jeopardizing the resolution of terrorist incidents and perhaps endangering lives.

On April 7th, 1989, a bus with 11 passengers on board was hi-jacked in Montreal and ended up on Parliament Hill in Ottawa. Although the incident was brought to a speedy and bloodless solution, the handling of the incident prior to the bus' arrival on Parliament Hill indicated that certain of the deficiencies noted by the Committee two years earlier persisted and important work remained to be done. While not wishing to diminish the RCMP's success, the Committee notes that good fortune may also have come into play. There was an unusual police and security presence on Parliament Hill that day for the state visit of the President of Costa Rica. A legitimate question is whether the RCMP could have reacted as quickly to isolate the incident otherwise.

On that basis, on May 9, 1989 the Senate approved a Motion that another Committee of the same name be established to review developments and progress and any

response to the first Committee's recommendations over the past two years. After a preliminary period of research and analysis, the Committee began hearings on June 12.

The Committee's investigation did not extend, in any detail, to the events of April 7th. The Solicitor General has directed the Commissioner of the RCMP to undertake an investigation, in consultation with the Sûreté du Québec and the other police forces involved. The Committee decided not to do anything that would duplicate that investigation but looks forward to the results of the Commissioner's review.

Government Response to the First Committee's Report

There is no question in the Committee's mind that the government treated the Report of the first Committee seriously and responded effectively to a number of the Committee's observations and recommendations.

On September 15, 1987, on the initiative of the Privy Council Office, it was decided to set up a Counter-Terrorism Task Force. The Task Force would operate under the auspices of the Privy Council Office and the Ministry of the Solicitor General and would respond to the Committee's recommendations relating to the machinery of government issues, co-ordination and co-operation within the federal government and to federal-provincial-municipal co-ordination and co-operation. The full text of the Task Force's terms of reference is set out in the note on page 6. The Task Force consisted of individuals seconded from those departments and agencies having a major role to play in counter-terrorism and crisis management, namely the Privy Council Office, National Defence, Transport Canada, the Canadian Security Intelligence Service, the RCMP, the Department of the Solicitor General, External Affairs and the Communications Security Establishment.

In December of that year, Major General G. R. Cheriton (Ret'd) was appointed to head the Task Force and in January, 1988 work got underway. An interim report was submitted in April, 1988 to the Interdepartmental Committee on Security and Intelligence (ICSI) and ICSI directed that the Task Force continue its work and prepare, as well, a draft "National Counter-Terrorism Plan". In January, 1989 the Plan was approved by ICSI and is being implemented on an administrative basis, pending Cabinet approval expected sometime this summer. After Cabinet approval, the Plan will form the basis for discussions with the provinces leading ultimately to their integration into the Plan and its implementation.

The Committee is generally pleased with the Cheriton Task Force Report, as far as it goes. In a general sense, the Committee wonders why another bureaucratic exercise

over 18 months was necessary essentially to confirm the Committee's observations and findings and why, more importantly, Cabinet has yet to review and approve the Plan. In the first Committee's Report, the Committee expressed concerns over the lack of political oversight of the federal government's counter-terrorism policies and establishment. The apparent lack of direct political involvement in the Cheriton Task Force process and the fact that Cabinet approval remains outstanding, indicate that Ministers and their senior political advisors remain reluctant to involve themselves directly in this important aspect of government. As long as this situation persists, counter-terrorism policies and procedures will not receive the attention and priority they deserve.

The Committee also has concerns or reservations about several specific recommendations in the Task Force report. These will be noted at appropriate points in the following Report.

In its 1987 Report, the Committee reviewed Canada's immigration policies and procedures in the context of counter-terrorism. Since then, the government has proposed and Parliament has approved amendments to the *Immigration Act* (Bills C-55 and C-84) that should go a long way to resolving many of the deficiencies identified by the Senate Committee. Given the extensive debate on that subject during the two Bills' review by Parliament and since it is too soon to judge their operational impact, the Committee did not revisit the subject of immigration policies and procedures.

The Report that follows sets out the Committee's understanding of developments and changes, including the response to the Committee's Report, in the other areas reviewed by the Committee in 1986-1987. The Report begins, however, with a brief on the extent and nature of the terrorist threat to Canada, focusing on any trends or developments over the past two years since the first Committee's last set of hearings.

In its Report released in July 1987, the Committee took pains to describe in some detail the background to and structure of the various aspects the Committee was reviewing. This Report does not duplicate those descriptions. Instead, the first page of each Part of this Report gives the reader the relevant page reference in the first Committee's Report for the descriptive background.

Note - Counter-Terrorism Task Force

Terms of Reference

"... a counter-terrorism Task Force is established for the purpose of planning and putting in place a comprehensive counter-terrorism contingency planning and crisis management capability for the federal government. The Task Force shall perform this task within the framework of approved government policies on counter-terrorism and existing Ministerial responsibilities for this subject.

Specifically, the Task Force shall address:

- the required interdepartmental policies, plans and procedures to ensure that the government is well equipped to respond in a coordinated and effective way to terrorist threats to Canada and Canadian interests and to manage terrorist related incidents effectively and efficiently;
- the means and resources required to test and maintain these capabilities;
- the required improvements in federal-provincial-municipal police and intergovernmental relationships in the counter-terrorism area, both government-wide and between individual agencies;
- the need for counter-terrorism research and development; and
- the need for policy development or actions by individual departments, in areas of government-wide impact.

The Task Force is to perform these functions in two phases; the planning of the capability should be completed by the end of January 1988. Implementation of the plan shall be completed by the end of 1988."

The Nature and Extent of the Terrorist Threat to Canada¹

Summary

The number of terrorist incidents in Canada or affecting Canadians has fallen since the first Committee's Report. This is due to a number of factors, including a change in tactics by the major group in Canada responsible for "international" terrorist activities. That group has shifted away from terrorist threats and incidents in Canada to fund-raising for arms and operations for incidents mounted elsewhere. Improved security intelligence and law enforcement work also appear to be major contributing factors, although it is always difficult to make a direct causal connection. As one representative of CSIS said before the Committee: "It's always easy to know when we've failed. It's not as easy to demonstrate where we've been successful because nothing happens".

International terrorism continues to be the major terrorist threat to Canada, but the Committee notes the concern that domestic terrorism may once again be on the rise. "Narco-terrorism" and "mercenary terrorism" which are on the rise world-wide, have yet to make a significant impact on Canada.

Background

In the few years prior to the first Committee's Report, there had been a series of incidents in Canada or involving Canadians that appeared to indicate that Canada's relative immunity to the scourge of terrorism was over. These incidents included two attacks by Armenian nationalist groups on Turkish diplomats in Ottawa, one resulting in death and the other in long-term paralysis (1986); the attempted assassination of a Punjabi Cabinet Minister on Vancouver Island by Sikh extremists (1986); an attack on the Turkish Embassy in Ottawa by Armenian nationalists that led to the death of the security guard (1986); a hostage-taking at the Bahamian High Commission in Ottawa (1986); a bomb-threat

1. Corresponds to INTRODUCTION pages 1 through 17 of first Committee's Report.

involving the Toronto Transit Commission subway system; and of course, the sabotage of Air India flight 182 that caused 329 deaths.

Since 1987 and inspite of Canada acting as the host of four major international events that would be expected to attract terrorists' attention, the actual incidence of terrorism in Canada or affecting Canadians is down. There have, however, been a few incidents that demonstrate we can no longer be sanguine on the question: The editor of the *Indo-Canadian Times* in Surrey, B. C. was gunned down by Sikh extremists in August, 1988. In handing down his sentence, the judge termed the incident "a political act". Two Canadians were on board Pan Am flight 103 when it was blown apart over Lockerbie, Scotland. They, of course, were innocent bystanders in the event, caught in the cross-fire of an act apparently aimed at the U.S.. The April 7th bus hi-jacking falls within the definition of terrorism, but was quickly and effectively resolved by the police authorities. Otherwise, there have been a number of incidents of slogan-painting, vandalism, fire-bombing and so on that cross back and forth the boundaries between dissent, common-garden criminality and terrorism. These incidents have been linked to extreme elements of groups concerned about language issues in Quebec, animal rights or animal liberation, or "white supremacy".

The evident decrease in terrorist activity in Canada may be due to any number of factors including effective security intelligence and law enforcement work in Canada and abroad, the hardening of targets world-wide particularly in the developed countries, the continuing focus on Western Europe because of the relative ease of movement from country to country, the fact that terrorism generally seems to be moving to the under-developed countries who lack the resources to maintain sophisticated security systems and to harden their targets and tactical adjustments by certain groups who remain active in Canada.

The first Committee was surprised to discover during its hearings that no department or agency of the federal government maintained an accurate or up-to-date inventory of terrorist incidents for trend analysis purposes, or otherwise to assist policy makers in counter-terrorism. Since then, work on compiling such an inventory has been undertaken within the Department of the Solicitor General from public sources. The results were presented to the Committee and are reproduced, in part, in Appendix A to this Report.

That analysis and testimony from other sources indicates that the trend identified by the Committee in 1987 continues: Although the number of incidents is down

overall, international terrorism² continues to be the major threat to Canada. The three groups referred to in the first Committee's Report continue to be the major source of such terrorism, with the first group constituting, by far, the most serious threat.

Tactical Adjustments

One of the reasons for the number of terrorist incidents affecting Canada having declined since the first Committee's Report is that tactics and strategies have changed somewhat. The group responsible for the largest number of incidents of international terrorism in Canada had, prior to 1987, mounted a number of actions in Canada and Canadians or people resident in Canada had been killed or injured.

Since 1987, this group has used Canada more as a venue for fund-raising activities to purchase arms and otherwise finance terrorism elsewhere; as a sanctuary for members of the group implicated in terrorist acts; and sometimes as a place of tranquillity to plan terrorist actions. This situation may mislead Canadians into feeling that terrorism is of little or no concern to them, because the threat from actual incidents in Canada is reduced. In fact, terrorist activity is on-going within Canada and it is part of our international responsibilities to continue to be vigilant against it, even when it does not impact directly on Canada or Canadians.

New Trends

The Committee was advised of two disturbing trends in international terrorism. The first is "narco-terrorism": the development of symbiotic relationships between terrorists and major illicit drug empires. For the terrorist, the relationship provides a source of financing for arms and operations. For the drug lords, the relationship provides protection. The two also have many logistical and tactical problems and approaches in common. The second is "mercenary terrorism": terrorist groups or individuals who have outgrown or outlived a particular cause and are now available for hire to apply their skills and experience to any group that can pay the price. Mercenary terrorism was a concern expressed by the first Committee in its Report.

According to security intelligence and law enforcement officials, neither trend has yet been evidenced in Canada to any significant degree.

2. Defined by the first Committee as terrorism motivated by issues or grievances springing from past or current actions or situations in another country and the ultimate focus is on that other country's people and government.

Although international terrorism remains for the foreseeable future the principal threat to Canada and Canadians, evidence by security intelligence and law enforcement officials indicated that they are concerned about what may be a re-emergence of "domestic"³ terrorism.

Domestic terrorism reached its zenith in Canada in the late 1960's and early 1970's due largely to the activities of the FLQ in Quebec. There was a surge of domestic terrorism once again in the period 1979 to 1983, due to the activities of a number of groups, many of whom were identified with left-wing causes. Domestic terrorism was clearly on the wane, however, since 1983. Language issues, native concerns, and groups associated with the animal rights or animal liberation movement and "white power" groups may provide the level of emotionalism and radicalism that will attract to their fringes people who will be inclined to engage in terrorist activity.

Responding to and curtailing the threat from international terrorism puts particular emphasis on our relationships and co-operation with law enforcement and security intelligence agencies of foreign governments, on immigration policy and procedures and on security at borders and other points of entry, such as airports. Domestic terrorism puts more emphasis on CSIS' own intelligence-gathering and threat assessment capability and on co-operation and co-ordination with law enforcement agencies within Canada.

The extent to which the federal counter-terrorism establishment has been improved to respond to the threat identified in 1987 and to the change in tactics and the re-emergence of domestic terrorism will be reviewed in the following two Parts of this Report.

3. Defined by the first Committee as terrorism motivated by Canadian issues, or concerns and focusing ultimately on Canadian governments, wholly or in part.

PART II

The Federal Government's Counter and Anti-Terrorism Establishment ¹

Summary

A number of reforms have been implemented on an administrative basis that respond to the first Committee's Report. The Committee believes, however, that a fundamental structural problem persists: The continuation of the Ministry of the Solicitor General as the "Lead Ministry" for responding to terrorist crises. The Committee persists in the view that the Ministry has neither the resources, the stature nor the statutory authority in order to effect this role as a matter of practice. The Committee recommends that a generic "crisis management" function be created within the PCO.

By their nature, airports and aircrafts will continue to be vulnerable points in our counter-terrorist defence system. The Committee recognizes that progress has been made, but supports the commitment of increased resources and priority to airport security.

Background

The Cheriton Task Force Recommendations

In its report to ICSI, the Counter-Terrorism Task Force listed four major shortcomings of relevance to this Part in the federal government's counter-terrorism policy planning and crisis management. Some of these shortcomings had been identified by the first Committee in its Report. The shortcomings related to lack of an effective organization (in resource, location and mandate terms) to co-ordinate the development of a counter-terrorism program and to manage the program, a need for improved integration and co-ordination of government policy direction and police operations during a specific incident, a requirement for enhanced intelligence support in the management of a crisis and a need to regularly test and improve the system through training and exercises.

1. Corresponds to **PART II**, pages 45 through 70 of first Committee's Report.

Three basic solutions were proposed: First the creation of a central co-ordinating body within the Police and Security Branch of the Ministry of the Solicitor General. This body, called the National Security Co-ordination Centre (NSCC) was established in March, 1989 and has a total of 14 people assigned to it on a full-time basis.² In essence, its mandate is to handle the strategic management of the national counter-terrorism program and to co-ordinate the response to a terrorist incident within Canada. It includes an operations centre, manned during working hours and otherwise accessible through a duty officer, that would be fully activated in the event of a terrorist threat or incident occurring within Canada. (The Committee was advised that up to 35 people would be working in the NSCC during an actual incident.) In responding to such an incident, the NSCC becomes the National Policy Centre, co-ordinating and integrating government policy with police operational requirements. Also attached to the NSCC is an Operations and Exercises Division to continually test and refine the system through training and exercises.

Second, the creation of a central Plan for dealing with terrorism and responding to a terrorist incident. The National Counter-Terrorism Plan which now awaits Cabinet review and approval is the product of discussions and negotiations among the key federal departments and agencies. After Cabinet approval, consultations will begin with the provinces with a view to integrating them into the Plan and -- in specific response to the first Committee's recommendation -- the extension of the federal government's Interdepartmental Terrorist Alert System (ITAS) to law enforcement agencies at all levels.

Third, joint intelligence cells, each having specific intelligence responsibilities, will be created for each terrorist crisis to support the police commander at the scene and the policy-makers at the NSCC.

Committee Observations and Recommendations

The "Lead Minister" Concept

In the federal government, no one department or agency has had the breadth of powers and duties to be able to deal alone with terrorism or a terrorist incident. Powers and duties are, in fact, shared among a number of departments and agencies as set out in the first Committee's Report.

2. Compared to 13 assigned to its predecessor the Security Planning and Co-ordination Directorate.

Because of the distribution of duties and powers, a co-ordinator is needed. For counter-terrorism policy planning in general, that co-ordinator is the Department of the Solicitor General, namely the new NSCC. As in its 1987 Report, the Committee agrees with this designation and hopes that the implementation of the organizational and other reforms proposed by the Cheriton Task Force will help the Department fulfil its mandate more effectively than has been the case in the past.

For the management of the response to actual terrorist crises, the co-ordinator becomes the lead Minister or Ministry. As in 1987, the lead Minister for the response to terrorist incidents involving Canadians or Canadian interests in a foreign country is External Affairs; for a terrorist incident involving a Canadian carrier in international or Canadian airspace or waters, the lead Ministry is Transport; for a terrorist incident within Canada, the lead Ministry is the Solicitor General.

To the Committee's understanding in 1987, the "lead Ministry concept" meant that the Ministry had the co-ordination responsibilities, but also by statute, international treaty or whatever, had the power in the absence of a consensus, to make or force a decision. This was subject only perhaps to the Prime Minister's concurrence for certain actions and in recognition, as for any government action, that as events and their implications expand, other decision-makers will be involved and perhaps the locus of decision-making would move upwards. While witnesses appearing before the Committee had varying definitions or explanations of the concept, in the cases of External Affairs and Transport they appear to be lead Ministries in the way the concept was originally understood by the Committee.

The lead Ministry concept appears to be materially different in the case of the Department of the Solicitor General in response to a domestic terrorist incident. In this circumstance, the Department seems more akin to a "convener", making sure that all the necessary decision-makers are gathered, requisite information and intelligence provided, a consensus encouraged and decisions communicated to the operational people. When a consensus is reached, the process works. When a consensus is not reached, the Solicitor General appears to lack either the statutory or conventional power to force or make a decision at virtually any stage or level. In such a case, the Privy Council Office becomes the de facto lead Ministry (as originally understood by the Committee), either forcing a decision, or taking the matter to higher political levels where a decision will be made. In fact, the NSCC and the National Counter Terrorism Plan explicitly provide for the locus of decision-making moving upwards in such instances or in response to very serious incidents. Certain

initiatives, such as the deployment of the RCMP SERT, cannot be taken without the Prime Minister's direct involvement.

The Committee concludes that this situation is a natural function of the relatively junior status of the Solicitor General and his Department and, unlike Transport and External, the absence of clear statutory powers and obligations. It is perhaps simplistic, but the operations centres of the Ministry of Transport and the Department of External Affairs are larger, more sophisticated and have substantially more experience in responding to a range of crises than the NSCC in the Department of the Solicitor General.

Defenders of the Solicitor's General and Department's role claim that over time with training, exercises and experience the system will be proved to work, officials will become comfortable in and confident of the Plan and the role of the Solicitor General and both will become accepted and entrenched. While the Committee recognizes the merit behind this approach, it also recognizes that constant turnover in personnel will vitiate its chances of success. In this regard, the Committee has noted that since tabling its Report in July, 1987 virtually all of the senior security and intelligence personnel in Solicitor General's, PCO, External, RCMP, CSIS and Immigration have changed. The Committee recognizes that this personnel fluidity is, to a considerable degree, a function of the job. Unless one is committed to a career in the security intelligence and law enforcement field, these positions do not hold much attraction in bureaucratic terms other than as short-term postings. Constant personnel turn-over will continue to be the rule, enhancing the importance of agreements and understandings that do not rely solely, or even largely, on personalities and inter-personal relationships.

The Committee reaffirms the concern expressed in the first Committee's Report about the ability of the Department of the Solicitor General to effectively manage the government's response to a terrorist emergency. The Committee persists in the belief that the proper location of this function -- for all terrorist incidents involving Canadians or Canadian interests -- is in the PCO. Once again, the Committee was faced with the opposition by the PCO to assuming this role for the reasons set out in the first Committee's Report. In all candour, however, the PCO's objective in maintaining the function in the Department of the Solicitor General seems to be to keep the function at arm's-length from the Prime Minister and the PCO, but still easily within their grasp. The rationale behind the PCO's position is not to overburden the Prime Minister with responsibility for the ongoing management of the system, but to give him the ability to take control if and when he wishes. This begs the question of whether the PCO is equipped or otherwise adequately prepared to manage a response to a major terrorist crisis.

In this situation the Committee has two alternate recommendations:

Either develop in the PCO a general crisis management centre with the mandate and capability to respond to a wide range of crises from terrorist incidents, through natural disasters to major political crises under the direction of the Prime Minister and Cabinet. The development of an infrastructure around the centre, plus the wide range of uses to which it would be put would give it the relevant experience and credibility to respond to terrorist incidents as one type of crisis management within its mandate;

Or, at a minimum, vest the Solicitor General and the Department of the Solicitor General with clear statutory powers that give it the ability to force or make decisions, within the general framework of the Cabinet government, in response to a terrorist emergency.

In any event, the Committee recommends that the Solicitor General be given clear statutory powers to be the de jure lead Ministry within the federal government on counter-terrorism policy and planning.

CSIS

CSIS evidently has made progress in stabilizing its operations and in establishing good working relationships with foreign security intelligence agencies. All this is important in the fight against terrorism. While resources committed to the Counter-Terrorism Branch have remained constant, there has been an increase in the number of CSIS personnel committed to Canadian missions abroad.

After the first Committee's Report, CSIS reviewed its internal contingency planning for terrorism. Of particular interest to the Committee is CSIS' apparent increased commitment to analytical resources, including the hiring or secondment of outside experts to assist in the interpretation of events around the world that may be of relevance to Canada in our fight against terrorism. This was an area of concern identified in the first Committee's Report.

CSIS and the RCMP

The Committee is pleased at the evident progress made in working relations between CSIS and the RCMP in the last few years. Joint exercises and operations have obviously helped considerably. The Committee remains concerned, however, that CSIS is

still denied full access to CPIC, but has been assured that full on-line access is scheduled for completion by December, 1989.

SERT

The RCMP Special Emergency Response Team (SERT) appears to be gaining recognition by its foreign peers as a well-trained, highly competent and able unit.

While witnesses indicated that some consideration had been given to the question, the Committee notes again with concern that no policy decision has been made or legal authority yet exists for the deployment of SERT in international waters or in foreign territory in response to a request from a foreign government to assist in the response to a terrorist incident that involves Canadians or Canadian interests abroad. The Committee points out again that policies should be defined and the necessary legal framework in place in advance of such incidents so that Canada at least has the option to respond quickly if asked.

The Committee reserves its comments on joint training between SERT and provincial and municipal police forces for Part III of this Report.

Intelligence-Gathering and Threat Analysis

Little attention appears to have been given, by the Cheriton Task Force or otherwise, to the concerns raised by the first Committee about the gathering, co-ordination and dissemination of intelligence and threat analyses, within the federal government by the myriad departments and agencies engaged in this activity.

The Committee wonders whether intelligence from these sources within and outside the federal government is gathered, co-ordinated, analyzed and disseminated quickly and effectively. The Committee refers to the recommendation in the first Committee's Report to expand and enhance the Security and Intelligence Secretariat of the PCO for this purpose and suggests this option be given further consideration.

Transport and Air Security

The Committee is pleased at the evident progress made by the Ministry of Transport, particularly in the area of airport security, but much work remains to be done. In the first Committee's Report the Committee noted that RCMP detachments assigned to federal airports reported to the airport manager. However, the practical reporting relationships to both the airport manager and RCMP headquarters had real potential for

confusion. Now, the RCMP detachment works under a contract with the airport manager that specifies performance deliverables relating to security matters. Transport has also initiated a number of exercises involving the RCMP, airport personnel and the police forces of local jurisdiction.

One area of persistent concern, however, relates to the security clearances of airport personnel. In the first Committee's Report, the Committee noted that regulations were being prepared to allow for security clearances of airport personnel such as private security personnel working under contract, cleaners and so on. Such individuals are now going through the security clearance process operated by CSIS, but the time being taken in individual cases averages out to about 60 days. In the meantime, the individual may work at the airport, but must be accompanied at all times until fully cleared. Because of the transitory nature of the workforce involved, a large percentage of those on duty at any one time will not have been cleared for security purposes. Although the escort system helps, it does not guard effectively against security risks using their access to reconnoiter or infiltrate airports and sensitive areas.

To a considerable degree, the problem is insoluble since many of the people concerned are immigrants from countries that are unable to respond quickly and effectively to security clearance requests from CSIS and it would be impractical -- and perhaps unconstitutional -- to deny them the right to work until they had been cleared.

Under the circumstances, the Committee can only encourage CSIS to give priority to the security clearance of airport personnel and to use every available means to process the clearances expeditiously.

The Committee was also concerned about the apparent continued vulnerability of the system, as displayed through Transport Canada's own tests. New leading edge but proven technology is required together with a closer examination of passengers prior to boarding and, in general, an increased commitment of resources to the security of airports under federal control. The Committee urges the government to give particular attention to the requirements of airport security in the transfer of any airports to municipal, provincial or private sector ownership and control.

Intergovernmental Arrangements and Co-operation ¹

Summary

In its Report, the first Committee was concerned at the state of federal-provincial-municipal co-operation in counter-terrorism policy planning and in crisis management. Since then, considerable progress has been made, but some of the apparent progress may be counter-productive.

The Committee is concerned about the 61(2) agreements negotiated between the RCMP and certain other police forces in that they may erode the RCMP's "primary responsibility" and may continue uncertainty over "who is in charge" during an incident. The Committee is also very concerned that a basic 61(2) agreement is still not in place with the Government of Quebec, a full five years after the *Security Offences Act* was passed.

The Committee also notes that much more could be done in joint training and exercises between the RCMP (particularly the RCMP SERT) and provincial and local police emergency response teams.

Background

As was reflected in the first Committee's Report, the Committee was very concerned about the extent of co-operation and co-ordination between the federal government and provincial and municipal agencies in counter-terrorism policy planning and in crisis management. Of particular concern to the Committee were relations between the RCMP and provincial and municipal police forces.

Under the *Security Offences Act* (Section 61(1)), Parliament has given the RCMP "primary responsibility" in the response to security offences as defined under the Act. Even at that, it is difficult to imagine a terrorist incident that involves only the RCMP. The local and perhaps the provincial police force will also be engaged. In fact, the local police force will usually be the first on the scene and will assume responsibility for at least the

1. Corresponds to *Intergovernmental Arrangements and Cooperation: Crisis Management*, pages 35 through 42 in first Committee's Report.

initial response. As a consequence, good working relationships, joint exercises and training and mutual agreements that are clearly, mutually understood for the inter-force handling of terrorist incidents are critical.

There is no doubt, from testimony heard by the Committee, that much progress has been made in inter-police relations since the first Committee's Report. It is also evident that much work remains to be done. Some of the problems that persist were illustrated by the police response to the April 7th bus hi-jacking incident. The Committee feels a certain amount of impatience, wondering what or how long it will take to address these issues.

The Cheriton Task Force

The Cheriton Task Force identified three major shortcomings of relevance to intergovernmental co-ordination and co-operation. They were the absence of a national contingency plan and common procedures at the national and provincial levels; the lack of federal-provincial consultations and agreement on counter-terrorism arrangements; and the failure to test the crisis management system with provincial and municipal players.

The Task Force has produced the National Counter Terrorism Plan which now awaits Cabinet approval. That Plan was characterized to the Committee as a fluid document that will be regularly up-dated to reflect experience, changing circumstances and requirements. The Plan will eventually include provincial participation as an integral part of the response and one assumes that the fluidity of the document is, in large part, to accommodate consultations, negotiations and arrangements with the provinces.

It was clearly part of the Task Force's mandate to address the requisite improvements in federal-provincial-municipal police and inter-governmental relationships in the counter-terrorism area. Yet the Plan, as now cast, was prepared with little or no provincial consultation or contribution. Those responsible for the Plan say that it was necessary for the federal government to get its own house in order before approaching the provinces and municipalities. Recognizing that there is a certain logic in this position and recognizing the complexities of federal-provincial relations, the Committee is concerned that this strategy will be seen by the provinces as a continuation of the paternalistic attitude which has too often characterized the federal approach to counter-terrorism policy planning issues in the past and will delay or frustrate provincial incorporation into the Plan. The Committee encourages the government to proceed with all possible haste to consult the provinces and achieve their integration into the Plan.

Committee Observations and Recommendations

Subsection 61(2) Agreements

Subsection 61(2) of the *Security Offences Act* authorizes the Solicitor General, with the approval of the Governor in Council, (i.e. federal Cabinet) to enter into arrangements with the provinces concerning the responsibilities of the RCMP and provincial and municipal police forces to assist the RCMP in its execution of its primary responsibility under the Act. In the first Committee's Report, the Committee noted that agreements were in place with all provinces except Ontario and Quebec and that the agreements in place were broad and vague and amounted essentially to a restatement of the *Security Offences Act* (Section 57).

Since 1987, Ontario has signed an agreement. Although an agreement exists with New Brunswick, certain issues apparently remain outstanding. No agreement exists with Quebec, although high-level discussions on a draft agreement are currently underway. There is reason to believe that the lack of a 61(2) agreement with Quebec may have been a factor in the apparent communications break-down between the RCMP and the Sûreté du Québec during the early stages of the April 7th bus hi-jacking incident.

Further, the quality of the agreements has not improved since 1987. While the formal requirement for agreements has been met, the Committee has little faith in their practical or operational utility.

The Committee's evaluation of the 61(2) agreements was not seriously attacked by witnesses before the Committee and was, in fact, supported by the Cheriton Task Force. Several witnesses explained, however, that the 61(2) agreements' essential purpose was to allow for bi-lateral agreements between the RCMP and provincial and local police forces which are much more important from a practical and operational point-of-view. The Committee accepted this logic, at least in part, and turned, therefore, to an evaluation of the police arrangements.

Inter-Police Force Agreements

Bi-lateral agreements between the RCMP on one hand and provincial and municipal police forces on the other, subsidiary to the federal-provincial 61(2) agreements,

exist with: the Metro Toronto Police Force, the Peel Regional Police Force, the Ottawa Police Force², the Calgary Police Force and the Edmonton Police Force. Accordingly, with several notable exceptions such as Vancouver, Montreal, Quebec and Halifax, agreements with the larger metropolitan police forces are now in place.

The RCMP and the Department of the Solicitor General negotiated an agreement with the Metro Toronto Police (MTP) first and used that agreement as a model for and as leverage with other police forces. The strategy appears to have worked. Based on the Toronto precedent, other police forces, including Windsor and London, Ontario have indicated a willingness to follow suit.

The Committee, however, has grave reservations about the content of these arrangements, particularly from the perspective of RCMP primacy. As indicated earlier, Parliament, through the *Security Offences Act*, has unambiguously vested "primary responsibility" with the RCMP in the resolution of "security offences" as defined by section 57 of the Act. In the Committee's mind, that statutory responsibility imposed on the RCMP is clear and cannot be abrogated or delegated.

Yet, in the agreements reached to date, the RCMP appears to have done just that. Pursuant to the agreement entered into with the Metro Toronto Police Force, the approach to a security incident unfolds as follows:

- The first police force to respond (RCMP, OPP or MTP) takes all necessary steps to isolate the incident, safeguard human life, prevent destruction of property and prevent continuation of the offence.
- If the first police force to respond is other than the RCMP, the police force immediately advises the RCMP "of the circumstances and status relative to the situation".
- As other police forces arrive, the original police force continues to exercise "lead responsibility" unless and until the lead responsibility is transferred to one of the other forces (not necessarily the RCMP) by mutual agreement of the police forces of jurisdiction who have responded to the incident. Agreement emanates from the "management team" set up at the site consisting of representatives of all police forces

2. Known only as "Working Arrangements to Facilitate Enforcement of the Security Offences Act Within Ottawa".

at the site. The "management team" also decides "...duties and responsibilities under which each police force will act". In the case of an incident in Metro Toronto, the "management team" could consist of one representative from each of the RCMP, OPP and MTP, meaning that the OPP and MTP would have the *de facto* power to decide which force assumes "lead responsibility".

Although the agreements vary in detail and specifics, the "mutual agreement" principal is common to all of them.

In the first Committee's Report, the Committee expressed two generic concerns about the federal primacy formulation in the *Security Offences Act*: First, that it may be operationally impractical recognizing that the local police force would almost always be first on the scene and would wish to carry through with the resolution. Second, that federal primacy may be taken literally by the RCMP, requiring a "hand-off" from one police force to the RCMP at some point during the incident, thereby running the risk of confusing or jeopardizing resolution of the incident. The Committee recommended joint, co-operative police responses, underwritten by extensive joint training, joint exercises and prior operational agreements and understandings.

RCMP witnesses appearing before the Committee argued that under the new agreements responses would be joint, that transitions of lead responsibility (if any) would be handled smoothly and that nothing in the agreements would prejudice the exercise of federal primacy.

Other police force witnesses were not as comforting. It appears that if the "management team" could not reach agreement on who would exercise lead responsibility, the decision would be referred to a higher level, ultimately to the provincial Attorney General and the federal Solicitor General. This is no improvement on the situation described in the first Committee Report and is unacceptable in responding to a rapidly-unfolding, emergency situation. The RCMP, if they are to effect their "primary responsibility", must have the means to delegate operational command or assume operational command themselves, at the site and with no argument. There is nothing in the agreements that clearly allows the RCMP to do so, in fact quite the contrary, and this represents a serious deficiency.

In fact, local police forces seem to believe that the RCMP can delegate its primary responsibility to them and that such a decision could be made by mutual agreement within the "management team". Witness, for example, an excerpt from Standing Order

No. 70 of the Metro Toronto Police (November 7, 1988) which endeavours to interpret for operational purposes the RCMP-MTP agreement:

Section 61(1) of the *Security Offences Act* provides that members of the Royal Canadian Mounted Police have primary responsibility to perform the duties that are assigned to peace officers in relation to any offence referred to in Section 57 of the *Security Offences Act*.

However, by agreement of the federal and provincial Solicitor Generals (sic) this responsibility can be specifically ceded to local authorities. (emphasis added)

The Committee has been consistently concerned that confusion over "who is in charge" at a terrorist incident can endanger life and property, frustrate resolution of the incident and militate against the impression that must be generated that the authorities and not the terrorist are in control of the situation. The Committee feels that the RCMP - local police agreements, rather than clarifying the situation, have only papered over and may continue the confusion and "turf wars" which the Committee witnessed two years ago. The Committee also points out, that regardless of the merits of the primary responsibility formulation in the *Security Offences Act*, no one short of Parliament may cede that responsibility to any other police force, regardless of the circumstances.

The Committee strongly recommends that all RCMP - local police agreements contain a clause that clearly and unambiguously allows the RCMP, at its own discretion to exert "operational command and primary responsibility" at any time in the response to a terrorist incident, recognizing that the response will, in most cases, continue as a joint force operation.

Joint Force Training and Exercises

Given the practical realities of responding to a terrorist incident, in virtually all imaginable cases, the response will involve two or more police forces. It is imperative, therefore, that police forces learn to work together and that is best accomplished through joint training and exercises. In the first Committee's Report, the Committee expressed grave concerns about the lack of joint training and exercises and the impact this could have on the effective response to an incident.

Much progress has been made in this regard since 1987. The Commonwealth Heads of Government Meeting, the Conference of La Francophonie in Quebec City, the

Calgary Olympics and the Economic Conference in Toronto have each acted as catalysts for police forces to plan and work together. These have been set-piece exercises, however, for which it was possible to have extensive planning. The response to an actual crisis is different in many respects and puts the response system to its maximum test. There have also been several major exercises involving the RCMP, provincial, municipal and foreign police forces, including a major international exercise this June. All this has greatly improved understandings, co-operation and co-ordination among police forces as evidenced in testimony before the Committee.

A consistent plea made by representatives of provincial and local police forces appearing before the Committee, however, was for more joint training and exercises, particularly with the RCMP SERT. The Committee has heard that while the RCMP SERT has held joint training and exercises with analogous foreign units such as the British SAS and the US Delta Force, it has held no joint training or exercises with other Canadian police forces' emergency response teams. While Peel Regional Police and Metro Toronto Police have had joint training and operations with the RCMP ERT, nothing has occurred with the RCMP SERT. Further, to-date, SERT has not been called upon to respond to any terrorist incidents, while since its creation in 1982, the Metro Toronto ERT has responded to 1,400 situations involving firearms, explosives or hostages.

In the Committee's view, the benefits of joint training and exercises are self-evident. The Committee cannot understand the RCMP's apparent reluctance to engage in more joint training, especially involving the SERT. Before the first Committee, the RCMP expressed a somewhat condescending attitude to local and provincial police ERTs as a reason for their reluctance to engage in joint training. At that time, their argument was somewhat circular: The SERT should be located with the RCMP because it is essentially a police operation. But joint training was eschewed because the RCMP SERT was qualitatively different in its response to that of local and provincial police forces. The Committee trusts that this attitude no longer prevails and that joint training and exercises will proceed and will be extended to other police forces and the commitment of the necessary resources will occur in order to allow this to happen.

Co-ordination Between CSIS and Crown Prosecutors

In the first Committee's Report, the Committee noted the frustration that some Crown prosecutors had in prosecuting alleged terrorists without benefit of witnesses or information from CSIS. The Committee was of the view that this frustration originated due to a lack of understanding of CSIS' role: CSIS has no mandate to gather evidence to support

criminal prosecutions and must protect its sources in order not to prejudice on-going investigations.

The Committee was pleased to hear that CSIS has embarked on a program of consultations with Crown prosecutors to open channels of communication and to inform them of the limitations imposed by CSIS' mandate.

CSIS and Local Police Forces

Since the transfer of the security intelligence function from the RCMP to CSIS, CSIS has encountered problems in obtaining the requisite degree of co-operation and communication with provincial and municipal police forces. Much of this is due to CSIS not being a "police force" and to difficulty some police forces have in categorizing CSIS and understanding and appointing its role.

CSIS witnesses before the Committee claimed that CSIS has enhanced its liaison with provincial and local police forces and smooth working relationships now exist with police in dealing with terrorism. Although some progress has been made, the view from the other side is not quite as encouraging. Some local police forces continue to have difficulty relating with CSIS and more work remains to be done.

The Role of the Media¹

Summary

As explained in the first Committee's Report, live media broadcasts of a terrorist incident have great potential for harm. In its 1987 Report, the Committee was equally critical of the media and the police for its handling of terrorist incidents from the media perspective.

While the major media outlets and personalities seem to be more sensitive and have adjusted policies and actions accordingly, they have done so largely without assistance from the police, in particular the RCMP. Although the RCMP has taken some actions to consult with the media, the RCMP simply must do more to acquaint the media with the operational requirements and limitations of the police during an incident and to work towards jointly-agreed and understood guidelines and a framework for the conduct of police-media relations. Since personalities change, this will be a continuous exercise by the RCMP and the media.

Background

In the first Committee's Report, the Committee reviewed the role of the media in its coverage of terrorist threats and incidents and police-media relations during and immediately after an incident. It is not possible to study terrorism without some look at the media because the essential purpose of terrorism is to draw attention to a cause or a grievance and the most effective way for a terrorist to do so is through the media.

From testimony before the first and this Committee, it is clear that the media can and does perform a beneficial role in the handling of terrorist incidents. For example, media cameras can provide police and security officials with pictures that are useful for operational purposes; media coverage can provide a safety-valve, demonstrating to a terrorist that his cause or grievance has been aired and there is no purpose served by

1. Corresponds to PART IV, pages 97 through 114 in first Committee's Report.

prolonging the incident, or by increasing the level of violence; media coverage can also communicate an important message to the public that police and government officials are in control of the incident, not the terrorist; and media coverage will also be the most effective mechanism through which police and law enforcement officials can be brought to account and their performance judged.

It was, however, clear to the first Committee (from testimony provided by law enforcement officials) that media coverage can also be harmful, in some cases prejudicing the resolution of the incident and jeopardizing the lives of hostages and police officers. The first Committee examined, with law enforcement and media representatives, media coverage of the Turkish Embassy incident which occurred in Ottawa on April 1, 1986. It appeared that coverage of that incident by the broadcast media jeopardized or potentially jeopardized the operation in three generic areas:

First, the media physically or by telephoto lenses penetrated the police cordon set up around the site.

Second, until police belatedly cut the lines, the media contacted the terrorists directly by telephone, tying up phone lines into the site and communicating who the terrorists were and their demands.

Third, coverage disclosed the location of the police operations centre, police sharpshooters, the disposition of SWAT teams and their likely mode and point of entry into the Embassy and the hiding-place of the Ambassador who was the principal target of the terrorists.

The first Committee was also critical of the police in their handling of media relations during the incident. Some sensitive information was actually disclosed by police officers to the media and the general conduct of police-media relations did not maintain a high level of professionalism.

The first Committee made several recommendations relating to police-media relations and the preparation of guidelines jointly by the police and media for the coverage of terrorist threats and incidents.

The major challenge facing the first Committee was to find a balance between the media's beneficial role --particularly the accountability function --and the potentially harmful role.

Committee Observations and Recommendations

Based on prior research, discussions with the RCMP and on a review of some of the tapes of media coverage of the April 7th bus hi-jacking incident, several Committee members were prepared to be quite critical of the media's performance. It appeared that the same generic problems identified in the Turkish Embassy incident had occurred again: Journalists had penetrated the police cordon and had continued to stay inside that cordon; media coverage had appeared to disclose the strategic movements of police officers and SWAT teams and the position and relative vulnerability of hostages and the hostage-taker.

In informal discussions and in *in camera* hearings with RCMP representatives, they expressed concerns, giving examples of media coverage that was potentially harmful. Yet, RCMP testimony also indicated that there was no facility currently available to monitor all media broadcasts "in real time" during a terrorist incident to determine if coverage was harmful or potentially harmful, nor to-date has there been *post facto* analysis of coverage of the April 7th incident to arrive at any conclusions in this regard. Then during the public segment of hearings, the RCMP could not or would not give any examples of media coverage that caused or could have caused operational problems on April 7th.

Journalists appearing before the Committee who were involved in the April 7th coverage were impressive in their testimony and suggested that the April 7th incident was considerably different from the Turkish Embassy incident: The April 7th incident took place on Parliament Hill in full view of thousands of spectators; the hostage-taker had a wide range of view to see for himself the movement of police and SWAT teams; although police removed personnel from the adjoining buildings, they made no attempt to move a media car located some 30 yards from the bus from which live broadcasts emanated; no deaths or injuries had occurred and at all times police appeared to be in full control of the operation and no armed police assault seemed to be in prospect; and the media had, in fact, withheld information from broadcasts that they thought might reasonably be expected to harm the operation in some fashion. As one witness stated: "The media has a right to know, but (this) is not paramount to the safety and security of the police or hostages". The CBC, in particular, appears to have substantially altered its approach to coverage over that of the Turkish Embassy incident.

It is the Committee's opinion based on a common-sense point-of-view that some live broadcasts from the scene had the potential to cause operational problems or jeopardize lives. Live coverage did disclose the location and movement of police officers including SWAT team members, it did disclose that negotiations had reached a decision to wait the hostage-taker out and not attempt an armed assault, it did disclose that a change in dress by the hostage-taker had made him less visible to sharp-shooters and others watching his movements and, as occurred with the Turkish Embassy incident, reporters broadcast information that they had picked up by eavesdropping on conversations between police officers.

The Committee rejects the argument that the hi-jacker himself had a full field of vision from which he could view officers' movements. At any one time, he could not be looking in all directions and one would assume that personnel tactical movements would take place when the subject was looking elsewhere or otherwise occupied.

Furthermore, if the media witnesses themselves claim an understandable ignorance of police operational tactics, they are poor judges of what can be broadcast and what cannot from the perspective of harming those tactics.

The Public Affairs Function

The first Committee expressed concerns and reservations about the role and management of the public affairs function and the type of people who staff the function, particularly in the RCMP. The Committee was concerned that police-media relations, in general and during a terrorist incident, would not be placed on the best possible footing unless changes were made. These concerns and reservations persist. In areas of direct concern to the Committee, the public affairs function appears to have been overly reactive, tentative and to a considerable degree ineffective in meeting the concerns and recommendations of the first Committee. Public affairs officers from the RCMP appearing before the Committee gave testimony that was often conflicting and confusing. Because this particular session was held in public, the Committee also concluded that these particular RCMP witnesses were engaging in a public affairs exercise, indicating that they were making every effort to improve police-media relations while only rarely addressing this relationship in analytical or experiential terms during the course of an actual incident. When operational questions were asked relative to media coverage, the RCMP witnesses demurred, suggesting they lacked the operational experience to respond.

The Committee can only recommend again that the RCMP and the Department of the Solicitor General take a fresh and objective look at the staffing, mandate and management of their public affairs areas. The effective operation of this area is critical to an improvement in police-media relations generally, towards the development of practicable guidelines and to a good working relationship with the media during a terrorist incident.

Media Guidelines

Within hours of the first Committee releasing its Report, the then Solicitor General stated that neither he nor his Department would initiate discussions with the media towards the preparation of guidelines on the handling of a terrorist threat or incident.

Since 1987, however, several quarters of the media have made substantial progress in preparation or improvement of their own guidelines. They must have done so in a considerable vacuum, however. Media witnesses appearing before the Committee on the April 7th incident claimed an understandable ignorance of police tactics during a terrorist incident and in what fashion or to what extent they might be prejudiced by media coverage. The media witnesses held that it was up to the police to advise the media on when live broadcast might undermine those tactics.

On May 25th, the Commissioner of the RCMP met with senior managers responsible for policy matters within the principal Canadian media organizations to review, in part, media coverage of the April 7th incident. Arising out of that meeting, according to RCMP witnesses before the Committee, was agreement from the media organizations represented to cease live coverage of a terrorist incident if such was necessary in the view of the RCMP for the safety of individuals and the successful handling of the incident. A larger symposium between the RCMP and media representatives will be held within three to four months to continue this discussion.

The Committee welcomes this initiative. The Committee notes, however, that the May 25th meeting obviously occurred after the April 7th incident and was, therefore, a reaction driven by the incident rather than the issue. The Committee all along has tried to convince government and police officials to take a pro-active, rather than a reactive, stance to terrorism in order to be in a better position to respond.

Further, from testimony from media witnesses, it is clear that the RCMP and other police agencies have a lot more to do in acquainting the media with their operational limitations and requirements. In this regard, the Committee heard from media witnesses

that the CBC made proposals relating to media coverage and police-media relations to the RCMP and Ottawa Police Force after the Turkish Embassy incident. While the Ottawa Police Force responded, the RCMP has not. The Committee is clearly disappointed with the RCMP's apparent reluctance or inability to respond and can only encourage and support the RCMP to accelerate its discussions with the media towards guidelines that balance the needs and circumstances of the media and the police.

Police-Media Relations

Improvements have evidently been made in the conduct of police-media relations during a terrorist incident since the first Committee's Report.

During the April 7th incident police cordoned off the area quickly, even though the objective was considerably neutralized by high-rise buildings in close proximity that afforded journalists and cameras excellent vantage-points; a briefing room and regular half-hour briefings were provided by the police to the media while the incident was still going on; an RCMP corporal was provided to give the briefings and to respond to questions from the media; RCMP and Ottawa police officers provided a full briefing to the press after the incident. No pool arrangements were set up, however, that would have allowed a few journalists a vantage point over the site to record --and in some instances broadcast --the event as it unfolded. Nor did the police counsel the media on what was acceptable to broadcast from an operational point-of-view and what was not. The Committee agrees with a media witness' testimony that the police cannot count on an institutional memory within media organizations. Accordingly, the police have to take the initiative to counsel journalists on what can be broadcast with impunity and what cannot prior to, during and after an incident.

The Committee believes it essential that the RCMP establish a facility for monitoring local radio and television coverage in real time during a terrorist incident in order to be able to counsel media on coverage and, in severe situations, to ask a particular outlet or outlets to cease their live broadcasts or to modify those broadcasts to the extent police believe information is being broadcast that can reasonably be expected to jeopardize lives or prejudice the operation. This means having the technical and manpower capability to monitor continuously each radio and television outlet whose signal can be received by the terrorist, with a facility to communicate directly with each newsroom in order to advise on information or activities that should not be broadcast live.

The Committee also finds it difficult to comprehend why the RCMP did not move the television journalists parked in a clearly-marked television car parked within 30

yards of the bus. The journalists within that car clearly had the means to broadcast live commentary from the scene that could have jeopardized the operation. Yet the RCMP made no attempt to move either the car or its occupants².

Finally, the Committee urges reconsideration of a pool arrangement for journalists selected by lot to be allowed access to film events and question operational people. The resultant footage would be made available for live broadcast through all outlets for those portions that do not cause operational problems or potential problems and for complete broadcast after the event for historical and accountability purposes.

Conclusion

The Committee feels that police actions and police-media relations during a terrorist incident should follow the following generic principals and procedures:

First, the police should not frustrate, but instead try to facilitate within reasonable bounds, media monitoring of the incident for historical and *post facto* accountability purposes.

Second, the police have an obligation as a first priority, to minimize the risk to life and property and bring the incident to a quick close.

Third, the police have a duty and a right to secure the area for operational purposes by establishing a police cordon, cutting telephone or other communication lines into the terrorist and so on. The media have an obligation to respect the police cordon.

Fourth, the police should set up a briefing room and arrange for regular briefings for the media by a knowledgeable, senior, police officer experienced in media relations.

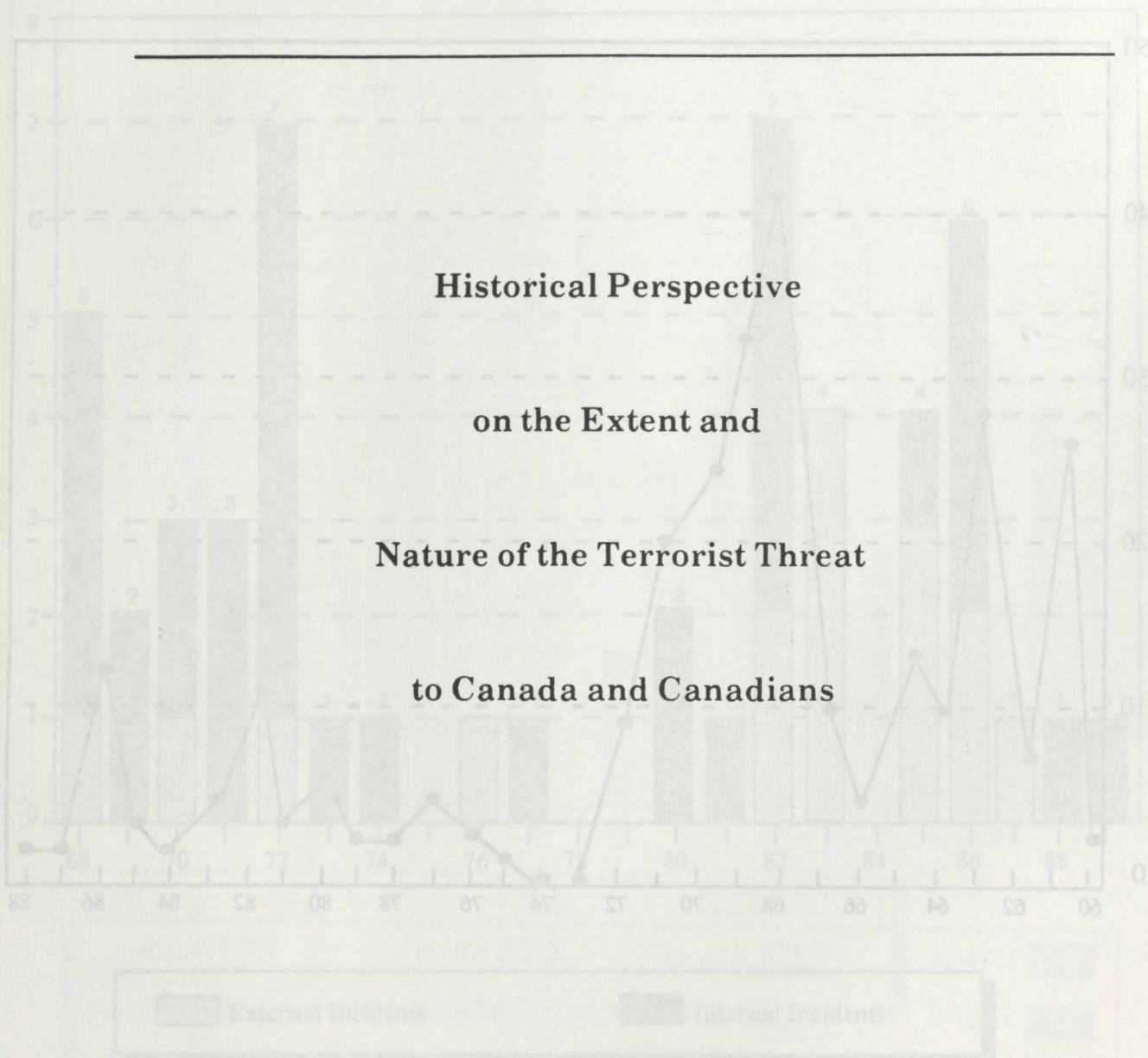
Fifth, depending on the location of the incident, the police should provide for a vantage-point from which journalists selected on a pool basis could provide continuous monitoring of the incident and police operations. Some of the coverage could be broadcast

2. On this matter, there was some confusion in testimony before the Committee. One RCMP representative said the RCMP thought the car was empty; another RCMP officer said they knew the car was occupied and had a communications facility, but decided the dangers in moving the car outweighed the risk in leaving it there; the journalist said he knew the RCMP was aware he was there from 3:30 on, yet he postponed his broadcast until 6:00 to avoid prompting the RCMP to move him.

live; other, on the advice of the police, would have to be withheld until the incident had terminated.

Sixth, the RCMP must have a facility to monitor live media coverage "in real time" and must be able to communicate directly with newsrooms in broadcast outlets during an incident. This would allow the police to advise those responsible for the broadcasts on material that should not be transmitted live for operational purposes and to advise the station(s) on broadcasts of information that could be jeopardizing operations. A post facto analysis of all broadcasts and communication of problem areas to the relevant stations is also important.

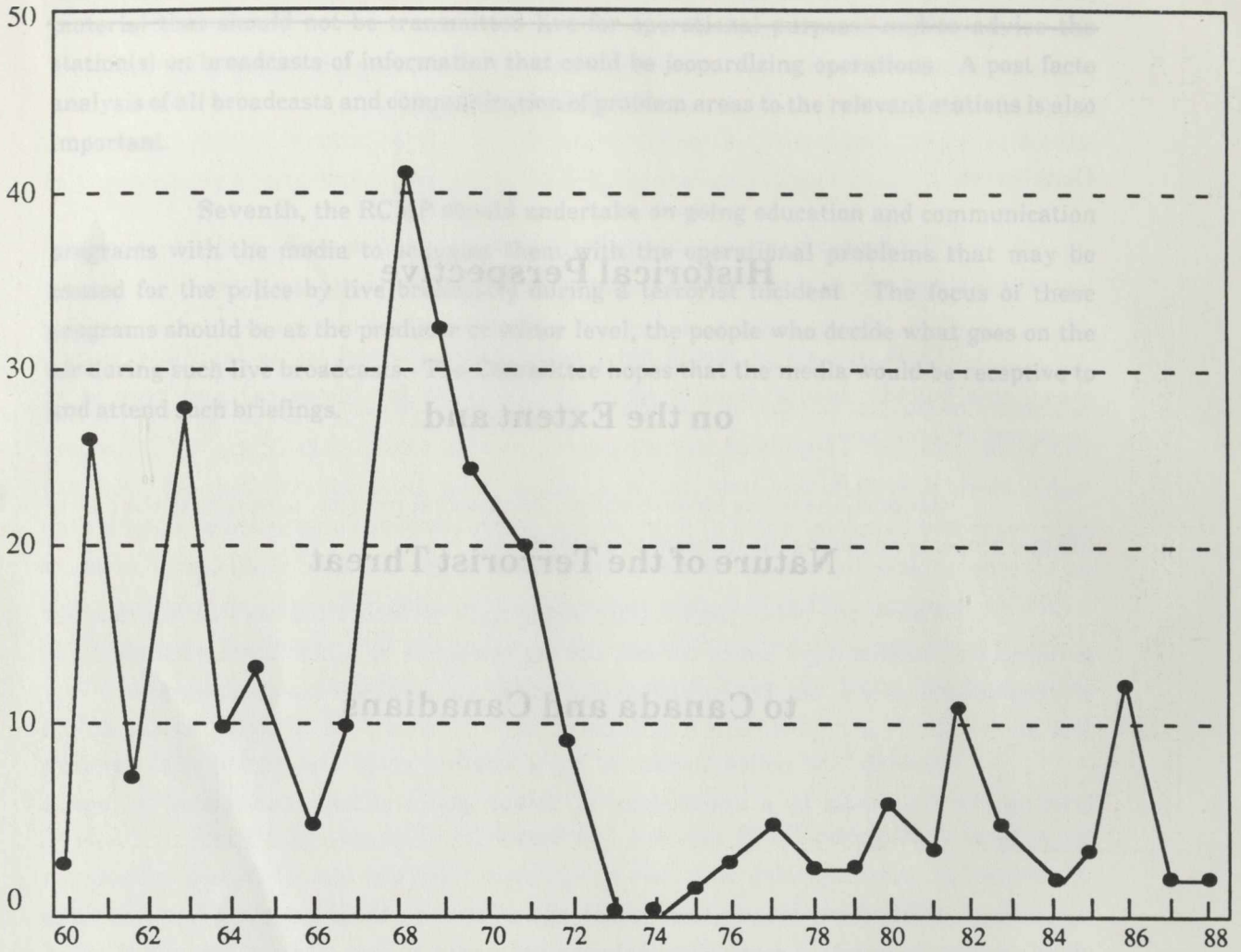
Seventh, the RCMP should undertake on-going education and communication programs with the media to acquaint them with the operational problems that may be caused for the police by live broadcasts during a terrorist incident. The focus of these programs should be at the producer or editor level, the people who decide what goes on the air during such live broadcasts. The Committee hopes that the media would be receptive to and attend such briefings.



NOTE: Preliminary Data
 Reproduced courtesy of the Department of the Solicitor General
 External Incidents Internal Incidents

TERRORISM IN CANADA

1960-1988

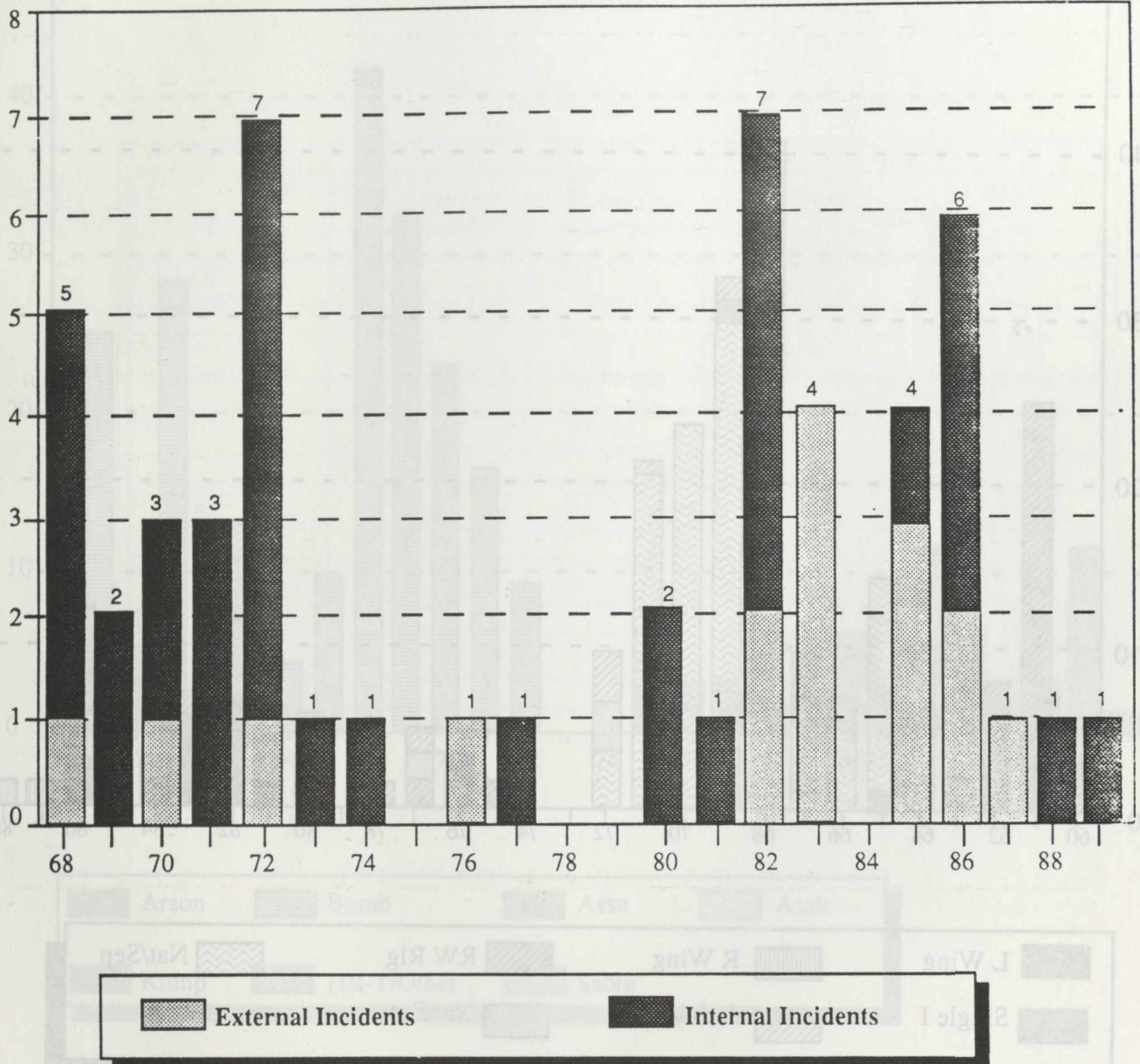


NOTE: Preliminary Data

Reproduced courtesy of the Department of the Solicitor General

INTERNATIONAL TERRORISM, CANADA 1968-89

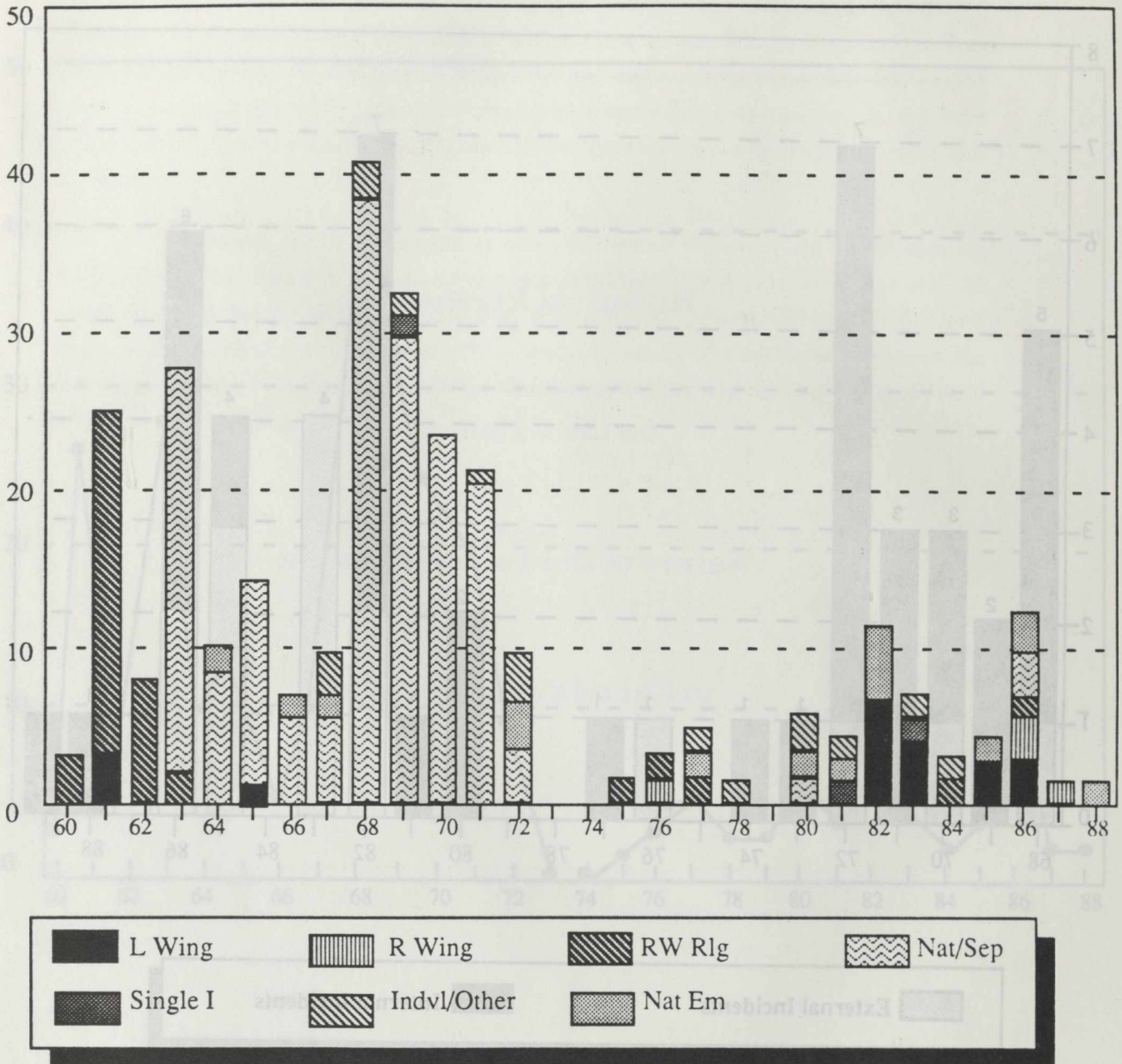
ANNUAL SUMMARY



Reproduced courtesy of the Department of the Solicitor General

TERRORIST GROUP TYPES IN CANADA

1960-1988

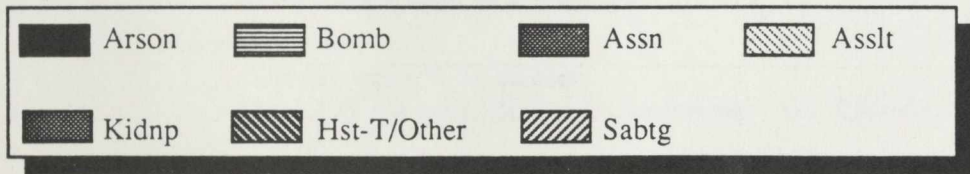
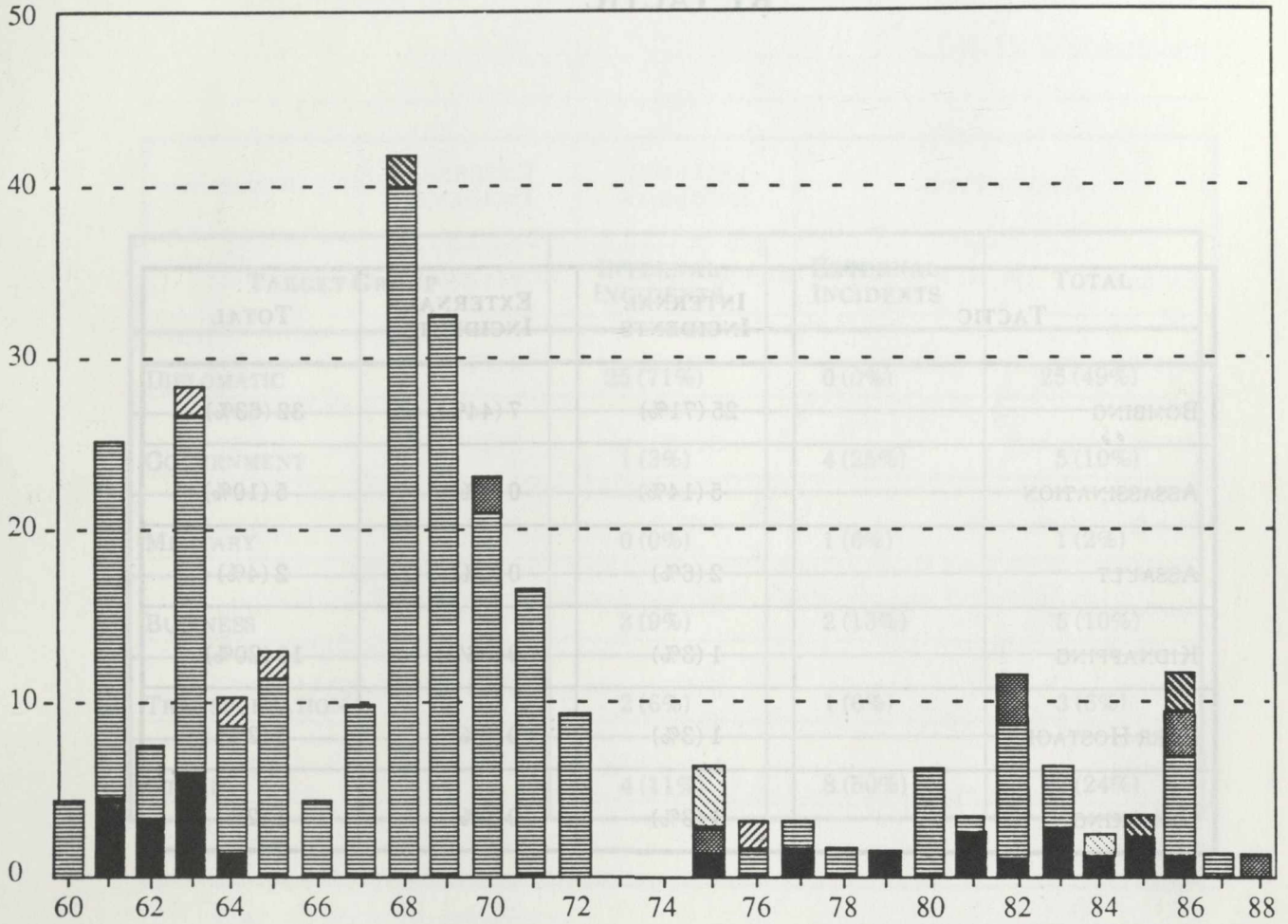


NOTE: Preliminary Data

Reproduced courtesy of the Department of the Solicitor General

TERRORIST TACTICS IN CANADA

1960-1988



NOTE: Preliminary Data

Reproduced courtesy of the Department of the Solicitor General

INTERNATIONAL TERRORISM IN CANADA 1968-1989

BY TACTIC

TACTIC	INTERNAL INCIDENTS	EXTERNAL INCIDENTS	TOTAL
BOMBING	25 (71%)	7 (44%)	32 (63%)
ASSASSINATION	5 (14%)	0 (0%)	5 (10%)
ASSAULT	2 (6%)	0 (0%)	2 (4%)
KIDNAPPING	1 (3%)	9 (56%)	10 (20%)
BARR-HOSTAGE	1 (3%)	0 (0%)	1 (2%)
HIJACKING	1 (3%)	0 (0%)	1 (2%)

Reproduced courtesy of the Department of the Solicitor General

INTERNATIONAL TERRORISM IN CANADA 1968-1989

BY TARGET

TARGET GROUP	INTERNAL INCIDENTS	EXTERNAL INCIDENTS	TOTAL
DIPLOMATIC	25 (71%)	0 (0%)	25 (49%)
GOVERNMENT	1 (3%)	4 (25%)	5 (10%)
MILITARY	0 (0%)	1 (6%)	1 (2%)
BUSINESS	3 (9%)	2 (13%)	5 (10%)
TRANSPORTATION	2 (6%)	1 (6%)	3 (6%)
OTHER	4 (11%)	8 (50%)	12 (24%)

From the Major Terrorist Groups:

Superintendent David Patrick

From the OPP:

Chief Superintendent Tim Crocker

From the RCMP:

Commissioner R. B. Baker

Mr. J.L.G. Pavesi, Deputy Commissioner, Legal and Criminal Protective Services

Mr. Henry Jeanne, Deputy Commissioner, Special Services

From the Ottawa Police:

Superintendent John S. McCombie

Reproduced courtesy of the Department of the Solicitor General

INTERNATIONAL TERRORISM IN CANADA 1968-1989

BY GROUP

GROUP TYPE	INTERNAL INCIDENTS	EXTERNAL INCIDENTS	TOTAL
EMIGRE	19 (63%)	2 (13%)	21 (47%)
NATIONALIST-AUTONOMIST	4 (13%)	4 (27%)	8 (18%)
REVOLUTIONARY	0 (0%)	3 (20%)	3 (7%)
SUB-REVOLUTIONARY	6 (20%)	1 (7%)	7 (16%)
SINGLE-ISSUE	0 (0%)	1 (7%)	1 (2%)
GUERRILLA	0 (0%)	2 (13%)	2 (4%)
OTHER	1 (3%)	2 (13%)	3 (7%)
UNASSIGNED	5 -	1 -	6 -

Reproduced courtesy of the Department of the Solicitor General

APPENDIX B

List of Witnesses

Friday, June 9, 1989

From the Canadian Security Intelligence Service:

Mr. J.S. Warren, Assistant Director, Requirements and Analysis.

Monday, June 12, 1989

Morning Session

From the Counter Terrorism Task Force:

Major General Cheriton, Chairman.

From the Office of the Solicitor General:

Mr. Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch;

Mr. R.W. Christensen, Director General, Police and Law Enforcement.

Afternoon Session

From the Department of Transport:

Mr. John Rodocanachi, Director General, Security and Emergency Planning.

From the Department of External Affairs:

Mr. Martin Collacott, Director General, Security Services Bureau.

From the Peel Regional Police:

Deputy Chief Robert Collins.

From the Metro Toronto Police:

Superintendent Grant Waddell.

From the OPP:

Chief Superintendent Joe Crozier.

From the RCMP:

Commissioner N. D. Inkster;

Mr. J.L.G. Favreau, Deputy Commissioner, Law Enforcement and Protective Services;

Mr. Henry Jensen, Deputy Commissioner, Operations.

From the Ottawa Police:

Superintendent John A. McCombie.

From the Office of the Solicitor General:

Mr. Ian Glen, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch.

Monday, June 15, 1989

From the Office of the Solicitor General:

- Mr. Anthony Kellett, Chief of Research, National Security Coordination Centre, Police and Security Branch;
- Mr. David Davidson, Director General, Communications.

From the Royal Canadian Mounted Police:

- Mr. J. Michael Shoemaker, Deputy Commissioner, Corporate Management;
- Mr. John R. Bentham, Chief Superintendent and Director, Communications and Media Relations Directorate;
- Mr. Sandy Hunter, Special Advisor, Media Relations.

From the CBC National News:

- Mr. Don Newman, Senior Parliamentary Editor;
- Mr. Elly Alboim, Bureau Chief.

From CJOH:

- Mr. Richard Gizbert, Reporter.



Second Session
Thirty-First Parliament, 1989

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Special
Committee of the Senate on*

**Terrorism
and Public
Safety**

Chairman
The Honourable WILLIAM M. KELLY

Wednesday, June 25, 1989

Issue No. 2

Second and final proceedings

REPORT OF THE COMMITTEE
entitled

TERRORISM



Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989

Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989

SÉNAT DU CANADA

SENATE OF CANADA

*Délibérations du Comité
spécial du Sénat sur le*

*Proceedings of the Special
Committee of the Senate on*

**Terrorisme
et la sécurité
publique**

**Terrorism
and Public
Safety**

Président:
L'honorable WILLIAM M. KELLY

Chairman:
The Honourable WILLIAM M. KELLY

Le mercredi 28 juin 1989

Wednesday, June 28, 1989

Fascicule n° 2

Issue No. 2

Deuxième et dernier fascicule

Second and final proceedings

**RAPPORT DU COMITÉ
intitulé**

**REPORT OF THE COMMITTEE
entitled**

TERRORISME

TERRORISM

L'honorable William M. Kelly

L'honorable Daniel P. Hays

JUN 28 1989



LE COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR LE
TERRORISME ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Président: L'honorable sénateur William M. Kelly
Vice-président: L'honorable sénateur Daniel Hays

et

Les honorables sénateurs:

Bosa, Peter
Corbin, Eymard
Flynn, Jacques
Gigantès, Philippe D.
Kenny, Colin

Macdonald, Finlay
*MacEachen, Allan J.
(ou Frith)
*Murray, Lowell (ou Doody)

**Membres d'office*

(Quorum 3)

Modification de la composition du Comité:

Conformément à l'article 66(4) du Règlement, la liste des membres du Comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Gigantès substitué à celui de l'honorable sénateur Fairbairn (le 6 juin 1989).

Le nom de l'honorable sénateur Gigantès a été retiré. (le 21 juin 1989).

THE SPECIAL COMMITTEE OF THE SENATE ON
TERRORISM AND PUBLIC SAFETY

Chairman: The Honourable Senator William M. Kelly
Deputy Chairman: The Honourable Senator Daniel Hays

and

The Honourable Senators:

Bosa, Peter
Corbin, Eymard
Flynn, Jacques
Gigantès, Philippe D.
Kenny, Colin

Macdonald, Finlay
*MacEachen, Allan J.
(or Frith)
*Murray, Lowell (or Doody)

**Ex Officio Members*

(Quorum 3)

Change in Membership of the Committee:

Pursuant to Rule 66(4), membership of the Committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Gigantès substituted for that of the Honourable Senator Fairbairn (June 6, 1989).

The name of the Honourable Senator Gigantès was deleted (June 21, 1989).

TERRORISME

Rapport du deuxième Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique

Président

L'honorable William M. Kelly

Vice-président

L'honorable Daniel P. Hays

JUIN 1989

RAPPORT DU COMITÉ

Le Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME ET DERNIER RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du mardi 9 mai 1989, votre comité a étudié le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987, et soumet son rapport final.

Que, nonobstant l'article 66 (1)b) du Règlement, le comité spécial soit formé des honorables sénateurs Boax, Corbin, Fairbairn, Flynn, Hays, Kelly, Kenny, MacDonald (Halifax), MacEachen (ou Frith) et Murray (ou Doody) et que trois membres constituent un quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; et

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 1989.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gordon Barnhart

AVANT-PROPOS 1

PRÉAMBULE **Ordre de renvoi**

Réponse de gouvernement au rapport du premier Comité 4

Note - Droits de l'homme sur le terrorisme et la sécurité 6

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du 9 mai 1989:

PARTIE I. Nature et objectif de la motion présentée au Sénat 7

«L'honorable sénateur Kelly propose, appuyé par l'honorable sénateur Kenny:

Qu'un comité spécial du Sénat soit institué pour examiner les recommandations formulées dans le rapport du Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique, intitulé: «Terrorisme», déposé au Sénat le 10 août 1987;

Que, nonobstant l'article 66 (1*b*) du Règlement, le comité spécial soit formé des honorables sénateurs Bosa, Corbin, Fairbairn, Flynn, Hays, Kelly, Kenny, MacDonald (*Halifax*), MacEachen (ou Frith) et Murray (ou Doody) et que trois membres constituent un quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; et

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 1989.

PARTIE II. Résultat des débats et analyse des enjeux 19

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée». 19

Contexte 19

La motion présentée au Sénat 20

Observations des membres du Comité 21

Annexe (paragraphe 6112) 21

Le greffier du Sénat 22

Gordon Barnhart 22

Services conjoints des forces policières 23

Le Service de renseignement de la GRC 23

Le Service de renseignement de la GRC 23

Le Service de renseignement de la GRC 23

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
PRÉAMBULE	3
Le premier Comité sénatorial spécial	3
Réponse du gouvernement au rapport du premier Comité	4
Note - Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme	6
PARTIE I: Nature et ampleur de la menace terroriste au Canada	7
Résumé	7
Contexte	7
Raffinements tactiques	9
Tendances nouvelles	9
PARTIE II: L'appareil contre-terroriste du gouvernement fédéral	11
Résumé	11
Contexte	11
Recommandations du Groupe de travail Cheriton	11
Observations et recommandations du Comité	13
Le principe de «ministère responsable»	13
Le SCRS	15
Le SCRS et la GRC	16
Le GSIU	16
Collecte des renseignements et analyse des menaces	16
Sécurité des transports et des liaisons aériennes	17
PARTIE III: Ententes et collaboration entre les gouvernements	19
Résumé	19
Contexte	19
Le Groupe de travail Cheriton	20
Observations et recommandations du Comité	21
Ententes en vertu du paragraphe 61(2)	21
Ententes entre les forces de police	22
Formation commune et exercices conjoints des forces policières	25
Coordination entre le Service canadien du renseignement de sécurité et les procureurs de la couronne	26
Le SCRS et les polices locales	26

PARTIE IV: Rôle des médias	29
Résumé	29
Contexte	29
Observations et recommandations du Comité	31
L'aspect affaires publiques	32
Directives concernant les médias	33
Relations entre la police et les médias	34
Conclusion	35
ANNEXE A: Ampleur et nature de la menace terroriste contre le Canada et les Canadiens dans une perspective historique	37
ANNEXE B: Liste des témoins	45

Avant-propos

Après le détournement d'autocar qui s'est terminé sur la colline du Parlement le 7 avril 1989, plusieurs sénateurs qui avaient fait partie du premier Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique se sont demandé si le gouvernement fédéral était mieux préparé pour faire face à un attentat terroriste qu'en juillet 1987, lorsque le Comité a déposé son rapport. Nous nous demandions plus particulièrement dans quelle mesure le gouvernement avait étudié le rapport du Comité et y avait répondu. Le Sénat a donc créé un nouveau Comité qui regroupait de nombreux membres du premier Comité.

Comme son prédécesseur, notre Comité a surtout siégé à huis clos pour des raisons de sécurité et afin que le gouvernement et les autorités chargées de l'application de la loi s'expriment aussi ouvertement et franchement que possible. Seules les séances portant sur le rôle des médias ont été publiques.

Je remercie cordialement tous les membres du Comité qui, encore une fois, se sont imposé des séances souvent très longues sur des questions complexes.

Le Comité veut exprimer sa reconnaissance à son greffier, Line Gravel, et à Don Gracey, Marc Kealey, Pina Shore, Grace Tam et Nancy Coldham, de la firme C.G. Management and Communications Inc., de Toronto, qui ont mené les recherches et les analyses préliminaires, organisé nos séances et produit notre rapport.

Enfin, le Comité remercie les hauts fonctionnaires, les autorités chargées de l'application de la loi et d'autres témoins qui ont comparu, plus d'une fois en certains cas, y sacrifiant leurs loisirs.

Le président,

W. M. Kelly

Bruxelles, juin 1989.

Préambule

Le premier Comité sénatorial spécial

Le premier Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique a été établi en octobre 1986. Après des recherches, des analyses et des audiences qui se prolongèrent jusqu'en mai 1987, il déposait son rapport au mois de juillet suivant.

En substance, le Comité concluait que le gouvernement fédéral n'était pas aussi bien préparé qu'il le pourrait ou le devrait pour faire face à des menaces et des attentats terroristes sur le sol canadien ou contre des Canadiens ou des intérêts canadiens à l'étranger. Il voyait des lacunes dans l'organisation et la coordination des ministères et organismes gouvernementaux appelés à lutter contre le terrorisme et à gérer des situations de crise; entre les divers pouvoirs publics et plus particulièrement entre la GRC, d'une part, et les corps policiers municipaux et provinciaux, d'autre part. Il jugeait enfin déficientes les procédures et politiques fédérales en matière d'immigration. Le Comité a aussi examiné le rôle des médias - surtout la presse électronique - dans sa relation des attentats terroristes, et conclu à la nécessité d'améliorer les rapports de la police avec la presse et d'établir des lignes de conduite pour réduire les possibilités que les journalistes ne compromettent le succès des interventions policières, au risque de mettre des vies humaines en danger.

Le 7 avril 1989, un autocar parti de Montréal avec 11 voyageurs est détourné vers la Colline du Parlement, à Ottawa. L'affaire se dénoua rapidement et sans effusion de sang, mais la façon de procéder des policiers avant l'arrivée de l'autocar montre que certaines faiblesses et lacunes observées par le Comité deux ans plus tôt sont encore là et qu'il reste beaucoup à faire pour les corriger. Sans vouloir amoindrir le succès de la GRC, le Comité estime que l'heureux dénouement est en partie attribuable à la chance. Ce jour-là justement, les policiers et agents de sécurité étaient beaucoup plus nombreux que l'habitude sur la Colline du Parlement, à cause de la visite officielle du Président du Costa Rica. Il est donc légitime de se demander si la GRC aurait isolé le terroriste aussi rapidement dans des circonstances normales.

Pour cette raison, le Sénat adoptait, le 9 mai 1989, une motion proposant qu'un autre comité, du même nom que le premier, soit constitué pour examiner les suites données aux recommandations de son prédécesseur et les progrès réalisés au cours des deux dernières années. Le 12 juin suivant, après un certain travail préliminaire de recherches et d'analyse, le Comité tenait sa première audience.

Le Comité n'a pas examiné en détail l'incident du 7 avril. Le Solliciteur général a ordonné au Commissaire de la GRC d'enquêter de concert avec la Sûreté du Québec et les autres corps policiers concernés. Le Comité a jugé inutile de faire sa propre enquête, mais il a hâte de savoir ce qui ressortira de celle du Commissaire.

Réponse du gouvernement au rapport du premier Comité

Il ne fait aucun doute, dans l'esprit des membres du Comité, que le gouvernement a pris en sérieuse considération le rapport du premier Comité et qu'il a bien répondu à certaines de ses observations et recommandations.

Le 15 septembre 1987, à l'initiative du Bureau du Conseil privé, on instituait un groupe de travail sur la lutte au terrorisme. Ce groupe a été placé sous l'égide du Bureau du Conseil privé et du ministère du Solliciteur général; il avait pour tâche d'appliquer les recommandations du Comité en ce qui touche les mécanismes des affaires gouvernementales, ainsi que la coordination et la coopération au sein des services fédéraux concernés et entre les autorités fédérales, provinciales et municipales compétentes. Le texte intégral de son mandat se trouve à la note 1. Le groupe était formé de représentants des ministères et organismes qui jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme et la gestion des crises, à savoir le Bureau du Conseil privé, les ministères de la Défense nationale, des Transports, du Solliciteur général et des Affaires extérieures, le Service canadien du renseignement de sécurité, la GRC et le Centre de la sécurité des télécommunications.

En décembre 1987, le major général G.E. Cheriton (retraité) a été nommé à la tête du groupe, qui s'est mis au travail en janvier 1988. En avril 1988, il a soumis un rapport provisoire au Comité interministériel de la sécurité et des renseignements (CISR), qui lui a ordonné de poursuivre son travail et de rédiger une ébauche de «Plan national de lutte contre le terrorisme». En janvier 1989, le CISR approuvait le plan, qui connaît déjà une application administrative en attendant l'approbation du Cabinet, prévue pour cet été. Une fois analysé, le plan sera le point de départ de discussion avec les gouvernements provinciaux, lesquelles

discussions aboutiront éventuellement à l'intégration des provinces au plan, en vue de son application.

De façon générale, le Comité est assez satisfait du rapport du Groupe de travail Cheriton. Mais il se demande pourquoi on a jugé nécessaire de faire pendant 18 mois une autre étude qui n'a servi, tout compte fait, qu'à confirmer ses observations et conclusions, et surtout pourquoi le Cabinet doit encore examiner et approuver le plan. Le premier Comité déplorait le manque de prévoyance politique que trahissaient les principes directeurs et les moyens d'intervention du gouvernement fédéral dans la lutte contre le terrorisme. Le manque manifeste de participation directe des milieux politiques aux travaux du Groupe de travail Cheriton et le fait qu'on attende encore l'approbation du Cabinet montrent bien que les ministres et leurs principaux conseillers politiques hésitent toujours devant cette dimension importante du gouvernement. Tant qu'il en sera ainsi, la politique et l'action anti-terroristes n'auront pas l'attention prioritaire qu'elles méritent.

Le Comité a aussi des réserves à l'égard de plusieurs recommandations du Groupe de travail. Nous y reviendrons dans le rapport qui suit.

Dans son rapport de 1987, le Comité a examiné la politique et les procédures d'immigration du Canada dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Depuis, le gouvernement a proposé des modifications à la *Loi sur l'immigration* (projets de loi C-55 et C-84) qui ont été adoptées par le Parlement et qui devraient contribuer à combler de nombreuses lacunes décelées par le Comité sénatorial. Compte tenu du long débat auquel l'examen parlementaire des deux mesures a déjà donné lieu, et comme il est trop tôt pour juger de leurs conséquences pratiques, le Comité n'est pas revenu sur la question de la politique et des procédures d'immigration.

Le rapport qui suit énonce les conclusions du Comité sur les changements et les progrès intervenus dans les autres domaines explorés en 1986-1987, y compris la réponse du gouvernement au rapport du premier Comité. Il débute toutefois par une introduction sur la portée et la nature de la menace terroriste au Canada, dégageant les tendances ou les faits nouveaux constatés depuis deux ans, soit depuis les dernières audiences du premier Comité.

Dans son rapport de juillet 1987, le Comité s'était donné la peine de décrire de façon assez détaillée le contexte et la nature des questions qu'il examinait. Le présent rapport ne reprend pas ces descriptions, mais indique à la première page de chaque partie la page du rapport du premier Comité où figurent les renseignements pertinents.

Note - Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme

Mandat

«... un groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme est établi pour organiser et mettre sur pied une procédure fédérale de planification intégrée des opérations d'urgence de lutte contre le terrorisme et de gestion des crises. Le groupe doit s'acquitter de sa tâche dans le respect des politiques gouvernementales établies en matière de lutte contre le terrorisme et des champs de compétence ministérielle dans ce domaine.

Plus particulièrement, le groupe de travail devra:

- établir les politiques, plans et procédures interministériels nécessaires pour doter le gouvernement des moyens dont il a besoin pour contrer d'une façon coordonnée et efficace les menaces terroristes contre le Canada et les intérêts canadiens et pour réagir avec efficacité et efficience aux attentats terroristes;
- déterminer les moyens et ressources nécessaires pour mettre les compétences de ce service à l'épreuve et les maintenir;
- procéder aux améliorations qui s'imposent dans les corps policiers fédéraux, provinciaux et municipaux et dans les relations entre les gouvernements et entre les organismes dans le domaine de la lutte contre le terrorisme;
- indiquer les travaux de recherche et de développement qui s'imposent dans le domaine de la lutte contre le terrorisme; et
- déterminer les politiques à élaborer ou les mesures à prendre dans chaque ministère, dans des domaines qui ont des répercussions sur l'ensemble du gouvernement.

Pour s'acquitter de ses fonctions, le groupe doit diviser son travail en deux phases; la planification des services de lutte contre le terrorisme devrait être terminée à la fin de janvier 1989. Le plan doit être sur pied à la fin de 1988.»

Nature et ampleur de la menace terroriste au Canada¹

Résumé

Le nombre d'incidents terroristes survenus au Canada ou visant des Canadiens a baissé depuis que le premier Comité a présenté son rapport. Ce phénomène est attribuable à certains facteurs, notamment à une modification de stratégies du principal groupe international responsable des menées terroristes au Canada. Ce groupe tend à délaissier le terrorisme en sol canadien pour chercher de préférence à recueillir des fonds destinés à des achats d'armes et à des opérations à l'étranger. L'amélioration des services de renseignements de sécurité et une meilleure application de la loi semblent aussi constituer des facteurs importants de cette baisse, même s'il demeure difficile d'établir un lien de cause à effet. Comme l'un des représentants du SCRS l'a déclaré devant le Comité, s'«il est toujours facile de savoir quand on a échoué, il est plus difficile de montrer qu'on a obtenu de bons résultats, parce que rien ne se passe».

La principale menace terroriste pour le Canada est toujours d'origine internationale, mais le Comité redoute que le terrorisme intérieur ne soit lui aussi en hausse. Le «narco-terrorisme» et le «terrorisme mercenaire», qui se rencontrent de plus en plus à l'échelle internationale, n'ont pas encore fait sentir leur présence de façon marquée au Canada.

Contexte

Dans les années qui ont précédé immédiatement la présentation du rapport du premier Comité, une série d'incidents survenus au Canada ou visant des Canadiens ont semblé indiquer que notre pays n'était plus comme avant à l'abri du terrorisme. Ces incidents comprenaient deux attaques de diplomates turcs en poste à Ottawa par des groupes nationalistes arméniens, l'une causant la mort et l'autre une paralysie à long terme (1986); la tentative d'assassinat d'un ministre du Pendjab par des extrémistes sikhs (île Vancouver,

1. Correspond à l'INTRODUCTION, pp. 1 à 17 du rapport du premier Comité.

1986); une attaque contre l'ambassade turque d'Ottawa par des nationalistes arméniens qui a provoqué la mort d'un garde (1986); une prise d'otages au Haut-commissariat des Bahamas à Ottawa (1986); une alerte à la bombe dans le métro de Toronto, et enfin le sabotage du vol 182 de la société Air India, qui a causé la mort de 329 personnes.

Depuis 1987 et bien que le Canada ait été le lieu de quatre événements internationaux qui auraient pu attirer l'attention des terroristes, le nombre d'actes terroristes au Canada ou contre des Canadiens est à la baisse. Toutefois, quelques incidents montrent que nous ne pouvons plus conserver notre optimisme à ce sujet. Ainsi, le rédacteur en chef du *Indo-Canadian Times* de Surrey, en Colombie-Britannique, a été abattu par un extrémiste sikh en août 1988. Lors du prononcé de la sentence, le juge a qualifié l'incident de «geste politique». Deux Canadiens étaient aussi du vol 103 de la Pan Am qui a explosé au-dessus de Lockerbie, en Écosse. Ils constituaient bien sûr d'innocentes victimes d'un attentat qui avait apparemment pour cible les États-Unis. Le détournement d'un autocar survenu le 7 avril dernier est aussi un acte patent de terrorisme, mais auquel la police a vite mis fin. À part cela, on relève de nombreuses provocations (graffiti, actes de vandalisme, bombes incendiaires, etc.) qui se situent à la limite de la dissidence, de la criminalité banale et du terrorisme. Ces gestes ont été attribués à des éléments extrémistes de groupes préoccupés par la question linguistique au Québec, les droits des animaux ou encore la «suprématie blanche».

La diminution évidente des actes de terrorisme au Canada peut être aussi attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment à l'efficacité des services de sécurité, de renseignements et de police au Canada et à l'étranger. Par ailleurs, la protection est meilleure à l'échelle internationale, particulièrement dans les pays industrialisés; d'une part, le terrorisme continue à frapper surtout l'Europe de l'Ouest, parce qu'il y est relativement facile de passer d'un pays à l'autre; d'autre part, il semble dans l'ensemble se déplacer vers les pays sous-développés qui ne disposent pas des ressources requises pour mettre en place des systèmes de sécurité plus perfectionnés; enfin, il faut mentionner les raffinements tactiques de certains groupes qui demeurent actifs au Canada.

Le premier Comité avait été surpris de découvrir lors de ses audiences qu'aucun ministère ou organisme du gouvernement fédéral ne tenait à jour un inventaire exact des actes terroristes, afin d'analyser les tendances dans ce domaine ou d'aider autrement les responsables de la lutte contre le terrorisme. Depuis, le ministre du Solliciteur général a entrepris la compilation d'un tel inventaire à partir de sources publiques. Les résultats ont été présentés au Comité et sont reproduits en partie à l'Annexe A du présent rapport.

Les analyses et témoignages indiquent que la tendance observée par le Comité en 1987 se maintient. Même si le nombre d'incidents est à la baisse dans l'ensemble, le terrorisme international ² représente toujours la menace la plus importante pour le Canada. Les trois groupes mentionnés dans le rapport du premier Comité continuent à être les principaux responsables de ce type de terrorisme, le premier groupe représentant de loin la menace la plus sérieuse.

Raffinements tactiques

Le fait que les divers groupes ont changé quelque peu leurs tactiques et stratégies explique en partie la baisse du nombre des actes terroristes contre le Canada depuis la présentation du rapport du premier Comité.

Le groupe terroriste international le plus actif au Canada avait commis, avant 1987, des actes terroristes où des Canadiens ou des personnes résidant au Canada avaient trouvé la mort ou subi des blessures. Depuis cette année-là, ce groupe se sert davantage du Canada comme source de fonds pour se procurer des armes ou pour financer des actes terroristes ailleurs, comme refuge pour ses membres et parfois aussi comme base d'initiative terroriste. Cette situation peut laisser croire indûment aux Canadiens que le terrorisme n'est qu'une menace négligeable ici, vu la moindre probabilité d'attentats. En fait, le terrorisme est actif au Canada et nos responsabilités internationales nous obligent à une vigilance continue, même si le Canada ou les Canadiens ne sont pas touchés directement.

Tendances nouvelles

Le Comité a été informé de l'existence de deux tendances inquiétantes du terrorisme international. La première concerne le terrorisme lié à la drogue, c'est-à-dire l'établissement de relations symbiotiques entre les terroristes et les principaux empires du trafic de la drogue. Pour les terroristes, ce type de relation constitue une façon de financer leurs achats d'armes et leurs opérations. Pour leur part, les caïds de la drogue en profitent pour se protéger. De plus, ces deux milieux présentent des méthodes logistiques et tactiques semblables. La seconde tendance est ce qu'on appelle le «terrorisme mercenaire». Il s'agit en ce cas d'individus ou de groupes terroristes qui ont déjà servi une cause particulière et qui vendent maintenant leurs services à tout groupe intéressé. Ce problème avait d'ailleurs été mentionné dans le rapport du premier Comité.

2. Le premier Comité avait défini ce terrorisme comme étant motivé par des questions ou des revendications qui sont liées à un autre pays, et qui visent ultimement la population et le gouvernement dudit pays.

Selon les services de renseignements de sécurité et les responsables de l'application de la loi, aucune de ces tendances ne s'est encore manifestée au Canada.

Même si le terrorisme international demeure dans un avenir prévisible la principale menace pour le Canada et les Canadiens, les responsables des services de renseignements et de l'application de la loi ont laissé entendre dans leurs témoignages qu'ils s'inquiètent d'un possible retour du terrorisme «intérieur».³

Le terrorisme intérieur a atteint son apogée au Canada à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix, principalement en raison des agissements du FLQ au Québec. On a connu une autre vague de terrorisme intérieur de 1979 à 1983, celle-ci étant attribuable à divers groupes dont plusieurs appartenaient à la gauche. Toutefois, le terrorisme intérieur est nettement en déclin depuis 1983. Par contre, les questions linguistiques, les revendications autochtones, les droits des animaux et le «pouvoir blanc» sont de nature à susciter des attitudes radicales et des gestes terroristes.

Pour atténuer la menace du terrorisme international, nous devons améliorer nos relations avec les services de renseignements de sécurité et les responsables de l'application de la loi dans les pays étrangers et collaborer avec eux quant à la politique et aux procédures en matière d'immigration, ainsi qu'aux mesures de sécurité aux frontières ou aux autres points d'entrée, notamment aux aéroports. Pour sa part, le terrorisme intérieur fait davantage appel aux moyens dont dispose le SCRS en matière de collecte de renseignements et d'évaluation des menaces, et nécessite une collaboration avec les organismes responsables de l'application de la loi à l'intérieur du Canada.

Dans les deux parties qui suivent, on examinera dans quelle mesure l'appareil de lutte contre le terrorisme du gouvernement fédéral a été amélioré suite aux menaces constatées en 1987, aux changements observés dans les tactiques des divers groupes et au retour du terrorisme intérieur.

3. Le premier Comité entendait par terrorisme intérieur celui que motivent des questions ou des préoccupations concernant le Canada et qui vise ultimement les gouvernements de notre pays, en tout ou en partie.

L'appareil contre-terroriste du gouvernement fédéral¹

Résumé

Sur le plan administratif, un certain nombre de réformes ont été mises en oeuvre afin de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du premier Comité. Le Comité est cependant d'avis qu'un problème structurel fondamental persiste: le ministère du Solliciteur général continue à agir comme «ministère responsable» des mesures anti-terroristes. Le Comité croit toujours que ce ministère n'a ni les ressources ni l'envergure, ou les pouvoirs voulus pour assumer pleinement cette responsabilité. Le Comité recommande qu'un centre général «de gestion des crises» soit créé au sein du Bureau du Conseil privé (BCP).

Il va de soi que les aéroports et les avions seront toujours des points vulnérables de notre système de défense contre les actes terroristes. Le Comité reconnaît qu'on a fait des progrès, mais approuve l'affectation en priorité de ressources supplémentaires afin de garantir la sécurité des aéroports.

Contexte

Recommandations du Groupe de travail Cheriton

Dans son rapport au CISR, le Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme a signalé que la politique contre-terroriste du gouvernement fédéral et sa gestion des situations de crise comportait quatre lacunes principales. Le rapport du premier Comité avait relevé certaines de ces lacunes. Il manquerait notamment une organisation efficace (en fait de ressources, d'emplacement et de mandat) pour coordonner l'élaboration d'un programme anti-terroriste et gérer celui-ci, pour mieux intégrer et coordonner la politique du gouvernement et les opérations policières, pour améliorer les services de renseignements en situations de crise et pour mettre le système à l'épreuve régulièrement par des séances de formation et des simulations.

1. Correspond à la PARTIE II, pp. 45 à 73, du rapport du premier Comité.

Trois solutions fondamentales ont été proposées. La première consiste à créer un organisme de coordination central au sein de la Direction de la police et de la sécurité du ministère du Solliciteur général. Cet organisme, baptisé le Centre national de coordination de la sécurité (CNCS.), a été mis sur pied en mars 1989 et compte 14 employés à temps plein.² Son mandat consiste essentiellement à s'occuper de la gestion stratégique du programme national de lutte contre le terrorisme et à coordonner les réactions aux actes terroristes posés au Canada. Il comprend un centre des opérations avec du personnel de service pendant les heures normales de travail; en dehors de ces heures, on peut joindre un agent responsable qui pourra alerter ce centre en cas de menace ou d'acte terroriste à l'intérieur du Canada. (Le Comité a appris que 35 personnes au maximum pourraient travailler au CNCS en cas d'actes terroristes.) En pareilles occasions, le CNCS devient le Centre national de décisions, qui est chargé de coordonner et d'intégrer les exigences de la politique gouvernementale et des opérations policières. Le CNCS comprend aussi une division des opérations et des exercices qui permet de mettre continuellement à l'épreuve le système par des séances de formation et des simulations.

La seconde solution consiste à élaborer un plan central de réaction et de lutte contre le terrorisme. Le Plan national de lutte contre le terrorisme qui doit être bientôt étudié et approuvé par le Cabinet résulte de discussions et de négociations entre les principaux ministères et organismes fédéraux concernés. Après l'approbation du Cabinet, on consultera les provinces pour qu'elles participent à la mise en oeuvre du plan et pour étendre - comme le recommandait le premier Comité - le Système interministériel d'alerte au terrorisme (SIAT) du gouvernement fédéral aux organismes responsables de l'application de la loi à tous les paliers.

Enfin, on établira des cellules de renseignement mixtes, chacune avec responsabilités particulières, pour chaque situation de crise afin d'appuyer sur place le chef des forces policières et les autorités du CNCS.

2. Au lieu des 13 que comptait le service précédent, la Sous-direction de la planification et de la coordination en matière de sécurité.

Observations et recommandations du comité

Le principe du «ministère responsable»

Aucun organisme fédéral n'a reçu les pouvoirs nécessaires pour répondre seul à des attentats terroristes. Ces pouvoirs sont, de fait, partagés entre un certain nombre de ministères et agences, comme l'expliquait le rapport du premier Comité.

En raison de la répartition de ces pouvoirs et fonctions, un coordonnateur est nécessaire. Pour la planification de la lutte contre le terrorisme en général, ce coordonnateur est le ministère du Solliciteur général, c'est-à-dire le tout nouveau CNCS. Comme dans le rapport de 1987, le Comité accepte cette désignation et espère que la mise en oeuvre de la restructuration et des autres réformes proposées par le Groupe de travail Cheriton aidera ce ministère à s'acquitter de son mandat d'une manière plus efficace.

En cas de crise, le ministre ou le ministère responsable devient le coordonnateur. Comme en 1987, le ministère des Affaires extérieures est responsable des mesures en cas d'attentats à l'étranger et visant des Canadiens ou des intérêts canadiens. Quant aux actes terroristes contre un transporteur canadien et survenant dans l'espace aérien ou dans les eaux du Canada ou d'un autre pays, le ministère des Transports est responsable. Enfin, dans le cas d'actes terroristes en sol canadien, la responsabilité incombe au ministère du Solliciteur général.

D'après le rapport du premier Comité en 1987, le principe du «ministère responsable» signifiait que ce ministère était non seulement responsable de la coordination, mais qu'il avait aussi le droit (en vertu de la *Loi des traités internationaux*, etc.) de prendre ou d'imposer une décision en l'absence d'un consensus. La seule approbation du Premier ministre pouvait peut-être se révéler nécessaire à certaines mesures; par ailleurs, il fallait reconnaître la possibilité - comme dans le cas de toute action gouvernementale - que d'autres décideurs fussent consultés ou que les décisions dussent être prises à un niveau supérieur en raison de l'aggravation de la situation. Les témoins entendus devant le Comité définissaient ou expliquaient ce principe d'une manière différente, mais les ministères des Affaires extérieures et des Transports semblaient le comprendre de la même façon que le Comité.

Le principe du ministère responsable semble avoir une toute autre application eu égard au ministère du Solliciteur général en cas d'acte terroriste au pays. Ce ministère semble alors jouer davantage le rôle de «rassembleur», en s'assurant que les autorités concernées soient réunies, que les données et renseignements confidentiels requis soient

fournis, que l'on trouve un consensus et que les décisions prises soient communiquées aux responsables des opérations. Lorsqu'il y a consensus, tout va. Sinon, le Solliciteur général ne semble pas disposer des pouvoirs légaux ou statutaires pour prendre ou imposer une décision à presque tous les niveaux. Dans de tels cas, le Bureau du Conseil privé devient le véritable «ministère responsable» (au sens où l'entend le Comité), et se charge donc d'imposer une décision ou de soumettre la question à un niveau politique plus élevé, où la décision sera prise. En fait, le CNCS et le Plan national de lutte contre le terrorisme précisent que le processus décisionnel se déplace aux échelons supérieurs dans ces situations et en cas de crise, et que certaines mesures, comme le recours au GSIU de la GRC ne peuvent être prises sans l'intervention directe du Premier ministre.

Le Comité en conclut que cette situation est une conséquence naturelle du rôle relativement mineur du Solliciteur général et de son ministère et du fait que ceux-ci n'ont pas de pouvoirs légaux et d'obligations claires comme les ministères des Transports et des Affaires extérieures. Il va sans dire que les centres d'opérations des Transports et des Affaires extérieures sont plus développés et plus perfectionnés: ils ont acquis plus d'expérience pour faire face à toutes sortes de situations critiques que le CNCS du ministère du Solliciteur général.

Ceux qui tiennent au rôle joué par le Solliciteur général et son ministère prétendent qu'avec l'entraînement, les simulations et l'expérience acquise avec le temps, le système aura montré son efficacité, que les responsables seront plus convaincus de la valeur du plan et du rôle du Solliciteur général, et que ce plan et ce rôle seront acceptés et reconnus. Bien que le Comité admette la valeur de cette stratégie, il constate aussi que le roulement constant du personnel diminuera les chances de succès. À cet égard, le Comité a noté que presque tous les cadres supérieurs responsables des services de sécurité et de renseignements chez le Solliciteur général, au Bureau du Conseil privé, aux Affaires extérieures, à la GRS, au SCRS et à l'Immigration ont changé depuis la présentation de son premier rapport en juillet 1987. Le Comité reconnaît que la mobilité constitue très souvent une caractéristique des titulaires de ces postes. A moins de poursuivre une carrière dans les renseignements de sécurité ou l'application de la loi, ces postes ne sont pas très attrayants pour les fonctionnaires, sauf pour des affectations à court terme. Le roulement du personnel continuera d'être la règle, d'où il importe que les ententes et conventions ne reposent pas uniquement - ou même en grande partie - sur des personnalités et des rapports humains.

Le Comité rappelle les inquiétudes formulées dans le rapport du premier Comité concernant la capacité du ministère du Solliciteur général de mettre en oeuvre de façon efficace les mesures prises par le gouvernement lors d'une crise attribuable à un acte

terroriste. Le Comité persiste à croire que cette responsabilité devrait être assumée par le BCP. Une fois de plus, le Comité a noté que le BCP refuse d'assumer ce rôle pour les raisons énoncées dans le rapport du premier Comité. Cependant, en toute franchise, le BCP semble vouloir persister à confier cette responsabilité au ministre du Solliciteur général, parce que ce rôle sera ainsi assumé par un organisme indépendant du Premier ministre et du BCP, sans être trop éloigné de leur pouvoir. Le BCP adopte cette position parce qu'il ne veut pas encombrer le Premier ministre de la gestion permanente de ce système, mais en même temps lui donner la possibilité de la prendre en main lorsqu'il le souhaite. Cette façon de procéder permet d'éviter la question de savoir si le BCP est équipé ou suffisamment préparé pour agir lors d'une crise importante attribuable au terrorisme.

Étant donné cette situation, le Comité formule deux recommandations mutuellement exclusives.

D'une part, mettre sur pied au BCP un centre général de gestion de crises ayant le mandat et les pouvoirs voulus pour réagir à toutes sortes de crises - actes terroristes, catastrophes naturelles, voire même crises politiques majeures - sous la direction du Premier ministre et du Cabinet. La mise en place d'une infrastructure autour du centre de gestion et l'éventail des mesures que celui-ci serait amené à prendre lui confèreraient l'expérience et l'autorité voulues pour faire face au terrorisme, comme exemple de crise que son mandat l'appelle à régler.

Ou d'autre part, à tout le moins, accorder au Solliciteur général et à son ministère des pouvoirs bien définis, qui leur permettent de prendre ou d'imposer des décisions, dans le cadre général du Cabinet, pour faire face à des situations d'urgence attribuables à des actes terroristes.

De toute façon, le Comité recommande d'accorder au Solliciteur général des pouvoirs légaux bien définis, qui lui confèrent le rôle de ministre responsable du contre-terrorisme au sein du gouvernement fédéral.

Le SCRS

Le SCRS a de toute évidence, fait des progrès dans la stabilisation de ses opérations et l'établissement de bonnes relations avec les services de renseignements de sécurité étrangers. Tout cela compte dans la lutte contre le terrorisme. Les ressources consacrées au contre-terrorisme sont restées inchangées, mais le nombre d'employés du SCRS affectés aux missions canadiennes à l'étranger a augmenté.

Après la publication du rapport du premier Comité, le SCRS a révisé ses méthodes de planification d'urgence. Un point d'intérêt particulier pour le Comité, c'est que le SCRS s'efforce apparemment davantage de mettre en oeuvre les ressources analytiques nécessaires, notamment par l'embauche de spécialistes de l'extérieur ou par leur détachement, afin de faciliter l'interprétation des événements internationaux significatifs pour la lutte contre le terrorisme au Canada. Il s'agissait de l'une des préoccupations exprimées dans le rapport du premier Comité.

Le SCRS et la GRC

Le Comité est heureux de constater l'amélioration manifeste des relations entre le SCRS et la GRC au cours des dernières années. Il est évident que les opérations et les exercices conjoints ont joué un rôle déterminant à cet égard. Toutefois, le Comité s'inquiète toujours que le SCRS n'ait pas entièrement accès aux banques de données du CIPC, mais on nous a confirmé que le SCRS devrait pouvoir consulter directement toutes les données du CIPC au plus tard en décembre 1989.

Le GSIU

Le Groupe spécial des interventions d'urgence de la GRC (GSIU) s'impose de plus en plus à ses homologues étrangers comme une unité bien entraînée et très compétente.

Des témoins ont indiqué qu'on avait examiné la question du recours au GSIU dans les eaux internationales ou en territoire étranger, lorsqu'un gouvernement étranger demande qu'on l'aide à prendre les mesures qui s'imposent lors d'un attentat terroriste contre des Canadiens ou des intérêts canadiens à l'étranger. Toutefois, le Comité s'inquiète encore qu'aucune décision n'ait été prise ou qu'aucun pouvoir n'ait été accordé à cet égard. Le Comité signale une fois de plus qu'une règle de conduite devrait être établie et que le cadre juridique nécessaire devrait être mis en place à l'avance, afin que notre pays puisse au moins répondre rapidement à ce genre de demande.

Le Comité reporte à la partie III du présent rapport ses commentaires sur la collaboration en matière de formation entre le GSIU et les forces policières provinciales et municipales.

Collecte des renseignements et analyse des menaces

Le Groupe de travail Cheriton et les autres intervenants semblent avoir porté peu d'attention aux préoccupations exprimées par le premier Comité concernant le fait que

le rassemblement, la coordination et la diffusion des renseignements, ainsi que l'analyse des menaces, relèvent au sein du gouvernement fédéral de toute une gamme de ministères et d'organismes.

Le Comité se demande si ces renseignements en provenance du gouvernement fédéral ou d'ailleurs sont rassemblés, coordonnés, analysés et diffusés d'une manière rapide et efficace. Le Comité rappelle la recommandation formulée à ce sujet dans le rapport du premier Comité, c'est-à-dire élargir le Secrétariat de la sécurité et du renseignement du BCP afin d'y centraliser cette activité, et propose que l'on réexamine cette option.

Sécurité des transports et des liaisons aériennes

Le Comité est heureux de constater les progrès manifestes réalisés au ministère des Transports, en particulier pour ce qui est de la sécurité des aéroports, mais il estime qu'il reste beaucoup de travail à accomplir. Le rapport du premier Comité signalait que les détachements de la GRC assignés aux aéroports fédéraux relèvent de l'administrateur de l'aéroport. On croit cependant que l'établissement de rapports hiérarchiques et avec l'administrateur de l'aéroport et avec le quartier général de la GRC peut réellement porter à confusion. Maintenant, les détachements de la GRC signent avec l'administrateur de l'aéroport un contrat de travail qui précise les tâches à exécuter en matière de sécurité. Par ailleurs, le ministère des Transports doit aussi réaliser un certain nombre de simulations auxquelles participent la GRC, le personnel des aéroports et les polices locales.

Toutefois, l'attribution de cotes de sécurité au personnel des aéroports constitue toujours une source de préoccupations. Le rapport du premier Comité signalait qu'on préparait des règles d'attribution des cotes de sécurité au personnel des aéroports (gardes contractuels du secteur privé, préposés à l'entretien et autres). Ces personnes reçoivent maintenant leurs cotes de sécurité du SCRS, mais le traitement de chaque dossier prend environ 60 jours. Entre-temps, elles peuvent travailler dans les aéroports, mais doivent être toujours accompagnées d'une autre personne jusqu'à ce qu'elles aient obtenu une cote de sécurité. Vu le roulement élevé du personnel, un grand nombre d'employés restent cependant sans cotes de sécurité. Même si le système de l'escorte fonctionne, les aéroports demeurent vulnérables à ceux et celles qui pourraient profiter de leur emploi pour faire la reconnaissance des lieux ou s'infiltrer dans les zones interdites.

Le problème est quasiment insoluble puisqu'il s'agit pour une bonne part d'immigrants venus de pays incapables de répondre rapidement et précisément aux demandes de renseignements de sécurité du SCRS et puisqu'il est impossible - et peut-être

inconstitutionnel - de leur refuser le droit de travailler jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur cote de sécurité.

Dans ces circonstances, le Comité ne peut qu'encourager le SCRS à accorder la priorité aux demandes de cote de sécurité visant le personnel des aéroports et à utiliser tous les moyens à sa disposition pour accélérer le traitement de ces demandes.

Le Comité s'inquiète aussi du fait que le système, selon toute apparence, est encore déficient, comme l'ont montré les tests du ministère des Transports. Il faut faire appel aux techniques de pointe qui ont fait leurs preuves, inspecter plus attentivement les passagers avant l'embarquement et accroître de façon générale les ressources nécessaires à la sécurité des aéroports qui relèvent du gouvernement fédéral. Le Comité prie le gouvernement d'accorder une attention particulière aux exigences relatives à la sécurité des aéroports lors de la cession d'installations aux secteurs municipal, provincial ou privé.

Ententes et collaboration entre les gouvernements ¹

Résumé

Dans son rapport, le premier Comité rappelle qu'il a été créé au moment où s'amorçait la collaboration fédérale-provinciale-municipale sur la planification de la lutte contre le terrorisme et la gestion des crises. Depuis lors, on a fait beaucoup de progrès, mais une partie des mesures mises en oeuvre pourrait se révéler stérile.

Le Comité craint que les accords prévus au paragraphe 61(2) de la loi, négociés entre la GRC et certaines autres forces policières, n'érodent la « responsabilité première » de la GRC et ne permettent de dire avec certitude « qui exerce l'autorité » pendant un incident. Le Comité se préoccupe aussi de ce que, cinq ans après l'adoption de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, aucun des accords de base prévus au paragraphe 61(2) n'ait encore été conclu avec le Québec.

Le Comité souligne en outre qu'il reste encore beaucoup à faire au chapitre de la formation et des exercices conjoints entre la GRC (en particulier le GSIU de la GRC) et les groupes tactiques d'intervention des polices provinciales et locales.

Contexte

Comme il l'avait déjà indiqué, le premier Comité accordait une très grande importance au degré de coopération et de coordination entre les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux en ce qui concerne la planification anti-terroriste et la gestion des crises. Le Comité insistait particulièrement sur les rapports entre la GRC et les polices provinciales et municipales.

Conformément à la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* (paragraphe 61(1)0, la GRC a pour « responsabilité première » d'intervenir lorsque sont commises des infractions visées par la loi. Même là, il est difficile d'imaginer un acte de terrorisme exigeant l'intervention de la seule GRC; les polices locales, provinciales même, peuvent aussi

1. Correspond à la section « Les accords et la coopération intergouvernementaux: la gestion des situations d'urgence », pp. 38 à 44 dans le rapport du premier Comité.

être appelées à intervenir. De fait, la police locale sera vraisemblablement la première arrivée sur les lieux et prendra la situation en mains, au moins au stade initial. Il est par conséquent essentiel que les forces policières entretiennent entre elles de bons rapports de travail, qu'elles reçoivent une formation commune et participent à des exercices conjoints et qu'elles concluent des ententes réciproques clairement comprises, de manière à pouvoir intervenir ensemble en cas d'attentat terroriste.

Les témoignages recueillis par le Comité montrent sans l'ombre d'un doute que les relations entre les divers corps policiers ont fait beaucoup de progrès depuis la publication du rapport du premier Comité, mais la tâche est encore loin d'être accomplie. La réaction de la police lors du détournement d'autocar du 7 avril a mis en évidence certaines déficiences persistantes. Le Comité a manifesté une certaine impatience en se demandant combien de temps encore il faudra attendre la solution du problème.

Le Groupe de travail Cheriton

Le Groupe de travail Cheriton a relevé trois importantes lacunes dans la coordination et la collaboration intergouvernementales, à savoir l'absence d'un plan d'urgence national et de méthodes communes aux paliers national et provincial; l'absence de consultations et d'ententes fédérales-provinciales en matière de contre-terrorisme; l'absence de consultations des intervenants provinciaux et municipaux au sujet de l'efficacité du système de gestion des crises.

Le Groupe de travail a établi un plan national de lutte contre le terrorisme, qui attend l'approbation du Cabinet. Le plan a été décrit au Comité comme un document général qui pourra périodiquement être mis à jour, de manière à l'adapter à l'expérience et à l'évolution des circonstances et des exigences. Le plan prévoit la participation à part entière des provinces à la lutte contre le terrorisme. On peut présumer que la souplesse du document vise surtout à faciliter les consultations, négociations et ententes avec les provinces.

Le Groupe de travail avait clairement pour mandat d'examiner les améliorations à apporter aux rapports entre les polices fédérale, provinciales et municipales et aux relations intergouvernementales en matière de contre-terrorisme. Or, le plan actuel a été dressé à peu près sans consultation des provinces, ni contribution de leur part. Les auteurs du plan font valoir qu'il incombait d'abord au gouvernement fédéral de mettre de l'ordre dans sa propre demeure avant d'approcher les provinces, et les municipalités. Tout en reconnaissant un certain mérite à cet argument, et conscient des complexités des relations fédérales-provinciales, le Comité craint néanmoins que cette stratégie ne soit perçue par les provinces comme le prolongement de l'attitude paternaliste, dont le gouvernement fédéral a

trop souvent fait montre en ce qui concerne la lutte anti-terroriste, et que cela ne retarde ou même ne compromette la participation des provinces. Le Comité incite le gouvernement à consulter les provinces sans tarder et à les intégrer au plan.

Observations et recommandations du Comité

Ententes en vertu du paragraphe 61(2)

Aux termes du paragraphe 61(2) de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, le solliciteur général peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil (c'est-à-dire le conseil des ministres fédéral), conclure des ententes avec le gouvernement d'une province sur les responsabilités de la GRC et celles des polices provinciales et municipales pour aider la GRC dans l'exécution des fonctions qui lui sont attribuées comme responsabilité première par la loi. Le premier rapport du Comité souligne que des ententes existent déjà avec toutes les provinces sauf l'Ontario et le Québec, mais qu'elles sont vagues et, à toutes fins utiles, font double emploi avec la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* (article 57).

Depuis 1987, l'Ontario a signé une entente. Le Nouveau-Brunswick a aussi signé une entente, mais certaines questions n'ont pas encore été réglées. Le Québec ne l'a pas encore fait, mais des discussions sont actuellement en cours aux échelons supérieurs sur un projet d'accord. L'absence d'une entente visée au paragraphe 61(2) avec le Québec a probablement contribué à ce qui semble avoir été une rupture des communications entre la GRC et la Sûreté du Québec, au début du détournement d'autocar du 7 avril. Il appert aussi que certains éléments de l'entente conclue avec le Nouveau-Brunswick continuent de soulever des problèmes.

En outre, les ententes conclues n'ont subi aucune mise à jour depuis 1987. Bien que les dispositions de la loi visant la conclusion d'accords aient été respectées, le Comité doute que les ententes soient vraiment applicables et efficaces.

L'évaluation du Comité concernant les ententes visées au paragraphe 61(2) n'a pas vraiment été critiquée par les témoins qu'il a entendus et a même reçu l'appui du Groupe de travail Cheriton. Plusieurs témoins ont cependant expliqué que le paragraphe 61(2) visait essentiellement à permettre la conclusion, entre la GRC et les polices provinciales et locales, d'ententes bilatérales qui importent davantage sur le plan pratique et opérationnel. Le Comité a accepté ces vues, du moins en partie, et a, par conséquent, porté son attention sur l'évaluation des ententes entre forces policières.

Ententes entre les forces de police

Des ententes bilatérales entre la GRC, d'une part, et les polices provinciales et municipales, d'autre part, qui découlent des ententes fédérales-provinciales prévues au paragraphe 61(2), ont déjà été conclues avec la police de la région métropolitaine de Toronto, la police régionale de Peel, et les services de police d'Ottawa², de Calgary et d'Edmonton. À l'exception de plusieurs villes importantes comme Vancouver, Montréal, Québec et Halifax, il existe actuellement des ententes entre les principales forces policières.

La GRC et le ministère du Solliciteur général ont d'abord négocié une entente avec la police de la région métropolitaine de Toronto et ils ont ensuite utilisé cette entente comme modèle incitatif pour les autres ententes. La stratégie semble avoir porté fruit. Le précédent de Toronto a persuadé d'autres forces policières, dont celles de Windsor et de London (Ontario), à en faire autant.

Le Comité a cependant formulé d'importantes réserves au sujet de la teneur des ententes, en particulier en ce qui concerne la responsabilité première de la GRC. Comme on l'a vu, le Parlement a, dans la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, clairement investi la GRC de la «responsabilité première» de résoudre les «infractions en matière de sécurité» définies par l'article 57 de la loi. Le Comité estime que cette responsabilité incombe clairement à la GRC en vertu de la loi et qu'elle ne peut être abrogée ni déléguée.

Or, en vertu des ententes signées à ce jour, la GRC semble justement avoir délégué sa responsabilité. L'entente conclue avec la police de la région métropolitaine de Toronto prévoit notamment que:

- La première force policière qui intervient (GRC, OPP ou MTP) prend toutes les mesures nécessaires pour isoler les terroristes, sauvegarder les vies humaines, empêcher la destruction des biens et mettre fin à l'infraction.
- Si une force policière autre que la GRC intervient en premier lieu, elle doit immédiatement alerter la GRC sur les «circonstances et l'état de la situation».

2. Connue seulement sous le nom d'«Entente de travail visant à faciliter l'application de la Loi sur les infractions en matière de sécurité à Ottawa».

● À l'arrivée des autres forces policières, la police qui est intervenue la première continue d'exercer la « principale responsabilité » tant que celle-ci n'a pas été déferée d'un commun accord à l'une des forces policières sur place (pas nécessairement la GRC). L'entente doit émaner du « groupe de gestion » constitué sur place et composé de représentants de toutes les polices engagées. Le « groupe de gestion » décide aussi « ... des tâches et responsabilités qui incombent à chaque force policière ». En cas d'incident dans la région métropolitaine de Toronto, le « groupe de gestion » pourrait être composé d'un représentant de la GRC, de l'OPP et de la MTP respectivement, ce qui signifie que l'OPP et la MTP auraient, de fait, le pouvoir de décider quelle force policière exerce la « principale responsabilité ».

Bien qu'elles puissent varier dans leurs détails et stipulations, les ententes reposent toutes sur le même principe de « l'accord mutuel ».

Le Comité a exprimé deux craintes générales concernant la primauté de la police fédérale, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*. Premièrement, cette primauté risque de ne pouvoir être appliquée dans les faits, compte tenu que la police locale sera dans presque tous les cas la première à intervenir et qu'elle voudra probablement garder la situation en mains jusqu'au bout. Deuxièmement, la GRC pourrait interpréter le principe de la primauté fédérale à la lettre et exiger de la police locale qu'elle lui cède entièrement la place, ce qui risquerait d'entraîner la confusion ou même d'empêcher le dénouement de l'incident. Le Comité a recommandé une intervention conjointe de la police, dont l'efficacité serait garantie par une formation commune des exercices conjoints et des ententes opérationnelles préalables.

Les représentants de la GRC qui ont comparu devant le comité ont affirmé qu'en vertu des nouvelles ententes, les polices interviendraient conjointement, que le transfert de la responsabilité des opérations se ferait en douceur et que rien ne ferait obstacle à l'exercice de la primauté policière fédérale.

D'autres représentants des forces policières n'ont cependant pas été aussi rassurants. Il semble que si le « groupe de gestion » ne parvient pas à décider qui doit exercer la responsabilité première, on s'en reportera à une autorité supérieure, en dernier recours le procureur général de la province ou le Solliciteur général fédéral. Cette solution n'apporte aucune amélioration à la situation décrite par le Comité dans son premier rapport, et elle ne permettrait pas de répondre efficacement à une situation d'urgence en rapide évolution. Si la

GRC doit exercer elle-même sa «responsabilité première», elle doit avoir les moyens de déléguer la direction des opérations ou l'assurer elle-même, sur les lieux et sans discussion. Or, grave lacune, rien dans les ententes n'indique clairement que la GRC pourrait le faire.

De fait, les polices locales semblent croire que la GRC peut leur déléguer sa responsabilité première et que cette décision peut être prise du commun accord des membres du «groupe de gestion». Témoin, par exemple, cet extrait de l'article n° 70 du Règlement de la police de la région métropolitaine de Toronto (7 novembre 1988), qui interprète pour les fins opérationnelles l'entente GRC-NTP:

Le paragraphe 61(1) de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* stipule que les membres de la Gendarmerie royale du Canada ont la responsabilité première d'exercer les fonctions attribuées aux agents de la paix à l'égard des infractions visées à l'article 57 de la loi.

Toutefois, en vertu d'une entente du Solliciteur général fédéral et du solliciteur général (sic) d'une province, cette responsabilité peut être expressément déléguée aux autorités locales.

Le Comité a toujours pensé que la confusion concernant l'expression «qui dirige les opérations» lors d'un incident terroriste risque de mettre en danger des vies et des biens, d'empêcher le dénouement de l'incident et de donner à penser que ce ne sont pas les autorités mais les terroristes qui sont maîtres de la situation. Le Comité estime que les ententes entre la GRC et les polices locales, au lieu d'éclaircir la situation, camouflent les problèmes et risquent de perpétuer la confusion et les querelles internes que le Comité a constatées il y a deux ans. Le Comité souligne aussi qu'indépendamment du bien-fondé du principe de la responsabilité première formulé dans la *Loi sur les infractions en matière de sécurité*, nul autre que le Parlement ne peut céder cette responsabilité à un autre force policière, quelles que soient les circonstances.

Le Comité recommande instamment que toutes les ententes conclues entre la GRC et des forces policières locales prévoient expressément que la GRC peut décider d'exercer elle-même la «direction et la responsabilité première des opérations» lors d'un incident terroriste, étant entendu que dans la plupart des cas les forces policières continueront d'agir conjointement.

Formation commune et exercices conjoints des forces policières

Pour des raisons d'ordre pratique, presque tous les attentats terroristes exigent l'intervention de plus d'une force policière. Il est donc essentiel que les policiers apprennent à travailler ensemble; la formation commune et les exercices conjoints constituent le meilleur moyen d'y parvenir. Le premier Comité a exprimé de graves craintes au sujet de l'absence de formation commune et d'exercices conjoints et des répercussions que cela pourrait avoir sur l'efficacité des interventions policières.

On a accompli beaucoup de progrès à cet égard depuis 1987. La rencontre des chefs de gouvernement du Commonwealth, la Conférence de la Francophonie à Québec, les Jeux olympiques de Calgary et la Conférence économique des Sept à Toronto ont donné aux forces policières l'occasion d'établir des plans conjoints et de travailler ensemble. Il s'agissait cependant d'exercices préparés d'avance, qui avaient fait l'objet d'une planification approfondie. La situation en cas de crise véritable serait différente à plusieurs égards et mettrait véritablement à l'épreuve l'efficacité des moyens de riposte. Plusieurs exercices importants regroupant des membres de la GRC, des polices provinciales, municipales et étrangères ont en outre eu lieu, notamment un exercice international en juin de cette année. Comme l'indiquent les témoignages recueillis par le Comité, tous ces événements ont grandement aidé les forces policières à mieux communiquer et à améliorer leur coopération et leur coordination.

Les représentants des polices provinciales et locales qui ont comparu devant le Comité ont tous demandé qu'il y ait davantage d'exercices et d'entraînement en commun, en particulier avec le GSIU de la GRC. Le Comité a appris que le GSIU a participé à des séances de formation et à des exercices conjoints avec des unités étrangères équivalentes, comme le SAS britannique et la Delta Force des États-Unis, mais qu'il n'y a eu ni entraînement ni exercices en commun avec les groupes tactiques d'intervention des forces policières canadiennes. La police régionale de Peel et la police métropolitaine de Toronto ont bien participé à des séances de formation et à des opérations conjointes avec le GTI de la GRC, mais pas avec le GSIU. De plus, à ce jour, le GSIU n'a pas eu à intervenir dans des incidents terroristes alors que depuis sa création en 1982, le Groupe tactique d'intervention de la police torontoise est intervenu dans 1 400 cas comportant l'utilisation d'armes à feu et d'explosifs, ou des prises d'otages.

Pour le Comité, la formation commune et les exercices conjoints offrent des avantages évidents. Le Comité ne comprend pas l'hésitation de la GRC à pousser plus loin la formation conjointe, en particulier en ce qui concerne le GSIU. Lorsqu'ils ont comparu

devant le premier Comité, les représentants de la GRC ont affiché une attitude condescendante envers les GTI des polices locales et provinciales, ce qui explique leur peu d'empressement à s'engager dans des exercices de formation conjointe. La GRC avait alors employé un argument fallacieux, en faisant valoir que les bureaux du GSIU devraient être situés dans ceux de la GRC puisqu'il s'agit essentiellement d'un service de police. La GRC s'est cependant opposée à la formation conjointe, alléguant que le GSIU intervient d'une façon toute autre que les polices locales et provinciales. Le Comité espère bien que la GRC a renoncé à cette attitude et qu'elle organisera prochainement des séances de formation et des exercices conjoints auxquels participeront d'autres forces de police, et que les ressources nécessaires y seront affectées.

Coordination entre le Service canadien du renseignement de sécurité et les procureurs de la couronne

Le premier Comité soulignait le mécontentement de certains procureurs de la Couronne, qui se sentaient obligés de poursuivre de présumés terroristes sans pouvoir s'appuyer sur la déposition de témoins ou sur des informations provenant du SCRS. Le Comité était d'avis que ce sentiment résultait d'un manque de compréhension du rôle du SCRS: le mandat de celui-ci, en effet, ne l'autorise pas à recueillir des témoignages en vue de poursuites criminelles et il doit protéger ses sources pour ne pas nuire aux enquêtes en cours.

Le Comité s'est réjoui d'apprendre que le SCRS participe maintenant à un programme de consultation avec les procureurs de la couronne pour ouvrir des voies de communication et pour les informer des limites de son mandat.

Le SCRS et les polices locales

Depuis que la GRC a cédé la responsabilité des services de renseignements au SCRS, celui-ci se plaint d'un manque de collaboration et de communication avec les polices provinciales et municipales. Cette situation tient en partie au fait que le SCRS n'est pas une «force policière», que certaines polices ne savent trop sur quel pied traiter le Service et ne comprennent pas bien son rôle.

Les représentants du SCRS qui ont comparu devant le Comité ont affirmé que le Service a amélioré ses liaisons avec les polices provinciales et locales et qu'il entretient maintenant de bonnes relations de travail avec celles-ci en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. Malgré les progrès accomplis, l'opinion qui prévaut au sein des forces policières n'est pas tellement encourageante. Certains services de police locaux éprouvent toujours de

la difficulté à traiter avec le SCRS. Inutile de dire qu'il reste des progrès à accomplir à ce chapitre.

Rôle des médias

Résumé

Cet article expliquait le premier Comité, les reportages en direct peuvent se révéler très nuisibles. Le rapport de 1997 critiquait en effet l'attitude des médias mais aussi celle de la police lors d'attentats terroristes.

Bien que les services et le personnel des grands organes d'information semblent plus sensibilisés à la question et aient ajusté leurs règles et leur conduite en conséquence, ils l'ont fait en grande partie sans la collaboration de la police, notamment de la GRC.¹ La GRC a, dans une certaine mesure, consulté les médias, mais elle devra mieux les informer des exigences et des limites des interventions policières. La police et les médias devront aussi collaborer à l'établissement de lignes de conduite et définir le cadre de leurs relations. Mais puisque les personnes changent, cette démarche devra prendre un caractère permanent pour la GRC et les médias.

Contexte

Le premier Comité a examiné le comportement de la presse dans sa façon de relater les menaces et les actes terroristes, ainsi que dans ses rapports avec la police durant et après l'événement. Une étude du terrorisme ne peut négliger les organes d'information, car le but essentiel des terroristes est d'attirer l'attention sur une cause ou sur un grief, et la presse constitue justement le moyen le plus sûr d'y parvenir.

Il ressort clairement des témoignages recueillis par le premier Comité et par le Comité actuel que les médias peuvent jouer un rôle utile au cours d'un attentat terroriste. Par exemple, les caméras peuvent permettre à la police et aux services de sécurité d'obtenir des images précieuses pour leur travail; les reportages peuvent offrir une soupape de sécurité en montrant à un terroriste que le public a pris connaissance de sa cause ou de son grief et qu'il n'y a plus de raison de pousser plus loin la violence; les médias sont également en

1. Correspond à la partie IV, pp. 99 à 118 dans le rapport du premier Comité.

Rôle des médias¹

Résumé

Comme l'expliquait le premier Comité, les reportages en direct peuvent se révéler très nuisibles. Le rapport de 1987 critiquait en effet l'attitude des médias mais aussi celle de la police lors d'attentats terroristes.

Bien que les services et le personnel des grands organes d'information semblent plus sensibilisés à la question et aient ajusté leurs règles et leur conduite en conséquence, ils l'ont fait en grande partie sans la collaboration de la police, notamment de la GRC. La GRC a, dans une certaine mesure, consulté les médias, mais elle devra mieux les informer des exigences et des limites des interventions policières; la police et les médias devront aussi collaborer à l'établissement de lignes de conduite et définir le cadre de leurs relations. Mais puisque les personnes changent, cette démarche devra prendre un caractère permanent pour la GRC et les médias.

Contexte

Le premier Comité a examiné le comportement de la presse dans sa façon de relater les menaces et les actes terroristes, ainsi que dans ses rapports avec la police durant et après l'événement. Une étude du terrorisme ne peut négliger les organes d'information, car le but essentiel des terroristes est d'attirer l'attention sur une cause ou sur un grief, et la presse constitue justement le moyen le plus sûr d'y parvenir.

Il ressort clairement des témoignages recueillis par le premier Comité et par le Comité actuel que les médias peuvent jouer un rôle utile au cours d'un attentat terroriste. Par exemple, les caméras peuvent permettre à la police et aux services de sécurité d'obtenir des images précieuses pour leur travail; les reportages peuvent offrir une soupape de sécurité en montrant à un terroriste que le public a pris connaissance de sa cause ou de son grief et qu'il n'y a plus de raison de pousser plus loin la violence; les médias sont également en

1. Correspond à la PARTIE IV, pp. 99 à 118 dans le rapport du premier Comité.

mesure de communiquer un message important au public, à savoir que la police et les représentants de l'État, et non pas le terroriste, ont la situation en main; enfin, les reportages constituent le moyen le plus efficace pour amener la police et les représentants de la loi à rendre compte de leur comportement et à évaluer leur compétence.

Toutefois, il est apparu clairement au premier Comité (d'après les témoignages des représentants de la loi) que l'intervention des médias peut aussi être nuisible, et dans certains cas, faire obstacle au dénouement d'un incident et même mettre en danger la vie des otages et des policiers. Le premier Comité a examiné, avec les représentants de la loi et de la presse, les comptes rendus de la prise d'otages à l'ambassade turque d'Ottawa le 1er avril 1986. Il s'est avéré que le reportage de la presse électronique avait menacé ou aurait pu menacer le déroulement des opérations pour trois raisons majeures:

Premièrement, les journalistes ont, physiquement ou au moyen de téléobjectifs, franchi le cordon de sécurité établi par la police autour de l'ambassade.

Deuxièmement, tant que la police n'a pas coupé - tardivement - la ligne téléphonique, les médias ont pu communiquer directement avec les terroristes, apprendre qui ils étaient et quelles étaient leurs exigences:

Troisièmement, les reportages ont révélé l'emplacement du centre des opérations de la police et des tireurs d'élite, la disposition des groupes d'armes spéciales et tactiques, leurs façons probables de pénétrer dans l'ambassade et l'endroit où se cachait l'ambassadeur, principale cible des terroristes.

De plus, le premier Comité a critiqué les rapports de la police avec les médias pendant l'événement. Les agents de police ont divulgué des renseignements secrets aux journalistes et leurs relations avec les médias, en général, ont manqué de sérieux.

Le premier Comité a fait plusieurs recommandations concernant les relations entre la police et les médias et l'établissement conjoint de directives applicables aux comptes rendus des menaces et des actes terroristes.

Le principal défi du premier Comité consistait à trouver une solution qui fasse leur juste part à l'utilité des médias - en particulier du point de vue de leur responsabilité professionnelle - et aux aspects potentiellement nuisibles de leur intervention.

Observations et recommandations du Comité

À la suite de recherches, de discussions avec la GRC et d'un examen des bandes magnétiques de reportage sur le détournement de l'autocar le 7 avril, plusieurs membres du Comité avaient de graves critiques à formuler au sujet de l'attitude des médias. Il est apparu que les principaux problèmes qui s'étaient posés lors de l'affaire de l'ambassade turque se sont répétés, à savoir que les journalistes ont franchi les cordons policiers et sont restés à l'intérieur. Leurs reportages ont permis de connaître les déplacements stratégiques des agents de police et des équipes d'armes spéciales et tactiques, révélant la situation et la vulnérabilité relative des otages et de l'auteur de la prise d'otages.

Au cours de discussions officieuses et d'audiences à huis clos, les représentants de la GRC ont fait état de leurs préoccupations, citant des exemples de reportages potentiellement nuisibles. Les représentants de la GRC ont cependant mentionné qu'ils ne disposent actuellement d'aucun moyen qui leur permette d'évaluer la durée en temps réel des reportages de la presse électronique pendant un attentat terroriste, pour savoir si tel ou tel reportage est ou peut être nuisible. Ils ont ajouté que la police n'a, à ce jour, effectué aucune analyse des reportages du 7 avril. Pendant les audiences publiques, la GRC n'a pas pu ou n'a pas voulu donner d'exemples de reportages qui ont nui ou auraient pu nuire au déroulement des opérations le 7 avril.

Les journalistes présents le 7 avril et qui ont comparu devant le Comité ont avancé des arguments de poids, faisant valoir que l'affaire était tout à fait différente de celle de l'ambassade turque: le détournement du 7 avril s'est produit sur la colline du Parlement à la vue de milliers de personnes; l'auteur du détournement avait toute liberté de voir par lui-même les déplacements de la police et des groupes d'armes spéciales et tactiques. La police a fait évacuer les édifices adjacents, mais elle n'a pas tenté d'éloigner une voiture de journalistes, stationnée à une trentaine de mètres de l'autocar et qui diffusait en direct. Il n'y a eu ni décès ni blessures à déplorer; la police a toujours semblé avoir la situation en main et n'a apparemment jamais eu l'intention de prendre le car d'assaut. Les médias n'ont pas diffusé certaines informations qu'ils possédaient parce qu'ils estimaient qu'elles pourraient nuire à l'intervention policière. Un témoin a déclaré: «Les médias ont le droit de savoir, mais ce droit ne prime pas sur la sécurité de la police et des otages». La société Radio-

Canada, en particulier, semble avoir modifié sensiblement sa façon d'agir depuis l'incident de l'ambassade turque.

Selon le Comité, il va de soi que certains reportages en direct ont pu nuire au déroulement des opérations ou constituer une menace pour la vie des personnes sur place. Les reportages ont révélé la position et les déplacements des policiers, y compris ceux des groupes d'armes spéciales et tactiques; ils ont permis de savoir que les négociateurs ont préféré attendre que l'auteur du détournement soit sorti du car au lieu de tenter de prendre le véhicule d'assaut; les reportages ont permis de voir que l'auteur du détournement s'était changé pour être moins facilement repérable par les tireurs d'élite et par les autres témoins; en outre, comme dans le cas de l'ambassade turque, les journalistes ont diffusé des renseignements qu'ils avaient obtenus en écoutant au passage les conversations des policiers.

Le Comité rejette l'argument selon lequel l'auteur du détournement était de toute façon en mesure de voir tous les déplacements des agents de police. Il ne pouvait pas surveiller en permanence le terrain dans toutes les directions et on peut supposer que les agents des groupes tactiques ont attendu que l'auteur du détournement regarde dans une autre direction ou soit distrait momentanément, pour se déplacer.

De plus, comme les journalistes se reconnaissent eux-mêmes une légitime ignorance des tactiques policières, ils sont mal placés pour juger des informations qui peuvent ou non compromettre l'efficacité de la police.

L'aspect affaires publiques

Le premier Comité a exprimé des préoccupations et des réserves au sujet du rôle et de la gestion des affaires publiques et des agents responsables de cette fonction, en particulier au sein de la GRC. Le Comité a estimé que, de façon générale et pendant un attentat terroriste, les relations entre la police et la presse laisseront encore à désirer tant que des changements n'y seront pas apportés. Le présent Comité épouse toujours ces préoccupations et réserves. Dans les domaines qui intéressent directement le Comité, les responsables des affaires publiques ont apparemment réagi de façon excessive, hésitante et, dans une large mesure, ils ne semblent pas avoir répondu aux attentes et aux recommandations du premier Comité. Les responsables des affaires publiques de la GRC qui ont comparu devant le Comité ont souvent déposé d'une façon contradictoire et confuse. L'audition des témoins s'étant déroulée en public, le Comité s'est rendu compte qu'ils en ont profité pour soigner leurs relations publiques: ils ont affirmé qu'ils faisaient de leur mieux pour améliorer les rapports de la police avec les médias, mais ils n'ont pas fait de véritable

analyse de la question ni parlé de l'expérience concrète de la police au cours d'un incident réel.

Le Comité ne peut que recommander encore une fois que la GRC et le ministère du Solliciteur général abordent d'un oeil nouveau et objectif la question de la dotation, du mandat et de la gestion du secteur des affaires publiques. L'efficacité de ce secteur est essentielle à l'amélioration des relations entre la police et les médias en général, à l'établissement de directives pratiques et à de bonnes relations de travail avec la presse pendant un attentat terroriste.

Directives concernant les médias

Dans les heures qui ont suivi la publication du premier rapport du Comité, le Solliciteur général de l'époque a déclaré que ni lui ni son ministère n'avaient l'intention d'entamer des discussions avec les médias concernant l'établissement de lignes directrices applicables en cas de menace ou d'attentat terroriste.

Depuis 1987 cependant, l'établissement ou l'amélioration des directives a beaucoup progressé dans plusieurs services de médias. Ces démarches ont dû cependant avoir des assises bien peu solides. Car les journalistes qui ont comparu devant le Comité au sujet de l'affaires du 7 avril ont avoué leur ignorance légitime des tactiques contre-terroristes de la police et ont affirmé ignorer de quelle façon ou dans quelle mesure leurs interventions peuvent nuire au déroulement des opérations policières. Ils ont soutenu qu'il incombe à la police de prévenir les médias dès qu'un reportage risque de compromettre le travail de la police.

Le 25 mai, le Commissaire de la GRC a rencontré des cadres supérieurs responsables de l'orientation éditoriale dans les principaux médias canadiens, afin d'examiner, en partie, les reportages du 7 avril. Les représentants de la GRC qui ont comparu devant le Comité ont affirmé que cette rencontre a permis d'obtenir de la presse qu'elle s'abstienne de diffuser en direct des incidents terroristes lorsque la GRC le jugera nécessaire pour la sécurité des personnes et pour le succès de son intervention. Des membres de la GRC et des médias participeront d'ici à trois ou quatre mois à un symposium plus important sur ces questions.

Le Comité se félicite de cette initiative. Il remarque cependant que la rencontre du 25 mai est survenue après l'affaire du 7 avril, et qu'elle est par conséquent due à l'événement lui-même plutôt qu'à l'importance de la question. Le Comité a, dès le départ,

essayé de convaincre le gouvernement et la police d'adopter une attitude préventive au lieu de répondre par réaction au terrorisme.

Les témoignages des journalistes ont aussi montré clairement que la GRC et les autres services de police ont encore beaucoup à faire pour instruire les médias des contraintes et des exigences de l'action policière. À ce sujet, le Comité a été fort surpris d'apprendre qu'après l'affaire de l'ambassade turque, la société Radio-Canada avait fait des propositions à la GRC et à la police d'Ottawa concernant les reportages et les relations entre la police et les médias. La police d'Ottawa y a répondu, mais la GRC s'est abstenue. Le Comité est franchement déçu des hésitations de la GRC ou de son incapacité de répondre, et il ne peut que l'inciter à accélérer ses discussions avec les médias en vue d'établir des directives propres à assurer un juste équilibre entre les besoins respectifs de la presse et de la police.

Relations entre la police et les médias

Depuis la publication du rapport du premier Comité, la question des relations entre la police et les médias au cours d'un incident terroriste a manifestement progressé.

Pendant l'affaire du 7 avril, la police a installé rapidement un cordon de sécurité, mais l'efficacité de cette mesure a été très affaiblie par le voisinage d'édifices élevés, d'où les journalistes et les caméramen jouissaient d'une excellente vue; la police a aménagé une salle de presse où elle tenait les journalistes au courant de la situation toutes les demi-heures; un caporal de la GRC avait été chargé de renseigner les médias et de répondre à leurs questions; la GRC et les agents de la police d'Ottawa ont donné à la presse un compte rendu complet après coup. Les autorités policières n'ont cependant pas constitué de groupe spécial de journalistes, ce qui aurait permis à quelques-uns un accès privilégié sur les lieux pour rendre compte de la situation et, dans certains cas, pour télédiffuser le déroulement des événements. La police n'a pas non plus informé les médias des opérations qu'ils pouvaient ou non diffuser. Le Comité souscrit au témoignage d'un représentant de la presse qui affirmait que la police ne peut compter sur une mémoire parfaitement fidèle au sein des médias. Il incombe par conséquent à la police de prendre l'initiative et d'informer les journalistes de ce qu'ils peuvent ou non diffuser avant, pendant et après un incident.

Le Comité juge essentiel que la GRC se dote de moyens de surveillance des services de reportages en direct de la radio et de la télévision locales pendant un attentat terroriste, de manière à pouvoir conseiller les médias sur les reportages permis et, dans les situations graves, demander à une ou à plusieurs stations de cesser leurs émissions en direct ou de les modifier, pour ne pas mettre des vies en danger ou nuire au déroulement des

opérations policières. Pour cela, la police devra se doter des ressources techniques et humaines voulues afin d'être en mesure d'exercer une surveillance permanente de chaque station de radio et de télévision dont le signal peut être capté par les terroristes. De même, la police devra être capable de communiquer directement avec toutes les salles de nouvelles au sujet des informations ou des événements qui ne doivent pas être diffusés en direct.

Le Comité comprend mal pourquoi la GRC n'a pas exigé le déplacement du véhicule clairement identifié comme une voiture de la télévision et stationné à une trentaine de mètres de l'autocar. Les journalistes qui étaient dans cette voiture avaient, de toute évidence, les moyens de diffuser en direct leurs commentaires, et cela aurait pu compromettre le déroulement des opérations. La GRC n'a cependant nullement tenté d'obtenir le déplacement de l'automobile ou de ses occupants. ²

Enfin, le Comité est d'avis qu'il y aurait lieu de désigner au sort une équipe de journalistes qui serait autorisée à filmer les événements et à interroger les responsables des opérations. Les extraits de bandes visuelles qui ne risqueraient pas de nuire à l'efficacité des opérations pourraient être télédiffusés en direct par toutes les stations, ou les reportages pourraient être diffusés intégralement après l'événement, pour en donner un compte rendu global.

Conclusion

Le Comité estime que les actions de la police et ses relations avec les médias pendant un attentat terroriste devraient observer les principes et procédures exposés ci-dessous:

Premièrement, la police devrait non pas empêcher mais essayer de faciliter, dans les limites raisonnables, l'intervention des médias sur les lieux d'un incident, en vue d'en rendre compte le plus fidèlement possible ou afin de déterminer les responsabilités après le fait.

Deuxièmement, la police a comme obligation première de protéger autant que possible les vies et les biens et de mettre fin rapidement aux incidents.

2. Les témoignages recueillis par le Comité à ce sujet étaient ambigus. Un représentant de la GRC a déclaré que la GRC croyait que la voiture était vide; selon un autre agent, les autorités savaient que l'automobile était occupée et dotée de matériel de communications, mais on a jugé qu'il était beaucoup moins risqué de laisser l'auto en place que de la faire partir; l'un des journalistes a affirmé qu'il savait la GRC informée de sa présence sur les lieux depuis 15h30, et qu'il avait décidé de retarder son reportage jusqu'à 18 heures afin d'éviter que la police ne le force à partir.

Troisièmement, la police a le devoir et le droit d'établir un cordon de sécurité autour des lieux, de couper les communications téléphoniques ou autres moyens de liaison avec les terroristes, etc. Les médias doivent s'abstenir de franchir ce cordon de sécurité.

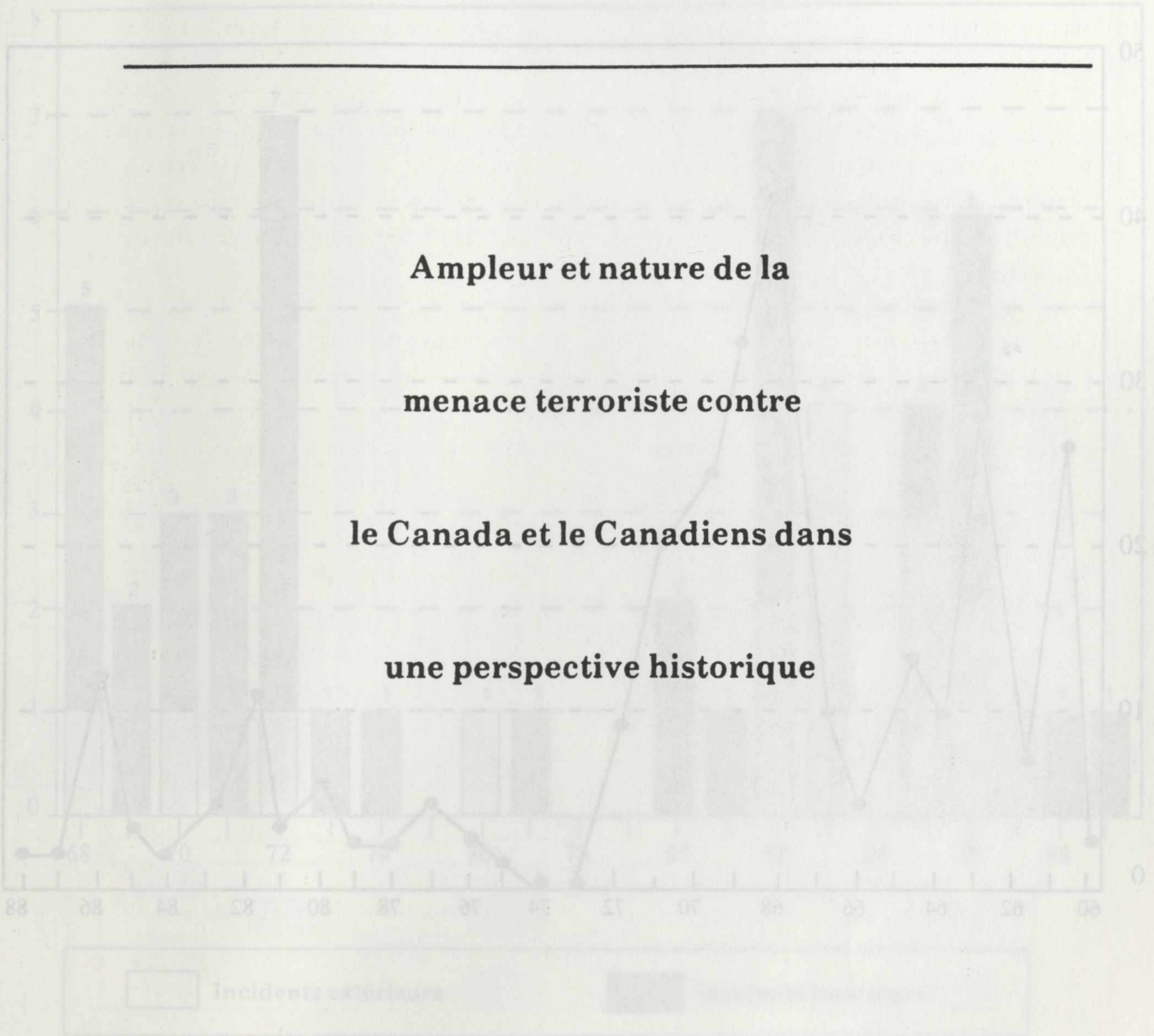
Quatrièmement, la police doit aménager une salle de presse et tenir des séances d'information à intervalles réguliers, sous la direction d'un officier supérieur bien informé et ayant l'expérience des relations avec les médias.

Cinquièmement, selon l'endroit de l'incident, la police devrait fournir un point d'observation avantageux à une équipe de journalistes choisis qui pourrait assurer un rapport continu de l'événement et des opérations policières. Une partie des reportages pourrait se faire en direct; le reste, sur avis de la police, devrait être retenu jusqu'à la fin de l'incident.

Sixièmement, la GRC doit se doter des moyens de surveiller les reportages en direct en temps réel et de communiquer directement avec les salles de nouvelles des stations pendant la durée de l'événement. La police serait ainsi en mesure d'informer les responsables de la diffusion des informations relatives aux opérations qui ne doivent pas être diffusées en direct, ou dont la diffusion risquerait de nuire à l'action policière. Il importe aussi que la police soit en mesure d'effectuer une analyse après coup de tous les reportages et d'informer les stations concernées des problèmes qui se sont posés.

Septièmement, la GRC devrait établir des programmes permanents d'éducation et de communication avec les médias, pour les mettre au fait des problèmes opérationnels que les diffusions en direct peuvent causer à la police lors d'attentats terroristes. Ces programmes devraient viser principalement le niveau des réalisateurs et des chefs de nouvelles, qui décident de ce qui est diffusé en direct. Le Comité espère que la presse se montrera favorable à de telles séances d'information.

**Ampleur et nature de la
menace terroriste contre
le Canada et le Canadiens dans
une perspective historique**



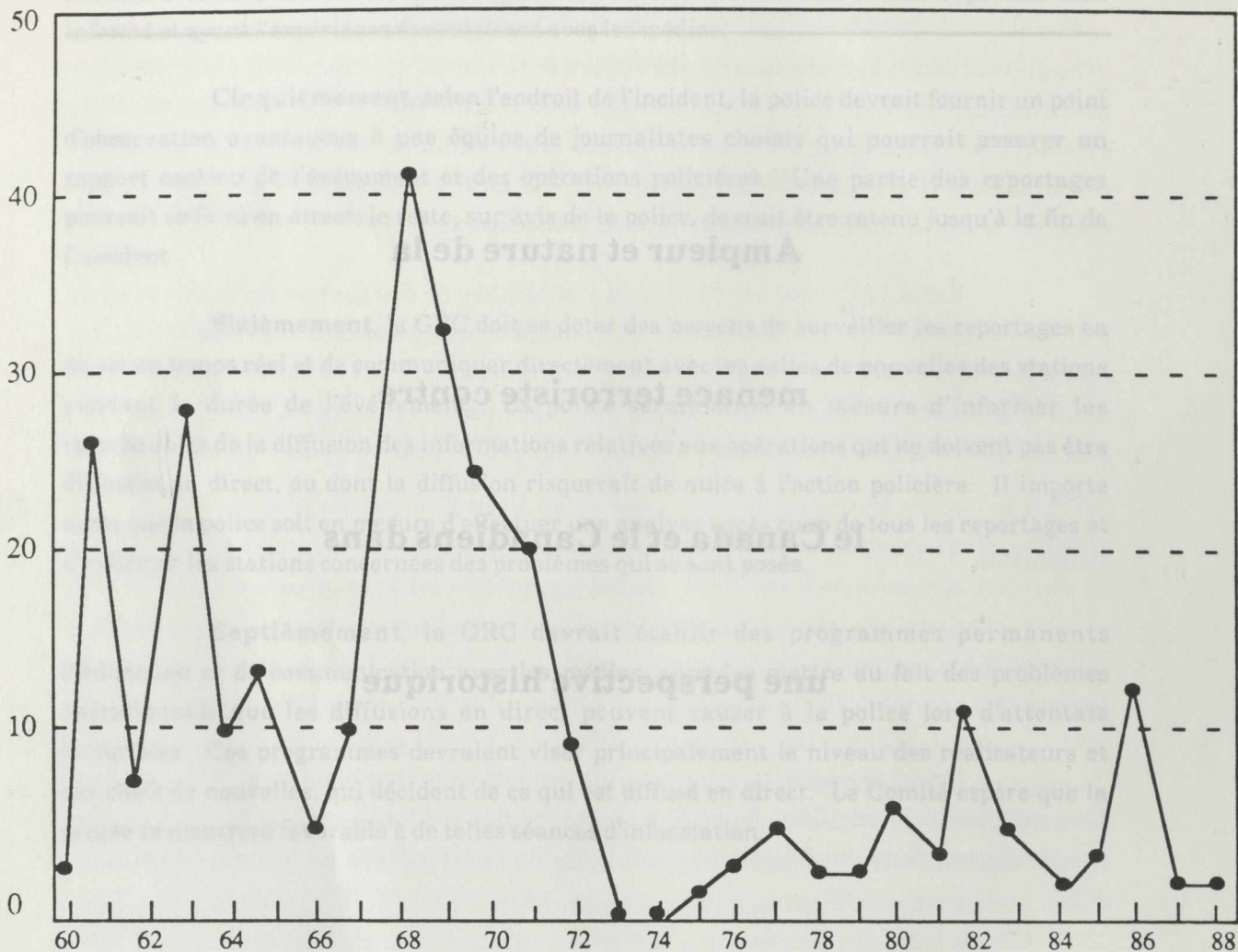
Incidents terroristes

Morts

Reproduit avec l'autorisation du ministère du Solliciteur général

LE TERRORISME AU CANADA

1960-1988

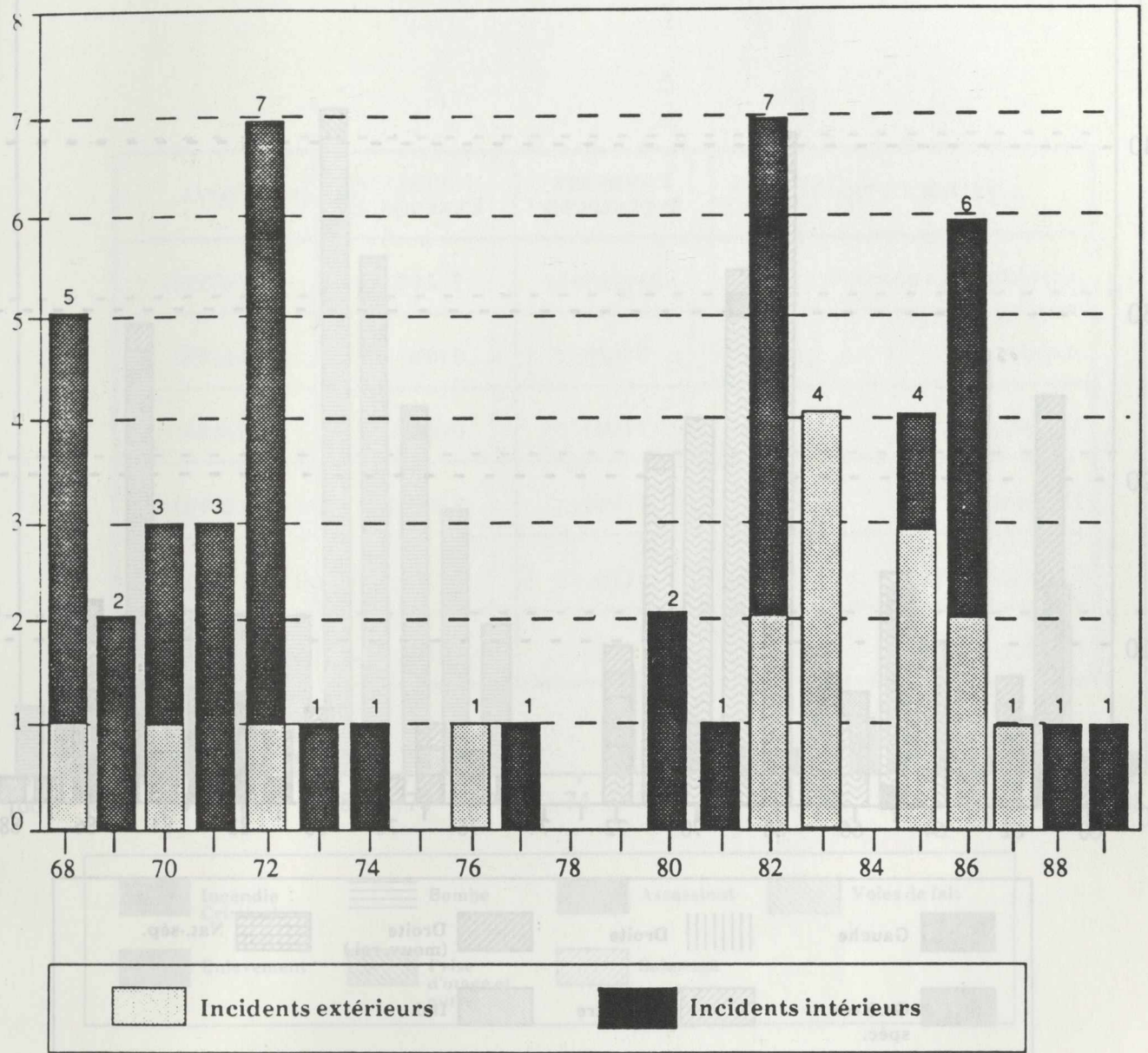


REMARQUE: Données préliminaires

Reproduit avec l'autorisation du ministre du Solliciteur général

LE TERRORISME INTERNATIONAL AU CANADA, 1968-1989

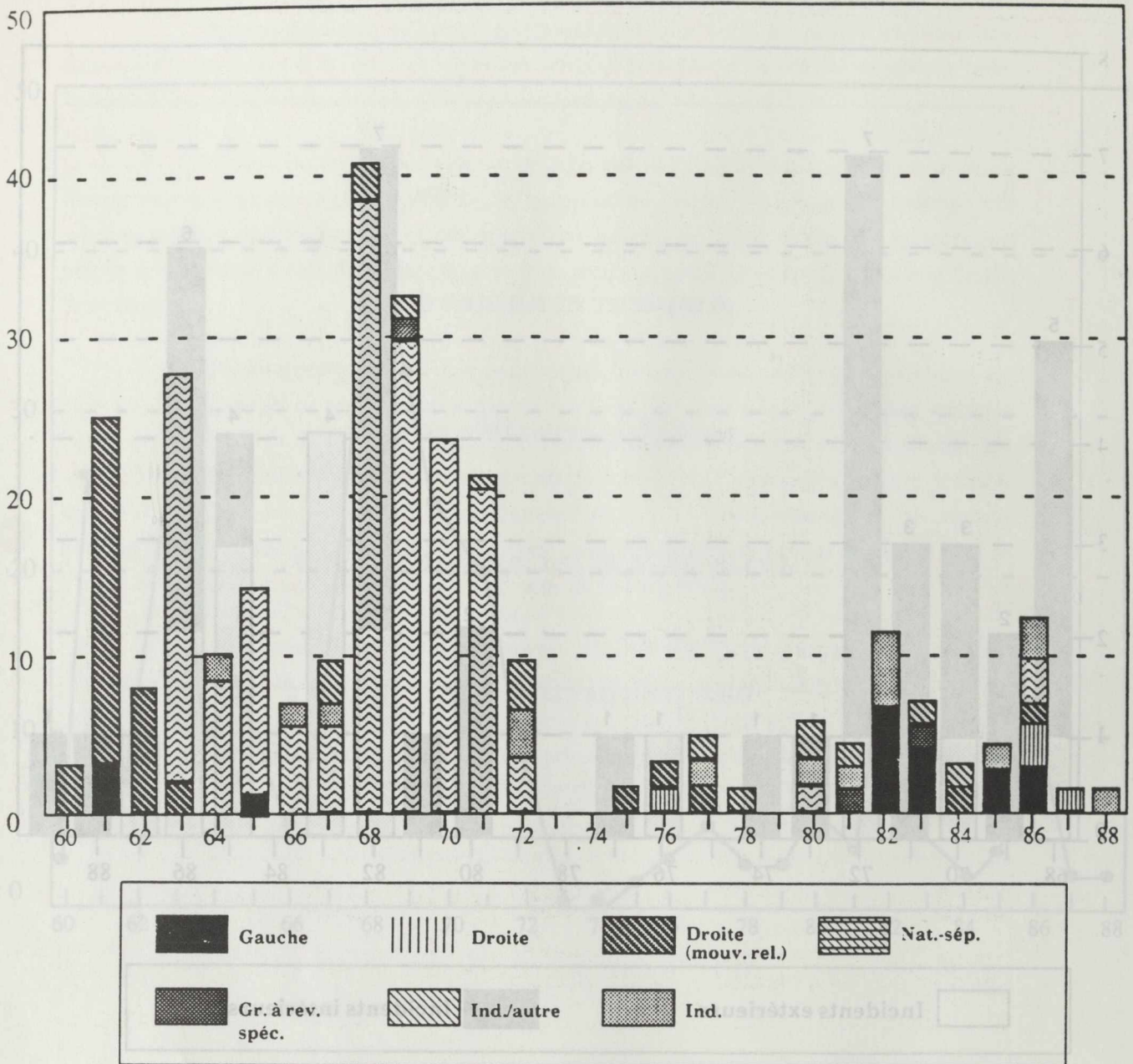
RÉSUMÉ ANNUEL



Reproduit avec l'autorisation du ministère du Solliciteur général

LES TYPES DE GROUPES TERRORISTES AU CANADA

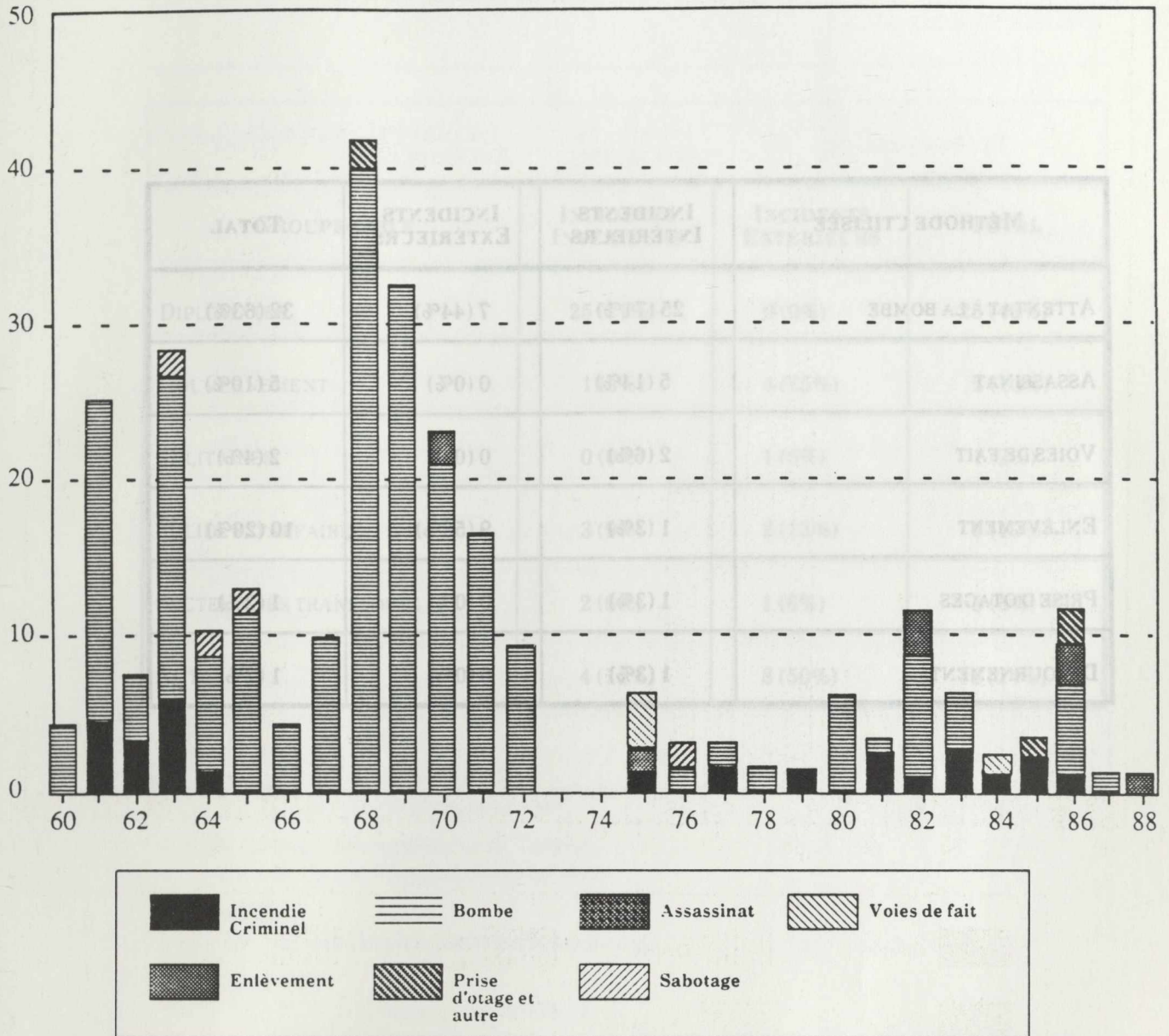
1960-1988



REMARQUE: Données préliminaires

Reproduit avec l'autorisation du ministre du Solliciteur général

LES MÉTHODES EMPLOYÉES PAR LES TERRORISTES AU CANADA



REMARQUE: Données préliminaires

Reproduit avec l'autorisation du ministre du Solliciteur général

LE TERRORISME INTERNATIONAL AU CANADA, 1968-1989

SELON LA MÉTHODE UTILISÉE

MÉTHODE UTILISÉE	INCIDENTS INTÉRIEURS	INCIDENTS EXTÉRIEURS	TOTAL
ATTENTAT À LA BOMBE	25 (71%)	7 (44%)	32 (63%)
ASSASSINAT	5 (14%)	0 (0%)	5 (10%)
VOIES DE FAIT	2 (6%)	0 (0%)	2 (4%)
ENLÈVEMENT	1 (3%)	9 (56%)	10 (20%)
PRISE D'OTAGES	1 (3%)	0 (0%)	1 (2%)
DÉTOURNEMENT	1 (3%)	0 (0%)	1 (2%)

Reproduit avec l'autorisation du ministre du Solliciteur général

LE TERRORISME INTERNATIONAL AU CANADA 1969-1989

SELON LA CIBLE

GRUPE-CIBLE	INCIDENTS INTÉRIEURS	INCIDENTS EXTÉRIEURS	TOTAL
DIPLOMATES	25 (71%)	0 (0%)	25 (49%)
GOUVERNEMENT	1 (3%)	4 (25%)	5 (10%)
MILITAIRES	0 (0%)	1 (6%)	1 (2%)
MILIEUX D'AFFAIRES	3 (9%)	2 (13%)	5 (10%)
SECTEUR DES TRANSPORTS	2 (6%)	1 (6%)	3 (6%)
AUTRE	4 (11%)	8 (50%)	12 (24%)

Reproduit avec l'autorisation du ministre du Solliciteur général

LE TERRORISME INTERNATIONAL AU CANADA 1968-1989

SELON LE TYPE DE GROUPE

TYPE DE GROUPE	INCIDENTS INTÉRIEURS	INCIDENTS EXTÉRIEURS	TOTAL
ÉMIGRÉS	19 (63%)	2 (13%)	21 (47%)
NATIONALISTES-AUTONOMISTES	4 (13%)	4 (27%)	8 (18%)
RÉVOLUTIONNAIRES	0 (0%)	3 (20%)	3 (7%)
SOUS-RÉVOLUTIONNAIRES	6 (20%)	1 (7%)	7 (16%)
GROUPES À REVENDICATIONS SPÉCIALES	0 (0%)	1 (7%)	1 (2%)
GUÉRILLA	0 (0%)	2 (13%)	2 (4%)
AUTRE	1 (3%)	2 (13%)	3 (7%)
INCIDENTS NON ATTRIBUÉS	5 -	1 -	6 -

Reproduit avec l'autorisation du ministère du Solliciteur général

Liste des témoins

Le vendredi 9 juin 1989*Du Service canadien du renseignement de sécurité:*

M. J.S. Warren, directeur adjoint chargé des exigences et de l'analyse.

Le lundi 12 juin 1989Séance de l'avant-midi*Du Groupe de travail sur les mesures anti-terroristes:*

Major général Cheriton, président.

Du Bureau du Solliciteur général:

M. Ian Glen, sous-solliciteur général adjoint, direction de la police et de la sécurité;

M. R.W. Christensen, directeur général, police et application de la loi.

Séance de l'après-midi*Du ministère des Transports:*

M. John Rodocanachi, directeur général, sécurité et planification d'urgence.

Du ministère des Affaires extérieures:

M. Martin Collacott, directeur général, direction générales des services de sécurité.

De la Police régionale de Peel:

M. Robert Collins, sous-chef.

De la Police métropolitaine de Toronto:

M. Grant Waddell, surintendant.

De l'OPP:

M. Joe Crozier, surintendant en chef.

De la GRC:

M. N. D. Inkster, Commissaire;

M. J.L.G. Favreau, sous-commissaire aux services judiciaires et de protection;

M. Henry Jensen, sous-commissaire aux opérations.

De la Police d'Ottawa:

M. John A. McCombie, surintendant.

Du Bureau du Solliciteur général:

M. Ian Glen, sous-solliciteur général adjoint, direction de la police et de la sécurité;

Le jeudi 15 juin 1989

Du Bureau du Solliciteur général:

- M. Anthony Kellett, chef de la recherche, centre national de coordination de la sécurité, direction de la police et de la sécurité;
- M. David Davidson, directeur général des communications.

De la Gendarmerie Royale du Canada:

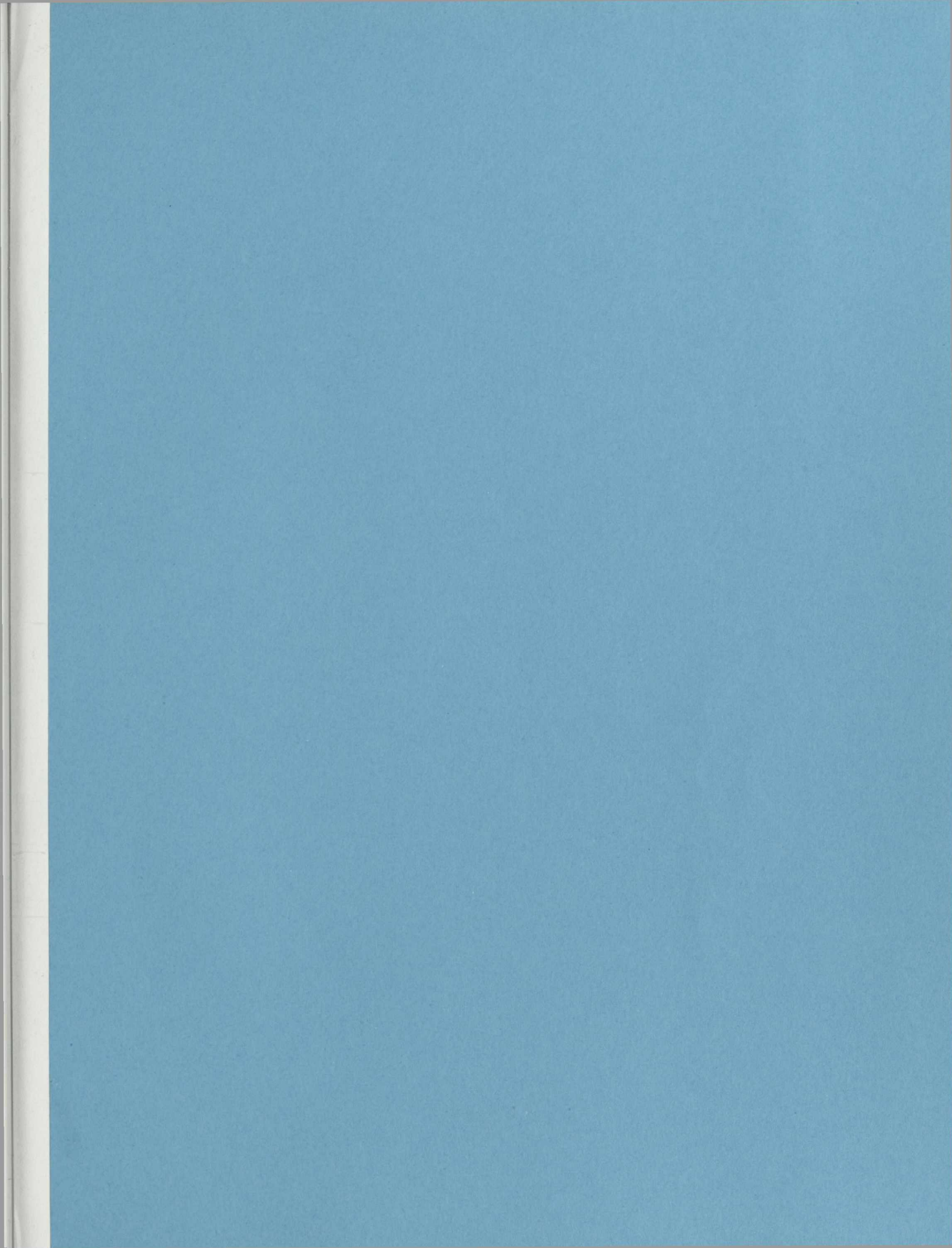
- M. J. Michael Shoemaker, sous-commissaire à la gestion générale;
- M. John R. Bentham, surintendant principal et directeur, direction des communications et des relations avec les médias;
- M. Sandy Hunter, conseiller spécial, relations avec les médias.

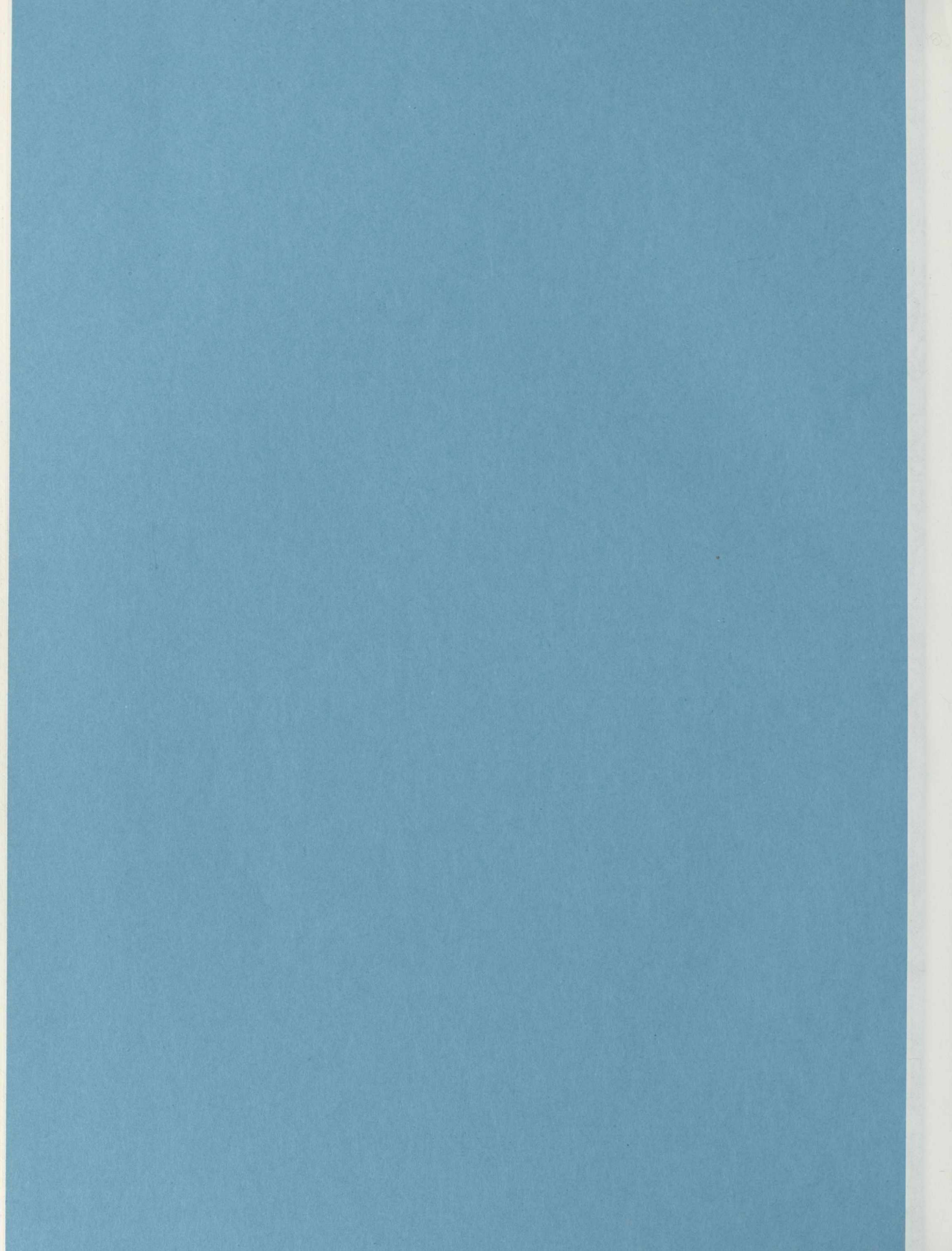
De «CBC National News»:

- M. Don Newman, «Senior Parliamentary Editor»;
- M. Elly Alboim, «Bureau Chief».

De CJOH:

- M. Richard Gizbert, journaliste.







Second Session
Thirty-fourth Parliament, 1989-91

SENATE OF CANADA

Special Senate Committee on

Terrorism and Public Safety

Chairman:

The Honourable WILLIAM M. KELLY

INDEX

OF PROCEEDINGS

(Issues Nos. 1 to 2 inclusive)

Deuxième session de la
trente-quatrième législature, 1989-1991

SÉNAT DU CANADA

Comité spécial sur le

Terrorisme et la sécurité publique

Président:

L'honorable WILLIAM M. KELLY

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules nos 1 à 2 inclusivement)



Prepared by
Elaine Slone,
Information and Technical Services Branch,

LIBRARY OF PARLIAMENT

Compilé par
Elaine Slone,
Direction de l'information et des services techniques,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

INDEX

INDEX

Special Committee of the Senate on
Terrorism and Public Safety
2nd Session, 34th Parliament, 1989-91

INDEX

(Issues 1-2 inclusive)

Airports

Security

- Personnel, clearance, problems, 2:17
- RCMP, airport managers, relationship, 2:16-7
- Transport Department, involvement, 2:16-7
- Terrorist incidents, vulnerability, 2:11,17

Alboim, Elly, Bureau Chief, CBC National News

- Biographical note, 1:39
- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review
- Discussion, 1:47-55,59-61
- Statement, 1:41-4

Bentham, John R., Chief Superintendent, Royal Canadian Mounted Police

- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review, discussion, 1:21-6

Canadian Broadcasting Corporation

- Proposals to RCMP, 1:42-3; 2:32
- Terrorist incidents, guidelines
 - Application, 1:48
 - Bus hijacking, coverage, use, 1:42
 - Development, 1:42
- See also
 - Media — Terrorist incidents — Guidelines

Canadian Security Intelligence Service (CSIS)

- Counter-terrorism
 - Involvement, 2:15
 - RCMP, working relationship, 2:15
- Police, co-operation/communication, problems, 2:26
- Terrorists, criminal prosecution, mandate, limitations, 2:26

Cheriton Task Force

See

- Counter-Terrorism Task Force

Communications

- Public communications, strategic, tactical, differences, 1:35

Corbin, Hon. Eymard Georges, Senator (Grand-Sault)

- Organization meeting, 1:10-4
- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review, 1:32-3,38-40

Counter-Terrorism Task Force (Cheriton Task Force)

- Establishment, work, 1:36; 2:4
- Membership, 2:4
- National counter-terrorism plan, draft, 1:36; 2:4
- Cabinet, status, 2:12
- Character, 2:20
- Government planning and crisis management, shortcomings noted, 2:11,20
- Solutions, 2:12

Comité spécial du Sénat sur le
Terrorisme et la sécurité publique
2^e session, 34^e législature, 1989-1991

INDEX

(Fascicules 1-2 inclusivement)

Aéroports

- Incidents terroristes, vulnérabilité, 2:11,18

Sécurité

- GRC, administrateurs de l'aéroport, relations, 2:17
- Personnel, attribution de cotes de sécurité, problèmes, 2:17
- Transports, ministère, participation, 2:17

Agence nationale pour l'information publique en situation d'urgence (proposée)

- Création, législation, 1:37

Alboim, Elly, Bureau Chief, CBC National News

- Note biographique, 1:39
- Recommendations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude
- Discussion, 1:47-55,59-61
- Exposé, 1:41-4

Bentham, John R., surintendant principal et directeur, Direction des communications et des relations avec les médias, Gendarmerie royale du Canada

- Recommendations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude, discussion, 1:21-6

Cheriton, Groupe de travail

Voir

- Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme

Comité consultatif interministériel de la sécurité, Comité des communications publiques

- Membres, rôle, 1:35
- Plan national de lutte contre le terrorisme, participation, 1:36

Comité interministériel de la sécurité et des renseignements

- Plan national de lutte contre le terrorisme, participation, 2:4

Communications

- Communications publiques, stratégiques, tactiques, différences, 1:35

Conseil de presse de l'Ontario

- Lignes directrices, rejet, 1:37

Conseil privé, Bureau

- Terrorisme, lutte contre, rôle
- Comité, opinion, suggestions, 2:15,17
- De facto, 2:14
- Responsabilités, position, raisons, 2:15
- Secrétariat de la sécurité et du renseignement, 2:17

Corbin, honorable Eymard Georges, sénateur (Grand-Sault)

- Recommendations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude, 1:32-3,38-40
- Séance d'organisation, 1:10-4

Counter-Terrorism Task Force (Cheriton Task Force)—Cont'd

- National counter-terrorism plan, draft—*Cont'd*
- Provinces, consultation, contribution, lack, 2:20
- Committee, concern, 2:20
- Solicitor General, Interdepartmental Security Advisory Committee, Public Communications Committee, participation, 1:36
- Terms of reference, 2:6

CSIS

See

- Canadian Security Intelligence Service

Davidson, David, Director General, Communications, Office of the Solicitor General

- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review
- Discussion, 1:38-9
- Statement, 1:34-8

Emergency Preparedness Canada

- Media guidelines, involvement, 1:37

Fairbairn, Hon. Joyce, Senator (Lethbridge)

- Organization meeting, 1:10,12,14

Flynn, Hon. Jacques, Senator (Rougemont)

- Organization meeting, 1:10-2

Gigantès, Hon. Philippe Deane, Senator (De Lorimier)

- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review, 1:20-2,27,29-30,32-3,51-2,55-7,60

Gizbert, Richard, Reporter, CJOH

- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review
- Discussion, 1:45-6,50-1,56-7,61
- Statement, 1:44-5

Gracey, Don P., CG Management and Communications Inc.

- Biographical note, 1:11
- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review, statement, 1:15-6

Gravel, Line, Clerk of the Committee

- Organization meeting, 1:10-1

Hays, Hon. Daniel Phillip, Senator (Calgary), Committee Deputy Chairman

- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review, 1:29

Immigration Act

- Amendments resolving deficiencies identified by Senate Committee, first report, 2:5

Inkster, N. D., Commissioner, Royal Canadian Mounted Police

- Testimony (*in camera*), to Committee, quotation, 1:22-3

Interdepartmental Committee on Security and Intelligence

- National counter-terrorism plan, involvement, 2:4

Interdepartmental Security Advisory Committee, Public Communications Committee

- Members, role, 1:35
- National counter-terrorism plan, participation, 1:36

Davidson, David, directeur général des communications, Bureau du Solliciteur général

- Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude
- Discussion, 1:38-9
- Exposé, 1:34-8

Fairbairn, honorable Joyce, sénateur (Lethbridge)

- Séance d'organisation, 1:10,12,14

Flynn, honorable Jacques, sénateur (Rougemont)

- Séance d'organisation, 1:10-2

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

- Affaires publiques, préoccupations du Comité, 2:32-3
- Colline du Parlement, détournement de l'autobus le 7 avril 1989
- Centre national des opérations d'urgence, reportages, surveillance, 1:25-7,51
- Comité, préoccupations, 2:34
- Gizbert, Richard, reportages, connaissance, 1:20-1
- Inkster, Commissaire, témoignages au comité, citation, 1:22-3
- Médias, entretiens post-événement, 1:21
- Ententes bilatérales avec polices provinciales et municipales, 2:22
- Comité, réserves, 2:22
- «Groupe de gestion», membres, rôle, problèmes, 2:23
- Interprétation, confusion, 2:24
- Comité, recommandation, 2:24
- Responsabilité première, abrogation ou délégation, 2:22-3
- Groupe spécial des interventions d'urgence
- Capacités, 2:16
- Formation commune et exercices conjoints, étrangère/canadienne, 2:25
- Intérêts canadiens à l'étranger, recours, politique, absence, 2:16
- Pratique, absence, 2:25
- Infractions en matière de sécurité, Loi
- Ententes avec provinces
- Approbation, 2:19,21
- Evaluation du Comité, 2:21
- Existantes, 2:21
- Infractions de sécurité, responsabilité première, 2:19
- Primauté fédérale, Comité, inquiétudes, 2:23
- Médias, relations
- Amélioration, plans, 1:30
- Commissaire, déjeûner, 1:19; 2:33
- Comité, inquiétudes, 1:33-4
- Conférence, préparation, 1:20
- Officiers, formation, 1:18
- SCRS, relations, 2:16

Gigantès, honorable Philippe Deane, sénateur (De Lorimier)

- Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude, 1:20-2,27,29-30,32-3,51-2,55-7,60

Gizbert, Richard, journaliste, CJOH

- Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude
- Discussion, 1:45-6,50-1,56-7,61
- Exposé, 1:44-5

Gracey, Don P., CG Management and Communications Inc.

- Note biographique, 1:11
- Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude, exposé, 1:15-6

Gravel, Line, greffier du Comité

- Séance d'organisation, 1:11-2

- Kelly, Hon. William McDonough, Senator (Port Severn), Committee Chairman**
 Organization meeting, 1:10-4
 Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review, 1:33-4,38,55
 Procedure, 1:15-7,20,30,33-4,38-41,44-5,61
 Report, foreword, 2:1
- Kenny, Hon. Colin, Senator (Rideau)**
 Organization meeting, 1:10-2,14
 Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review, 1:15,22-7,30-3,44-50,56-9
- MacDonald, Hon. Finlay, Senator (Halifax)**
 Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review, 1:27-8,30-1,40-1,52-5,59-60
- Media**
 Criminal action against, hypothetical situation, 1:28
 Police, relationship, 1:28
 Reporters
 Budget leak, Doug Small case, 1:30
 Role, responsibilities, 1:29-30,53-4
 Terrorist incidents
 Guidelines
 Organizations, agencies (Canadian Press, Broadcast News, etc.), interest/involvement, 1:37
 Preparation, 2:31
 Solicitor General, involvement, 1:37-9
 Workability, 1:28
See also
 Canadian Broadcasting Corporation — Terrorist incidents, guidelines
 Role, 1:37
See also
 Terrorism — Incidents, media coverage
- National Emergency Agency for Public Information (proposed)**
 Establishment, legislation requiring, 1:37
- Newman, Don, Senior Parliamentary Editor, CBC National News**
 Biographical note, 1:39
 Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review
 Discussion, 1:40-1,50,57-60
 Statement, 1:44-5
- Ontario Press Council**
 Guidelines, rejection, 1:37
- PCO**
See
 Privy Council Office
- Police**
 Terrorist incidents
 CSIS, co-operation, communication, problems, 2:26
 Inter-police relations, improvement, 2:20,25
 Local police, role, 2:19-20
 Metro Toronto police, Emergency Response Team, experience, 2:25
 Police-media relations, principals and procedures, Committee views, 2:33-4
 RCMP SERT, joint training and exercises, need for, 2:24
- GRC**
Voir
 Gendarmerie royale du Canada
- Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme (Groupe de travail Cheriton)**
 Etablissement, travail, 1:36; 2:4
 Mandat, 2:6
 Membres, 2:4
 Plan national de lutte contre le terrorisme, ébauche, 1:36; 2:4
 Cabinet, statut, 2:12
 Genre, 2:20
 Politique contre-terroriste du gouvernement et sa gestion, lacunes signalées, 2:11,20
 Solutions, 2:12
 Provinces, consultation, contribution, absence, 2:20
 Comité, préoccupation, 2:20
 Solliciteur général, Comité consultatif interministériel de la sécurité, Comité des communications publiques, participation, 1:36
- Hays, honorable Daniel Phillip, sénateur (Calgary), vice-président du Comité**
 Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude, 1:29
- Immigration, Loi**
 Modifications contribuant à combler les lacunes décelées par le Comité sénatorial, 2:5
- Infractions en matière de sécurité, Loi**
Voir
 Gendarmerie royale du Canada — Infractions en matière de sécurité, Loi
- Inkster, N. D., commissaire, Gendarmerie royale du Canada**
 Témoignage (huis clos), au Comité, citation, 1:22-3
- Kelly, honorable William McDonough, sénateur (Port Severn), président du Comité**
 Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude, 1:33-4,38,55
 Procédure, 1:15-7,20,30,33-4,38-41,44-5,61
 Rapport, avant-propos, 2:1
 Séance d'organisation, 1:10-4
- Kenny, honorable Colin, sénateur (Rideau)**
 Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude, 1:15,22-7,30-3,44-50,56-9
 Séance d'organisation, 1:10-2,14
- MacDonald, honorable Finlay, sénateur (Halifax)**
 Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude, 1:27-8,30-1,40-1,52-5,59-60
- Médias**
 Incidents terroristes
 Lignes directrices
 Organismes, agences (Canadian Press, Broadcast News, etc.), intérêt/implication, 1:37
 Praticabilité, 1:28
 Préparation, 2:33
 Solliciteur général, participation, 1:37-9
Voir aussi
 Radio-Canada — Incidents terroristes, lignes directrices
 Rôle, 1:37

Privy Council Office (PCO)

- Counter-terrorism, role
- Committee views, suggestions, 2:14,15
- De facto, 2:13
- Responsibilities, views, rationale, 2:14
- Security and Intelligence Secretariat, Committee views, 2:16

Royal Canadian Mounted Police (RCMP)

- Bi-lateral agreements with provincial and municipal forces, 2:21-2
- Committee, reservations, 2:22
- Interpretation, confusion, 2:23-4
 - Committee, recommendation, 2:24
- "Management team", members, role, problems, 2:22-3
- Primary responsibility, abrogation or delegation, 2:22-3
- CSIS, working relationship, 2:15
- Media relations
 - Commissioner, luncheon meeting, 1:19; 2:31
 - Committee concerns, 1:33-4
 - Conference, plans, 1:20
 - Improvement, plans, 1:30-1
 - Officers, training, 1:18
- Parliament Hill, bus hijacking, April 7, 1989
 - Gizbert, Richard, broadcast, awareness, 1:20-1
 - Inkster, Commissioner, testimony to Committee, quotation, 1:22-3
 - Media, post-incident discussions, 1:21
 - National Emergency Operations Centre, broadcast coverage, monitoring, 1:25-7,51
 - Committee concerns, 2:32
 - Public affairs function, Committee concerns, 2:30-1
- Security Offences Act
 - Agreements with provinces
 - Authorization, 2:19,21
 - In place, 2:21
 - Committee evaluation, 2:21
 - Federal primacy, Committee concerns, 2:23
 - Security offences, primary responsibility, 2:19
- Special Emergency Response Team
 - Canadian interests abroad, deployment, policy, lack, 2:16
 - Capabilities, 2:16
 - Experience, lack, 2:25
 - Joint training and exercise, foreign/Canadian units, 2:25

Security Offences Act*See*

Royal Canadian Mounted Police — Security Offences Act

Senate

Speaker, authority, House of Commons, comparison, 1:32-3

Shoemaker, J. Michael, Deputy Commissioner, Corporate Management, Royal Canadian Mounted Police

- Biographical note, 1:16
- Recommendations in the Committee report tabled August 10, 1987, review
 - Discussion, 1:20-34
 - Statement, 1:17-20

Solicitor General Department

- National Security Coordination Centre
 - Establishment, employees, mandate, structure, 2:12
 - Parliament Hill, bus hijacking, role, 1:35
 - Public communications, stress, 1:37
- Terrorist incidents
 - "Lead ministry", role, effectiveness, Committee view, 2:11,14
 - Decision-making power, lack, 2:13
- Media guidelines
 - Response to Committee's first report, 1:38; 2:31
 - Involvement, 1:37,38

Médias—Suite

- Journalistes
 - Fuite du budget, affaire Doug Small, 1:30
 - Rôle, responsabilités, 1:29-30,53-4
 - Voir aussi*
 - Terrorisme — Incidents, reportage des médias
- Mesures criminelles contre, situation hypothétique, 1:28
- Police, relation avec, 1:28

Newman, Don, Senior Parliamentary Editor, CBC National News

- Note biographique, 1:39
- Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude
 - Discussion, 1:40-1,50,57-60
 - Exposé, 1:44-5

Police

- Incidents terroristes
 - Forces policières, relations, amélioration, 2:20,25
 - GRC, GSIU, formation commune et exercices conjoints, besoin, 2:25-6
 - Police, médias, relations, principes et procédures, opinion du Comité, 2:35-6
 - Police locale, rôle, 2:20
 - Police métropolitaine de Toronto, Groupe tactique d'intervention, pratique, 2:25
 - SCRS, collaboration, communication, problèmes, 2:26

Protection civile Canada

Médias, lignes directrices, participation, 1:37

Radio-Canada

- Incidents terroristes, lignes directrices
 - Application, 1:48
 - Détournement de l'autobus, reportage, utilisation, 1:42
 - Développement, 1:42
 - Voir aussi*
 - Médias — Incidents terroristes — Lignes directrices
- Propositions à la GRC, 1:42-3; 2:34

SCRS*Voir*

Service canadien du renseignement de sécurité

Sénat

Président, pouvoir, Chambre des communes, comparaison, 1:32-3

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

- Police, collaboration/communication, problèmes, 2:26
- Terrorisme, lutte contre
 - GRC, relations, 2:16
 - Implication, 2:15-6
- Terroristes, poursuites criminelles, mandat, limite, 2:26

Shoemaker, J. Michael, sous-commissaire à la gestion générale, Gendarmerie royale du Canada

- Note biographique, 1:16
- Recommandations dans le rapport du Comité déposé le 10 août 1987, étude
 - Discussion, 1:20-34
 - Exposé, 1:17-20

Solliciteur général, ministère

- Centre de coordination de la sécurité nationale
- Colline du Parlement, détournement de l'autobus, rôle, 1:35
- Communications publiques, insistance, 1:37

Terrorism

- Bahamian High Commission, hostage taking incident, media coverage, pools, effectiveness, 1:60-1
- Canada, 1960-1988, graph, 2:36
- Counter-terrorism, management and co-ordination
 - Joint intelligence cells, role, responsibilities, recommendation, 2:12
 - "Lead ministry", concept, departments involved, 2:13
 - Senior security and intelligence personnel, turn-over, causes, consequences, 2:14

See also

- Counter-Terrorism Task Force
- Privy Council Office — Counter-terrorism, role
- Solicitor General Department

Domestic terrorism, 2:10

Essential purpose, 2:27

Incidents, decrease, reasons, 2:7-9

Incidents, media coverage

Benefits, 1:15; 2:27-8

Harm, potential, 1:23

Live coverage, constraints, consideration, 1:31

Parliamentarians, possible collaboration with media, role of Speaker, 1:32

Police, right to control/deny access, 1:52-3

Police rights versus public interest, 1:59

Pools, operations, utility, etc, 1:55-60; 2:33

International terrorism

Canada 1968-89, graph, tables

Annual summary, 2:37

By group, 2:42

By tactic, 2:40

By target, 2:41

Trends, 2:9

Parliament Hill, bus hijacking, April 7, 1989

CBC, radio coverage, quotations, 1:23-4

Live coverage (Dick Gordon), 1:26

Problem, potential, 1:24-5

CBC, television coverage (Don Newman), 1:39-41

CJOH, live coverage (Richard Gizbert), 1:44-6

Media coverage, harm, potential, 2:29,30

RCMP, views, 1:22; 2:29

Public communications, RCMP, Solicitor General, roles, 1:35-6

RCMP

Media, relationship, 1:18-9,36; 2:32

See also

Royal Canadian Mounted Police

Turkish embassy incident, comparison, 2:29

Terrorists

Criminal prosecution, problems, 2:25-6

Group types in Canada, 1960-1988, graph, 2:38

Tactics in Canada 1960-1988, graph, 2:39

Turkish embassy incident, March 12, 1985

CBC, involvement, 1:54

Media coverage

Harm, potential, 2:28

Police, media relationship, 2:28

Problems, 1:15-6,29

See also

Counter-Terrorism Task Force

Terrorism, the report of the Second Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety, June 1989

Appendix A: Historical perspective on the extent and nature of the terrorist threat to Canada and Canadians, 2:35-42

Appendix B: List of witnesses, 2:43-4

Federal (The) government's counter- and anti-terrorism establishment, 2:11-17

Foreword, 2:1

Solliciteur général, ministère—SuiteCentre de coordination de la sécurité nationale—*Suite*

Création, personnel, mandat, structure, 2:12

Incidents terroristes

Médias, lignes directrices

Implication, 1:37,38

Réponse au premier rapport du Comité, 1:38; 2:33

«Ministère responsable», rôle, efficacité, Comité, opinion, 2:11,14-5

Pouvoir de prise de décision, manque, 2:14

Terrorisme

Ambassade de Turquie, 12 mars 1985

Radio-Canada, participation, 1:54

Reportages des médias

Effet nuisible, 2:30

Police, médias, relations, 2:30

Problèmes, 1:15-6,29

Bahamas, Haut-Commissariat, incident de la prise d'otages, médias, reportage, groupes, efficacité, 1:60-1

But essentiel, 2:29

Canada, 1960-1988, graphique, 2:38

Colline du Parlement, détournement de l'autobus, 12 avril 1989

Affaire de l'ambassade de Turquie, comparaison, 2:31

CBC, radio, reportage, citations, 1:23-4

Problème, risque, 1:24-5

Reportage en direct (Dick Gordon), 1:26

CBC, télévision, reportage (Don Newman), 1:39-41

CJOH, reportage en direct (Richard Gizbert), 1:44-6

Communications publiques, GRC, Solliciteur général, rôles, 1:35-6

GRC

Médias, relations, 1:18-9,36; 2:32

Voir aussi

Gendarmerie royale du Canada

Médias, reportages, risques, 2:29,30

GRC, opinion, 1:22; 2:29

Incidents, diminution, raisons, 2:8

Incidents, reportages des médias

Avantages, 1:15; 2:29-30

Effet négatif, risque, 1:23

Groupes, fonctionnement, utilité, etc, 1:55-60; 2:35

Parlementaires, collaboration avec médias, rôle du président, 1:32

Police, droit contre l'intérêt du public, 1:59

Police, droit de diriger/refuser accès, 1:52-3

Reportage en direct, contraintes, considération, 1:31

Lutte contre, gestion et coordination

Cadres supérieurs responsables des services de sécurité et de renseignements, roulement, causes, conséquences, 2:14

Cellules de renseignement mixtes, rôle, responsabilités, recommandation, 2:12

«Ministre responsable», principe, ministres impliqués, 2:13

Voir aussi

Conseil privé, Bureau — Terrorisme, lutte contre, rôle

Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme

Solliciteur général, ministère

Terrorisme intérieur, 2:10

Terrorisme international

Canada, 1968-1989, graphique, tableaux

Résumé annuel, 2:39

Selon la cible, 2:43

Selon la méthode utilisée, 2:42

Selon le type de groupe, 2:44

Tendances, 2:9

Terroristes

Groupes, types au Canada, graphique, 2:40

Méthodes employées au Canada, graphique, 2:41

Poursuites criminelles, problèmes, 2:26

Voir aussi

Groupe de travail sur les mesures antiterroristes

- Terrorism**, the report of the Second Special Committee of the Senate on Terrorism and Public Safety, June 1989—*Cont'd*
 Intergovernmental arrangements and co-operation, 2:19-26
 Nature and extent of the terrorist threat to Canada, 2:7-10
 Order of reference, 2:vii
 Preamble, 2:3-6
 Role of the media, 2:27-34
 Table of contents, 2:ix-x
 Title, 2:i
- Terrorism and Public Safety, Special Committee of the Senate (1987)**
 Report, tabled June 8, 1987
 Conclusions, 2:3
 Government response, 2:4
 Quotations, 1:55
 Recommendations, application during Parliament Hill bus hijacking incident, April 7, 1989
 Briefing rooms, 1:18
 Police-media relations, 1:18-9
 Post incident briefings, 1:19
 Securing the perimeter, 1:17-8
- Terrorism and Public Safety, Special Committee of the Senate (1989)**
 Game plan, future work, 1:12-3
 Membership, 1:2; 2:ii
 Motions
 Accounts, certification; carried, 1:12
 Budget, adoption; carried, 1:4,12
 Chairman, election; carried, 1:4,10
 Clerk, signing authority; carried, 1:5
 Deliberations, print; carried, 1:11
 Deputy chairman, election; carried, 1:4,10
 Evidence, hearing and printing, without quorum; carried, 1:4,11
 Meetings to be held *in camera* except June 15, 1989, 7 pm; carried, 2:5
 Professional and special services, engaging; carried, 1:4,11
 Steering committee, membership; carried, 1:4,10
 Orders of reference, 1:3
 Reports to Senate
 First, 1:9
Terrorism, second and final report, 2:i-x,1-44
 Witnesses, payment, 1:11-2
- Transport Department**
 Airport security, involvement, 2:16-7
- See following page for list of witnesses.
- Terrorisme**, rapport du deuxième Comité spécial du Sénat sur le terrorisme et la sécurité, juin 1989
 Annexe A: Ampleur et nature de la menace terroriste contre le Canada et les Canadiens dans une perspective historique, 2:37-44
 Annexe B: Liste des témoins, 2:45-6
 Appareil(L') contre-terroriste du gouvernement fédéral 2:11-18
 Avant-propos, 2:1
 Ententes et collaboration entre les gouvernements, 2:19-27
 Nature et ampleur de la menace terroriste au Canada, 2:7-10
 Ordre de renvoi, 2:vii
 Préambule, 2:3-6
 Rôle des médias, 2:29-36
 Table des matières, 2:ix-x
 Titre, 2:i
- Terrorisme et la sécurité publique, Comité spécial du Sénat (1987)**
 Rapport, déposé le 8 juillet 1987
 Citations, 1:55
 Conclusions, 2:3
 Réponse du gouvernement, 2:4
 Recommandations, application pendant le détournement de l'autobus sur la colline du Parlement, 7 avril 1989
 Périmètre de sécurité, 1:17-8
 Relations entre la police et les médias, 1:18-9
 Salles d'information, 1:18
 Séances d'information après les événements, 1:19
- Terrorisme et la sécurité publique, Comité spécial du Sénat (1989)**
 Membres, 1:2; 2:ii
 Motions
 Budget, adoption; adoptée, 1:4,12
 Comité de direction, membres; adoptée, 1:4,10
 Comptes, attestation; adoptée, 1:12
 Greffier, pouvoir de signer le paiement des comptes; adoptée, 1:5
 Président, élection; adoptée, 1:4,10
 Procès-verbaux, impression; adoptée, 1:11
 Réunions tenues à huis clos sauf celle du 15 juin 1989 à 19 heures; adoptée, 2:5
 Services de professionnels ou spécialistes, retenir; adoptée 1:4,11
 Témoins, audition et impression des délibérations sans quorum; adoptée, 1:4,11
 Vice-président, élection; adoptée, 1:4,10
 Ordre de renvoi, 1:3
 Plan d'action, travaux futurs, 1:12-3
 Rapports au Sénat
 Premier, 1:9
Terrorisme, deuxième et dernier rapport, 2:i-x,1-46
- Transports, ministère**
 Sécurité des aéroports, participation, 2:17
- Voir sur page suivante, liste de témoins.

Witnesses

- Alboim, Elly, Bureau Chief, CBC National News
- Bentham, John R., Chief Superintendent, Royal Canadian Mounted Police
- Davidson, David, Director General, Communications, Office of the Solicitor General
- Gizbert, Richard, Reporter, CJOH
- Newman, Don, Senior Parliamentary Editor, CBC National News
- Shoemaker, J. Michael, Deputy Commissioner, Corporate Management, Royal Canadian Mounted Police

For pagination, see Index by alphabetical order.

Témoins

- Alboim, Elly, Bureau Chief, CBC National News
- Bentham, John R., surintendant principal et directeur, Direction des communications et des relations avec les médias, Gendarmerie Royale du Canada
- Davidson, David, directeur général des communications, Bureau du Solliciteur général
- Gizbert, Richard, journaliste, CJOH
- Newman, Don, Senior Parliamentary Editor, CBC National News
- Shoemaker, J. Michael, sous-commissaire à la gestion générale, Gendarmerie Royale du Canada

Pour pagination, voir Index par ordre alphabétique.

